



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

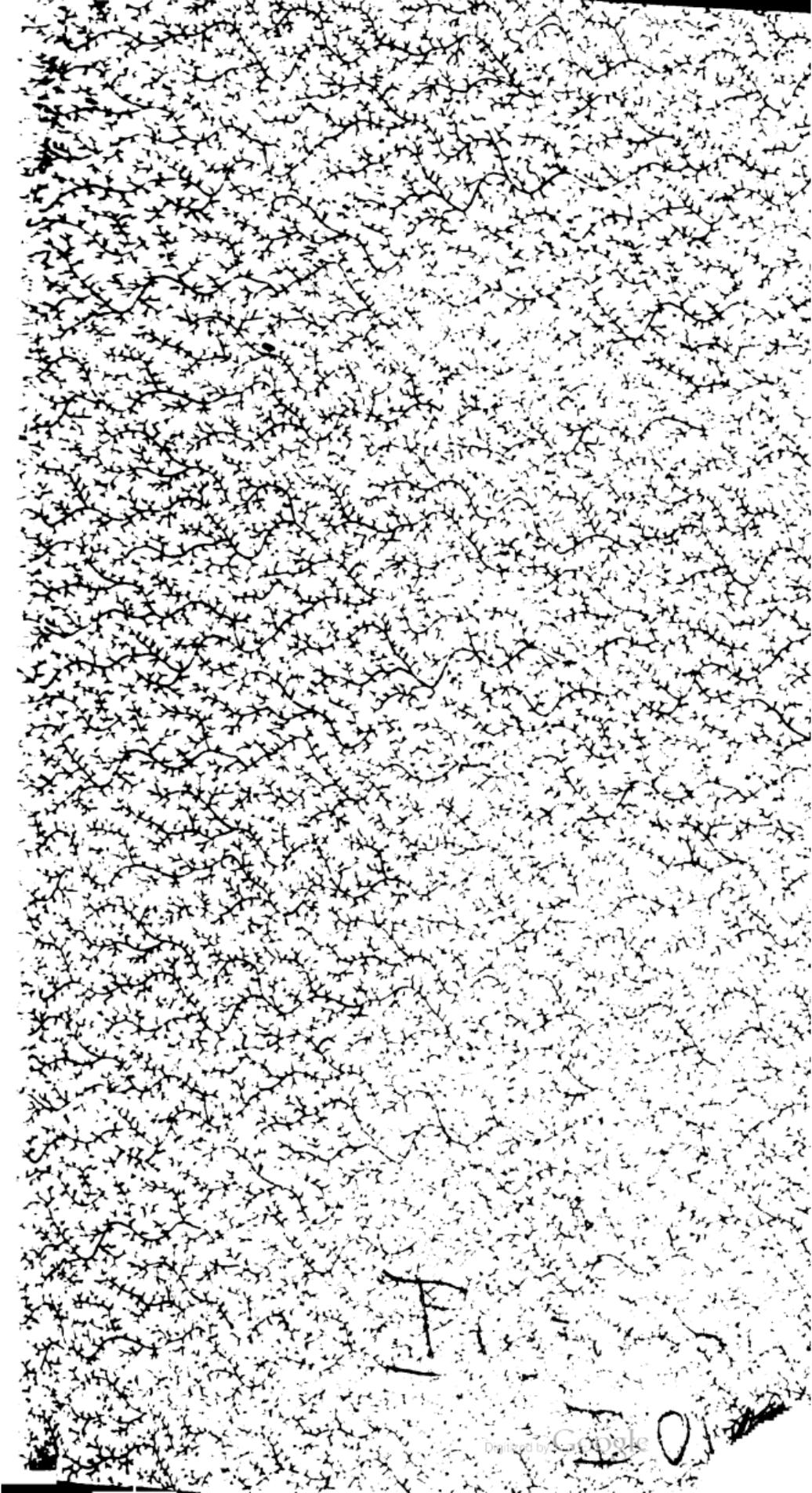
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 06933530 9





THE
101

DESCRIPTION HISTORIQUE

DE LA VILLE

DE PARIS

ET DE SES ENVIRONS.

Par feu M. PIGANIOU DE LA FORCE.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue, corrigée & considérablement augmentée

Avec des Figures en Taille-douce.

TOME SIXIÈME.

*Magna sita, major Populis, sed maxima Sceptro;
Lusæta est uno, scilicet, Orbe minor.*

Le P. Chevalier, J. 1672.



A PARIS,

Aux dépens des Libraires associés.

M. DCC. LXV.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

AV

<i>Le Couvent des Capucins ,</i>	219
<i>L'Observatoire Royal ,</i>	221
<i>La Communauté de Sainte-Agathe , &c ,</i>	231
<i>La Communauté des Filles de la Providence ,</i>	232
<i>Le Couvent des Religieuses de la Présenta- tion de Notre-Dame ,</i>	238
<i>Le Séminaire des Anglois ,</i>	240
<i>Les Eudistes ,</i>	241
<i>La Communauté de Saint-Théodore ,</i>	ibid.
<i>La Communauté de Sainte-Aure ,</i>	243
XVIII. QUARTIER DE SAINT-ANDRÉ.	
<i>L'Eglise de Saint-Severin ,</i>	248
<i>Le Collège de Maître-Gervais ,</i>	270
<i>Chambre Royale des Libraires & Impri- meurs ,</i>	275
<i>Le Couvent des Religieux de la Sainte- Trinité & Rédemption des Captifs , sur- nommés Mathurins ,</i>	277
<i>L'Hôtel de Clugny ,</i>	304
<i>Le Collège de Séz ,</i>	313
<i>Le Collège de Narbonne ,</i>	315
<i>Le Collège de Bayeux ,</i>	317
<i>Le Collège du Trésorier ,</i>	319
<i>La Sorbone ,</i>	320
<i>Le Collège de Clugny ,</i>	365
<i>Le Collège d'Harcourt ,</i>	370
<i>Le Collège de Justice ,</i>	382
<i>Le Collège de Dainville ,</i>	384
<i>L'Eglise Paroissiale de Saint-Côme ,</i>	385
<i>La Maison de Saint-Côme , ou l'Ecole de Chirurgie ,</i>	402
<i>Additions ,</i>	434

Fin de la Table du Tome sixieme.

DESCRIPTION



N



1



Le
L'
La
La
Le

Le
Le
La
La
XV
L'
Le
Ch

Le

L'
Le
Le
Le
La
Le
Le
Le
Le
L'
L'

A

sub.



DESCRIPTION DE LA VILLE DE PARIS.

Suite du Quartier de S. Benoît.

S. ÉTIENNE DES GRÈS.



'EST une Eglise Collégiale si-
tuée dans la rue S. Jacques,
vis-à-vis le grand Couvent
des Jacobins, & une des plus

anciennes de Paris, puisque c'est la pre-
mière des quatre que le Roi Henri I
donna à *Imbert*, Evêque de Paris, & à
l'Eglise de Notre-Dame, par sa charte
rapportée dans le Pastoral de Paris. Je
ne crois cependant point que M. *Ba-
luxé* ait été bien fondé à assurer aussi
positivement qu'il a fait, que c'est dans
l'Eglise de S. Etienne des Grès que se
tint le Concile de Paris de l'an 829 :
car il est plus naturel de croire que ce

Tome VI.

A

4 DESCRIPTION DE PARIS,

On remarque dans la vie de *S. François de Sales*, que pendant qu'il faisoit ses études dans l'Université de Paris, il alloit souvent faire ses prieres dans cette Chapelle de la Vierge, pour obtenir de Dieu par son intercession, le don de *contenance*.

Le Parlement de Paris, par son Arrêt du 6 Février 1737, ordonna que ladite Confrairie de *Notre-Dame de Bonne-Délivrance* demeurera éteinte & supprimée, & fait défenses aux prétendus Confreres de s'assembler, attendu que les Maîtres, Gouverneurs & Administrateurs de ladite Confrairie n'avoient pas satisfait à l'Arrêt de ladite Cour du 22 Décembre 1734, & n'avoient pas rapporté les titres & Lettres - Patentes pour fonder leur établissement, &c.

Avant que d'aller plus loin, je dois remarquer qu'il y a dans la rue S. Jacques, depuis la rue de la Parcheminerie, jusqu'ici, quatre Eaux de Boucherie, dont un appartient au Chapitre de saint Benoît; un autre au Chapitre de saint Erienne des Grès; le troisieme aux Jacobins du grand Couvent; & le quatrieme à un particulier.

Il y a dans cette Eglise un bénitier, où est gravée une Inscription grecque, que jusqu'à présent l'on a cru un vers tiré de l'*Anthologie*, mais qui n'est, ni un vers, ni de l'*Anthologie*.

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 3

Νίψον ἀνομιήματα μὴ μόναν ὄψιν.

Voici sa traduction littérale en latin :

Lava iniquitates, non solam faciem.

On lisoit anciennement cette inscription au bénitier de la belle Eglise de sainte Sophie à Constantinople. Elle est rétrograde, c'est-à-dire, qu'on peut la lire de droit à gauche, au lieu de gauche à droit, qui est la suite naturelle de ses lettres. L'on a parmi les Latins quelques exemples de ces puériles & monacales inversions ; tels sont ces deux vers-ci :

*Signa te, signa, temerè me tangis & angis :
Roma tibi subito motibus ibit amor.*

Où l'on voit que le sens n'y est pas moins renversé que les lettres.

Cette Eglise donne son nom à une rue qui va droit à saint Genevieve. *Sauval* assure que dès l'an 1219, elle se nommoit *la rue des Grès* ; d'autres l'ont nommé *la rue S. Etienne des Grecs*, dont il ne faut point s'étonner, ajoute le même Auteur, puisque *Raoul de Presles* a bien osé lui donner le nom de *saint Etienne des Gueux*, & prétendre même que si on l'appelle autrement, c'est par corruption. *Germain Millet*, Bénédictin, & le savant *Launoy* ont aussi disputé vivement sur l'étymologie de cette

A iij

8 DESCRIPTION DE PARIS,

chambrées, dont chacune est composée de 8 ou 10, & est conduite par un Chef, ou vieux Savoyard, qui est l'économe & le tuteur de ces jeunes enfans, jusqu'à ce qu'ils soient en âge de se gouverner par eux-mêmes. Chaque Savoyard a sa place marquée dans Paris, où il se rend le matin pour servir le Public. Ils ne rentrent que le soir assez tard, & chacun apporte son petit gain qu'il met dans une petite boîte commune qu'ils nomment *tirelire*. La boîte n'est ouverte que lorsqu'il y a une somme assez considérable pour en faire usage suivant le conseil du Chef de la chambre. Ce fut à ces Chefs de chambres que nos nouveaux Missionnaires s'adressèrent. Ceux-ci, après leur avoir témoigné beaucoup de reconnoissance de leur charité, leur promirent d'envoyer leurs enfans aux Catéchismes, qu'ils devoient faire le Jeudi & le Dimanche de chaque semaine à cinq heures du soir pendant l'hiver, & à sept heures du soir pendant l'été. Les premiers Catéchismes se firent à S. Benoît; mais le grand éloignement des différens quartiers où ces Savoyards sont distribués, fit prendre le parti d'établir en plusieurs Paroisses de Paris des Catéchismes pareils à celui de S. Benoît. On en établit un à S. Mery pour les Savoyards du Marais; un au Séminaire

QUART. DE S. BENOÎT. XVII.

des Missions étrangères pour ceux du fauxbourg S. Germain ; un à S. Sauveur pour ceux du fauxbourg S. Laurent, de la Place des Victoires & de la Porte saint Martin. Cet établissement ayant produit un grand bien, ces pauvres enfans demandèrent, avec instance, aux Ecclésiastiques, qui, par charité, se consacrent à leur instruction, de vouloir bien leur donner deux retraites par an, à la Toussaint, & à Pâques, & ces Messieurs les leur accorderent. Ils ont aussi acquitté la parole qu'ils leur avoient donnée de faire habiller les quatre de chaque Catéchisme qui y auroient été les plus assidus, & dès le 14 Avril 1735, il y eut une distribution générale des Prix du Catéchisme, où il y eut seize enfans habillés de neuf, & près de cent-cinquante à qui on distribua des Prix. Comme c'est dans le College de Lisieux que le dessein de cètte instruction a été conçu, c'est aussi dans la Chapelle de ce College que se fit pour lors la distribution générale des Prix. Toutes ces dépenses, qui ont été beaucoup augmentées depuis, ne roulent que sur la charité des gens de bien.

Le Catéchisme de S. Benoît demandoit depuis long-temps aux pieux Ecclésiastiques qui le dirigent, un Maître pour leur apprendre à lire & à écrire.

Av

Quoique cet établissement augmentât considérablement la dépense, ces Messieurs, pleins de confiance dans la Providence, établirent cette *Ecole de Charité* dans la rue de S. Etienne des Grès, & c'est elle qui donne lieu à cet article. Elle se tient tous les jours, matin & soir, depuis six heures jusqu'à huit.

Des personnes respectables ayant représenté qu'outre les Savoyards, il y avoit dans Paris plusieurs enfans de différentes Provinces du Royaume, dont la misere n'étoit pas moins grande, ni le salut moins négligé; nos zélés Missionnaires ne purent refuser à ces enfans des secours qu'ils donnoient à des étrangers, & firent favoir dans toutes les Paroisses de Paris, qu'à l'avenir ils réuniroient dans leurs instructions tous ceux qui sont réduits comme les Savoyards, à gagner leur vie. Cette réunion rendit les Catéchismes plus nombreux, & les Retraites aussi, & donna lieu d'établir un cinquieme Catéchisme dans la Paroisse de la Madelaine, au fauxbourg S. Honoré. Nos Missionnaires coururent aussi-tôt dans les endroits où se retiroient les Auvergnats, les Limousins, les Lyonnais & les Normands, dont tous les Chéfs les reçurent avec beaucoup de reconnoissance, & leur promirent, non-seulement d'envoyer leurs enfans aux

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. II
Catéchismes & aux Retraites, mais aussi
d'y venir eux-mêmes pour profiter de
leurs instructions.

Les Savoyards sont décroisseurs, frot-
teurs, scieurs de bois, & ramonneurs ;
les Limousins maçons ; les Normands
tailleurs de pierre, paveurs & marchands
de fil ; les Flamands & Allemands tail-
leurs d'habits ; les Languedociens & les
Basques cordonniers ; les Gascons bar-
biers, perruquiers & chirurgiens.

Par cet établissement & par plusieurs
autres dont j'ai parlé dans cet Ouvrage,
on voit que si la charité est refroidie, ce
n'est certainement pas dans la ville de
Paris.

LE COLLEGE DE LISIEUX.

On rapporte l'origine de ce College
à *Gui d'Harcourt*, Evêque de Lisieux,
qui en 1336 laissa par son testament la
somme de mille livres *Paris* pour
vingt-quatre pauvres Ecoliers, à la
nomination de ses successeurs en l'Evê-
ché de Lisieux, outre cent livres *Paris*
pour leur logement. Ces Boursiers fu-
rent d'abord établis dans une maison
d'emprunt, dans la rue des Prêtres près
de S. Severin ; mais dans la suite les
fonds de ce College furent unis à un au-
tre qui fut fondé l'an 1414, par *Guil-
laume d'Estouteville*, Evêque de Lisieux,

A vj

12 DESCRIPTION DE PARIS,
& auquel Colard d'Estouteville, Seigneur de Trochi, ou Torci, & Estout d'Estouteville, Abbé de Fescamp, freres du Fondateur, firent beaucoup de bien. Ce nouveau College fut bâti dans la rue S. Etienne des Grès sur la Montagne sainte Genevieve. La fondation étoit pour douze Théologiens & vingt-quatre Artiens, comme il se voit par le testament de l'Abbé de Fescamp en date du 18 Octobre 1422: mais la diminution des revenus a obligé de diminuer ce nombre de Boursiers. La nomination des Bourses appartient conjointement à l'Evêque de Lisieux & à l'Abbé de Fescamp, qui en sont les Supérieurs. La Principalité est perpétuelle; & lorsqu'elle est vacante, les Boursiers Théologiens élisent un nouveau Principal, qui doit être alternativement de Lisieux & du Pays de Caux, Prêtre, & au moins Bachelier en Théologie de la Faculté de Paris, & incessamment Docteur en la même Faculté. Le Procureur n'est qu'un an en charge, & est élu par le Principal & les Boursiers Théologiens, parmi lesdits Boursiers Théologiens de Lisieux & du Pays de Caux alternativement. La Chapelle de ce College est sous l'invocation de S. Sébastien, & a été bâtie des deniers d'Estout d'Estouteville, Abbé de Fescamp, dont j'ai parlé ci-dessus. Au reste, c'est

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 23
un des dix Collèges de l'Université où il
y a plein exercice.

Il y avoit aussi dans la rue S. Etienne
des Grès, vis-à-vis le Collège de Lisieux
& près de la Chapelle de S. Symphorien,
l'Hôtel, ou Collège du Mont saint Mi-
chel; mais le Pape Sixte V. ayant per-
mis en 1568 au Roi Charles IX de ven-
dre du bien d'Eglise jusqu'à la concu-
rence de cinquante mille écus de rente
au denier vingt-quatre, & pour lors
l'Abbaye du Mont saint Michel ayant
été taxée pour sa part à trois mille huit
cens seize livres par les Cardinaux de
Lorraine, de Bourbon & de Pellevé,
l'Hôtel ou Collège du Mont saint Mi-
chel fut mis en criées en 1571, & adju-
gé au Principal & à la Communauté du
Collège de Montaigu, pour deux mille
deux cents soixante livres, à la charge
des lods & ventes qui monterent à cent
treize livres, à raison d'un sol pour li-
vre. Voilà ce qu'en dit Sauval, tome 2.
de ses Antiquités de Paris, page 268.

Les Abbés de Vezelay ont eu long-
temps dans cette rue une grande mai-
son, qui en 1407 se nommoit l'Hôtel
de Verderei, & fut vendue cette même
année par Philippe de Mornay, Archi-
diacre de Soissons, à l'Abbé de Vezelay,
qui lui donna le nom de son Abbaye.
Cette Maison étoit partagée par la rue

14 DESCRIPTION DE PARIS,
en deux corps de logis, qu'on nommoit
le *grand & le petit Vezelay*. Ce dernier
étoit situé entre le College de Lisieux &
le clos de sainte Genevieve. Quant au
grand Vezelay, il aboutissoit à la Cha-
pelle de S. Symphorien & à l'Hôtel de
l'Abbaye du Mont saint Michel. *Sauval*
dit qu'en 1511 il fut échangé avec les
Ecoliers du College de Montaigu, pour
agrandir leur College contre une maison
qu'ils avoient dans la rue de Bievre, &
laquelle leur avoit couté douze cens li-
vres; mais d'autres assurent que les Hô-
tels du Mont saint Michel & de Vezelay
furent achetés par lesdits Ecoliers des
bienfaits qu'ils avoient reçus d'*Ulric ou*
Ulderic Gering, & cela est beaucoup plus
croyable.

LE COLLEGE DES CHOLETS.

Ce College, qui est dans la rue *sainte*
Symphorien, a été fondé en 1292 par
Jean de Bulles, Archidiacre du Grand-
Caux dans l'Eglise de Rouen, *Evrard*
de Nointel & *Gerard de Saint-Just*, Cha-
noines de celle de Beauvais, & tous trois
Exécuteurs testamentaires du Cardinal
Cholet, mort le 2 Août 1291. Ils ne cru-
rent point pouvoir faire un meilleur
usage de la somme de six mille livres
qu'il avoit laissée pour la guerre contre
Pierre Roi d'Arragon, qu'en fondant un

College en faveur de seize pauvres Eco-
liers des Dioceses de Beauvais & d'A-
miens. Ils acheterent, avec la permission
du Pape *Boniface VIII*, l'Hôtel de Sen-
lis, qui avoit appartenu à *Gautier de
Chambly*, Evêque de Senlis, & auquel
ils joignirent ensuite pour six pauvres
Ecoliers des mêmes Dioceses étudiant
en Philosophie, une maison contiguë
à cet Hôtel : le tout dans la censive de
l'Abbaye de sainte Genevieve, aux Ab-
bé & Religieux de laquelle lesdits Exé-
cuteurs payerent six cens livres pour l'in-
demnité, suivant un accord fait entre
eux le Jeudi d'après la S. Martin de l'an
1295. Au mois de Juillet de la même
année, *Evrard de Nointel* & *Gerard de
Saint-Just* dresserent des Statuts pour ce
College, & par l'un des articles ces deux
Chanoines Fondateurs se réservent le
pouvoir de nommer aux Bourses, &
veulent qu'après la mort de l'un des
deux, le survivant seul ait le pouvoir
d'établir, de corriger & de destituer ; &
qu'après la mort des deux, les Chapitres
de Beauvais & d'Amiens choisiront pour
la supériorité de ce College, chacun un
de leurs Chanoines qui soit né dans une
de ces deux Villes ; & s'il ne s'en trouvoit
pas de capable, le Doyen d'Amiens, ou
l'Archidiacre en cas que l'Evêché fût va-
cant, auront le pouvoir d'instituer & de

16 DESCRIPTION DE PARIS,
destituer les Boursiers de l'Evêché d'Amiens; & le Doyen, ou l'Archidiacre de Beauvais auront le même pouvoir à l'égard des Ecoliers du Diocèse de Beauvais. La Fondation & les Statuts furent confirmés par *Boniface VIII* le 26 Janvier 1296. Après la mort de ces deux Exécuteurs testamentaires, le Cardinal *Jean le Moine*, qui fut substitué en leur place, revit les Statuts, & fonda en 1303 dans ce College quatre Chapelains, dont deux doivent être du Diocèse de Beauvais, & deux de celui d'Amiens, pour dire tour à tour au moins deux Messes par jour dans la Chapelle de *S. Symphorien*, qui étoit vis-à-vis de la porte de ce College, & étoit dépendante de l'Abbaye de sainte Genevieve; car ce ne fut qu'en 1504, que les Boursiers du College des Cholets obtinrent de l'Evêque de Paris & de l'Abbé de sainte Genevieve, la permission d'avoir une Chapelle dans leur College. La Dédicace de cette dernière se fit le 10 Août 1519, sous l'invocation de *sainte Cécile*, en mémoire du Fondateur *Jean Cholet*, qui avoit été Cardinal sous le titre de *sainte Cécile. Geoffroi du Plessis*, Fondateur du College qui porte son nom, & dont j'ai déjà parlé, légua à celui des *Cholets* en 1332, la somme de cent livres, en reconnoissance des secours qu'il avoit reçus autrefois du Cardinal *Cholet*.

QUART. DE S. BENOÛT. XVII. 17
Le College des *Cholets* est aujourd'hui composé de quatorze grands Boursiers Théologiens, à la nomination des Chapitres d'Amiens & de Beauvais, & de huit petits Boursiers Artiens, présentés par les Théologiens au *Custos* de la Maison, qui en donne les provisions. Ce College est gouverné par un *Prieur*, que les Boursiers Théologiens élisent tous les ans le 23 Octobre : c'est le *Prieur* qui regle tout, & qui préside au Chapitre de la Communauté où tout se décide à la pluralité des voix. Les Boursiers Théologiens élisent aussi tous les ans l'un d'entre eux pour Procureur, qui administre le temporel de la Maison, & rend compte de son administration tous les six mois à la Communauté. Il y a au-dessus de ces deux Officiers, deux *grands-Maitres*, dont l'un est Chanoine de Beauvais & l'autre d'Amiens, nommés par les Chapitres de ces deux Eglises; & de plus, un *Custos* qui est toujours une personne de distinction, nommée par les Boursiers Théologiens. La Maison des *Cholets* a son Député dans les délibérations de la Faculté de Théologie de Paris, de même que les Maisons de *Sorbonne*, de *Navarre* & du Cardinal *le Moine*. Les grandes Bourses de ce College sont les meilleures de Paris, non-seulement par leur valeur, mais

20 DESCRIPTION DE PARIS,
appartenoit à *Robert du Guast*, Docteur
Régent en la Faculté de Droit Canon,
& ancien Curé de S. Hilaire, lorsqu'en
1556, pour affermir l'état de ce Col-
lege, il y fonda à perpétuité un Principal,
un Procureur & un Chapelain, tous
trois Prêtres & nés dans les Dioceses
d'*Evreux*, *Rouen*, *Paris*, ou *Autun*; &
quatre Boursiers, dont il voulut qu'un
fût natif de la *Neuville d'Aumont*, Pa-
roisse de S. Nicolas, Diocese de Beau-
vais; un autre de la Paroisse de *S. Nico-
las des-Allois-le-Roi*, près de Poissi; &
les deux autres de la Paroisse de *S. Hi-
laire* à Paris. Le contrat de fondation
fut passé pardevant *François Cressan* &
Pasquier Valée, Notaires au Châtelet
de Paris, le 19 Novembre 1556, enré-
gistré au Parlement le 9 Décembre sui-
vant, en conséquence des Lettres-Pa-
rentes obtenues au mois de Février, &
qui avoient été enrégistrées au Parle-
ment le 9 Mars de la même année 1556.
Le Fondateur nomma pour premier
Principal de ce College, *Robert Certain*,
pour lors Curé de S. Hilaire, & le mê-
me qui a donné son nom à un puits
qu'il fit bâtir dans ce Quartier, & qui
subsiste encore à présent. Outre les qua-
tre Bourses fondées par *Robert du Guast*,
on en a fondé deux autres dans la suite :
l'une de deux cens cinquante livres, a

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 21
été fondée par *Simon Menassier*, Docteur en Théologie, Sous-Pénitencier, Chapelain de l'Eglise de Paris & Procureur de ce College, pour les Etudians de sa famille; & l'autre de cent vingt livres par le sieur *Seurat*, aussi pour des Etudians de sa famille. *Robert du Guast*, Fondateur de ce College, n'étoit propriétaire que de quatre portions de ce qui le compose, & n'avoit pu acquérir la cinquieme, parce qu'elle appartenoit à des mineurs. Il laissa à *Robert Certain*, qu'il avoit institué Principal, une somme d'argent pour faire l'acquisition de cette portion, lorsque ceux à qui elle appartenoit, seroient devenus majeurs. Il la fit en effet, mais en son propre & privé nom, & en mourant, il fit les pauvres de Paris ses légataires universels. Ceux-ci voulurent aussi-tôt entrer en possession de cette cinquieme partie: le College s'y opposa, & cria contre l'infidélité de *Robert Certain*; mais après soixante ans de procédures, les parties transigerent, & le College s'obligea de payer tous les ans au Bureau des Pauvres, la somme de deux cens livres rachetable de celle de quatre mille huit cens livres. Le College s'étant trouvé redevable en 1682, de deux années d'ar-rérages de cette rente, le Grand-Bureau des Pauvres fit saisir réellement les mai-

22 DESCRIPTION DE PARIS,
sons qui lui appartenoient; mais le Col-
lege, par l'avis du Recteur, des Doyens
des Facultés, & des Procureurs des Na-
tions, rembourfa cette rente, & paya
au Receveur du Grand-Bureau la somme
de 4800 liv. arrérages, frais & loyaux-
couts. A ce procès en succéda un autre.
Le Roi ayant rétabli en 1679, l'Étu-
de du Droit Civil à Paris, cette Faculté
demanda au Conseil la suppression de l'un
des Colleges de Sainte-Barbe, ou de
Bourgogne, pour en faire des Ecoles de
Droit plus spacieuses & plus utiles pour
le Public. Après plusieurs délibérations,
il intervint un Arrêt dudit Conseil, qui
ordonna la vente du College de Sainte-
Barbe & des maisons qui en dépendoient,
pour des deniers qui en proviendroient,
bâtir des Ecoles de Droit dans un lieu
plus convenable. Les Officiers de ce
College ne se découragerent point, &
un an après cet Arrêt, le Roi en donna
un autre par lequel la fondation de ce
College fut maintenue.

Ce fut sur la fin du regne de Henri
III que les Leçons publiques y furent
interrompues; & quand dans la suite on
voulut les y rétablir, l'Université s'y op-
posa, pour ne pas partager entre un plus
grand nombre de Régens le revenu des
Messageries dont elle jouissoit. Mais
étant toujours zélée pour soutenir l'état

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 23
chancelant de ce College, elle lui donna
par contrat du 21 Juin 1683, la somme
de quarante-huit mille sept cens cin-
quante livres, tant pour l'acquit de ses
dettes, que pour réparer les anciens édi-
fices, & pour une Chapelle, qui ne fut
bâtie qu'en 1694, & bénite le 3 Décem-
bre de l'année suivante. Le College de
son côté céda à l'Université quelques
places & bâtimens, le tout contenant
environ trois cens treize toises. En con-
séquence de ce contrat, le Principal, le
Chapelain, le Procureur & les Boursiers
occupoient le moindre des trois corps
de logis qui composent ce College. Les
deux autres étant dans la portion réunie
à l'Université, ont servi à retirer deux
cens pauvres Ecoliers, ou environ, nom-
més *Gilotins*, du nom de *Germain Gil-
lot*, Docteur de Sorbonne, qui le pre-
mier en rassembla dans ce lieu; charité
qui a été continuée par M. *Durieux*,
aussi Docteur de Sorbonne & Principal
du College du Plessis. On compte parmi
les habiles Professeurs qui ont enseigné
dans ce College, *Jean-François Fernel*,
premier Médecin de Henri II; *George
Bucanan*, grand Poëte & grand Histo-
rien; & *Edmond Pourchot*, qui après
avoir long-temps professé la Philosophie
avec succès au College Mazatin, &
avoir été Recteur de l'Université, vint
enseigner ici la Langue Hébraïque.

Dans la rue des Sept-Voies, il y a les trois Collèges suivans.

LE COLLEGE DE MONTAIGU.

C'est *Gilles Aicelin*, Archevêque de Rouen, & auparavant de Narbonne, & qui étoit de l'ancienne Maison de Montaigu en Auvergne, qui vers l'an 1314, fonda ce Collège. Il fut ensuite agrandi l'an 1388 par *Pierre de Montaigu*, Evêque de Laon, Cardinal & neveu de *Gilles Aicelin*, lequel en mourant, le mit sous la direction de *Philippe de Montaigu*, son cousin & Evêque d'Evreux.

Louis de Montaigu, dit de *Listenois*, Chevalier, prétendit que les maisons que ses parens avoient données pour cette fondation, lui appartenôient; mais enfin, pour avoir part à cette bonne œuvre, il consentit qu'elles restassent à ce Collège par acte du 17 Janvier 1392, à condition que ce Collège s'appelleroit à l'avenir de *Montaigu*. *Philippe*, ci-devant Evêque d'Evreux, & pour lors de Noyon, fit le 25 Juillet 1402, des statuts pour les Boursiers, & établit le Chapitre de Notre-Dame de Paris Visiteur & Réformateur de ce Collège, & lui donna le pouvoir de nommer le Principal & d'installer les Boursiers.

Les grands biens que *Louis Mallet*,
Sieur

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 25
Sieur de Graville & Amiral de France, fit à ce College, porterent le Chapitre de Notre-Dame à céder l'autorité qu'il avoit à *Jean Standoncht*, & ce Principal la transporta bientôt après au Prieur de la Chartreuse de Paris, qui en a toujours joui depuis. Ce *Jean Standoncht*, pendant qu'il fut Principal, fit des Statuts & des Réglemens pour la discipline & la maniere de vivre des Boursiers de ce College, qui portent des caracteres de la sainteté & de l'austérité de ses mœurs. Suivant ces Statuts, non-seulement les Boursiers sont toujours maigre, mais même jeûnent perpétuellement, à l'exception d'un petit morceau de pain qu'on leur donne le matin à déjeûner; car ils ne goutent jamais, & ne font le soir qu'une légère collation, avec une pomme, ou un petit morceau de fromage. Le Cardinal *George d'Amboise*, Légat à latere en France, & le Cardinal de *Vendôme* confirmerent les Statuts & les Privileges Apostoliques de ce College, le premier, l'an 1501, & le Cardinal de *Vendôme* l'an 1568.

Parmi un grand nombre de personnes qui ont fait du bien au College de Montaignu, on trouve *Ulderic Gering* ou *Guerincg*, l'un des premiers Imprimeurs, & des bienfaits duquel le College acheta la Terre d'Annet sur Marne, la Maison

26 DESCRIPTION DE PARIS,
de Vezelay, & le petit College, ou Hôtel du Mont-saint-Michel. Ce fut sur l'emplacement de ces deux maisons voisines que furent bâties les Classes des Grammairiens, & le reste servit à l'agrandissement du College.

LE COLLEGE FORTET.

Le 12 Août 1391, *Pierre Fortet*, Chanoine de l'Eglise de Paris, fit son testament dans lequel, après une grande quantité de legs pieux & des dispositions en faveur de ses parens, il fonda un College pour un Principal & huit Boursiers, dont quatre doivent être d'*Aurillac*, sa Patrie, ou du Diocèse de *Saint-Flour*, & pris par préférence dans le nombre de ses parens, & quatre de la ville de Paris. Il nomma *Pierre Fortet*, son neveu, pour Exécuteur à l'égard des biens d'*Aurillac*, & pour ses biens de Paris, il en nomma cinq; savoir, *Laurent de Mongerie*, *Jean de Chanteprime*, Chanoines de l'Eglise de Paris; *Guillaume Curton*, Prêtre-Vicaire de la même Eglise; *Guillaume Langlois*, & *Guillaume Doisse*. Il laissa à ces Exécuteurs le pouvoir de déclarer & d'interpréter sa volonté. *Pierre Fortet* mourut le 24 Avril 1394, suivant le Nécrologe de Paris; & il paroît par une conclusion capitulaire du 8 Mai suivant, que ces cinq Exécuteurs testamen-

taires remirent au Chapitre de Paris en corps, l'exécution du testament du Sieur *Fortet*. Il est fait mention de cette renonciation sur les registres du Chapitre de l'Eglise de Paris.

On ne voit point aujourd'hui de titre particulier qui ait appelé le Chapitre de l'Eglise de Paris à l'exécution testamentaire au défaut des Exécuteurs qui avoient été nommés; mais le Chapitre avoit un titre, soit qu'il fût émané de la volonté du Testateur, soit que l'exécution testamentaire lui appartînt suivant l'usage & le droit commun de ce temps-là, comme il semble le dire dans un acte que je vais citer incessamment. Quoi qu'il en soit, on voit qu'après la renonciation des cinq Exécuteurs testamentaires, il se chargea d'exécuter le testament. *Pierre Fortet* avoit destiné à la fondation du College, sa maison *des Caves*, qui étoit située au coin de la rue des Cordiers, qui aboutit à la rue saint Jacques; mais le Chapitre de l'Eglise de Paris, n'ayant pas trouvé le lieu commode, il acheta de *Louis de Listenois*, Seigneur de Montaignu, une autre maison qui étoit située dans la rue des Sept-Voies, & qui lui parut plus convenable. Le contrat d'acquisition est daté du pénultieme jour de Février 1397. Il y fit construire un College, il y établit un Principal & des

Boursiers ; & pour y maintenir une bonne discipline , il donna des Statuts à ce College le 10 Avril 1396. Ces Statuts indiquent en général le droit du Chapitre : *Nos ejusdem Magistri Petri Forteti laudabile propositum volentes juxta ejusdem voluntatem , prout possumus , ad effectum deducere , cum ad nos jure ordinario executio dicti Petri spectet & ad nullum alium.*

Quoique nous ne voyons pas aujourd'hui quel est ce droit ordinaire dont il est parlé dans cet article des Statuts , il est constant que depuis ce temps jusqu'à présent , le Chapitre de Paris a conservé sans interruption le droit & la possession de faire exécuter les anciens Statuts , & de les réformer suivant les besoins du College , d'y faire des visites par le ministère des Proviseurs toujours nommés du Corps du Chapitre , de nommer les Principaux , Procureurs , Chapelains & autres Officiers du College , de conférer les bourses , de passer les actes concernant le temporel du College , & d'homologuer ceux qui ont été faits entre les Principaux , les Procureurs & les Boursiers , sous l'agrément & autorité du Chapitre.

Ce droit du Chapitre de Paris a été toujours reconnu par les parties intéressées depuis la fondation jusqu'à présent : les parens qui sont appelés par préféren-

ce aux quatre premières bourses, ont toujours pris des Provisions du Chapitre. Les Principaux & les Boursiers qui se sont succédés dans ce College, se sont toujours soumis à la supériorité du Chapitre.

L'Université de Paris fut la première à reconnoître ce droit du Chapitre dans le temps de la fondation du College; car elle lui envoya des Députés pour demander communication du testament de *Pierre Fortet*. Le Chapitre satisfit à sa demande, & depuis ce temps-là l'Université y vient faire ses visites comme dans les autres Colleges qui ont des Supérieurs. Le 2 Septembre 1420, le Recteur fut député au Chapitre par l'Université, afin de demander la préférence pour la Principalité du College *Fortet*, en faveur de *Jean du Sellier*, lequel fut nommé le 16 du même mois. Cette supériorité du Chapitre de Paris sur le College *Fortet*, a été aussi reconnue par nos Roi mêmes. Dès l'an 1416, le Roi envoya trois Députés au Chapitre de Paris, pour l'engager à nommer *Jean de Rouvraie*, Maître ès Arts, pour Principal, à la place de *Jean-François*, qui étoit absent; ce que le Chapitre fit, & le Sieur de *Rouvraie* fut installé le 19 Octobre 1416, par les Proviseurs du College, après avoir prêté serment.

Le Parlement a aussi toujours reconnu ladite supériorité par ses Arrêts. En 1576 il s'éleva une grande contestation entre le Chapitre de Paris, l'Université, & Jean de Cinqarbres, sur la nomination d'un Principal. Le Chapitre avoit nommé *Charles de Gouffancourt*, l'un de ses membres, & les Boursiers avoient nommé *Cinqarbres*, & avoient interjetté appel comme d'abus de la nomination du *Sieur de Gouffancourt*. Le Parlement par son Arrêt du 4 Septembre 1576, confirma la nomination faite par les Boursiers, maintint *Cinqarbres*, & reconnut en même-temps la supériorité du Chapitre de Paris sur ce College. *La Cour*, dit l'Arrêt, *sans préjudicier au droit desdits du Chapitre prétendant être fondés sur l'intendance dont ils ont joui passé à cent ans audit College, ordonne que Maître Jean Cinqarbres demeurera principal dudit College de Fortet, faisant par lui ce qui est en la fondation dudit College que le Principal est tenu de faire.* Cet Arrêt, qui semble impliquer contradiction en ce qu'il maintient la nomination faite par les Boursiers, sans préjudicier aux droits dudit Chapitre, fut cependant rendu par un motif très-équitable, & qui concilie la contradiction apparente qu'il semble renfermer; car il y avoit véritablement abus dans la nomination du Chapitre,

parce que l'élection du Sieur de *Goussancourt* avoit été faite pendant le Service Divin.

La question de la supériorité de ce College fut encore agitée deux ans après, c'est-à-dire, en 1578, au sujet de la nomination faite par le Chapitre à une bourse. *Cinqarbres*, nouveau Principal, prétendit que la nomination aux bourses appartenoit au College, & que le Chapitre de Paris n'avoit aucun titre de supériorité. Les Boursiers s'unirent au Principal, & le Procureur du College intervint dans la cause. La supériorité du Chapitre ayant été reconnue lors de la plaidoirie par *Cinqarbres* même, qui déclara qu'étant nouvellement pourvu de la Principalité, & n'étant pas bien instruit, il avoit voulu contester la supériorité du Chapitre; mais que depuis en ayant été fait certain, il ne vouloit la révoquer en doute. Le Parlement par son Arrêt du 3 Septembre 1578, décida absolument la question. Des quatre dispositions de cet Arrêt, il n'y en a pas une qui ne confirme la supériorité du Chapitre. La première met hors de cour sur les demandes du Principal, par lesquelles il contestoit au Chapitre le droit de supériorité & de nomination aux bourses; la seconde confirme la nomination faite par le Chapitre; la troisième charge le Cha-

32 DESCRIPTION DE PARIS,
pitre de l'exécution de la fondation, & lui prescrit une regle pour nommer aux bourses; & la quatrieme enfin charge encore le Chapitre d'entendre les comptes du Procureur du College, ou par lui-même, ou du moins par ses Députés. Le Chapitre a continué sa possession sans interruption & même sans trouble, depuis 1578 jusqu'au commencement de ce siecle; car ayant pourvu le Sieur *Bernard Collot* de la Principalité en 1704, à peine fut-il dans cette place, qu'il prétendit que la nomination que le Chapitre avoit faite d'un Procureur n'étoit pas valable, & demanda la destitution dudit Procureur. L'affaire fut portée au Châtelet, où le 8 Juillet 1707, il intervint une premiere Sentence, qui débouta le Sieur *Collot* de sa demande, & le condamna aux dépens. Le 9 Février 1708, seconde Sentence qui enjoint au Sieur *Collot* de recevoir le serment d'un Bourcier pourvu par le Chapitre, & que ledit Sieur *Collot* n'avoit pas voulu recevoir. Ce même Principal, de son autorité particuliere, ayant destitué le Sieur *Corteille*, Procureur, le Châtelet rendit une troisieme Sentence le 10 Septembre 1712, laquelle ordonna que par provision le Sieur *Corteille* seroit réintégré, & appointa sur le fond des contestations; mais lorsque le Procès fut instruit, le

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 33
Sieur *Collot* s'en désista par acte du 13
Décembre 1714. Le même Principal,
de son autorité, chassa du College le
Sieur *de Ferriere*, Bourcier, pourvu par
le Chapitre; mais le 21 Mai 1715, ce
Bourcier fut réintégré par Sentence des
Requêtes du Palais, qui fait défenses au
Sieur *Collot* de récidiver, & le condam-
ne aux dépens.

Le Sieur *Collot* interjeta appel de ces
Sentences; mais ne trouvant pas de
moyen pour le soutenir, il rechercha
un accommodement, & MM. *Maingui*
& *Dreux*, pour lors Provisseurs du Col-
lege *Fortet*, firent agréer au Chapitre un
projet de transaction, par délibération
du 27 Avril 1716, & le 8 Mai suivant,
la transaction fut passée entre MM.
Maingui, *Dreux* & le Sieur *Collot*. Dans
cette transaction, le Sieur *Collot* recon-
noît que le Chapitre de Paris, en quali-
té de Supérieur & de Provisseur du Col-
lege *Fortet*, est en droit, de tous les
temps, d'établir & destituer le Procureur
dudit College. En 1728, le Sieur *Cort-
teille* étant mort, le Sieur *Collot* persua-
da à de nouveaux Bourciers, peu instruits
des droits du Chapitre, que c'étoit à eux
à nommer un Procureur: ils nommerent
Louis Grand-Jean de Vesse, un des Bour-
ciers; le Chapitre de son côté, par sa
conclusion du 3 Septembre 1728, nom-

34 DESCRIPTION DE PARIS,
ma *Pierre Germain*, Professeur au Col-
lege de Montaigu. Le Chapitre se pour-
vut aussi-tôt aux Requêtes du Palais pour
être maintenu, & obtint le 28 Avril
1729, Sentence de maintenue contre les
Sieurs *Collot* & de *Vesle*. Ceux-ci & les
Boursiers interjetterent conjointement
appel comme d'abus de la nomination
du Sieur *Germain*, & appel simple de la
Sentence de maintenue. Le premier
Septembre 1729, la Cour rendit un pre-
mier Arrêt contradictoire, qui ordonna
que le Sieur *Germain* feroit seul les fonc-
tions de Procureur; mais le Sieur *Collot*
le trâverfa toujours, & ajouta une infi-
nité d'incidens, de demandes & d'appel-
lations à son appel comme d'abus; ce qui
força le Chapitre de demander sa destitu-
tion. La Cour par son Arrêt du 30 Mai
1732, pout rendre la cause susceptible de
l'Audience, divisa toutes ces contesta-
tions. Elle renvoya aux Gens du Roi l'ap-
pel simple de la Sentence de maintenue &
tous les autres incidens, & ne retint que
la connoissance d'appel comme d'abus
de la nomination du Procureur, pour y
être préalablement fait droit. Pour don-
ner un prétexte à l'appel comme d'abus,
le Sieur *Collot* prétendit que la possession
du Chapitre, tant de la supériorité sur
le College, que de la nomination à la
Principalité, aux Bourses & à la Procure

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 35
étoit abusive; & comme il trouva en
son chemin la transaction qu'il avoit
passée le 8 Mai 1716, & l'Arrêt du 3
Septembre 1578, pour faire tomber ces
deux titres, il appella comme d'abus
de la transaction, & forma tierce oppo-
sition à l'Arrêt. Le Parlement par Arrêt
contradictoirement rendu le 15 Avril
de l'an 1734, faisant droit sur les appo-
lations comme d'abus, dit qu'il n'y avoit
abus, déclara ledit *Bernard Collot* non
recevable dans son opposition formée à
l'Arrêt du 3. Septembre 1578. . . . La
Cour faisant droit sur le réquisitoire de
son Procureur - Général, fait défenses
audit *Collot* d'entreprendre, ni poursui-
vre aucun Procès sans l'avis & conseil
par écrit de la *Vigne*, ancien Avocat,
que la Cour a nommé d'office, & con-
damne ledit *Collot* & les Boursiers aux
dépens, &c.

Après avoir rapporté tout ce qui prou-
ve la supériorité du Chapitre de Paris
sur le College *Fortet*, il ne reste plus
qu'à faire connoître ceux sur qui cette su-
périorité s'exerce. Ce College est composé
d'un Principal; d'un Procureur & de
seize Boursiers, qui sont tous à la nomi-
nation du Chapitre de Paris. Le Princi-
pal & huit des Boursiers ont été fondés
par *Pierre Fortet*, ainsi qu'il a été dit
plusieurs fois; mais depuis cette première

B vj

fondation il y en a eu quatre autres. La première est du 10 Mai 1558, & fut faite pour deux bourses par *Jean Beauchesne*, Grand-Vicaire de l'Eglise de Paris & Secrétaire du Chapitre : la seconde est du 23 Août 1578, & aussi de deux bourses ; le Fondateur fut *Nicolas Watin*, Prêtre du Diocèse de Noyon, qui avoit été Principal du College *Fortet*. Il fit cette fondation pour des Etudiants de sa famille, & à leur défaut, pour de pauvres Ecoliers du village de *Curlu*, Diocèse de Noyon : la troisième est du 11 Août 1612, & de quatre bourses fondées par *Claude Croisier*, Prêtre du Diocèse de Clermont en Auvergne, qui avoit aussi été Principal de ce College : la quatrième est du 29 Juillet 1721, & fut faite par *Jean Gremiot*, Prêtre du Diocèse de Besançon, en faveur de deux pauvres Ecoliers de ce Diocèse.

La diminution des revenus du College, & la cherté de toutes les choses nécessaires à la vie, ont donné lieu à la suppression des deux bourses fondées par le Sieur de *Beauchesne*.

Depuis la fondation faite par *Pierre Fortet* l'an 1391, ç'a toujours été le Chapitre de Paris qui a nommé sans interruption à la Principalité & aux Bourses de ce College.

L'établissement d'un Procureur pour

la gestion & l'administration du temporel de ce College, est l'ouvrage du Chapitre de Paris, & du 11 Mai 1414. Depuis ce temps-là jusqu'à présent, le Chapitre a toujours nommé sans interruption à la Procure du College, lorsqu'elle a été vacante. Rarement y a-t-il nommé des Boursiers, parce que deux raisons très-pertinentes semblent les en exclure presque toujours. L'une est que l'attention que demande le temporel, détourneroit les Boursiers de leurs études qui doivent être leur principal objet : la seconde est que, selon la fondation, les Boursiers qui doivent être pauvres, ne seroient pas par conséquent en état de donner caution pour la sûreté de leur administration.

Le bâtiment du College *Fortet* n'a rien qui le fasse remarquer, ni qui le distingue des autres maisons de cette rue. Il consiste en la maison que le Chapitre de l'Eglise de Paris acheta en 1397 de *Louis de Listenois*, Seigneur de *Monraigu*, & en quelques petites portions des Hôtels de *Marly* & de *Nevers*, dont on fit l'acquisition, pour agrandir la maison qu'on avoit achetée en premier lieu. Sur la porte est une inscription qui marque l'année de la fondation de ce College, & celle de la construction du vestibule qu'on y voit encore aujourd'hui.

*Aureliacensium, & Fortetica Familia
decus, D. PETRUS FORTETUS,
Parisiensis Canonicus, has aedes
sacratissimis. Musis
anno Domini 1391 dicavit.
Prudentissimi moderatores
ruinosum vestibulum restituebant
anno Domini 1560.*

La Chapelle est sous l'invocation de *S. Geraud*, en son vivant, Seigneur d'Aurillac.

C'est au reste dans ce College & dans une assemblée d'environ quatre-vingt personnes, qu'on y tint en 1585, que fut conçue cette fatale *Ligue* qui a coûté tant de sang à la France, qui a fait massacrer deux de nos Rois, & qui pensa renverser la Monarchie. Ce fut dans cette assemblée que seize personnes furent choisies pour veiller sur les seize Quartiers de Paris, & rapporter fidèlement tout ce qui s'y passeroit; ce qu'ils firent avec assez de bonheur pour eux & de malheur pour la France.

LE COLLEGE DE RHEIMS.

Guy de Roye, Archevêque de Rheims, ayant acheté l'Hôtel de Bourgogne qui étoit au Mont saint Hilaire, le 12 Mai 1412, ce Prélat y établit aussi-tôt un College qui fut ruiné par les Anglois de

la faction des Ducs de Bourgogne, en 1418, mais rétabli en 1443 par ordre de Charles VII, qui y unit le Collège de Rhétel qui en étoit proche, & qui avoit été fondé par *Gautier de Lanoy* pour de pauvres Ecoliers du Rhétois à la nomination de l'Abbé de S. Denis de Rheims, & du Grand-Prieur de saint Remi de la même Ville. *Jeanne de Bresles* avoit fondé aussi dans ce même Collège de *Rhétel* quatre bourses pour des Ecoliers du Comté de *Porcien*. Ce Collège de *Rhétel* étant alors entièrement ruiné, l'Abbé de S. Denis de Rheims & le Grand-Prieur de S. Remi sembloient avoir abandonné leur droit, & d'ailleurs la disposition des bourses de *Porcien* étant dévolue au Roi, parce qu'il ne restoit aucuns héritiers de la Demoiselle de *Presles*, le Roi unit le Collège de *Rhétel* & les bourses de *Porcien* au Collège de Rheims. Cette union soutint pendant quelque temps le Collège de Rheims, & en donna l'entière administration, supériorité & disposition des bourses à l'Archevêque de Rheims. Malgré cette union, le Collège de Rheims étoit tombé dans la suite dans un si pauvre état, qu'en 1720 il n'y avoit plus de Boursiers, & il n'y restoit plus que deux Officiers. Le Cardinal de *Mailly*, pour lors Archevêque de Rheims, entreprit

40 DESCRIPTION DE PARIS,
de le rétablir, & se servit de *Louis le
Gendre*, Chanoine de l'Eglise de Paris,
pour le visiter & le réformer. Celui-ci
dressa des statuts le premier d'Août de la
même année, qui furent confirmés par
le Cardinal de *Mailly* le 4 Octobre sui-
vant. Selon ces statuts, il doit y avoir
dans le College de Rheims un Principal
& un Chapelain, avec sept Boursiers,
dont cinq doivent être du Diocèse de
Rheims, un de la Ville ou Duché de
Rhétel, & un autre du Comté de Por-
cien. A ces Boursiers on en ajouta en mê-
me-temps un huitieme, en ne faisant
qu'une bourse des deux que *Jean Ger-
bais*, Docteur de Sorbonne, & Princi-
pal de ce College, y avoit fondées.

Dans la basse-cour du même Hôtel de
Bourgogne, il y avoit encore un autre
College nommé de *Cocquerel*, à cause
que *Nicole Cocquerel*, natif de Mon-
treuil sur mer, y avoit tenu de petites
Ecoles. Il ne reste plus de ce College
qu'un seul bâtiment qui est dans la rue
Chartiere, & où il n'y a, ni Principal,
ni Boursiers.

LE COLLEGE DE LA MERCY.

Cette Maison est au bas de la rue des
Sept-Voies, auprès de l'Eglise de saint
Hilaire. Ce College ou Hospice, fut
fondé en 1520, par *Allain d'Albret*, qui

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 41
donna aux Religieux de la Mercy une place & une maison qui faisoient partie de son Hôtel d'Albret. Les Religieux de la Mercy y construisirent aussi-tôt un Collège pour les Religieux de leur Ordre qui viendroient étudier à Paris. La place où est bâti ce Collège, fut amortie par le Roi & par l'Abbé & les Religieux de sainte Genevieve, moyennant douze sols *parisis* de cens & rente fonciere par chacun an, partie de soixante-cinq sols deux deniers, dont tout l'Hôtel d'Albret étoit chargé.

L'ÉGLISE DE S. HILAIRE.

Cette Eglise est bâtie sur un terrain qui faisoit partie du Clos Bruneau, & qui étoit dans la censive du Chapitre de S. Marcel. Elle est située au bas de la rue des Sept-Voies, & en face de celle des Carmes. On ignore le temps auquel elle a été bâtie, & celui de son érection en Eglise Paroissiale. On voit seulement dans les Registres qui sont dans ses archives, qu'elle étoit bâtie avant l'an 1300. Elle est sous l'invocation de saint Hilaire, Evêque de Poitiers; & comme ce Saint avoit été marié, il y avoit autrefois ici une Confratrie de son nom, dans laquelle beaucoup de personnes mariées se faisoient inscrire pour obtenir de Dieu par l'intercession de ce Saint, la grace de

42 DESCRIPTION DE PARIS,
vivre heureusement dans leur état. Cette
Eglise a été réparée & embellie au com-
mencement de ce siècle, par les soins &
les libéralités de feu M. *Jollin*, l'un de ses
Curés & Docteur de Sorbonne. Quoique
cette Paroisse soit d'une petite étendue,
cependant le College d'Harcourt, qui est
situé dans la rue de la Harpe, en dépend,
parce qu'il est aussi dans la censive
du Chapitre de S. Marcel. En 1674 le
Curé de S. Côme, ayant intenté procès
au Curé de S. Hilaire, prétendant que
le College d'Harcourt devoit être de sa
Paroisse, il fut débouté de ses préten-
tions par Arrêt du Parlement de Paris,
rendu contradictoirement le 2 Septem-
bre 1678, avec défense à lui & à tous
autres, de troubler le Curé de S. Hilaire
en la jouissance dudit College d'Har-
court.

L'an 1683, l'on inhuma dans cette
Eglise le corps de *Patrice Maginn*, Doc-
teur en Droit & premier Aumônier de
la Reine d'Angleterre. Je parlerai dans
l'article suivant de la part qu'eut cet Ab-
bé au rétablissement du College des
Lombards.

Malgré le peu d'étendue de la Paroisse
S. Hilaire, & du peu de fortune de la
plupart de ses Paroissiens, la Cure est
cependant une des meilleures de Paris;
car si le casuel est peu de chose, le reve-

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 43
nn fixe en est de huit ou dix mille livres
par an, provenant du loyer de dix ou
douze maisons appartenantes à cette Cu-
re, qui est à la nomination du Chapitre
S. Marcel.

LE COLLEGE DES LOMBARDS.

Ce College fut fondé en 1334 par
quatre Italiens, savoir, *André Chinni*,
né à Florence, Evêque d'Arras, puis de
Tournai, & ci-devant Clerc, ou Cha-
pelain du Roi *Charles le Bel*; *François*
de l'Hôpital, Bourgeois de Modene,
Clerc des Arbalétriers du Roi; *Renier*
Jean, Bourgeois de Pistoie, Apoticaire
à Paris; & *Manuel de Rolland*, de Plai-
sance, Chanoine de S. Marcel lez-Pa-
ris. Ces quatre personnes de concert, &
chacune selon ses facultés, fonderent ici
onze Bourses pour autant de pauvres Eco-
liers natifs des Villes où ces quatre Fon-
dateurs avoient pris naissance, & qui
n'auroient pas plus de vingt livres *parisis*
de revenu. L'Evêque fonda quatre de
ces bourses, le Bourgeois de Modene
trois, celui de Pistoie autant, & celui
de Plaisance une. Ils promirent de don-
ner à chacun des Ecoliers pourvus de ces
bourses, quinze florins de Florence par an,
ou de leur donner des fonds équivalens.
Outre cela, l'Evêque d'Arras donna à
ces pauvres Ecoliers la maison où il les

44 DESCRIPTION DE PARIS ,
avoit établis, située dans la rue de saint
Hilaire, qu'on nomme aujourd'hui des
Carmes, & voulut que ce College se
nommât *la Maison des pauvres Ecoliers
Italiens de la Charité Notre-Dame*. Les
Fondateurs nommerent en même-temps
trois Proviseurs ou Directeurs de leur
College, qui étoient trois Clercs habi-
tués à Paris, & dont l'un étoit de Tos-
cane, un autre de Lombardie, & le troi-
sieme des environs de Rome. Ils nom-
merent aussi le Chancelier de l'Eglise de
Paris, & l'Abbé de S. Victor pour Visi-
teur & Protecteur de ce College. Il fal-
loit que quelque fondation particuliere
eût associé ici des Boursiers Espagnols aux
Boursiers Italiens, puisque nous lisons
que ce fut dans ce College que *S. Ignace
de Loyola* demeura en arrivant à Paris.
Le désordre se mit ensuite dans le tem-
porel de cette Maison, au point qu'elle
se trouva ruinée & entièrement aban-
donnée. Deux Prêtres Irlandois, *Patrice
Maginn & Malachie Kelly*, la demande-
rent au Roi, pour y faire instruire des
Prêtres de leur nation, & les rendre ca-
pables d'aller faire des Missions dans les
Royaumes d'Angleterre, d'Irlande &
d'Ecosse, parmi les Protestans. Le Roi
leur accorda leur demande par ses Let-
tres-Patentes de l'an 1677. Aussi-tôt ces
deux pieux Irlandois posèrent la premie-

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 45
re pierre à ce College, qu'ils firent rebâ-
tir & mettre dans l'état où il est présen-
tement. Il n'y a point d'exercice public
de Classes dans cette Maison, qui n'est
qu'une retraite & un asyle pour une
quatantaine de Prêtres Missionnaires &
pour autant de jeunes Ecoliers, tous
Irlandois, qui ne subsistent ici que par
les charités des Fideles. On lit sur la por-
te une inscription qui marque les deux
différens états de ce College.

*Collegium Beatae Mariae Virginis ,
pro Clericis Hibernis
in Academia Parisiensi studentibus
instauratum anno 1681 ,
pro Italis fundatum anno 1330.*

Guillaume Postel enseigna autrefois
dans le College des Lombards, & l'on
remarque que ce fut avec tant de célé-
brité, que la grand-salle de cette Maison
ne pouvant contenir la foule de ceux qui
venoient l'entendre, il étoit obligé de les
faire descendre dans la cour, & de leur
faire leçon par une des fenêtres.

On a fait, il y a quelques années, des
réparations considérables à ce College, &
sur-tout à la Chapelle, qui a été recon-
struite des libéralités de M. l'Abbé de
Vaubrun, de la Maison & Société de
Sorbonne, sur les desseins & sous la
conduite de M. *Bosery*, Architecte, On

46 DESCRIPTION DE PARIS,
voit au portail un ordre corinthien, qui
sert de fond à un porche elliptique, dé-
coré de colonnes & de pilastres ioniques,
qui porte un entablement, lequel est
terminé par un fronton brisé dans le tym-
pan duquel sont les armes de M. l'Abbé
de Vaubrun.

LE COLLEGE DE PRESLES.

J'ai dit ci-dessus que le College de
Presles, ou de *Soissons*, avoit été fondé
par *Raoul de Presles*, en 1313, Clerc &
Secrétaire du Roi, en même-temps que
Guy de Laon, Trésorier de la sainte
Chapelle du Roi, & Chanoine de Paris
& de Laon, fonda celui de Laon. Ce
dernier ayant été transféré depuis dans
la rue de la Montagne sainte Genevie-
ve, le Cardinal *Jean de Dormans*, Evê-
que de Beauvais & Chancelier de Fran-
ce, acheta les bâtimens que les Bourriers
de Laon venoient de quitter, & y fonda
le College de Beauvais, ainsi que je l'ai
déjà dit. *Raoul de Presles* & *Jeanne du*
Chastel, sa femme, augmenterent la
fondation de leur College le Vendredi
d'après Noël 1324, en y fondant deux
Chapelles & deux Chapelains, avec
quinze Bourriers du Diocèse de Soissons.
Cette fondation fut encore considéra-
blement augmentée par l'achat que fit en
1455 le Principal, nommé *Jean Pane-*

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 47
chair, de trois maisons avec cour & jardin, pour la somme de soixante écus d'or, qu'il paya aux exécuteurs testamentaires de *Laurent Lenfant*, Prêtre. Ce College a été uni à celui de Beauvais pour l'exercice des Classes depuis 1597 jusqu'en 1699, auquel temps on fit une mutuelle de séparation entre les deux Colleges pour laisser l'exercice au College de Beauvais.

Remontons le long de la rue des Carmes & de celle des Sept-Voies, jusqu'à ce que nous entrions dans celle des Amandiers, qui d'un côté aboutit à celle des Sept-Voies.

La rue des *Amandiers* s'appelloit en 1300 la rue de l'*Allemandier*, en 1386 la rue des *Allemandiers*, & depuis la rue des *Amandiers*, nom qui, selon toutes les apparences, est corrompu de celui des *Allemandiers*. Cette rue est si étroite, que les voitures ne pouvoient entrer que difficilement dans le College des Grassins, qui y est situé; ce qui fit qu'en 1738 on démolit une vieille maison qui étoit vis-à-vis la porte de ce College. En démolissant les caves de cette maison, on fut fort surpris d'y trouver plusieurs tombeaux de pierre, dans lesquels il y avoit des ossemens de morts. Comme cette maison n'étoit qu'à trente ou quarante toises du Cimetière de S. Etienne

48 DESCRIPTION DE PARIS,
du Mont, peut-être avoit-elle été bâtie
sur une partie de son terrain; peut-être
aussi que cette maison avoit appartenu à
des Calvinistes, qui en faisoient servir
la cave à la sépulture de leur famille, &
cela paroît plus vraisemblable que tous
les raisonnemens qu'on pourroit faire
sur ce sujet.

LE COLLEGE DES GRASSINS.

Ce College porte le nom de ses Fon-
dateurs. *Pierre Grassin*, Seigneur d'A-
blon, Conseiller au Parlement de Paris,
fit son testament le 16 Octobre 1569,
par lequel, après avoir élu sa sépulture
dans l'Eglise Paroissiale de S. Severin à
Paris, & après avoir fait plusieurs legs
pieux, il veut & ordonne qu'il soit pris
sur tout son bien la somme de trente
mille livres tournois, pour être em-
ployée, selon la disposition de Maître
Thierry Grassin, Avocat au Parlement,
son frere & exécuteur testamentaire, &
par le conseil de Messire *Antoine le Ci-
rier*, Evêque d'Avranches, & son oncle
maternel, en un College de Pauvres, &
qu'à cette fin leur sera achetée maison en
l'Université, de ladite somme, *pour y
être par eux fait exercice en l'étude &
service divin*; & supplie sondit frere, au
cas que ladite somme de trente mille li-
vres tournois ne suffise, y employer, & y
faire

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 49
faire son aumône, ce qu'il croit qu'il fera de bon cœur; & au cas que son fils *Pierre Grassin* décede sans enfans, soit avant le trépas de sondit frere ou autrement, il veut & entend que sur tout son bien, outre & par-dessus ladite somme de trente mille livres tournois, soit pris la somme de soixante mille livres tournois, pour être employée ainsi que dessus; à quoi il prie ledit sieur Evêque d'Avanches de tenir la main, s'il lui plaît. De plus, il veut & ordonne qu'aux bourses dudit College soient préférés les pauvres de la ville de Sens & des environs, qui seront présentés par sondit frere, & après sa mort par M. l'Archevêque de Sens, & les comptes rendus pardevant ledit sieur Archevêque, ou son Commis, appellés Messieurs les Gens du Roi audit Sens. *Pierre Grassin*, Seigneur d'Ablon & de Pomponne, & fils du précédent, survécut peu de temps à son pere. Il fit son testament le Lundi 7 jour de Novembre de la même année 1569, par lequel il ordonna & recommanda que le testament dudit sieur *Pierre Grassin*, Conseiller en la Cour, son pere, fût accompli de point en point selon sa forme & teneur, suppliant & requerant Maître *Thierry Grassin*, son oncle, de tenir la main à ce qu'il fût exécuté en la plus grande diligence que faire se pour-

50 DESCRIPTION DE PARIS,
roit. De plus, il donna & laissa par donations & legs testamentaires audit College fondé par sondit pere, la somme de douze cens livres tournois une fois payée, & outre & pardessus les trente mille livres tournois d'une part, & soixante mille livres d'autre, données & léguées par sondit pere audit College. Après la mort des sieurs *Pierre Grassin*, pere, & de *Pierre Grassin*, fils, *Thierry Grassin* ne perdit pas un moment de vue les pieuses intentions dont l'exécution lui avoit été confiée; il alla même au-delà. Le 26 Avril 1571, il passa un contrat d'échange par lequel il donna quatre cens cinquante livres tournois de rente en neuf parties à Messire *Jean-Jacques de Mesmes*, Seigneur des Arches, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, & à ses cohéritiers, pour une grande maison, où présentement sont construits l'ancien corps du College des Grassins, & les deux maisons dans la rue des Sept-Voies vis-à-vis l'Eglise de saint Hilaire, faisant partie de l'Hôtel d'Albret, ladite maison açquise l'an 1527 le 6 Avril, de noble Seigneur *Frédéric de Faix*, Grand-Ecuyer, fondé de Procuration de haut & puissant Prince *Henri Roi de Navarre*, par Messire *Jean-Jacques de Mesmes*, Seigneur de Roissy, aussi Conseiller du Roi en son privé

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 51
Conseil, & Maître des Requêtes de son
Hôtel, pere dudit Seigneur *des Arches*,
& cohéritiers. *Thierry Grassin* acheta
ensuite trois maisons situées dans la rue
des Amandiers, de *Gillette & Isabelle*
de Cueurby, sœurs, filles majeures usant
de leurs droits, pour la somme de sept
mille huit cens livres tournois. Le con-
trat est du premier Mai 1571. Le 15 du
même mois de la même année il ac-
quit une autre maison avec ses appar-
tenances, située dans le carrefour de
sainte Genevieve du Mont, ladite ac-
quisition faite des héritiers de *Jean Cle-
ret*, Bourgeois de Paris, moyennant la
somme de quatre mille vingt-sept livres
dix sols tournois; ledit sieur *Thierry*
Grassin, tant comme héritier & exécuteur
testamentaire des Sieurs *Pierre Gras-
sin*, pere, & *Pierre Grassin*, fils, ses frere
& neveu, que de son chef, & au-
gmentant leurs dispositions, *mu comme*
eux d'affection envers la Patrie & le pays
de Sens, lieu de leur naissance, & à ce
que ledit Pays soit dorénavant pourvu de
gens doctes, & pour la faveur des bonnes
lettres, donna de son bon gré, & sans
aucune contrainte, non-seulement les-
dites six maisons au Principal & Bour-
siers dudit College, mais encore deux
mille huit cens cinquante & une livre,
douze sols, onze deniers, pite, tournois

52 DESCRIPTION DE PARIS,
de rente annuelle, en vingt-six parties
constituées sur l'Hôtel - de - Ville de
Paris. L'acte de donation est du 13
Février 1578. Le même *Thierry Grassin*
fit un projet latin de statuts non si-
gnés pour ledit College, par lequel il
ordonna, entre autres choses, qu'il y
eût, outre le Principal, six grands
Boursiers & douze petits, & que chacun
des grands Boursiers eût soin de deux des
petits. Il fit enfin son testament le 5 Fé-
vrier 1584, & entre plusieurs disposi-
tions qu'il fit, voulut que tous & chacun
les livres imprimés qui se trouveroient
au jour de son décès en la maison où il
demeuroit rue Sainte-Avoie, tant du
feu sieur d'*Ablon*, son frere, que de son
neveu & de lui, fussent pris pour en fai-
re une *Librairie* au College des Grassins
pour l'instruction de ceux qui habiteront
ledit College, &c. Il ordonne aussi par
ce testament qu'*Antoinette le Rebours*,
femme de *Jean Sevin*, Président en la
Cour des Aides, & sa seule héritière du
côté maternel, achete une maison rue
des Amandiers, joignant l'entrée du
College des Grassins, d'un côté, & de
l'autre côté tenant aux maisons par lui
déjà acquises de *Cueurly*, & qu'elle paie
les droits de lods & vente, & fasse pro-
mettre indemnité au Seigneur dont elle
est mouvante, afin d'être ci-après tenue
en main-morte par ledit College. Cent

ans après la mort de ce dernier Fondateur, c'est-à-dire, l'an 1684 & 1685, on fut obligé de restaurer la grande porte de ce College. Il y avoit sur l'ancienne une inscription équivoque que l'on n'a point mise sur la nouvelle; elle étoit conçue en ces termes: *Le College des Grassins fondé pour les pauvres de Sens.* Sur la fin du siècle dernier & au commencement de celui-ci, la mauvaise administration du temporel de ce College avoit considérablement diminué ses revenus, & causé même du dérangement dans la discipline. Le 14 Août 1705, le Parlement rendit un Arrêt sur le réquisitoire du Procureur-Général, par lequel il fut ordonné que les titres qui concernent l'établissement, fondation & dotation du College des Grassins, ensemble les Statuts, Réglemens, si aucun il y a, avec les comptes de la recette & dépense dudit College pendant les dix dernières années, seront mis au Greffe de la Cour par les Principal & Procureur dudit College, pour, après en avoir été pris communication par mondit sieur le Procureur-Général, être requis par lui ce qu'il jugera nécessaire pour le bien dudit College. Le 11 Mars 1707, le Parlement rendit un autre Arrêt, qui ordonna que les statuts & titres, ensemble les comptes de l'administration des biens dudit

College des Grassins pendant les dix dernieres années, &c. seroient remis à *Edme Pirot*, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, Chanoine & Chancelier de l'Eglise & de l'Université de Paris, & à *Edme Pourchot*, Syndic & ancien Recteur de l'Université de Paris, & Professeur émérite en Philosophie, pour donner leurs avis sur ce qu'ils estimeroient devoir être réformé ou observé dans ledit College, pour y rétablir ou y maintenir l'ordre & la discipline, &c. Après que lesdits sieurs *Pirot* & *Pourchot* se furent plusieurs fois transportés audit College, & qu'ils eurent tout considéré, examiné & discuté, ils donnerent leurs avis sur l'administration des biens, & sur la discipline qui y doit être observée, & cet avis fut homologué par Arrêt du Parlement du 4 Mai 1710. Par cet Arrêt il est ordonné, entre autres choses, que les douze bourses de ce College qui avoient été suspendues depuis quelques années, le seront jusqu'à l'entier paiement des dettes actuellement exigibles, & au remboursement de la rente due au sieur *Montade*, &c. *Pierre Grassin*, Ecuyer, Seigneur d'Arcis, de Dyenville, de Mormant, Directeur - Général des Monnoies de France, qui a hérité des sentimens des Fondateurs de ce College, com-

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 55
me de leur nom, est venu généreusement en soutenir l'état chancelant. Il a entrepris d'en acquitter les dettes, & y fait élever à ses dépens douze ou quinze jeunes gens du Diocèse de Sens, préférant toujours les Gentilshommes à ceux qui ne le sont point.

Il y a dans la Chapelle de ce College deux tableaux qui méritent d'être remarqués. L'un représente la résurrection du fils de la veuve de Naïm par *Vouer*; dans l'autre on voit Tobie conduit par un Ange. Celui-ci est de la première manière de *le Brun*.

De la rue des Amandiers on entre dans la Place ou Quarté de S. Etienne du Mont, dans lequel est le College d'Huband, ou de l'*Ave-Maria*.

LE COLLEGE D'HUBAND, ou de L'AVE-MARIA.

Ce College fut fondé en 1339, par *Jean d'Huband*, Clerc, Conseiller du Roi, & Président en la Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris. Il fit cette fondation en faveur de six jeunes Écoliers, d'un Maître, ou Principal & d'un Chapelain, & donna pour cet effet la Maison qui compose encore à présent ce College, avec quelques autres revenus. Selon la fondation, les six Boursiers doivent être tirés du village d'*Huband*,

56 DESCRIPTION DE PARIS ,
dans le Nivernois, ou des lieux circon-
voisins, & doivent y être élevés depuis
l'âge de huit ou neuf ans jusqu'à seize. Il
institua pour Gouverneurs & Adminis-
trateurs perpétuels l'Abbé de sainte Ge-
nevieve, & le Grand-Maître du College
de Navarre. Comme l'intention du Fon-
dateur étoit que ces six enfans, ou Bour-
siers, fussent particulièrement dévoués à
la sainte Vierge, il fit mettre son Image
sur la porte de ce College, comme aussi
celles de S. Jean-Baptiste, de S. Jean-
l'Evangeliste, & des six enfans qu'il vou-
loit y faire élever, & y fit écrire en let-
tres d'or ces deux mots de la Salutation
Angélique, *Ave Mariâ*. C'est à cause de
cette inscription qu'on a nommé ce Col-
lege de l'*Ave-Maria*, nom qui a presque
entièrement fait oublier celui d'*Huband*
qu'il porta d'abord, & qu'on ne lui don-
ne plus que très-rarement. Le nombre
des bourses a été réduit à cause de la mo-
dicité du revenu, & c'est l'Abbé de sainte
Genevieve, & le Grand-Maître du Col-
lege de Navarre qui les conferent à qui
bon leur semble.

L'ABBAYE DE STB GENEVIEVE.

L'Abbaye de sainte Genevieve est le
Chef-lieu d'une Congrégation de
Chanoines Réguliers de l'Ordre de saint
Augustin. Elle a été fondée & bâtie par

le Roi *Clovis*, & la Reine *Clotilde*, sa femme. Cette fondation fut l'accomplissement d'un vœu que ce Prince avoit fait, lorsqu'il alla combattre *Alaric*, Roi des Visigots. Le lieu où cette Eglise fut bâtie, étoit déjà consacré par la sépulture de plusieurs saints personnages, entre autres de *Prudence*, Evêque de Paris. *Clovis* étant mort en 511, avant que d'avoir pu achever cet édifice, la Reine *Clotilde* y mit la dernière main, & l'enrichit de divers ornemens. Le grand *S. Remi* en fit la Dédicace sous l'invocation des Apôtres *S. Pierre* & *S. Paul*.

On y mit, dès le commencement, des Clercs pour la desservir, & nous avons long-temps ignoré si ces Clercs étoient Réguliers, ou Séculiers. Le fameux *Adrien de Valois*, qui avoit cru avec *du Breul*, que c'étoient des Clercs Séculiers, changea d'avis, après avoir fait de nouvelles découvertes & de nouvelles réflexions. Il prouva invinciblement, dit le P. *Mabillon*, que cette Eglise fut qualifiée de *Basilique* dès les premiers temps de sa fondation, & que dans le sixième siècle on ne donnoit ce nom, en France, qu'aux Eglises de Moines. Il n'y a donc plus à douter que ces Chanoines ne fussent Réguliers. A cette preuve le même M. de *Valois* en ajoute

une autre, qui, au sentiment du même P. Mabillon, est sans réplique. Dans la vie de sainte *Bathilde*, écrite par un Auteur contemporain, il est dit, que la Reine *Clotilde*, femme de *Clovis*, bâtit la Basilique de *S. Pierre*, pour y faire observer la Religion de l'Ordre Monastique.

Feu M. de la Mare & quelques autres ont prétendu que *Clovis* en faisant bâtir cette Basilique, avoit fait aussi élever un Palais dans l'endroit où est maintenant ce qu'on nomme la Maison Abbatiale. *Clovis* étant mort, fut inhumé dans cette Basilique, & *Clotilde*, sa femme, le fut aussi après lui. L'Eglise & les autres bâtimens essuyerent par deux fois toute la fureur des Normands, & l'on ne peut certainement pas dire par qui ont été élevés ceux qu'on y voit à présent, à l'exception de l'Eglise. Quelques-uns conjecturent qu'ils l'ont été aux dépens du Roi *Robert*; mais ils n'en donnent pour preuves que ces paroles qu'on lit dans un Obituaire, *Obiit Francorum Rex, qui dedit Claustrum huic Ecclesia*; paroles qui ne prouvent autre chose, sinon qu'il en fit bâtir le Cloître. Le Maire rapporte un extrait d'un ancien Nécrologe, qui nous apprend que *Thibault*, Prêtre & Chantre de cette Eglise, fit bâtir une partie de la tour sur laquelle le

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 59
clocher est élevé : 10 Kal. Aprilis obiit
Theobaldus, Sacerdos & Praeceptor, qui
Præbendam sanctæ Mariæ tribuit huic Ec-
clesiæ, & turrim usque ad primum Solium
evexit, &c. Il paroît par les vies des cé-
lebres Architectes, que *Félibien des*
Avaux avoit eu connoissance de ce Né-
crologe, puisqu'il en rapporte aussi cet
extrait, auquel il ajoute qu'un nommé
Maignaud fit le portique de l'Eglise. Le
reste du bâtiment ne fut construit que
vers l'an 1175, par *Etienne*, Evêque de
Tournai & Abbé de ce Monastere.

Les Chanoines Réguliers qu'on avoit
mis d'abord dans cette Abbaye, la possé-
derent jusqu'en 1147, que le Pape *Eu-*
gene III, ayant quitté Rome à cause d'une
sédition, se rendit à Paris; & étant allé en
l'Eglise des Apôtres S. Pierre & S. Paul
pour y célébrer la Messe, les Chanoines
firent étendre devant l'Autel un riche
tapis de pied que le Roi *Louis VII*, dit
le Jeune, leur avoit envoyé pour faire
honneur au Pape. Le S. Pere se proster-
na sur ce tapis pour faire sa priere; mais
il ne se fut pas plutôt retiré dans la Sa-
cristie, que ses Officiers voulurent s'em-
parer du tapis, comme de chose qui,
selon l'usage, leur appartenoit. Les do-
mestiques de l'Abbaye voulurent aussi
l'avoir. Des paroles on en vint à tirer le
tapi chacun de son côté, puis on en vint

aux coups, & le tumulte fut si grand, que le Roi, qui étoit pour lors dans l'Eglise, crut qu'il n'avoit qu'à se présenter pour tout pacifier, & en effet il le fit; mais ce ne fut qu'après avoir été frappé lui-même dans la foule par les domestiques de l'Abbaye : *Adeo ut, dit Surius, ipse Rex Ludovicus, qui illos compescere voluit, à Canonicorum famulis verberatus sit.*

Le Roi & le Pape furent si indignés de cette sédition, qu'étant d'ailleurs informés que la vie de ces Chanoines n'étoit rien moins que régulière, ils convinrent de mettre des Moines de Cluni en leur place, & chargerent l'Abbé *Suger* de l'exécution de ce dessein. Celui-ci étoit sur le point d'y faire entrer huit Moines de S. Martin-des-Champs, & le Prieur de S. Pierre d'Abbeville pour être leur Abbé; mais sur ces entrefaites il reçut de nouveaux ordres du Roi & du Pape, qui sur la requête que les Chanoines de l'Abbaye de S. Pierre & de S. Paul leur avoient présentée, consentirent qu'on les réformât, en y introduisant des Chanoines Réguliers de l'Abbaye de S. Victor lez-Paris. *Suger* alla trouver *Gilduin*, Abbé de cette Abbaye, & lui demanda douze de ses Religieux, & *Eudes* pour être leur Abbé, & établir la Réforme dans l'Abbaye de S. Pierre &

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 61
de S. Paul, ce qui lui fut accordé. Tout
cela se passa en 1148, & ce fut vers ce
temps-là que cette Abbaye prit le nom
de *sainte Genevieve*, qui y avoit été en-
terrée en 512.

Cette Réforme se soutint jusqu'aux
guerres des Anglois. Elles causerent de
si grands désordres dans l'Etat, que les
Monasteres s'en ressentirent, & que la
discipline réguliere fut presque anéantiè
dans l'Abbaye de *sainte Genevieve*. Le
Roi *Louis XIII*, après la mort de *Ben-
jamin de Brichanteau*, qui en étoit Abbé
& Evêque de Laon, crut qu'on n'y pou-
voit-remettre l'ordre, qu'en y nommant
de son autorité, pour cette fois seule-
ment, le Cardinal de la *Rochefoucauld*,
à condition de la réformer. Celui-ci
n'en trouva pas de plus sûr moyen que
d'y appeller le P. *Faure*, avec douze Re-
ligieux de la Réforme que ce Pere avoit
établie dans la Maison de S. Vincent de
Senlis. Le Pere *Faure* & douze de ses Re-
ligieux prirent donc possession de l'Ab-
baye de *Ste Genevieve* le 27 Avril 1624 :
mais on ne mit la dernière main à cette
bonne œuvre que dans le Chapitre géné-
ral des Chanoines Réguliers de cette Ré-
forme, qui se tint le 10 Octobre 1634, où
le P. *Faure* fut élu Abbé Coadjuteur de
sainte Genevieve, & Supérieur-Général
de la Congrégation.

De tous les anciens bâtimens de cette Abbaye, il n'y a que l'Eglise qui subsiste, telle qu'elle fut achevée en 1175.

La cave ou *Crypte*, qui est au-dessous de cette Eglise, est très-ancienne, puisque c'est ici que *S. Prudence*, *S. Céran*, Evêques de Paris, & sainte Genevieve furent enterrés. Ce lieu a été très-orné dans la suite. Aujourd'hui la voûte en est soutenue par des colonnes & des piliers de marbre, avec des chapiteaux de même matière.

Le tombeau de sainte Genevieve est de marbre, & entouré de grilles de fer; mais il n'y reste plus rien du corps de cette Sainte, qui a été mis tout entier dans la Chasse qui est au chevet de l'Eglise supérieure. Ce tombeau est entre celui de *S. Prudence* & celui de *S. Céran*. A une des extrémités de cette *Crypte*, il y a un Autel entre deux piliers, sur lequel il y a une croix garnie de quelques agates; au pied est un *Ecce Homo*, d'un seul morceau de corail: c'est un présent du feu *P. du Molinet*.

L'Eglise haute renferme plusieurs choses qui méritent d'être remarquées.

La Chasse où est le corps de sainte Genevieve, est exposée derrière le grand-Autel. Elle est portée sur quatre grandes colonnes d'ordre ionique, avec leur entablement & leur piedestal sur un

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 63
plan quarré : c'est un présent du Cardinal de *la Rochefoucauld*. De ces colonnes il y en a deux de marbre que cette Eminence avoit achetées ; & deux d'un marbre antique & rare , que le Roi *Louis XIII* lui avoit données. Sur ces colonnes sont quatre statues de Vierges , plus grandes que le naturel , lesquelles semblent soutenir la Chasse , & portent chacune un candélabre à la main. Cette Chasse est de vermeil , & fut faite en 1242 , par les soins de *Robert de la Ferté-Milon* , Abbé de ce Monastere. L'on dit que l'orfevre y employa 193 marcs d'argent & huit marcs d'or. Presque tous nos Rois & toutes nos Reines ont signalé leur libéralité envers cette Chasse , & l'ont , pour ainsi dire , couverte de piergeries. La couronne , ou bouquet de diamans qui brille au-dessus , est d'un grand prix , & fut donnée par la Reine *Marie de Medicis*.

Comme sainte Genevieve est la Patronne de la ville de Paris , qui a souvent ressenti les effets de son intercession auprès de Dieu , on descend sa Chasse , & on la porte en Procession à *Notre-Dame* , dans les grandes calamités publiques. Tout le Clergé & toutes les Cours Supérieures de Paris assistent à cette Procession. Les Religieux de sainte Genevieve y marchent nuds pieds , & ont la droite

64 DESCRIPTION DE PARIS,
sur le Chapitre de l'Eglise Métropolitaine, ainsi que leur Abbé l'a sur l'Archevêque de Paris, dans cette occasion.

Le grand-Autel est isolé, & le Tabernacle qui est dessus, est d'une richesse & d'un travail prodigieux. Aux côtés de cet Autel sont les statues des Apôtres S. Pierre & S. Paul, de métal doré. La balustrade de cuivre & celle de marbre ont été faites en même-temps, & le tout aux dépens du Cardinal de *la Rochefoucauld*. Le lutrin, qui est au milieu du chœur, est, dit-on, le plus beau du Royaume; il est du dessein du fameux *le Brun*, qui ne faisoit rien que d'admirable. Sa forme est triangulaire; on y voit trois Anges qui touchent une lire à trois faces: toute la composition en est grande & très-ingénieuse.

Le tombeau de *Clovis* est aussi au milieu du chœur. L'effigie du Prince, qui est couchée dessus, est de marbre blanc, & sa matière nous fait connoître que ce monument est moderne; car, comme l'a fort bien remarqué le savant P. *Mabillon*, *la sépulture des Rois de la première Race, étoit fort simple, & presque sans aucune pompe extraordinaire. . . . On n'a employé que fort tard, c'est-à-dire, sous les Enfants de S. Louis, le marbre & le bronze à leurs tombeaux, si l'on excepte un petit nombre de tombeaux.*

Cette remarque s'accorde parfaitement avec l'inscription que les Chanoines Réguliers de sainte Genevieve ont fait graver sur ce tombeau.

C L O D O V Æ O M A G N O

*Regum Francorum , primo Christiano
hujus Basilica Fundatori ,
sepulchrum vulgari olim lapide structum
& longo Ævo deformatum ,
Abbas & Convent. meliori opere ,
cultu & formâ renovaverunt.*

La Reine *Clotilde* fut inhumée assez près des degrés du grand-Autel; mais ses reliques ont été tirées de son tombeau, & enfermées dans une Chasse qui est derrière le chœur. Les bonnes œuvres qu'elle a pratiquées pendant le cours de sa vie, & l'obligation que la France lui a de l'avoir rendue Chrétienne, nous la font regarder comme une Sainte.

Sous *Charles VI.* un Boucher séditieux, nommé *Goy*, ayant été tué en *Beauvais* par les *Armagnacs*, son corps fut apporté à Paris, & enterré à sainte Genevieve, où, selon *Jouvenel des Ursins*, on lui fit moult honorables obseques, autant que si c'eust été un grand Comte ou Seigneur, & y fut présent le Duc de Bourgogne avec foison de peuple. On grava même sur sa tombe une épitaphe.

66 DESCRIPTION DE PARIS,
 qui se voyoit encore du temps de l'Hif-
 torien que je viens de citer. Ce Boucher,
 à la fédition près, étoit un homme vail-
 lant, agréable, & qui fut fort regretté
 dans son parti. Il étoit un des trois fils
 d'un Boucher d'auprès de sainte Gene-
 vieve; qui se signalerent dans la fédition
 des *Cabochiens*, & allèrent avec *Cabo-*
che, leur Chef, suivis d'une quantité de
 gens de la lie du Peuple, mettre le feu
 au Château de Bicêtre que le Duc de
 Berry avoit fait peindre & enrichir.
Voyez Sauval, tome 1, page 642.

Dans une Chapelle qui est à côté du
 grand-Autel, est un magnifique tombeau
 de marbre noir, sur lequel on voit la
 statue de marbre blanc du Cardinal de
la Rochefoucauld, à qui un Ange sert de
 Caudataire. Ce chef-d'œuvre de sculptu-
 re est de *Philippe Buister*, Sculpteur du
 Roi. Voici son épitaphe :

Eminentissimo S. R. E. Cardinali
 FRANCISCO DE LA ROCHEFOUCAULD,
antiquâ & perillustri stirpe oriundo ;
doctrinâ , pietate & omni virtutum
genere celeberrimo ;
primum Claromontano ,
deindè Silvanectensi Episcopo ;
antiquæ Religionis & Ecclesiasticæ
dignitatis acerrimo Defensori ;
Rerum & consiliorum publicorum
in Gallia quondam Præsidi ,

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 67

*& Administratori integerrimo ;
summo Galliarum Elemosinario ;
& optimo pauperum Parenti.*

*Religiosorum Ordinum amantiſſimo
Patrono ; Regularis Canonorum
Sancti Augustini*

*disciplina Vindici ac Restitutori ;
hujus domûs Abbati Religioſiſſimo
ac munificentiſſimo benefactori :*

*hoc ſuperſtitis & aterni amoris
ac obſervantia monimentum*

*trifti Religione mœrentes poſuerunt
Abbas*

& Canonici Regulares hujus Eccleſiæ.

Hic titulum Abbatie ,

quem ante ipſum nemo ,

nifi iſtius Domûs Canonicus poſſederat ;

huic eidem familia reſtituit.

*Oſſa ejus in ſubterraneo ſpecu ſacelli
inferioris jacent.*

Obiit Ann. D. 1645 ,

die Febr. 14, ætat. 87.

Auprès de la porte par laquelle les Religieux vont au chœur, ſont deux niches dans lesquelles on voit deux morceaux qu'on croit être de *Germain Pilon*, & qui ſont fort eſtimés, quoiqu'ils ne ſoient que de terre cuite. L'un représente *J. C.* qu'on va mettre au tombeau, & l'autre *J. C.* qui reſſuſcite.

La Sacriſtie renferme quantité d'or-

68 DESCRIPTION DE PARIS,
nemens, dont plusieurs sont d'une grande magnificence.

Sur un des piliers de la nef, à droite en entrant dans l'Eglise, on voit à présent un buste qui est le portrait du fameux *René Descartes*. Les deux épitaphes qu'on y lit, font mieux son éloge que tout ce que j'en pourrois dire. Voici la première, qui est gravée sur une table de marbre blanc, placée au-dessous de ce portrait.

DESCARTES, dont tu vois ici la sépulture,

*A. deffillé les yeux des aveugles mortels,
Et gardant le respect que l'on doit aux
Autels,*

*Leur a du monde entier démontré la
structure.*

*Son nom par mille Ecrits se rendit glo-
rieux ;*

*Son esprit mesurant, & la Terre, & les
Cieux,*

*En pénétra l'abyme, en perça les nuages :
Cependant comme un autre, il cede aux
loix du sort,*

*Lui qui vivroit autant que ses divins Ou-
vrages,*

Si le Sage pouvoit s'affranchir de la mort.

Cette épitaphe est de *Gaspar de Fieubet*, qui, après avoir été Chancelier de la Reine *Marie-Thérèse d'Autriche*, &

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 69
étant Conseiller d'Etat, se retira en
1691 dans une maison particuliere située
dans l'enclos des Camaldules de Gros-
Bois, à quatre lieues de Paris, pour ne
plus s'occuper que de la seule affaire né-
cessaire.

Plus bas, & dans une autre table,
aussi de marbre blanc, on lit cette épi-
taphie latine :

RENATUS DESCARTES,

*Vir supra titulos omnium retro
Philosophorum, nobilis genere,
Armoricus gente, Turonicus origine,
in Gallia, flexa studuit;
in Pannonia, miles meruit;
in Batavia, Philosophus delituit;
in Suecia, vocatus occubuit:
tanti viri pretiosas reliquias
Gallarum percelebris tunc Legatus
PETRUS CHANUT, CHRISTINÆ,
sapientissima Regina, sapientum
amatrici, invidere non potuit,
nec vindicare Patria, sed quibus licuit
cumulatus honoribus peregrina terra
mandavit invitus;
anno Domini 1650, mense Febr. 10,
ætatis 54.
Tandem post septem & decem annos,
in gratiam Christianissimi Regis
Ludovici decimi quarti,
Virorum insignium cultoris,*

& remuneratoris , procurante
 PETRO DALIBERT ,
 sepulchri pio & amico violatore ,
 Patriæ reddita sunt ,
 & in isto Urbis & Artium culmine
 posita : ut qui vivus apud exteros otium
 & famam quaesierat , mortuus
 apud suos cum laude quiesceret , suis ,
 & exteris in exemplum
 & documentum futurus .

I nunc Viator ,
 & divinitatis , immortalitatisque animæ
 maximum & clarum assertorem , aut jam
 crede felicem , aut precibus redde .

On ne fait pas positivement qui est
 l'Auteur de cette épitaphe. Les uns di-
 sent qu'elle est de feu M. Clerfelier , &
 les autres du feu Pere Lallemand , Cha-
 noine Régulier de sainte Genevieve , &
 Chancelier de l'Université de Paris .

Pour la parfaite intelligence de cette
 épitaphe , il n'est pas hors de propos de
 remarquer que M. Descartes ayant été
 appelé à Stockholm par Christine Reine
 de Suede , il y mourut le 11 Février
 1650 , à quatre heures du matin , âgé de
 cinquante-trois ans , dix mois & onze
 jours . Il fut enterré le lendemain , sui-
 vant le cérémonial de l'Eglise Romaine ,
 dans un endroit du cimetiere des
 Etrangers où l'on inhumoit les Catholi-

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 71
ques. Cet enterrement se fit d'une ma-
niere très-simple, aux dépens de la suc-
cession du défunt. Dix-sept ans après la
mort de M. *Descartes*, ses os & ses cen-
dres furent transportés en France à la sol-
licitation & aux dépens de M. *Dalibert*,
Trésorier de France & ami du dé-
funt. Ils arriverent en France au mois de
Janvier 1667, furent mis en dépôt dans
une des Chapelles de l'Eglise de saint
Paul, puis transportés avec un convoi
pompeux le 24 de Juin de la même an-
née, à huit heures du soir, dans l'Eglise
de sainte Genevieve du Mont, où ils
furent reçus par l'Abbé & les Chanoines
Réguliers avec un appareil magnifique.
Le lendemain, l'on y fit un Service so-
lemnel, où le P. *Blanchard*, Abbé &
Supérieur-Général de la Congrégation,
officia pontificalement, & où assisterent
plusieurs personnes qualifiées, comme
au convoi de la veille. Le P. *Lallemant*,
Chancelier de l'Université, avoit prépa-
ré une Oraison funebre; mais il reçut
un ordre de la Cour qui lui défendoit de
la prononcer. Le cercueil fut mis dans un
caveau entre deux Chapelles de la partie
méridionale de la nef, où M. *Dalibert*
fit mettre le Buste en marbre du Philo-
sophe, & au-dessous les deux inscrip-
tions, ou épitaphes que je viens de
rapporter. Voyez la vie de *Descartes*
écrite par *Baillet*.

Assez près des cendres de *Descartes*, & du même côté de l'Eglise, a été déposé le cœur de *Jacques Rohault*, un des plus zélés & des plus habiles disciples de ce Philosophe, pour ne point séparer les restes précieux de deux hommes si unis de sentimens. Ce cœur est ici annoncé par cette inscription composée par Monsieur de *Santeul*.

D. O. M.

Et aeterna Memoria JACOBI ROHAULT,
Ambiani, celeberrimi quondam
Mathematici, & Philosophi,
cujus cor hîc repositum.

Discordes jam dudum aequis rationibus
amba,

Et natura, & Religio sibi bella move-
bant :

Tu, rerum causas fidei & Mysteria pan-
dens,

Concilias utrasque & amico fœdere jun-
gis.

Munere pro tanto, decus immortale So-
phorum,

Hoc memores posuère tibi venerabile
Bustum,

Quos unum doctrina facit, compingit in
unum,

Doctaque Cartesii ossa hoc marmor corque
Roalti ;

Has

*Has tanti exuvias hominis Lienardus ad
aras*

*Appendit fidi officiis cumulatus amici.
positum 1675.*

Parmi les tableaux dont la nef est ornée, on en distingue particulièrement trois grands, dont deux sont à gauche en entrant, & sont fort beaux, quoiqu'ils soient peints par deux Peintres qui s'étoient particulièrement attachés à peindre le portrait. L'un est de *Nicolas de Largilliere*. C'est un vœu fait à sainte Genevieve par la ville de Paris, en 1694, après avoir essuyé deux années de famine. La Sainte y est représentée dans la Gloire; au bas sont le Prévôt des Marchands, les Echevins, les principaux Officiers du Corps de Ville, & un grand nombre de spectateurs. Le Peintre y a représenté *Santeul*, Chanoine Régulier de saint Victor; & au lieu de laisser paroître son rochet, il l'a enveloppé dans son manteau, qui est noir. *Santeul* ne fut pas plutôt informé de cette malice pittoresque, qu'il porta sa plainte au Prévôt des Marchands, de ce qu'on l'avoit peint en habit noir dans ce tableau, au lieu de le mettre en habit blanc. Cette plainte est en beaux vers latins, & intitulée *in votiva tabella ad adem D. Genovesa, pictus fraudulentor*

Tome VI.

D

74 DESCRIPTION DE PARIS,
*conqueritur ex albo Santolius niger, ad
Cl. Bosc Urbi Praefectum.*

A côté de ce tableau, il y en a un autre de même grandeur, qui est aussi un vœu que la ville de Paris fit à Dieu par l'intercession de sainte Genevieve en 1710, pour la cessation de la famine causée par le grand froid de l'hiver de 1709. Ce tableau est de feu de *Troy*, & a des beautés qui mériteroient un jour plus favorable.

Le troisieme tableau est à droite en entrant par la grande porte de l'Eglise. C'est encore un vœu fait par la ville de Paris, à l'occasion d'une espece de famine dont elle fut affligée en 1725. Il a été peint par de *Troy*, fils de celui qui a peint le précédent, un des bons Peintres d'Histoire qu'il y ait aujourd'hui. Il est actuellement Directeur de l'Académie Royale de Peinture que le Roi entretient à Rome. Pour mettre ce tableau où il est, il a fallu déplacer le Buste & les épitaphes de M. *Descartes*, qu'on a transportés sur le pilier de la nef qui est vis-à-vis.

La principale porte par laquelle on entre dans la Maison, a été bâtie il y a environ 65 ans, sur les desseins du P. de *Creil*, Religieux de la Maison, qui avoit beaucoup de gout pour l'Architecture, & qui étoit très-savant dans l'art de la

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 71
 coupe des pierres. Cette porte est une
 espece de double portique soutenu de
 colonnes doriques, dont les bases sont
 d'ordre toscan: il y a deux pavillons quar-
 rés aux extrêmités. Vis-à-vis est une
 niche décorée de deux colonnes ioni-
 ques, dans laquelle il y a une statue de
 sainte Genevieve, qui a une fontaine
 à ses pieds. Delà on entre sous un péris-
 tile formé par des colonnes doriques, &
 qui a environ quarante pas de longueur.
 Le nouveau Cloître vient ensuite, & est
 soutenu d'un côté par des colonnes dori-
 ques. Dans le Chapitre sont plusieurs
 tombes de marbre blanc. Au milieu est
 celle du Pere Faure, qui est le premier
 Abbé Régulier que cette Maison ait eu
 depuis la Réforme dont cet Abbé est
 l'Instituteur. Sur son tombeau on lit
 cette épitaphe :

H I C J A C E T

Reverendissimus in Christo Pater

CAROLUS FAURE,

hujus domûs Abbas,

Ord. Can. Reg. Cong. Galli.

*Hoc seculo Restaurator, ac primus
 Prapositus generalis; vir ad magna*

*queque natus; magnus ingenio,
 memoriâ, eloquentiâ, eruditione;*

major animo, labore, constantiâ,

maximus modestiâ,

Dij

Religione supereminens charitate.
 Qui collapsam ubique ferè Galliarum
 Canonica vite disciplinam,
 primus erigere cogitavit;
 consiliumque tam arduum,
 & cepit ipse adolescens,
 & senibus dedit;
 mox ut opere impleret,
 faventibus Gregorio XV & Urbano VIII,
 P P, M M,
 annuente Ludovico Justo Franc.
 Rege christianissimo, operam præbente
 Francisco Cardinale Rupifucaldo;
 aspirante in omnibus,
 & super omnes
 Deo Optimo Maximo.
 Primum in sancti Vincentii
 Silvanectensis Domo,
 ubi Deo se devoverat,
 tum in hac sancta Genovesa,
 ubi Deo quam plurimos devovit,
 tanto conatu tantoque successu insudavit;
 ut Canoniarum coloniis per varia
 passim cœnobia deductis,
 amplissimum Ordinem diu misereque
 deformatum brevi feliciter instauraverit;
 Demum aucta 50 Monasteriis
 suâ Congregatione,
 ceteris ejusdem Ordinis eandem
 subinde disciplinam
 certatim amplectentibus, post conditas

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 77

*ad Canonica vite normam optimas leges ,
ipse viva lex , ipse suorum regula ,
magis quàm Rector ; in animis filiorum ,
quos prope innumeros Christo genuit ,
aeternum victurus ,
obiit Prid. Non. Novemb.
ann. sal. 1644.
Ætat. 50, Profess. 30.*

Proche cette tombe est celle de *François Boulart*, second Abbé-Général de la Réforme. Son épitaphe est conçue en ces termes :

H I C J A C E T

*Reverendissimus Pater
FRANCISCUS BOULART,
Abbas hujus Ecclesiæ
& Can. Regul. Congr. Gallicanæ
Præpositus generalis :
Vir tranquillitate animi ,
lenitate morum ,
vita innocentia conspicuus ;
Ecclesiæ , Religionis ,
discipline amantiſſimus ;
moris antiqui retinentiſſimus :
quem in rebus gerendis dexteritas ,
ſagacitas , & fides , in dignitatibus
exercendis integritas , & modestia ,
in laboribus aſſiduitas , & diligentia ,
in adverſis , & proſperis æquabilitas ,
& conſtantia , ſuis mirifice charum*

D iij

*atque utilem ,
 magnatibus notum probatumque ,
 omnibus gratum ,
 & spectabilem reddiderunt :
 qui dum pro ordine Canonico ,
 atque hâc Domo Regiâ
 praclara multa operatur ,
 & plura cogitat ,
 obiit 5 Idûs Januarii
 ann. sal. 1667.
 Ætatis 62 , Profess. 45.*

A gauche de cette tombe est celle du
 P. Blanchart, troisieme Abbé-Général
 depuis la Réforme.

H I C J A C E T

*Reverendissimus Pater
 FRANCISCUS BLANCHART ,
 Abbas hujus Ecclesiæ
 & Canon. Regul. Congreg. Gallicanæ
 tertius Præpositus Generalis.
 Vir corporis dignitate , mentis præstantiâ ,
 vitæ æquabilitate ,
 morum innocentia ,
 & sermonis gratiâ excellens :
 in tractandis rebus prudentiâ ,
 regendis animis dexteritate ,
 completendis suis
 quotquot erant , charitate ,
 & divinorum affectu singularis ,
 qui nonum Abbas ,*

*& Præpositus Generalis electus ,
dum hanc Domum 27. annos
piâ & assiduâ sollicitudine
regit , ornat , amplificat ;
ac mirâ quâdam summæ lenitatis ,
& autoritatis moderatione ,
auctam à se 50.*

*Monasteriis Congregationem , conciliat ,
fovet , promovet ;
qua semper providerat spiritu magno
vidit ultima ,
atque per totos sexdecim menses
acerbissimis morbi cruciatibus probatus
& Deo dignus inventus ,
in spe
immortalitatis plenâ
obiit*

*7. Idûs Februarii an. 1675.
ætatis 69 , Profess. 49.*

La petite tombe qui est très-proche , renferme les cendres d'un Religieux distingué par son esprit & encore plus par sa vertu. Voici ce qu'en dit son épitaphe. J'en parlerai plus au long dans les Eloges des Hommes Illustres de cette Abbaye.

H I C J A C E T

*Reverendus Pater
PETRUS LALLEMANT,
Prior hujus Ecclesie
Div*

*ejusdemque ,
ac Universitatis Parisiensis
Cancellarius.*

Obiit 1673.

Febr. 18.

etatis 51 , Professionis 17.

Du Cloître on entre dans une ancienne Chapelle, qui est sous l'invocation de *Notre-Dame de Miséricorde*, & au milieu de laquelle est un tombeau élevé, sur lequel est la figure en bronze d'un Prélat revêtu de ses habits Pontificaux ; mais au lieu qu'ordinairement sur chaque tombeau il n'y a qu'une inscription ou épitaphe, celui-ci en a deux & avec raison.

H I C J A C E T

FR. JOSEPHUS FOULON,

hujus Ecclesie Canonicus ,

qui an. Domini 1557.

in Abbatem Dei gratiâ electus ,

ita sapienter vitam instituit ,

ut omnibus ,

duris licèt temporibus ,

gratus charusque esset.

Cujus anima in pace quiescat.

Amen.

Obiit

7. Aug. 1607.

L'autre inscription est gravée autour de ce même tombeau :

Hoc eodem componitur Tumulo
Dominus BENJAMIN DE BRICHANTEAU ;
Episcopus
& Dux Laudunensis ,
Comes d' Annissy ,
& Par Francia ;
Abbas & Religiosus Professus
hujus Monasterii ;
qui nobilitate sic pietate
clarus
obiit

an. 1619.

3. Idûs Julii.

Après la mort de ce dernier, les Religieux de sainte Genevieve élurent pour leur Abbé *Philibert de Brichanteau*, frere de *Benjamin*, qui offroit de prendre l'habit de Chanoine Régulier, & de faire Profession de la Regle de S. Augustin ; mais le Roi ne voulut jamais confirmer son élection, & donna cette Abbaye au *Cardinal de la Rochefoucauld*, qui ne l'accepta que pour y établir le bon ordre, & la remettre ensuite en regle, comme elle l'avoit été auparavant.

Le grand escalier se présente ensuite. Le trait de sa coupe est hardi ; toute la voûte de son plafond n'étant portée que sur deux petites colonnes. Il est du dessein du même *P. de Creil*, dont on a parlé ci-devant, & a le même défaut

D.v.

32 DESCRIPTION DE PARIS,
que le péristyle du Cloître, dont le plafond n'est point assez élevé.

Le vestibule est orné de quatre statues qui représentent des Prophetes. Il conduit à plusieurs grandes salles, aux Dortoirs & à une petite Chapelle qu'on a bâtie depuis peu sous la nouvelle Bibliothèque, & où l'on entre par le grand Dortoir,

La Bibliothèque est une des plus belles qu'il y ait en France, tant pour le vaisseau, que par le choix & la quantité de Livres qu'elle renferme. Lorsque le Cardinal de la *Rochefoucauld*, Abbé Commendataire de sainte Genevieve de Paris, y fit venir en 1624 des Chanoines Réguliers de S. Vincent de Senlis, ils n'y trouverent aucuns livres, ni manuscrits, ni imprimés. Ainsi les PP. *Fronteau & Lallemant* doivent être regardés comme les Fondateurs de la Bibliothèque que l'on voit ici. Dans l'espace de peu d'années ils amassèrent jusqu'à sept ou huit mille volumes. Le Pere *du Molinet*, qui en eut ensuite la direction, acheta quantité de Livres pour achever de la remplir. Il l'accompagna d'un Cabinet d'Antiquités & de Curiosités, & eut le bonheur de l'enrichir de ce qu'il y avoit de plus curieux & de plus rare dans celui du fameux *Peiresc*. Cette Bibliothèque est devenue une des plus nombreuses & des plus curieuses depuis

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 89
1710, que *Maurice le Tellier*, Archevêque de Rheims, légua la sienne à cette Maison. La Bibliothèque de ce Prélat étoit un choix riche & exquis de ce qu'il y avoit de meilleur en Livres. Dans le Cabinet d'Antiquités & de Curiosités, on y voit une suite de médailles de *grand bronze*, au nombre de plus de quatre cens, qui ont les têtes les plus rares des Empereurs & des Impératrices leurs femmes. La suite du *moyen bronze* est beaucoup plus ample, ayant jusqu'à quatorze cens médailles, dont il y en a bien trois cens grecques; elle descend bien avant dans le bas Empire. Une suite de *petit bronze* qui est si singulière, que le feu P. du *Molinet* disoit qu'il n'y en avoit peut-être pas une semblable dans l'Europe. Elle consiste en douze cens médailles, ou environ, tant du haut, que du bas Empire, entre lesquelles il y en a bien aussi trois cens grecques. Une suite de médailles d'*argent* de plus de sept cens, à la tête desquelles sont celles qui représentent les *Dités*. Toutes ces suites sont antiques.

On voit aussi dans ce Cabinet les mesures, les poids & les monnoies antiques des Romains, des monnoies grecques & des monnoies d'argent des Hébreux; des Talismans, tant en pierres, qu'en métaux, anciens & modernes, & de

84 DESCRIPTION DE PARIS ,
toutes sortes de Langues ; des instrumens de sacrifices , des Déités , des armes des Romains , & des autres ustensiles & antiquités Romaines , Grecques , Egyptiennes , &c.

On y voit aussi une suite de quatre cens médailles en cuivre des Papes , depuis Martin V jusqu'à Innocent XI ; mais la plupart des plus anciennes n'ont été frappées que dans ces derniers temps & sur des coins modernes.

Les médailles de nos Rois depuis Charles VIII jusqu'à Louis XIV ; celles des Reines , des Princes , des Chanceliers & des Illustres de tous les Etats de ce Royaume.

Les médailles des Empereurs , des Rois d'Espagne , d'Angleterre , de Danemarck , de Suede & autres du Nord , des Princes d'Italie , des Ducs de Savoie , des Electeurs & Princes d'Allemagne , & de plusieurs autres Princes de l'Europe.

Une suite des monnoies de France en or , en argent & en billon , depuis Clovis jusqu'à notre temps.

Les jetons de nos Rois depuis François I jusqu'à Louis XV , qui composent une suite de plus de six cens jetons , dont les devises marquent leurs plus belles actions. On y voit aussi des Reines , des Princes , des Familles , des Magistrats , des Compagnies , & plusieurs qui

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 8,
ont rapport aux événemens de ce siecle,
jusqu'au nombre de mille.

Des pierres gravées, cornalines, lapis, agates, onix, jades, camayeux, des minéraux & des coquilles.

Des Instrumens de Mathématiques, des Horloges, des Lunettes d'approche, des Pierres d'aimant & autres choses semblables.

Plusieurs sortes d'habits & d'armes des pays étrangers, des Perfes, des Indiens, des Américains, &c. Parmi les mesures des Romains que j'ai dit qu'on voyoit dans ce Cabinet, on y remarque deux Conges d'airain, dont l'un est antique indubitablement, & a servi autrefois de mesure; l'autre n'est qu'une copie; elle est cependant considérable en ce qu'elle a été tirée & mesurée exactement sur l'original qui est à présent au Palais Farnese, & qui se gardoit au Capitole du temps des Empereurs Romains, pour servir à ajuster les autres mesures sur celle-là, ainsi que l'inscription le marque. Ce fut feu M. de Peiresc, qui pendant qu'il étoit à Rome, fit faire cette copie avec tout le soin & toute la précision possibles. Le Conge tenoit trois pintes d'eau, ou d'autre liqueur, mesure de Paris, lesquelles pesoient dix livres Romaines. Toutes les mesures qui étoient au-dessus, ou au-dessous, y avoient du

86 DESCRIPTION DE PARIS ,
rapport. L'*amphora*, par exemple, te-
noit huit congés; l'*Urna*, quatre; le *Sex-*
tarius en étoit la sixième partie; l'*Hémi-*
ne, la douzième; & le *Quartarius*, la
vingt-quatrième.

Le P. du Molinet, après avoir mesuré
les deux congés qui sont ici, trouva que
l'ancien tenoit environ demi-once d'eau
de plus que celui qui n'est que copie.
Celui-ci étoit à la mesure juste, & le
premier à la mesure bourgeoise. Dom
Lancelot en son livre de l'*Hémine* fait
cette distinction. Le Congé original fut
mis au Capitole vers l'an 75 de l'Ere de
Jésus-Christ, pour y être gardé comme
une mesure juste & publique. Ces mots
qui sont gravés dessus le justifient :

I M P. C A E S A R E

Vespas. V̄I.

T. Cas. Aug. F. IIII. Cos.

Mensura

exacta in Capitolio

P. X.

C'est-à-dire, *Imperatore Casare Vespasiano*, *sextum Consule*. *Tito Casare Augusti filio*, *quartum Mensura exacta in Capitolio*. *Pondo decem*.

On voit aussi dans ce Cabinet le *Sex-*
tarius & le *Quartarius*, & le P. du Mo-
linet ajoute que c'est une chose digne de

remarque , qu'on se serve encore à Paris des mesures des anciens Romains : en effet , la Chopine ou Sextier de cette Ville est la même mesure que la Chopine ou Sextier de Rome du temps de Vespasien ; & l'Hémine est justement notre demi-Sextier. Il n'en est pas de même des Poids. La Livre de Paris a seize onces , & celle de Rome n'étoit que de douze , encore plus foibles que celles de Paris , d'un huitieme , puisque sept de France pesent autant que huit de Rome.

Ceux qui voudront connoître particulièrement le Cabinet de sainte Genevieve , n'ont qu'à lire le Livre que le feu P. *du Molinet* a donné au Public.

Ce Cabinet , qui a été long-temps resserré dans une espece de galetas , a été rebâti magnifiquement en 1753 dans le milieu du grand corps du bâtiment qui donne sur le jardin , & forme une belle galerie décorée d'armoires grillées ou vitrées , dont la sculpture est très-recherchée. Feu M. *le Duc d'Orléans* , qui logeoit chez ces PP. où il avoit fait bâtir une maison particulière pour son habitation , a beaucoup contribué à la construction de ce beau Cabinet , & l'a enrichi d'une collection de Pierres gravées & de *Camées* antiques d'un très-grand prix. On y voit encore plusieurs vases étrusques fort estimés , qui vien-

88 DESCRIPTION DE PARIS,
nent du Cabinet de M. le Comte de
Caylus, de l'Académie des Belles-Let-
tres, très-savant Antiquaire.

Les PP. *Fronteau*, *Lallemant* & du
Molinet, ayant successivement & heu-
reusement travaillé à acquérir des Li-
vres, des Manuscrits, des Estampes,
des Médailles, des curiosités de la natu-
re & de l'art, il fallut pour lors nécessai-
rement songer à disposer un lieu pour
les mettre. Pour cet effet, on pratiqua
en 1675 une Galerie ou vaisseau de
trente toises de longueur sur quatre de
largeur. Il étoit éclairé des quatre côtés
par des croisées, & décoré de tablettes
de menuiserie, &c. Cette Bibliothèque
n'étoit que d'environ dix-neuf mille vo-
lumes; mais elle a été si fort augmentée
depuis, tant par les acquisitions qu'on a
faites, que par celle de M. *le Tellier*,
Archevêque de Rheims, qu'à présent
elle est au moins de quarante-cinq mille
volumes. Il a donc fallu agrandir le vais-
seau de plus de moitié, tant dans sa lon-
gueur qui est aujourd'hui d'environ cin-
quante trois toises, que par un autre
vaisseau qu'on a bâti du côté de l'Eglise
& du Jardin, & qui coupe l'ancien avec
lequel il forme une croix, au milieu de
laquelle on a ouvert une espece de dôme
qui éclaire encore les quatre parties de
cette croix. La partie de cette croix qui

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 89
est du côté de l'Eglise, est plus courte que les trois autres; & pour cacher cette irrégularité, le sieur de *la Joue*, Peintre de l'Académie Royale de Peinture, a peint au fond de cette partie une Perspective qui représente un Sallon ovale éclairé par une grande croisée au milieu. A l'entrée de ce Sallon il paroît deux consoles qui portent deux Urnes de marbre antique. Sur le devant est une Sphere selon le système de Copernic. Tous ces morceaux sont peints avec tant d'art & d'intelligence, que les yeux y sont trompés tous les jours.

Les peintures du dôme représentent S. Augustin, que deux Anges élevent au Ciel. Entre plusieurs sujets qui auroient pu orner ce dôme, on a cru devoir préférer celui-ci, puisque rien ne paroît plus convenable que d'ériger dans le centre d'une multitude infinie de volumes, un trophée au plus célèbre des Peres de l'Eglise. Ce motif intéressant pour toute Bibliothèque, formée dans un gout de Religion, est encore plus pressant pour une Bibliothèque possédée par des Chanoines Réguliers de S. Augustin, attachés à ses maximes & à sa doctrine. Ils confierent l'expression de leur idée à *Jean Restout*, neveu & élève du fameux *Jouvenet*, Peintre ordinaire du Roi. Il a très-bien répondu à leur choix, & a

rendu l'apothéose de ce Saint avec toute dignité & une sublimité presque égale au génie sublime de ce Pere de l'Eglise.

On voit donc dans les peintures de la voûte de ce dôme, S. Augustin sur une nuée, entouré d'Anges & de Chérubins, qui semblent applaudir aux victoires que ce Saint a remportées sur les Hérétiques; deux autres Anges l'élevent au Ciel. Il tient d'une main un livre, & de l'autre cette plume victorieuse employée depuis sa conversion à la défense de la Vérité & de la Religion. Des rayons lumineux, qui reviennent assez au *Nimbus* des Anciens, entourent sa tête & marquent la vivacité de son zèle & l'ardeur de sa charité. Sur le visage du Saint se lisent les sentimens de joie & d'admiration que lui cause l'approche du Seigneur dont il avoit étudié les grandeurs & annoncé la puissance. Le sieur *Restout* n'a eu garde d'imiter ici les Peintres qui donnent à S. Augustin, pour attribut, un cœur à la main, qui désigne symboliquement l'amour divin. *Jean-Baptiste Champagne*, suivant les traces de *Philippe Champagne*, son oncle, a inspiré aux Peintres une noble hardiesse dans le portrait qu'il fit de S. Augustin. Il ne s'asservit point à lui mettre à la main un cœur qu'on peut appeller charnel; mais il en répandit les sentimens dans tous les traits & dans l'at-

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 51
titude de ce grand Saint, ainsi que tout le monde peut le voir dans l'Estampe de ce Saint, que les Bénédictins ont mise à la tête du dernier tome de leur édition des Oeuvres de ce saint Pere. Le sieur *Restout*, instruit pareillement de la forme des habits Ecclésiastiques, selon les différens âges, a donné ici à S. Augustin une Chasuble antique relevée sur les bras : sa croffe & sa mitre portées par des Anges, ressentent la vénérable simplicité du cinquieme siecle. Au-dessous de la figure de saint Augustin s'offre quelque chose d'effrayant. On voit partir de la même nuée un dard de feu serpentant, qui tombe impétueusement sur un tas de vieux livres opposés à la doctrine du Saint, & foudroyés par ses Ecrits. Le Peintre désigne par-là les Ouvrages de *Pélage*, de *Manès*, de *Julien d'Éclane*, qu'on croit voir se consumer dans les flammes, & jeter une épaisse fumée. La description qu'on lit ici de ce grand morceau de peinture, a été faite sur un mémoire communiqué par le sieur *Restout*, & où il n'avoit oublié que les éloges qui sont dûs à son ouvrage & à ses grands talens. J'ai tâché de suppléer à ce que sa modestie ne lui avoit pas permis de dire.

La décoration de cette grande Bibliothèque est d'une menuiserie uniforme.

Les armoires qui renferment les Livres, sont fermées de fil d'archal, & ont quinze pieds de largeur sur toute la hauteur du vaisseau. A chaque côté de ces armoires, est un Scabellon portant un Buste de quelque homme illustre, choisi indifféremment parmi les Anciens, ou les Modernes. On y voit ceux du Chancelier *le Tellier*, de *M. Colbert*, de *M. de Louvois*, de l'*Archevêque de Rheims*, son frere, qui a donné sa Bibliothèque à cette Maison. Cette Bibliothèque devient par ces Bustes une espece de Temple de Mémoire, où les parens & amis des hommes illustres en tous genres s'empressent de déposer leurs portraits. Madame de *Montargis*, fille de *Jules-Hardouin Mansart*, Comte de Sagonne & Surintendant des Bâtimens du Roi, a donné en 1738 un magnifique Buste de marbre fait par *Coustou*, le jeune, qui représente l'illustre Architecte à qui cette Dame doit le jour. La plupart des autres Bustes sont de l'ouvrage de *Girardon*, de *Coyzevox*, ou des *Coustou*; c'est-à-dire, des chefs-d'œuvres de Sculpture.

C'est ordinairement dans cette Maison qu'on trouve rassemblés les plus savans hommes qu'il y ait parmi les Chanoines Réguliers de la Congrégation de France. On y a vu les Savans qui suivent.

Le P. *Jean Fronteau* étoit né à Angers

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 93
en 1614, entra en 1631 dans la Congrégation des Chanoines Réguliers de sainte Genevieve, & s'y distingua beaucoup par sa grande piété & par son savoir. Il savoit neuf Langues, l'Hebraïque, la Chaldaïque, la Syriaque, l'Arabe, la Grecque, la Latine, l'Italienne, l'Espagnole & la Françoisse. Il enseigna longtemps la Philosophie & la Théologie, & puis fut fait Chancelier de l'Université de Paris, s'acquit beaucoup de réputation dans cette place par les discours qu'il prononçoit, en donnant le Bonnet de Maîtres ès Arts aux Actes de l'Université. Il a donné quelques Ouvrages au Public, & en a laissé quelques autres qui n'ont pas encore paru. Parmi les Imprimés il y en a un dont il ne faut pas juger par le succès; il est intitulé: *Quæstionum de Prædestinatione & gratia, Concordia*. Enfin, il fut fait Prieur-Curé de l'Eglise de la Madelaine de Montargis, & à peine en eut-il pris possession, qu'il mourut le 17 Avril 1662. Voyez la Vie du Pere Fronteau, composée par le Pere Lallemand, son confrere.

Le Pere Pierre Lallemand, natif de Rheims, étudia dans l'Université de Paris, & y fit de si grands progrès dans les Sciences & dans les Belles-Lettres, qu'après avoir pris le degré de Bachelier en Théologie, & avoir professé la Rhéto-

94 DESCRIPTION DE PARIS,
rique avec distinction, il fut élu Recteur
de cette Université, & fut même conti-
nué plusieurs fois dans cette charge. Il
ne fut point ébloui de tous ces titres ; &
voulant mener une vie plus retirée &
plus chrétienne que celle qu'il menoit
dans le monde, il prit l'habit de Chanoi-
ne Régulier à saint Vincent de Senlis,
& au bout de l'an, vint faire Profession
à sainte Genevieve. La place de Chan-
celier de l'Université de Paris, qui dé-
pend de l'Abbaye de sainte Genevieve,
étant venue à vaquer par la mort du Pere
Fronteau, l'Université demanda le Pere
Lallemant pour Chancelier. L'Abbé le
lui accorda ; mais il n'accepta cette place
qu'avec une répugnance infinie, disant
que c'étoit le reproduire encore dans le
monde. Cependant l'obéissance qu'il de-
voit à son Supérieur l'emporta sur toute
autre considération. On retrouva en lui
la même éloquence qui l'avoit signalé
avant que d'entrer en Religion ; & la
prudence qu'il fit paroître dans plusieurs
commissions qui lui furent adressées par
le Conseil du Roi & par le Parlement,
décélérent en lui des talens qu'on ne lui
avoit point connus jusqu'alors. Au mi-
lieu de tous ces succès & de tant d'ap-
plaudissemens, sa principale occupation
étoit de méditer sur la mort, & de s'y

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 93
préparer. Il étoit si pénétré de ce sujet,
qu'il en composa trois livres, qui sont, *le*
Testament Spirituel ; la Mort des Justes ;
& les saints Désirs de la Mort ; Ouvrages
pleins de pensées sublimes & touchan-
tes. Il mourut le 18 Février 1673, âgé
de 51 ans.

Le P. René le Bossu étoit né à Paris,
& étoit fils de Jean le Bossu, Avocat-
Général à la Cour des Aides, & de Ma-
delaine de la Lane. Il a publié un excel-
lent Traité du Poëme Epique, qui lui a
fait un nom dans la République des Let-
tres. Il est aussi l'Auteur d'un petit Livre
intitulé, *Parallele de Descartes & d'A-*
ristote ; mais celui-ci est peu de chose &
peu digne du P. le Bossu. Ce Religieux
mourut à Chartres le 14 Mars 1680,
âgé de 49 ans.

Le P. Claude du Molinet étoit né à
Châlons en Champagne l'an 1620, de
Pierre du Molinet, Ecuyer, Prévôt de
Châlons, & de N. . . de l'Hôpital. Son
pere étoit d'une ancienne Noblesse, il-
lustree par les alliances qu'elle avoit avec
les familles d'Arcis, de Mœurs, de Bou-
cherat & de l'Hôpital. Claude du Molinet
étant venu à Paris pour y faire son cours
de Philosophie, y prit l'habit de Cha-
noine Régulier à sainte Genevieve, &
devint dans la suite Procureur-Général
de la Congrégation. Son humilité, le

96 DESCRIPTION DE PARIS ;
gout qu'il avoit pour la retraite & pour l'étude, le firent renoncer à toutes les charges où son mérite l'avoit élevé. Il est un de ceux qui ont le plus contribué à enrichir la Bibliothèque de sainte Genevieve, tant par les Livres dont il fit l'acquisition, que par le Cabinet de Médailles & d'Antiquités qu'il y forma. Son mérite ne fut pas renfermé dans cette Abbaye; car il donna plusieurs Ouvrages au Public, qui ont été reçus très-favorablement. En 1682 il donna les *Lettres d'Etienne*, Evêque de Tournai, mises dans un très-bel ordre, & enrichies de savantes notes. Ce Livre est intitulé : *Stephani Tornacensis Epistola, ex emendatione & cum notis Claudii du Molinet, in-8°*. L'Histoire des Papes par médailles, depuis *Martin V* jusqu'à *Innocent XI*; des Réflexions sur l'origine, l'Antiquité & les habits des Chanoines Réguliers; plusieurs Dissertations, dont il y en a une sur *la Mitre* des Anciens, & une autre sur une tête d'*Isis*, trouvée dans une maison de la rue Coquilliere, auprès de S. Eustache. En 1692 on publia l'Histoire du Cabinet de la Bibliothèque de sainte Genevieve, qu'il avoit composée en un volume *in-folio*. Il mourut dans cette Maison le 2 Septembre 1687, âgé de 67 ans.

Le Pere *Anselme de Paris* naquit à
Rheims

Rheims le 26 Novembre 1631, dans une famille distinguée par la probité & par la piété. L'an 1647 il entra dans la Congrégation des Chanoines Réguliers de sainte Genevieve, & y vécut dans une application continuelle à ses devoirs & à l'étude. Il joignit aux vertus, qui lui étoient, pour ainsi dire, héréditaires, une profonde connoissance des Langues savantes & de la Théologie. Il en donna des preuves en servant de second au fameux Auteur de la Perpétuité de la Foi sur l'Eucharistie, dans la dispute qu'il eut avec le Ministre *Claude*; & par la Dissertation anonyme sur le Livre de *Bertram*, ou *Ratramne*, qui est à la fin du troisieme tome de la Perpétuité de la Foi, est du P. *Anselme de Paris*. Il travailla ensuite à fortifier l'argument de la Perpétuité de la Foi, en faisant voir l'accord de l'Eglise Grecque avec la Latine, & donna au Public en 1675 & 1676 deux volumes in-12. sur ce sujet. Il mourut le 2 Mars 1683.

Le P. *Claude de Creil* étoit de Paris, & étoit très-habile dans l'Architecture. C'est sur ses desseins qu'ont été exécutés les embellissemens qu'on a faits à sainte Genevieve & à sainte Catherine du Val, ou de la Couture. Il mourut en 1708.

Le P. *Louis de Sanlecque*, né à Paris, étoit originaire de Chanlu dans le Bou-

98 DESCRIPTION DE PARIS,
lonnois en Picardie. Son nom est celui
d'une terre proche de Montreuil sur
mer, dont un des ancêtres du P. *Sanlec-*
que étoit Seigneur. Celui-ci fut Huma-
niste, Poëte & Théologien. Il mourut
en 1715.

Le Jardin de cette Maison est fort
grand, pour être dans l'enceinte d'une
Ville comme Paris : l'on prétend que
ce Jardin, la Maison & toutes ses dé-
pendances occupent un terrain d'envi-
ron dix-huit arpens.

LA NOUVELLE EGLISE DE SAINTE GENEVIEVE.

LE 5 Décembre 1754, les Abbé &
Chanoines Réguliers de sainte Ge-
nevieve présenterent une Requête au
Roi, disant que le bâtiment de leur Egli-
se menaçoit une ruine si prochaine, que
les fideles n'y étoient point en sûreté, &
que sa réédification étoit indispensable ;
que lesdits Abbé & Chanoines n'étant
point en état de fournir à une dépense si
considérable, ils ont eu recours à la piété
de Sa Majesté, pour y pourvoir de la fa-
çon la plus convenable. Sur quoi Sa Ma-
jesté voulant conserver une Eglise pré-
cieuse aux habitans de Paris, & désirant,
à l'exemple des Rois ses Prédécesseurs,
donner des marques de sa protection à
une Abbaye aussi distinguée, n'a point

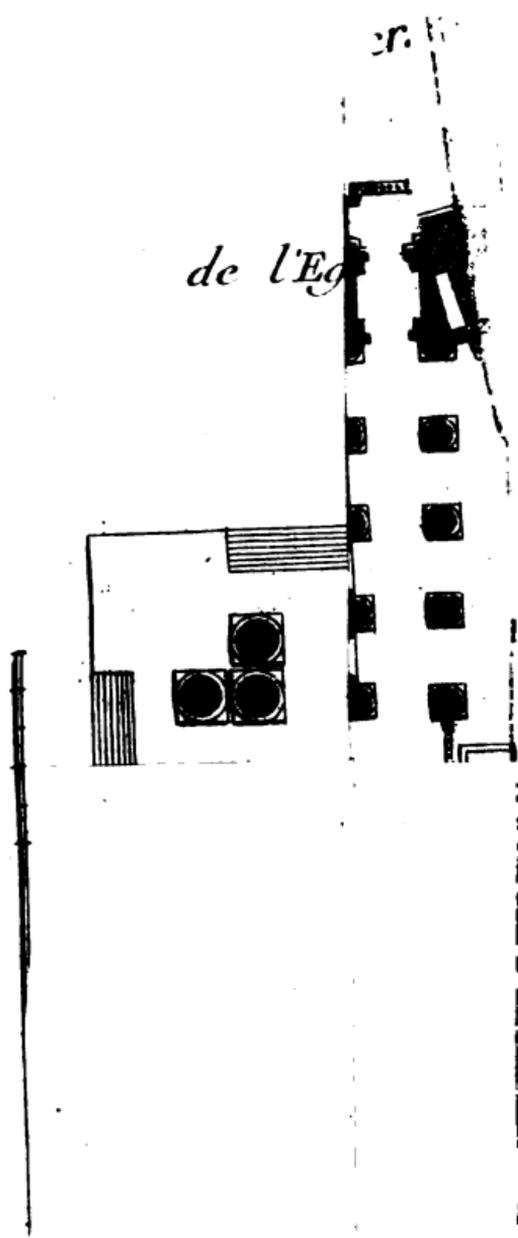
jugé de moyen plus facile & moins onéreux, que celui qui a déjà été employé pour le soutien de semblables établissemens, à savoir, *le produit des loteries*. Elle a ordonné, à cet effet, qu'à compter du premier Mars 1755, les billets des trois loteries qui se tirent chaque mois dans Paris, & dont le prix est de vingt sols, seront augmentés d'un cinquième, & fixés à vingt-quatre sols, pour être le produit de la moitié de cette augmentation, appliqué au profit desdits Abbé & Chanoines, pour être employé par eux uniquement à la reconstruction de leur Eglise, lequel produit sera remis au Procureur de ladite Abbaye, & constaté véritable par des bordereaux vérifiés & approuvés par le Lieutenant-Général de Police, auquel seul Sa Majesté attribue la juridiction & connoissance de l'exécution du présent Arrêt donné à Versailles le 9 Décembre 1754.

Le sieur *Soufflot*, Architecte du Roi, Contrôleur de ses Bâtimens & Chevalier de l'Ordre de S. Michel, reçut des ordres de Sa Majesté de faire des projets pour ladite Eglise. Il en fit plusieurs desseins, qui furent présentés au Roi par M. le Marquis *de Marigni*, Directeur-Général des Bâtimens Royaux, Arts & Manufactures du Royaume, parmi lesquels Sa Majesté choisit celui qui s'exé-

100. DESCRIPTION DE PARIS ,
cité à présent, & nomma ledit *fiens*
Soufflot, par Arrêt du Conseil & Lettres-
Patentes, pour présider à la construction
de ladite Eglise jusques à son entière
perfection.

En 1757 & 1758 on travailla aux fouil-
les qu'il falloit faire pour établir solide-
ment les fondemens de cette Eglise. Le
terrein parut bon & ferme à douze pieds
de profondeur. Pour s'en assurer, on fon-
ça dans le gravier, & on apperçut quel-
ques parties de terres rapportées. On les
fouilla, & bientôt on fut certain que ces
parties étoient des puits, dont plusieurs
avoient jusqu'à quatre-vingt pieds de
profondeur. On en a trouvé plus de cent
cinquante de différentes formes & pro-
fondeurs, qu'il a fallu vuider, & rem-
plir de bonne maçonnerie bien liée,
pour donner dans toute l'étendue du ter-
rein la solidité nécessaire. Ces puits
avoient été faits dans des temps très-re-
culés par des potiers de terre qui habi-
toient ce quartier, pour y trouver les
matieres avec lesquelles ils faisoient de
très-belles poteries, dont on a trouvé
beaucoup de fragmens. Ces puits ont
occasionné une très grande dépense, &
causé un retardement considérable. Mais
tous ces obstacles ayant été surmontés,
on a établi l'année suivante une plate-
forme presque générale de deux assises

tourterelle, ou le tombeau de la sainte
sera transporté, & elle est presque ache-
vée. Les voûtes de cette basse Eglise se-



de l'Ég

on a établi l'année suivante une plate-
 forme presque générale de deux assises

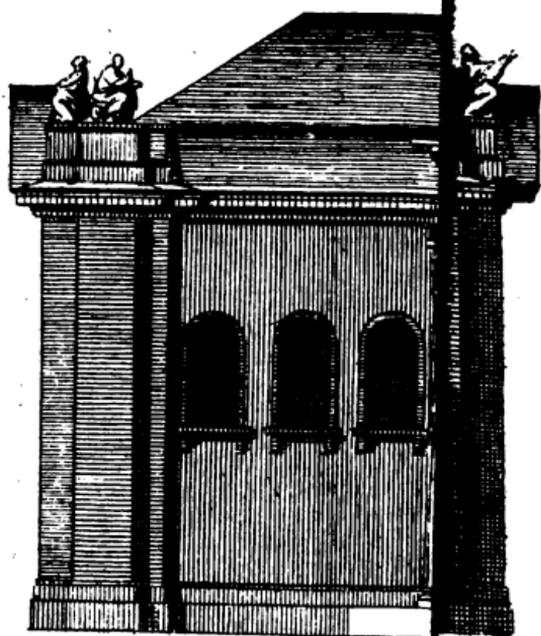
QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 101
de pierres croisées l'une sur l'autre, &
l'on a élevé au-dessus tous les murs &
les piliers, & fait des arcs & des voûtes
renversées, au moyen desquels chaque
partie du terrain reçoit sa portion du
fardeau.

PLAN DE LA NOUVELLE EGLISE.

Le plan de l'Eglise de sainte Genevieve que l'on construit à présent, représente à peu près une croix grecque de cinquante-cinq toises ou trois cens trente pieds de longueur hors d'œuvre, compris le porche, & de quarante-deux toises ou deux cens cinquante-deux pieds de largeur, aussi hors d'œuvre. Chaque croisillon forme dans l'intérieur une croix de la même espece. La réunion de ces quatre croix aux quatre piliers triangulaires, qui soutiendront un dôme de dix toises & demi de diametre dans œuvre, forme la croix générale, dont il est le centre. C'est dans ce centre que la Chasse de sainte Genevieve doit être exposée à la vénération des fideles, afin qu'elle soit apperçue de toutes les parties de l'Eglise. Il y aura autour de son sou-bassement deux rampes circulaires, par lesquelles on descendra dans une Eglise souterraine, où le tombeau de la Sainte sera transporté, & elle est presque achevée. Les voûtes de cette basse Eglise se-

102. DESCRIPTION DE PARIS,
ront peu décorées, & portées par des
piliers & des colonnes courtes, qui don-
neront la solidité & le caractère conve-
nable à leur destination.

Les entablemens, ainsi que les gran-
des voûtes de l'Eglise supérieure, & les
plafonds des colonnades, qui serviront
de bas côtés, seront soutenus par cent
trente-deux colonnes d'ordre corinthien,
tant isolées, qu'engagées dans les murs
d'enceinte & dans les piliers du dôme.
Ces colonnes auront quatre pieds de
diamètre. Elles seront éloignées l'une de
l'autre de deux diamètres & demi, ou
de dix pieds : ainsi les intervalles auront
en hauteur quatre fois justes leur largeur.
Celles des nefs seront de trois interval-
les & deux colonnes, c'est-à-dire, de
trente-huit pieds. Cette largeur étant
doublée, donnera pour la hauteur sous
clef soixante & seize pieds. Les socles,
qui seront la hauteur des cinq marches
par lesquelles on montera du niveau du
pavé de la nef au plein-pied des colon-
nades ou bas côtés, en auront deux &
demi, les colonnes quarante, l'entable-
ment dix, le socle qui dégagera les voû-
tes de la saillie des corniches, quatre,
la voûte dix-neuf & demi, en tout soi-
xante & seize. Les fenêtres, qui éclaireront
les grandes nefs, seront au-dessus
des entablemens dans le fond de chaque



QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 103
croisillon des petites croix; celles qui
éclaireront les bas côtés, seront fort éle-
vées au-dessus du pavé, & laisseront au-
dessous d'elles des places propres à met-
tre les tombeaux des hommes célèbres
qui sont dans l'ancienne Eglise, & de
ceux que l'on enterrera par la suite dans
la nouvelle.

Le porche très-vaste par lequel on en-
trera dans la grande nef & dans les bas
côtés, sera formé par vingt-deux colon-
nes, tant isolées, qu'engagées, qui en sou-
tiendront les entablemens & les voûtes.
Ces colonnes auront six pieds de diamètre
& soixante de hauteur. Les intervalles au-
ront deux diamètres & demi de largeur,
c'est-à-dire, quinze pieds, & en hau-
teur quatre fois justes leur largeur com-
me dans l'intérieur. L'entablement aura
le quart de la hauteur des colonnes, &
les six qui seront placées sur le devant,
soutiendront un grand fronton de cent
vingt pieds de base, orné d'un bas-relief
analogue à la destination de l'édifice.

Le porche sera la seule partie décorée
de colonnes; le reste de l'extérieur de
l'Eglise ne sera orné que de grands corps
lisses, qui soutiendront, ainsi que les
murs d'enceinte, un entablement qui
regnera dans toute l'étendue. Les fenê-
tres même seront peu décorées, afin d'at-
tirer toute l'attention à la partie princi-
pale.

E iv

Le dôme, qui s'élevera au-dessus des combles, sera orné de colonnes d'ordre corinthien, de trois à quatre pieds de diamètre, & flanqué de quatre avant-corps, qui en donnant du mouvement à l'ordonnance, donneront aussi la résistance nécessaire à la poussée des voûtes.

Il y aura extérieurement à ces avant-corps, sur des soubassemens qui se raccorderont avec celui du dôme, des socles ronds & un peu élevés, sur lesquels seront posés des groupes des huit Peres de l'Eglise, & le sommet du dôme, qui s'élevera à plus de trente toises au-dessus du pavé de l'Eglise, sera couronné par un piedestal sur lequel on placera la Religion, & autour les quatre Evangélistes.

La façade de l'Eglise sera précédée d'une place, dont l'étendue & la décoration, quoique très-simple, formera une distance convenable pour jouir en entier de l'aspect de ce grand édifice, & l'espace nécessaire pour contenir le grand nombre des carrosses qui y aborderont. On y arrivera de la rue S. Jacques par une nouvelle rue fort large, & dont l'axe prolongé suivant le projet, aboutiroit à l'entrée du parterre du Jardin du Luxembourg; de façon que de ce point du jardin on appercevroit le frontispice & le dôme de l'Eglise.

C'est à la science & au grand gout du

ſieur *Soufflot*, déjà connu par pluſieurs excellens ouvrages élevés ſur ſes deſſeins, entr'autres la ſuperbe façade de l'Hôtel-Dieu de Lyon du côté du Rhône; c'eſt à cet Architecte que Paris ſera redevable du plus bel édifice en ce genre, & de la diſtribution la plus neuve & la mieux raiſonnée de toutes ſes parties qui ait paru juſqu'à préſent dans toute la France. Sa majeſtueuſe beauté ne ſera altérée, ni aidée par aucune ſculpture inutile. On n'y verra, ni pilaftrés, ni niches, ni abus de frontons, ni d'ornemens que ceux qui ſeront eſſentiellement néceſſaires. Leur abondance ſi chère à ce ſiècle-ci, eſt une preuve de la petiteſſe d'un génie ſtérile, qui n'a pas d'autres reſſources pour mendier & uſurper l'applauდიſſement de ſes contemporains. L'Artiſte d'un génie élevé & vaſte, mépriſe ces éloges injuſtes & paſſagers. Il étend ſes vues juſques dans les ſiècles à venir. Le Public ne ſera point des cris d'admiration au premier aſpect de cet Edifice; mais on voudra y revenir. Plus il ſera examiné, plus le bon gout ſera ſatisfait par la juſteſſe des proportions de toutes ſes parties, dont l'accord & l'unité feront la ſeule & vrais beauté.

L'ÉGLISE DE S. ÉTIENNE DU MONT.

Cette Montagne étoit anciennement

E v

106 DESCRIPTION DE PARIS,
peu, ou point habitée, & ce ne fut
qu'après que sainte Genevieve y eut été
enterrée, que les Parisiens, par la dévo-
tion qu'ils avoient à cette Sainte, dont
ils avoient souvent ressenti la protec-
tion, commencerent à bâtir des maisons
auprès de cette Eglise. Dès que les Nor-
mands eurent abandonné les environs de
Paris, les Peuples n'étant plus retenus
par la crainte d'être saccagés par ces Bar-
bares, bâtirent ici une quantité de mai-
sons assez considérables, pour qu'il fût
nécessaire d'y construire un Oratoire où
l'on mit un Prêtre pour le desservir, &
pour administrer les Sacremens aux ha-
bitans; mais cet Oratoire, ou Chapelle,
étoit encore renfermé dans l'Eglise basse
de sainte Genevieve. *Philippe-Auguste*
ayant fait clore de murs la ville de Paris
du côté de l'Université, & ayant fait
faire une partie de ces murs au milieu du
clos de cette Abbaye, cela divisa son
territoire en deux parties, l'une dans la
Ville, & l'autre hors de la Ville. Ce
rempart donna lieu à plusieurs personnes
de tous les Ordres de bâtir des maisons
dans la partie qui étoit renfermée dans
la Ville. Ce fut environ vers ce temps-
là qu'on établit les Ecoles de la rue du
Fouarre, & qu'on bâtit la plupart des
Colleges qui sont presque tous sur la
Seigneurie de l'Abbaye de sainte Gene-

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 107
vieve. L'accroissement de cette Paroisse donna lieu à une contestation en 1202 entre *Eudes de Sully*, Evêque de Paris, & *Jean*, Abbé de sainte Genevieve, touchant les droits Episcopaux & Paroissiaux sur la Paroisse, dont l'Abbé & les Religieux de sainte Genevieve alléguoient la possession immémoriale. L'Evêque de Paris, au contraire, soutenoit en avoir acquis la possession par une Sentence d'excommunication qu'il avoit décernée contre le Bourg de sainte Genevieve, & à laquelle les habitans avoient acquiescé; ce qui donna lieu à la décision du Pape Innocent III, qui est rapportée dans le chapitre *olim* sous le titre des Décrétales, de *restitutione spoliatorum*. Cette décision fut suivie d'une transaction, qui fut passée au mois de Juin de l'an 1202 entre l'Evêque de Paris & l'Abbé & les Religieux de sainte Genevieve. Par cet Acte, les Parties convinrent que l'Evêque aura tout droit Episcopal en la Paroisse du Mont; que le Curé de cette Paroisse, quoiqu'il soit Chanoine Régulier, sera présenté à l'Evêque, & prendra de lui la charge des ames; que l'Evêque ne pourra, sans le consentement desdits Chanoines, bâtir aucune Eglise ou Chapelle dans le Bourg de sainte Genevieve, ni les Chanoines, sans le consentement de l'Evêque, &

108 DESCRIPTION DE PARIS,
plusieurs autres clauses moins importantes, &c. Ce fut en conséquence de cette transaction, que l'Evêque donna, pour l'augmentation de cette Paroisse, la vigne du Clos Bruneau, & consentit que ceux qui y habitoient, seroient de la Paroisse du Mont. L'Abbé de sainte Genevieve céda de son côté à l'Evêque de Paris la Cure de sainte Genevieve de la Cité, dite *des Ardens*, & la Prébende ou Vicairie qu'il avoit dans l'Eglise de Paris. Ainsi le territoire du Clos Bruneau sur lequel sont aujourd'hui les rues *Fromenteau*, de *S. Jean de Latran*, de *saint Hilaire*, de *S. Jean de Beauvais*, la rue *Chartiere*, &c. tiennent lieu à l'Abbaye de sainte Genevieve, de la Paroisse de sainte Genevieve des Ardens. Le Clos *Mauvoisin* appartenoit aussi à l'Abbaye de sainte Genevieve, qui le donna en Fief en 1202 à *Matthieu de Montmorency*, à la charge que ceux qui bâtiroient dans ce Clos, seroient de la Paroisse du Mont. C'est sur ce Clos qu'ont été bâties les rues de *S. Julien le Pauvre*, du *Fouarre*, des *Rats*, des *trois Portes*, de la *Bucherie* & partie de la rue *Galande*. Cet agrandissement du territoire de la Paroisse de *S. Etienne du Mont*, rendit le peuple si nombreux, qu'il ne pouvoit plus tenir dans l'Eglise de sainte Genevieve; ce qui fit qu'en 1221 l'on pria l'Evêque de

Paris de donner son consentement pour la construction d'une nouvelle Eglise : ce fut en conséquence de ce consentement, que l'Abbé & les Chanoines Réguliers bâtirent dans leur propre enclos une Eglise Paroissiale sous l'invocation de *S. Etienne*. Elle ne fut pas bâtie comme on la voit aujourd'hui. L'édifice fut pour lors proportionné au temps & aux facultés de l'Abbaye, & fut contigu à l'Eglise de sainte Genevieve. Il n'y eut pas même d'autre porte pour y entrer, que par l'Eglise de l'Abbaye; ce qui paroît par deux arcades qu'on remarque encore dans le mur de l'aîle droite de l'Eglise de *S. Etienne* : elles furent ainsi pratiquées, afin que cette Eglise Paroissiale demeurât encore incorporée à celle de l'Abbaye où étoient les Fonts baptismaux, qui n'en ont été ôtés qu'en 1624. Le bâtiment de l'Eglise de *S. Etienne* du Mont demeura en cet état jusqu'en 1491, qu'il fut augmenté par les Paroissiens, du côté du Chœur, sur les place & bâtiment de l'Infirmerie, qui furent cédés à cet effet par ladite Abbaye. L'an 1538 elle fut encore agrandie des Chapelles & de toute l'aîle de la nef, du côté de l'Eglise de sainte Genevieve; en 1605 & 1606 de la Chapelle de la Communion & des Charniers; en 1609 du grand & du petit Portail; enfin, l'an 1618 des

110 DESCRIPTION DE PARIS,
perrons & des escaliers. Tous ces diffé-
rens morceaux, quoique faits en di-
vers temps, ne laissent pas de faire un
assez bel ensemble, & de rendre cette
Eglise une des plus belles, eu égard à ces
temps-là. Parcourons ce qu'on y remar-
que de plus digne d'attention.

Le Portail a de l'apparence. La Reine
Marguerite de Valois, première femme
de *Henri IV*, donna trois mille livres
pour sa construction, & en posa la pre-
mière pierre le 2 Août 1610. Les armes
de cette Princesse sont gravées sur cette
pierre, & sont accompagnées de cette
inscription :

DEO FAVENTE,
S. Stephano deprecante, & auspiciis
MARGARETÆ VALESIAE
Regina,
Anno Domini 1610. 2. Augusti.

Quatre colonnes d'ordre composite,
bandées & sculptées, qui portent un
fronton, forment l'architecture de ce
Portail, que la profusion & la pauvreté
des ornemens rendent d'un très-mau-
vais gout.

Description de l'intérieur de l'Eglise.

Elle fut commencée dans le XIII^e
siècle, & achevée dans le XVII^e. La
partie du rond-point est remarquable

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 111
par sa singularité, & mérite d'être examinée. Les voûtes de la nef & des bas côtés sont extrêmement élevées, & soutenues par des especes de colonnes, ou piliers ronds d'environ cinq pieds de diamètre, dont les bases, qui sont assez correctes, portent sur un piedestal d'environ trois pieds de hauteur. Du sommet de ces piliers très-exhaussés naissent des faisceaux d'arêtes qui forment celles de la voûte. A ces gros piliers ronds, & au tiers de leur hauteur, sont appuyés des arceaux surbaissés, de deux pieds seulement d'épaisseur, qui soutiennent un passage de la même largeur pour un homme seul, & qui peut faire le tour de la nef. Cet étroit passage est fermé des deux côtés par des balustres de pierre fort massifs, & qui font un retour circulaire en-dehors de la nef dans l'endroit de ces piliers. L'on monte à cette espece de galerie par deux escaliers, dont les portes sont dessous le Jubé. Ce Jubé, qui est fort orné par des sculptures gothiques, n'est point assez élevé, & il est porté par une voûte en ceintre très-surbaissée. On y admire un Crucifix qui a de la beauté, & qui est l'ouvrage de *Biart*, le pere, habile Sculpteur de son temps. Mais ce qui frappe le plus en entrant dans cette Eglise, ce sont les deux tourelles à jour qui sont aux deux extrémités de ce Jubé.

112 DESCRIPTION DE PARIS,
& qui s'élevent d'environ trente pieds
au-dessus de son niveau. Elles renfer-
ment les deux escaliers pour arriver à la
galerie dont j'ai parlé ci-devant ; & ce
qui en rend l'aspect si surprenant , c'est
qu'étant à jour , on voit le dessous des
marches portées en l'air par encorbelle-
ment , & dont le mur de leurs têtes n'est
soutenu que par une foible colonne d'un
demi-pied de diametre placée sur le bord
extérieur de l'appui de la cage tournée
en limaçon. L'Architecte de ces deux
escaliers a plus pensé à étonner par la
hardiesse & la science de leur construc-
tion , qu'à plaire aux yeux par leur as-
pect , qui n'est point agréable.

Derriere le chevet du Chœur , on a
construit nouvellement les Chapelles du
rond-point. Celle de la Vierge est dans
le milieu & dans un renforcement con-
sidérable hors du rond-point. Elle est
grande & bien éclairée par six vitraux.
Son plafond est en demi-coupole allon-
gée & ornée de bandeaux en relief ; &
qui se terminent à une espede de rose en
sculpture. Cette Chapelle a été bâtie aux
dépens de la Fabrique ; & bénite en
1661 par le P. *Paul Beurrier* , Curé de
cette Eglise , & c'est sous M. *Menessier* ,
Desservant , qu'elle a été ornée telle qu'on
la voit aujourd'hui d'un Autel , dont les
colonnes sont de bois veiné , & le des-
sein d'assez mauvais gout.

Vis-à-vis de cette Chapelle, l'on a incrusté, au mur du derriere du Chœur, trois bas-reliefs du célèbre *Germain Pilon*, qui ont été long-temps fort négligés & exposés aux injures de l'air. Celui du milieu représente J. C. au Jardin des Olives & ses Apôtres endormis; il est d'une singuliere beauté. Les deux autres à côté, qui sont beaucoup plus petits, représentent S. Pierre & S. Paul. En revenant dans la nef, on pourra remarquer dans la voûte du plafond de la croisée, une clef pendante, qui a plus de deux toises de saillie hors du nud de la voûte, & où viennent aboutir plusieurs de ses arêtes.

Le pourtour du Chœur est orné des figures des douze Apôtres, parmi lesquelles celles de S. Philippe, de S. André & de S. Jean l'Evangeliste se distinguent par leur beauté; aussi sont-elles de *Germain Pilon*.

La Chaire du Prédicateur est un chef-d'œuvre de sculpture en bois. Une grande & belle statue de Samson semble soutenir le corps ou masse de cette Chaire, dont le pourtour est orné de plusieurs Vertus assises, & qui sont séparées les unes des autres par d'excellens bas-reliefs dans les panneaux. Sur le dais est un grand Ange, qui tient deux trompettes pour appeller les Fideles. Cet ou-

114 DESCRIPTION DE PARIS,
vrage a été sculpté par *Claude l'Estocart* ,
sur les crayons de *Laurent de la Hire* ,
Peintre habile.

Il faut cependant convenir que cette Chaire ne mérite pas les éloges excessifs qu'on lui a donnés jusqu'à présent. Toute la sculpture est à la vérité de la plus parfaite exécution, & les desseins des bas-reliefs sont d'un très-beau & grand caractère ; mais la composition de la Chaire est sans génie, soit dans sa forme très-commune, soit dans ses accompagnemens. A quel propos cette figure de Samson ? Quel rapport a-t-elle au sujet ? Un objet aussi frappant par son volume, devoit-il y être placé sans raison ? De plus, ces Vertus sont assez mal assises, & semblent prêtes à tomber. Le dais est beaucoup trop lourd & d'un mauvais dessein. Les connoisseurs sans prévention ne mettront point en parallele cette Chaire avec celle de S. Roch, dont la forme est infiniment plus noble, mieux raisonnée, & eût fait l'admiration du Public, si, par le plus mauvais de tous les goûts, on n'eût ôté à la sculpture sa vraie beauté, & caché toutes les finesses du ciseau & la vérité des caractères des Vertus en support & des bas-reliefs, en les couvrant d'or & de plâtre, au lieu de les laisser tels qu'ils sont sortis des mains de l'habile Sculpteur, comme la Chaire de S. Etienne.

On estime encore beaucoup les peintures des vitres des Charniers, qui représentent plusieurs traits de l'Ancien & du Nouveau Testament, le miracle de la sainte Hostie des Carmes des Billettes, &c. Les couleurs en sont admirables, & le temps semble avoir augmenté leur vivacité; mais toutes les figures pechent par le défaut de correction dans le dessein. Nous devons bien regretter la perte du secret de cette peinture, & il est étonnant que depuis trois siècles l'on n'ait point cherché à le recouvrer.

Les tapisseries de cette Eglise, qui représentent la vie de S. Etienne, méritent particulièrement l'attention des connoisseurs. Bien des personnes ont cru qu'elles avoient été faites sur les desseins de *le Sueur*; mais on assure que c'est d'après ceux de *Laurent de la Hire*, dont j'ai déjà parlé, & voici ce qu'en dit *Philippe de la Hire*, son fils. *Il fit*, dit-il, en parlant de son pere, *tous les desseins des tapisseries pour l'Eglise de S. Etienne du Mont, qui étoient très-finis à la pierre noire, sur du papier bistré, lavés par-dessus & rehaussés de blanc, dont il n'y en a eu que quelques-uns d'exécutés. On attribue aujourd'hui ces desseins à Eustache le Sueur, mais faussement; & ce qui a donné lieu à cette erreur entre les curieux, est qu'un des freres de le Sueur peignoit en*

116 DESCRIPTION DE PARIS,
*grand d'après les desseins de la Hire, les
patrons pour ces tapisseries.*

Voilà ce que l'on a jugé de plus remarquable dans l'intérieur de cet édifice, où l'Architecte ayant voulu éviter le matériel des arcades & de leurs épais massifs dans la plupart des Eglises gothiques, leur a substitué, pour plus de légèreté, des piliers ronds trop exhaussés, pour séparer la nef des bas côtés, auxquels sont appuyés deux étages d'arceaux très-légers, dont l'aspect n'est point agréable, & qui l'ont forcé d'élever si haut les vitraux, que les jours y sont très-foibles. Il a fait voir par cet édifice, qu'il étoit plus versé dans la science du trait, que dans la composition d'un bel ensemble.

Les curieux doivent ensuite parcourir les tombeaux de l'Eglise & du cimetière, où sont les cendres d'un grand nombre d'illustres & de Savans.

Blaise Vigenere étoit de Saint-Pourçain, & fut Secrétaire du Duc de Nevers: il acquit de la réputation par son savoir & par son gout. Il traduisit en François un grand nombre d'Ouvrages des Anciens; & quoique ses traductions soient aujourd'hui Gauloises par les changemens qui sont arrivés à notre langue, elles sont cependant encore estimées pour leur fidélité, pour l'érudition & le dis-

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 117
cernement qu'on trouve dans les remarques qui les accompagnent. *Vigénere* mourut à Paris en 1596, & fut inhumé en cette Eglise.

Derrière la Chaire du Prédicateur, fut inhumé un Chirurgien fameux, nommé *Nicolas Thognet*, qui mourut le 29 Décembre 1642. Son mérite n'est aujourd'hui connu que par son épitaphe, qui est ridiculement avantageuse. La voici :

Passant, qui que tu sois, arrête & considère

Qui gît sous ce tombeau :

Tu sauras que Thognet, par un secret mystère,

Ce Monde abandonna pour en prendre un plus beau.

Son art & son savoir garentissoient les hommes

Bien souvent de mourir,

Mortels, pensés à vous, dans le siècle où nous sommes ;

Puisque Thognet n'est plus, qui pourra vous guérir ?

Dans l'enceinte du Chœur à droite, au premier pilier vis-à-vis l'Autel, il y a une table de marbre noir sur laquelle est écrit :

D. O. M.

JOANNES PERRAU, *Philosophiæ Professor Regius in Academia Parisiensi, hîc expectat resurrectionem mortuorum.*

Docte Viator, seu collem hunc Musarum incolas, seu lustres nonnumquam doctorum hominum funera, exemplis nostris parùm didicisse puta ni mori christianè & catholicè didiceris.

Obiit anno etatis 56, mens. 4, dieb. 6, salutis 1645, die 16 Martii.

Un peu plus loin est une table de marbre blanc, soutenue par un génie en pleurs, & qui tient d'une main un flambeau renversé. Ce petit monument, dont la sculpture est de *François Girardon*, est sur le tombeau de *Pierre Perrault*, Avocat au Parlement, originaire de Tours, & pere de Messieurs *Perrault* si connus par leur habileté dans les Sciences & dans les beaux Arts. Ce sont eux qui ont fait mettre cette table de marbre & l'inscription qui y est gravée :

D. O. M.

PETRUS PERRAULT, *Causarum in Supremo Senatu Patronus, hîc sepultus est anno Domini 1652, quocum Paschasia le Clerc, conjux amantiss. post annum duodecimum deposita est; ibidem*

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 119

Maria filia jucundissima ante annum decimum quartum condita fuerat ; his Nicolaus , Presbyter , Doct̄or & Socius Sorbonicus , Mariæ frater , adjungi peroptavit anno 1662 ; ejusdem voti impos Joannes , Causarum Patronus frater natu major , Burdigalæ jacet , ubi obiit anno 1669 ; Petrus , Vectigalium Quæstor Generalis apud Parisienses ; Claudius , Medicus Parisiensis , & Carolus , Regionum Ædificiorum Cognitor ; piis parentum , fratrum & sororis manibus benè precantes , titulum sepulchro posuère anno 1674.

*Eustache le Sueur , Peintre fameux , né à Paris en 1617 , & mort au mois de Mai 1655 , âgé de trente-huit ans. Quoiqu'il n'eût jamais vu l'Italie , qui se vante d'être la seule école de la peinture , & qu'il n'eût pas même quitté Paris , la nature lui avoit donné ce gout si rare du vrai & du sublime (qui consiste dans le beau simple ,) & qui lui a mérité d'être appelé *le Raphaël de la France* , par la ressemblance de ses ouvrages à ceux du Prince de la peinture. Eh ! à quel degré de perfection n'eût-il pas porté son talent , si la mort ne l'eût enlevé au milieu de sa carrière ? Les vers suivans donnent une légère idée du mérite de cet Apelle :*

*Telle est de son pinceau la savante magie ,
Qu'il donne à ses sujets la pensée & la vie ,*

Et maîtrise les cœurs par ce puissant attrait.

Le Brun, tu peins aux yeux le fier & le terrible;

Mais le Sueur peint l'ame; il nous la rend visible,

Et tout cede à l'effort d'un si rare portrait.

Les tableaux de la vie de S. Bruno, qui sont dans le petit Cloître des Chartreux de cette Ville, sont admirables, & au sentiment des connoisseurs, ce qu'il a fait de plus beau.

Jean - Baptiste Morin, Médecin & Professeur Royal en Mathématiques à Paris, étoit né à Villefranche en Beaujolois le 23 Février 1583, & mourut à Paris le 6 Novembre 1656. Il étoit savant & homme d'esprit; mais quelques prédictions qu'il avoit faites, & qui, par hazard, furent justifiées par l'événement, furent cause qu'il s'infatua de l'Astrologie Judiciaire, & le mirent aux prises avec plusieurs Savans, entre autres avec *Gassendi*, qui lui objecta tant de bévues, que tout autre que lui auroit reconnu la fausseté de cette prétendue Science.

Antoine le Maître, né à Paris d'*Isaac le Maître*, Maître des Comptes, & de *Catherine Arnaud*, parut dans le monde avec tous les avantages de l'esprit & du corps,

corp. & exerça la profession d'Avocat, dans laquelle son éloquence le fit admirer pendant dix ans. A l'âge de vingt-cinq ans, M. Séguier, Chancelier de France, lui fit donner le Brevet & la Pension de Conseiller d'Etat ; mais, ni cette récompense, ni les grands applaudissemens du Public ne purent le retenir dans le monde. Il le quitta en 1637, étant âgé de trente ans, pour aller pleurer ses péchés dans la solitude, où il mourut le 4 Novembre 1658, âgé de cinquante ans. Il fut enterré à Port-Royal des Champs, où il étoit mort ; mais cette Maison ayant été détruite, son corps fut exhumé comme les autres, & on le transporta avec ceux de M. le Maître de Saci, son frere, & de M. Racine, dans l'Eglise de saint Etienne du Mont, où ils furent mis dans la cave de la Chapelle de saint Jean-Baptiste.

Isaac-Louis le Maître de Saci, que je viens de nommer à la fin de l'article d'*Antoine le Maître*, son frere, étoit un Prêtre de beaucoup de savoir & de vertu. Le surnom de *Saci* étoit l'anagramme du nom d'*Isaac*. Il mourut le 4 Janvier 1684, âgé de 71 ans.

Jean Racine, Trésorier de France en la Généralité de Moulins, Secrétaire du Roi, Gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, & un des plus grands Poètes Dra-

122 DESCRIPTION DE PARIS,
matiques qu'il y ait eu, mourut le 29
Avril 1699. L'affection singuliere qu'il
avoit pour Port-Royal des Champs, où il
avoit été élevé, lui fit souhaiter d'être en-
terré dans le cimetiere de cette Maison,
& il l'ordonna ainsi par son testament.

Derriere le Chœur, auprès de la Cha-
pelle de la Vierge à main droite, est la
tombe sous laquelle fut inhumé *Blaise
Pascal*. Il y avoit sur cette tombe une
épitaphe qui étoit effacée : on l'a gravée
sur un marbre blanc, & attachée à l'un
des piliers du Chœur au même endroit.
Ce grand & sublime génie mourut à Pa-
ris le 19 Août 1662, âgé de trente-neuf
ans & deux mois. Voici cette épitaphe.

H I C J A C E T

BLASIUS PASCAL, *Claramontanus*,
Stephani Pascal, *in suprema apud Arver-
nos subsidiorum curia Prasidis filius*; post
*aliquot annos in severiori secessu & divi-
na legis meditatione transactus, feliciter
& religiosè in pace Christi vitâ functus an-
no 1662, ætatis 39, die 19 Augusti. Op-
tasset ille quidem pia paupertatis & humi-
lilitatis studio etiam his sepulchri honoribus
carere, mortuusque etiamnum latere: ve-
rùm ejus hac in parte votis cedere non po-
tuit Florinus Perrier, in eadem subsidio-
rum curia Consiliarius, ac sorori Gilbertæ
Pascal matrimonio junctus, qui hanc*

ipsi tabulam posuit indicem sepulchri, & sua in illum pietatis; parceret tamen laudibus, quas ille summoperè semper aversatus est, & Christianos ad christiana precum officia, & sibi & defuncto profutura cohortari satis habebit.

Les curieux d'une épitaphe digne d'un homme si rare & d'un génie si sublime, liront avec plaisir la suivante, qui peut passer pour un chef-d'œuvre en ce genre, & un modèle par sa simplicité, son énergie & sa vérité.

*Nobilis scutarii BLASII PASCALIS
Tumulus.*

D. O. M.

Hic jacet.

*Pietas si non moritur, aeternum vivet
Vir conjugii nescius,*

*Religione sanctus, virtute clarus,
doctrinâ celebris,
ingenio acutus,*

*Sanguine & animo pariter illustris,
Doctus, non Doctior.*

*Æquitatis amator, Veritatis defensor,
virginum ultor.*

*Christiane moralis corruptorum
acerrimus hostis.*

*Hunc Rhetores amant facundum,
Hunc Scriptores norunt elegantem,
Hunc Mathematici stupent profundum,*

Fij

124 DESCRIPTION DE PARIS,

*Hunc Philosophi quærunt sapientem,
Hunc Doctores laudant Theologum,
Hunc pii venerantur austerum,
Hunc omnes mirantur omnibus ignotum,
Licet omnibus notum.*

*Quid plura, viator, quem perdidimus
PASCALÈM,*

*Is LUDOVICUS erat MONTALTIUS.
Heu! satis dixi, urgent lachrymæ. Sileo.
Et qui benè precaberis, benè tibi eveniat,
& vivo, & mortuo.*

*Vixit annos 39, obiit an. rep. sal. 1662,
14 Kal. Sept.*

* Ω Λ Ε Ι Ο Π Α Σ Κ Α Ι Ο Σ
Φ Ε Υ , Φ Ε Υ , Π Ε Ν Θ Ο Σ Ο Σ Ο Ν ,
*Posuit A. P. D. C. mœrens Aurelian,
Canonista.*

* *Cecidit PASCALIS.
Heu! heu! luctus quantus!*

Pierre Barbay, Professeur en Philosophie dans l'Université de Paris, a aussi été inhumé dans cette Eglise. C'étoit un fidele & zélé partisan de la Philosophie d'Aristote, dont il a laissé un cours qui n'est aujourd'hui connu que de quelques Hibernois. Voici l'épitaphe qu'on lit près de la Chapelle S. Roch.

D. O. M.

*Magistro PETRO BARBAY Abbavillæo,
sui sæculi genio,*

Academiae Principis ornamento, Philosophiæ, Medicinæ, Matheseos, Theologiæ, doctrinarum ferè omnium laude celebri; qui postquam Parisiis Philosophiam per annos quatuordecim summo cum honore, maximâ Auditorum frequentia publicè docuit, confectis tandem stipendiis miles emeritus cum summo omnium bonorum dolore migravit ad superos.

Die 2. Sept. ann. 1664.

Sui miserentes posuère.

François Pinsson, Avocat au Parlement de Paris, & connu par plusieurs Ouvrages qu'il a donnés au Public, étoit né à Bourges le 5 Août 1612, & mourut à Paris le 10 Octobre 1691. Il étoit fils de François Pinsson, Professeur de Droit à Bourges, & de Marie Bengi, fille d'Antoine Bengi, aussi Professeur de Droit en la même Université.

Les principaux Ouvrages de Pinsson sont un Traité des Bénéfices en Latin, que Bengi, son grand-pere maternel, avoit enseigné & dicté dans les Ecoles de Bourges, & que son petit-fils continua, & fit imprimer à Paris en 1654: la Pragmatique-Sanction de Charles VII, avec la Glose de Guimiere, & que Pinsson fit imprimer à Paris en 1666, en deux volumes; des Notes sommaires sur les Indults accordés au Roi, ou à d'au-

126 DESCRIPTION DE PARIS,
tres à sa recommandation par les Papes
Alexandre VII & Clément IX, Ouvra-
ge imprimé en 1673. Un *Traité singu-
lier des Régales*, imprimé à Paris en deux
volumes in-4°. l'an 1688, & quelques
autres Ouvrages, &c. *François Pinsson*,
dont je viens de parler, laissa un fils nom-
mé *François Pinsson des Rioles*, qui étoit
aussi Avocat au Parlement; mais qui,
au lieu d'en exercer la Profession, s'étoit
entièrement attaché à l'étude des Belles-
Lettres & des Sciences. Il a continué les
Vies des anciens Jurisconsultes qu'*Antoine Dadin d'Hauteserre*, fameux Pro-
fesseur de Droit à Toulouse, avoit en-
trepris.

Jean Gallois, Abbé de saint Martin
de Core, l'un des quarante de l'Acadé-
mie Française, Académicien-Pension-
naire de celle des Sciences & Professeur
en Langue Grecque au College Royal
de France, étoit né à Paris le 14 Juin
1642. Il possédoit les Langues savantes,
la Philosophie, la Théologie & les Ma-
thématiques. Tant de belles connoissan-
ces le rendoient fort propre à travailler
avec succès au Journal des Savans: aussi
soutint-il seul ce pénible Ouvrage, de-
puis l'année 1665 jusqu'à l'année 1673.
M. Colbert, Contrôleur-Général des Fi-
nances, Ministre & Secrétaire d'Etat,
l'honora de son estime, de sa familiarité

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 127
& de ses bienfaits. Il mourut le 19 Avril
1707, & fut inhumé dans cette Eglise.

Jean Miron, Docteur en Théologie
de la Faculté de Paris, de la Société de
Navarre, a été aussi inhumé dans cette
Eglise. Il a mérité du Public, en donnant
sa Bibliothèque aux PP. de la Doctrine
Chrétienne de la Maison de saint Char-
les, à condition qu'elle seroit publique
deux jours de la semaine.

Dans le Cimetiere ont été inhumés :

Simon Pietre, Médecin fameux de la
Faculté de Paris, qui par son testament
défendit qu'on l'enterrât dans l'Eglise,
de peur de nuire à la santé des vivans.
On mit ces deux épitaphes sur son
tombeau :

SIMON PIETRE, *Doctōr*,
Medicus Parisiensis,
Vir pius & probus,
hīc sub dio sepeliri voluit,
ut ne mortuus cuiquam noceret,
qui vivus omnibus profuerat.

SIMON PIETRE, *qui fut jadis*
Docteur Médecin de Paris,
D'une probité singuliere,
A voulu que son corps fût mis
Au milieu de ce Cimetiere,
Craignant ailleurs de faire tort
Dans une place mieux choisie,
F iv

*Et qu'ayant fait à tous du bien
Pendant sa vie,
Il ne pût nuire après sa mort.*

Pierre Petit naquit à Paris, où son pere étoit Greffier de la Justice de l'Abbaye de S. Victor. Il étoit né Poète, & devint savant & habile Littérateur. Il y eut un temps dans sa vie où il crut avoir de la vocation pour la Médecine, & il se fit même recevoir Docteur dans la Faculté de Montpellier; mais son génie pour la Poésie, & l'attrait qu'il trouvoit dans l'étude des Belles-Lettres, le ramenèrent à son gout naturel presque aussitôt, & se l'attachèrent tellement, qu'il n'a jamais pratiqué la Médecine. Content d'un patrimoine au-dessous du médiocre, quoiqu'augmenté par les petites épargnes qu'il avoit faites chez le Président *Nicolai*, des enfans duquel il avoit été Précepteur, il s'enveloppa dans sa propre vertu, & se livra sans réserve au talent qu'il avoit pour la Poésie Latine, à l'étude des Belles-Lettres & de la Philosophie. Ses vers lui méritèrent une place dans l'Académie de Padoue, & le firent mettre au nombre des sept Poètes Latins dont on composa la Pléiade Parisienne sur la fin du dix-septième siècle. Ces sept Poètes étoient les PP. *Rapin*, *Compire*, *de la Rue*, *Jésuites*, *Ménage*,

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 129
Santeul, Chanoine Régulier de S. Vic-
tor, M. *du Perier*, Gentilhomme Pro-
vençal, & M. *Petit*, Docteur en Mé-
decine. Celui-ci a fait imprimer un grand
nombre d'Ouvrages sur différens sujets,
& mourut le 12 Décembre 1687, âgé
d'environ 71 ans.

L'Abbé *Nicaise* fit aussi-tôt une épita-
phe, où, en rendant justice à son ami,
il lui donne les éloges qui lui sont dûs;
mais jusqu'ici personne ne s'est mis en
peine de la faire graver sur sa tombe.

D. O. M.

Adsta Viator & perlege.
In hoc vertice Parnassi Parisiensis
eximius Poëta,
Pleiadis clarissimum sydus,
Asili Patavini ornamentum,
PETRUS PETITUS
positus est
ex adverso Renati Cartesii,
insignis Peripateticus,
Medicus Philologus
Sibylla, Amazonum,
Nympharum, Vatumque,
præco magnificus.
Scaligeris, Salmastiis, Casaubonis
equiparandus.
Adeste Musa omnes,
& Alumno carissimo
parentate mecum & flores spargite;

Fv

adeſte pii & preces fundite.

Obiit ſeptuagenario major

Idib. Decemb. 1687.

Claudius Nicafius Divionenſis

ex debito amicitia.

Dans le petit Cimetiere qui eſt derriere la Chapelle de la Vierge, a été inhumé un vertueux Eccléſiaſtique, dont on voit l'épitaſphe dans l'Egliſe, laquelle eſt attachée au premier pilier, à gauche de ladite Chapelle. Elle eſt hiſtorique & digne par ſa ſimplicité de celui pour qui elle a été faite.

Dans le Cimetiere qui joint cette Chapelle, reſoſe le corps de Meſſire Nicolas le Fevre, Sous-Précepteur du Roi d'Eſpagne, & de Meſſeigneurs les Ducs de Bourgogne & de Berry, qui pendant ſa vie a mis à profit les rares talens que Dieu lui avoit confiés, pratiqué toutes les vertus chrétiennes, principalement la charité, qu'il a exercée abondamment envers les Filles de Sainte-Aure, dont Monſeigneur le Cardinal de Noailles l'avoit chargé, & eſt mort dans l'exercice de ces mêmes vertus le 24 Août 1708, âgé de 64 ans.

Le 2 Juin 1698, le Roi ayant fait dire à l'Abbé de Langeron, Lecteur du Duc de Bourgogne, & à l'Abbé de Beaumont,

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 137
Sous-Précepteur du Duc de Berry, de se
retirer, & de ne plus paroître à la Cour,
on prit M. *Vittement* pour remplacer
l'Abbé de *Langeron*; & M. *le Fevre* pour
remplir la place de l'Abbé de *Beaumont*.
Le sujet de la disgrâce des deux premiers
fut le commerce continuel qu'ils entre-
tenoient avec M. de *Fénélon*, Archevê-
que de Cambrai.

Joseph Pitton de Tournefort, né à
Aix en Provence le 5 Juin 1656, de
Pierre Pitton, Ecuyer Seigneur de *Tour-
nefort*, & d'*Aimare de Fagoue*, d'une
famille noble de Paris, se sentit Bota-
niste dès qu'il vit des Plantes, & ce gout
n'a fait qu'augmenter tous les jours de
sa vie. Sa réputation étant parvenue jus-
qu'à M. *Fagon*, alors premier Médecin
de la Reine, il résolut de l'attirer à Pa-
ris, & y réussit en 1683. Dès la même
année, M. *Fagon* lui procura la Place de
Professeur en Botanique au Jardin Royal
des Plantes, & lui laissa la liberté de fai-
re différens voyages qui pouvoient per-
fectionner la grande connoissance qu'il
avoit des Plantes. L'Académie Royale
des Sciences ayant été mise en 1692 sous
l'inspection de M. l'Abbé *Bignon*, il y
fit entrer deux mois après M. de *Tourne-
fort*, qui se fit ensuite recevoir Docteur
en Médecine de la Faculté de Paris, &
succéda à M. *Fagon*, pour lors premier Mé-

132 DESCRIPTION DE PARIS,
decin du Roi, une These qu'il soutint le
29 Novembre 1695, avec beaucoup de
capacité & d'éclat. A son retour d'un
voyage qu'il avoit fait par ordre du Roi,
en Grece, en Asie & en Afrique, on lui
donna en 1702 une Place de Professeur
en Médecine au College Royal. Il mou-
rut le 28 Décembre 1708, en réputation
d'un des plus savans Botanistes qu'il y
eût en Europe, & fut inhumé dans ce
Cimetiere, ainsi qu'il l'avoit ordonné
par ses dernieres volontés. Les Ouvrages
qu'il a donnés au Public sont si connus,
qu'il seroit inutile d'en mettre ici le
Catalogue.

La Cure de saint Etienne du Mont est
à la nomination de l'Abbé de sainte Ge-
nevieve, qui y nomme toujours un Re-
ligieux de sa Congrégation.

La Paroisse de S. Etienne du Mont
est d'une grande étendue, non-seule-
ment dans la Ville & les fauxbourgs,
mais même dans la campagne derriere
les Chartreux, entre le chemin du Bourg-
la-Reine & de Vaugirard, & depuis le
chemin de Vaugirard jusqu'à la riviere
de Seine dans le territoire de Grenelle.

Revenons à la *rue S. Jacques* que nous
avons quittée, après avoir fait la des-
cription de l'Eglise de S. Etienne des
Grès, & continuons à la parcourir.

La porte S. Jacques étoit un peu plus

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 133
haut, & fut rasée en 1684. C'étoit un
vieux édifice plus incommode qu'utile,
& en la place duquel on a bâti des mai-
sons d'une décoration agréable, & qui
étant occupées par différens Marchands,
fournissent aux habitans du fauxbourg
les commodités de la vie.

A l'entrée de ce fauxbourg il y a une
Boucherie composée de cinq étaux qui
appartiennent à différens Particuliers.

LE MONASTERE DES FILLES DE LA VISITATION DE SAINTE-MARIE.

Les Filles de la Visitation de Sainte-
Marie ne furent pas plutôt établies dans
leur Couvent de la rue S. Antoine, que
le grand nombre de sujets qui embras-
soient leur Institut, les fit penser à for-
mer un second établissement dans Paris.
Dans cette vue elles acheterent de Mon-
sieur *le Clerc*, Conseiller au Parlement,
trois grandes maisons situées dans la
grand-rue du fauxbourg S. Jacques, &
qu'elles convertirent en un Monastere,
où elles entrèrent le 13 Août 1626. Cet-
te Maison est aujourd'hui une des plus
riches & des plus considérables de cet Or-
dre; mais l'Eglise n'est encore que dans
une salle qui n'est pas des plus grandes.

Le tableau de l'Autel, qui représente
saint François de Sales, Instituteur de
ces Filles, est du fameux *le Brun*. Ce

134 DESCRIPTION DE PARIS,
qu'on voit d'ailleurs de ce Monastere,
n'offre rien à la vue qui mérite attention.

LE MONASTERE DES URSULINES.

Cette Maison, ainsi que la précédente, est située dans la grande rue du faux-bourg S. Jacques, & du même côté. La B. *Angele* ayant assemblé dans la ville de Bresse en 1537, des filles & des femmes vertueuses, elle les mit sous la protection de *sainte Ursule*, & les occupa à instruire les jeunes filles, à visiter les malades, à aller consoler les affligés jusques dans les Prisons & dans les Hôpitaux, &c. Quoiqu'elles ne fussent unies que par les seuls liens de la vertu & de la charité, le Pape Paul III approuva cette Institution en 1544. *Françoise de Bermont* ayant entendu parler de ces Ursulines, résolut d'en faire venir d'Italie, & d'en introduire à Aix en Provence; ce qu'elle fit en 1587. Elles réussirent à Aix, comme elles avoient réussi en Italie, & leur réputation étant parvenue jusques dans la Capitale du Royaume, on comprit que Paris étoit la ville du monde où l'établissement de cet Institut étoit le plus nécessaire pour élever les jeunes filles. On fit venir d'Aix deux de ces Ursulines, l'une nommée *Françoise de Bermond*, celle-là même qui les avoit introduites en Provence, & l'autre appelée *Lucrece de Montez*.

A leur arrivée au mois de Mars 1608, on les logea à l'Hôtel de S. André au fauxbourg S. Jacques, qu'on loua exprès. Leur attention à bien élever des filles, détermina *Madelaine Luillier*, veuve de *Claude le Roux*, Sieur de *Sainte-Beuve*, Conseiller au Parlement, à leur procurer un établissement. Mais pour le rendre plus stable, elle voulut que ces Filles, qui jusques-là étoient séculières & sans clôture, fussent désormais Religieuses & cloîtrées; & qu'outre les trois vœux ordinaires de Religion, elles en fissent un quatrième particulier de vaquer à l'instruction des jeunes filles, & leur passa un contrat de deux mille livres de rente perpétuelle pour l'entretien de douze Religieuses, après avoir obtenu des Lettres-Patentes du Roi, datées du mois de Décembre 1611, registrées au Parlement le 12 Septembre de l'année suivante. Le Pape Paul V confirma cet établissement, & permit d'ériger en corps de Religion ces Filles qui auparavant n'étoient que séculières. Sa Bulle est datée du 13 Juin 1612, & porte expressément que le Monastere bâti & doré par la Dame de *Sainte-Beuve* dans la ville ou les fauxbourgs de Paris, fera sous le titre de *Sainte-Ursule*, & sous la Regle réformée de S. Augustin. Après avoir obtenu l'approbation des deux Puissances,

136 DESCRIPTION DE PARIS ,
la Fondatrice acheta l'Hôtel de S. André, & une grande place au lieu appelé *des Poteries*, tenant d'un côté à l'Hôtel de S. André, & de l'autre aboutissant à une petite ruelle nommée *de Paradis*, autrement la *rue Jean le Riche*, & d'autre part depuis la grande rue du fauxbourg S. Jacques, jusqu'au chemin qui est devant la porte de la Santé au fauxbourg S. Marcel. L'on fit bâtir aussi-tôt une grande maison dans cette place, & dans une partie des bâtimens de l'Hôtel de S. André, on fit une petite Chapelle pour le dehors, & un Chœur au-dedans pour les Religieuses. Tous les lieux réguliers étant disposés pour loger une Communauté, *Anne de Roussi*, Abbessse de S. Etienne de Rheims, fut priée de venir pour former aux exercices du Cloître les sujets qui se présentoient. Elle arriva à Paris le 11 Juillet 1612, accompagnée de quatre de ses Religieuses, & le 11 Novembre suivant elle donna l'habit à douze Filles, en présence de *Henri de Gondi*, Evêque de Paris, qui officia à la Messe, & mit le S. Sacrement dans le Tabernacle de la Chapelle de ce nouveau Monastere.

L'Eglise qu'on voit ici à présent, ne fut bâtie que quelques années après. La premiere pierre y fut posée par la Reine *Anne d'Autriche* le 22 Juin 1620, & le

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 137
bâtiment ne fut conduit à sa perfection
qu'en 1627. Elle fut bénite le 14 Mars
de la même année par *Jean-François de
Gondi*, Archevêque de Paris. Cette Egli-
se est petite, mais assez jolie. L'Autel
est décoré de colonnes de marbre de Di-
nan, & orné d'un tableau qui représen-
te l'Annonciation, & qui a été peint par
Van-Mol, un des élèves de *Rubens*.

Au milieu du Chœur des Religieuses
fut enterré le corps de Madame de *Sain-
te-Beuve*, Fondatrice de ce Monastere,
morte le 29 Août 1628.

Dans l'Eglise on remarque la tombe
sous laquelle a été inhumé *Jean de Mon-
tereuil*, & laquelle est accompagnée de
deux épitaphes.

Sur sa tombe on lit :

AD MAJOREM DEI GLORIAM.

*Cy-dessous gist le corps de Messire
JEAN DE MONTEREUIL,
Conseiller du Roi en ses Conseils
d'Etat, & Privé,
& Résident pour Sa Majesté
en Angleterre, & en Ecosse,
qui mourut le XXVII. Avril
M. VI. CLI.*

Sur le mur qui est à côté, est cette
autre épitaphe :

Cy devant gist le corps d'illustre personne Messire JEAN DE MONTEAIGNE, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & Privé, & Secrétaire des Commandemens de Monseigneur le Prince de Conti.

Dès l'âge de vingt ans il fit paroître tant de jugement & de sagesse, qu'on le rechercha pour des emplois dont peu d'hommes sont capables après une longue expérience. La manière dont il s'en acquitta, justifia le choix des Ministres qui l'avoient appelé aux affaires. La bonté de son esprit lui donna ce que les autres acquièrent par les années. La France, l'Italie, l'Angleterre & l'Ecosse, où il a eu de grands emplois en des temps fort difficiles, publient sa grandeur & son adresse. Il acquit l'estime & l'amitié de tous les Souverains avec lesquels il négocia. Comme plusieurs Nations ont été témoins de sa vertu, la douleur de sa perte n'a pas été renfermée dans sa Patrie. Il a eu pour amis tous les honnêtes gens. Ils l'ont pleuré avec autant de tendresse que ses parens. Les Princes de Condé & de Conti l'ont honoré de leurs larmes. Il semble qu'il n'a voulu vivre qu'autant qu'il falloit pour s'employer à leur liberté, qu'il avança par son adresse. Il voyoit bien qu'entravailant à rompre leurs chaînes, il usoit celle qui joignoit en sa personne une belle ame, avec un corps accompli; mais s'immolant

pour ses Maîtres, il crut s'immoler pour le bien public. Trente-sept ans semblent n'avoir pas été une carrière assez étendue pour un homme qui l'avoit commencée avec tant de force. Il l'a si bien fournie, que si elle n'a pas été fort longue, elle a été très-glorieuse. Il a vécu pour les autres plutôt que pour lui. Passant, tâche de l'imiter au lieu de le plaindre. Il mourut le 27 d'Avril 1651.

*Montrolii cineres (quem Gallia luger
ademptum)*

*Hæ gelido clausos continet urna
sinu :*

*Si numeras bene quæ gessit, plus Nestore
vixit,*

*Si numeras annos, occidit ante
diem.*

Ceux qui ont fait mettre ici ces épitaphes, étoient sans doute, ou des parens, ou des amis de celui pour qui elles sont faites, & l'on doit croire qu'ils savoient son nom : cependant feu M. Pelisson dans l'errata de la première édition de l'Histoire de l'Académie Française, dit avec réflexion, que cet Académicien se nommoit *Montereul*.

On n'est pas moins surpris de voir que dans les titres & les qualités de ce bel esprit, on n'ait point fait mention de

140 DESCRIPTION DE PARIS,
l'honneur qu'il avoit d'être un des quarante de l'Académie Française. Les épitaphes qu'on vient de lire, nous font connoître que cette omission n'a pas été faite par modestie; mais aussi oseroit-on penser que ç'ait été par mépris? Une qualité que les Evêques, les Cardinaux, les Maréchaux & les Pairs de France même ne dédaignent point de prendre, pouvoit-elle être au-dessous de Montereul?

De l'autre côté de la rue sont le Séminaire de saint Magloire, & l'Eglise Paroissiale de saint Jacques du Haut-Pas.

LE SÉMINAIRE DE S. MAGLOIRE.

Il n'y a qu'environ cent soixante & quelques années que ce Séminaire étoit un Hôpital nommé *saint Jacques du Haut-pas*, & occupé par des Religieux Hospitaliers qui lui avoient donné leur nom. Cet Ordre, qui paroît être le même que celui des Religieux appelés *Pontifices*, ou Faiseurs de Ponts, prit naissance en Italie vers le milieu du douzième siècle, & ne fut d'abord qu'une Société de laïques, dont le principal Institut étoit de faciliter aux Pèlerins les passages des rivières, en faisant eux-mêmes des bacs & des ponts pour cet usage; & c'est pour cela qu'ils portoient un marteau sur la manche gauche de leur habit. Cet Institut forma dans la suite une Con-

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 141
grégation Religieuse, dont le Chef-lieu fut l'Hôpital de *S. Jacques du Haut-pas*, situé dans le Diocèse de Luques en Italie, où résidoit le Commandeur-Général de tout l'Ordre. Ces Religieux avoient pris leur nom d'un endroit appelé *Haut-Pas*, ou *Maupas*, situé sur la riviere d'*Arno*, où se fit le premier établissement de leur Institut. Plusieurs Papes ayant approuvé & confirmé cet Ordre par leurs Bulles, & ayant accordé de grandes Indulgences à ceux qui lui feroient du bien, il se multiplia, sur-tout en France, où il eut un Commandeur-Général pour ce Royaume, qui faisoit sa résidence à l'Hôpital de *S. Jacques du Haut-pas*, à Paris, dépendant néanmoins du Chef de l'Ordre, qui étoit en Italie. La Commanderie - Générale de Paris fut fondée, à ce que dit *du Breul*, par *Philippe le Bel* en 1286 ; mais il n'en rapporte point de preuve. La situation de cet Hôpital & celle de plusieurs autres ne permettant pas aux Religieux qui les occupoient, de rendre aux Pèlerins les secours charitables qui avoient donné lieu à leur Institut, ils se consacrerent au service des Pèlerins, en les recevant & les nourrissant dans leurs Hôpitaux. Quoique le Pape Pie II eût supprimé l'Ordre de *S. Jacques du Haut-pas*, par la Bulle de l'an 1459, & qu'il en eût

142 DESCRIPTION DE PARIS,
appliqué les revenus à celui de Notre-Dame de Bethléem, qu'il institua par la même Bulle, il ne laissa pas de subsister long-temps après, puisqu'en 1519 l'Hôpital & une partie de l'Eglise de S. Jacques du Haut-pas de Paris furent rebâties par le Commandeur *Antoine Caru*, comme nous l'apprenons de son épitaphe. Cette Eglise fut dédiée quelque temps après, sous l'invocation de la Glorieuse Vierge de S. Jacques le Majeur, de S. Jean-Baptiste, de S. Jean l'Évangéliste, de S. Sébastien, de S. Raphaël & de tous les Anges. L'Ordre de S. Jacques du Haut-pas étant sur le point de s'éteindre en France, & n'y ayant dans l'Hôpital de Paris qu'un ou deux Religieux, la Reine *Catherine de Médicis*, qui voulut faire bâtir un nouveau Palais à l'Hôtel d'Orléans occupé par les Filles Pénitentes, fit transférer ces Filles au Monastere de S. Magloire, & les Religieux de S. Magloire à l'Hôpital de saint Jacques du Haut-pas, en conséquence d'un contrat passé entre cette Reine & les parties intéressées au mois d'Octobre 1572. Après l'exécution de ce contrat, l'Hôpital de S. Jacques du Haut-pas changea de destination & de nom, & devint l'Abbaye de S. Magloire. Il y avoit pour lors six ans, qu'à la priere des habitans du fauxbourg S. Jacques, l'E-

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 143.
Eglise de cet Hôpital avoit été érigée en
Eglise succursale, & dépendante des Pa-
roisses de S. Benoît, de S. Hippolite &
de S. Médard. A peine les Moines de
S. Magloire furent-ils installés en ce
lieu, qu'ils se trouverent incommodés
de l'Office Paroissial qui se faisoit dans
la nef de leur Eglise, souvent à la même
heure qu'ils célébroient le leur : les ha-
bitans, de leur côté, souhaitoient d'avoir
une Eglise particuliere, & prirent cette
occasion pour faire bâtir tout proche une
Chapelle qui prit le nom de S. Jacques
du Haut-pas, que l'autre avoit quitté
pour prendre celui de S. Magloire. Voi-
là l'origine de l'Eglise Paroissiale de saint
Jacques du Haut-pas, de laquelle je par-
lerai, après avoir rapporté l'origine du
Séminaire de S. Magloire.

Comme la Reine *Catherine de Médi-
cis* avoit fait séculariser l'Abbaye de saint
Magloire & toutes les petites dignités
conventuelles, & les avoit fait réunir à
l'Evêché de Paris par des Bulles du Pape
Pie IV de l'an 1564, *Henri de Gondi*,
Cardinal de Retz, Evêque de Paris,
forma dans la suite le dessein de conver-
tir l'Abbaye de S. Magloire en un Sémi-
naire. Il obtint à ce sujet des Lettres-Pa-
tentes en date du mois de Juillet 1618,
registrées au Parlement le 9 Février
1619, par lesquelles le Roi lui permit

144 DESCRIPTION DE PARIS ;
d'établir ledit Séminaire audit lieu & Abbaye de S. Magloire, d'unir à icelui la Menſe capitulaire, & portion du revenu de ladite Abbaye de S. Magloire dont jouiſſoient les Religieux, l'Egliſe, bâtimens, jardins & enclos, tant de la demeure Abbatiale, que Clauſtrale, & généralement tous les édifices & enclos deſdits lieux, avec les droits appartenans à ladite Abbaye & Monaftere ſur les maiſons & lieux proches d'icelle qui en ont été démembés; pour de ladite Menſe capitulaire, & portion de revenu & logemens affectés auxdits Religieux, jouir par ledit Séminaire après le décès deſdits Religieux, ſans que de leur vivant ils puſſent y être troublés ou inquiétés. En conſéquence de ces Lettres-Patentes, le *Cardinal de Gondi* fit ici un Séminaire, dont il donna la direction aux Prêtres de l'Oratoire en 1620, & les chargea en même-temps d'inſtruire & d'entretenir douze Séminariſtes, ou eſpece de Bouriſiers, qui doivent être nommés par l'Archevêque de Paris. Ce Séminaire doit être regardé comme le premier Séminaire du Diocèſe de Paris, par ſon ancienneté, & l'a été même pendant long-temps par le nombre & la qualité des Eccléſiaſtiques qui y ont été élevés. On y a vu tout ce qu'il y a de plus titré & du plus grand nom parmi les Prélats

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 145
lats du premier & du second ordre. Toutes les parties de la science Ecclésiastique, la Scholastique, la Morale & la Positive y ont été cultivées avec un grand succès & une haute réputation par grand nombre de Professeurs de mérite.

La Maison est grande & en bon air. Les Peres de l'Oratoire y ont fait élever un beau bâtiment avec un grand escalier, dont les premières rampes sont d'un trait ingénieux. Les biens que différens Peres de l'Oratoire ont donnés à cette Maison, montent à plus de cent mille écus.

L'Eglise est ancienne & point belle. On y remarque quelques épitaphes des Hospitaliers de S. Jacques du Haut-pas, entre autres celles de Frere *Dimanche de Luques*, mort le premier de Janvier 1403, & de Frere *Antoine Canu*, mort le 15 Octobre 1526, l'un & l'autre qualifiés Commandeurs-Généraux de l'Ordre de S. Jacques du Haut-pas au Royaume de France. Comme c'est ce dernier qui fit rebâtir la Maison & une partie de l'Eglise, je rapporterai ici son épitaphe, qui est gravée sur une lame de cuivre attachée à la muraille.

*L'an mil cinq cent vingt-six davantage ;
Par mort certaine au dernier héritage ,
Fut mis & clos en ce dévot séjour ,*

Tome VI.

G

*D'Octobre prins le quinzieme jour ,
 Religieuse & honnête personne ,
 Dont renommée en plusieurs places sonne ,
 Publiquement Frere ANTOINE CANU ,
 Qui par bon droit lui vivant advenu ,
 Fut Commandeur , de ce ne doutez pas ,
 En Général saint Jacques du Haut-pas ;
 Et par mérites exempt de maléfices ,
 Il posséda autres trois Bénéfices :
 Sens naturel montra en tout endroit ,
 Par sens acquis il fut en chacun droit
 Licentié , & après tous ces titres ,
 Vertu en lui déclara par registres ,
 Que l'Hôpital en très-belle devise
 Fit faire neuf & grand part de l'Eglise ,
 Semblablement comme on a évidence
 Le corps d'Hostel étant en décadence ;
 De charité fut le vrai exemplaire ,
 Pauvres repeut , pour à Jesus compiaire ;
 Et sans cesser prenoit la cure & soin
 De les panser quand il étoit besoin.
 Priez pour lui , dites dessus sa lame ,
 Cy gist le corps , en Paradis soit l'ame.
 Amen.*

Dans le Chœur fut inhumé le 30 Juin
 1662, le corps de *Philippe-Emmanuel de
 Gondi*, Comte de Joigni, Baron de Vil-
 lepreux, &c. Chevalier des Ordres du
 Roi & Général des Galeres, qui après la
 mort de *Marguerite de Silli*, sa femme,
 se retira chez les Prêtres de l'Oratoire,

où il reçut l'Ordre de Prêtrise, & y mourut dans une grande réputation de piété le 29 Juin 1662, âgé de quatre-vingt & un an. Entre les enfans qu'il eut de son mariage, il y en a eu deux qui ont été fort connus dans le monde. L'un étoit *Pierre de Gondi*, Général des Galeres par la démission de son pere; & l'autre *Jean-François-Paul de Gondi*, Cardinal de Retz, Archevêque de Paris, &c. qui eut tant de part aux troubles excités pendant la minorité de Louis XIV.

Dans ce même Chœur a été aussi inhumé le P. *Louis Thomassin*, Prêtre de l'Oratoire, un des plus savans hommes de son siecle, & encore plus vertueux que savant. Il a donné un grand nombre d'Ouvrages au Public, dont le plus considérable est celui de l'ancienne & nouvelle discipline de l'Eglise, auquel font allusion les derniers mots de l'épigramme qu'on lit ici sur sa tombe.

D. O. M.

*Hic conditus est
qui fulgebit in perpetuas aternitates*

R. P.

LUDOVICUS THOMASSINUS,

Aquisextanus

Congreg. Oratorii D. J. Presbyter,

summâ vir Religione,

Doctrinâ, Modestiâ, Charitate,

Gij

de tota Ecclesia optimè meritus.

Obiit nocte Natalis Christi

ann. 1695, vitæ 76, Congreg. 63.

Scriba Doctus in Regno Cælorum

qui profert de thesauris suis

Nova & Vetera.

Requiescat in pace.

Le P. *Thomassin* avoit porté le joug du Seigneur dès sa plus tendre jeunesse ; car il étoit né le 28 Août 1619, & avoit été reçu dans la Congrégation de l'Oratoire sur la fin du mois de Septembre 1632.

Il y auroit de l'injustice de ne point parler ici d'un Savant fort connu, qui a passé une bonne partie de sa vie dans cette Maison, & que j'ai fort connu. *Pierre le Brun*, Prêtre de l'Oratoire, étoit né à Brignoles, petite ville du Diocèse d'Aix en Provence, le 11 Juin 1661. Il entra dans la Congrégation de l'Oratoire le 11 Mars 1678, & dans la suite enseigna la Philosophie à Toulon, & puis la Théologie à Grenoble pendant les années 1687 & 1688. Au mois de Juin 1690, il fut appelé au Séminaire de S. Magloire à Paris, où il fut chargé de faire les Conférences sur l'Histoire Ecclésiastique, dont il s'acquitta avec succès pendant treize ans. Les liaisons qu'il eut avec les Peres *Thomassin* &

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 149
Bordes, ne contribuèrent pas peu aux grands progrès qu'il fit dans ses études ; aussi a-t-il passé pour un de leurs disciples. Depuis ce temps-là il a publié plusieurs Ouvrages de Philosophie, de Théologie, de Chronologie & sur les Liturgies. Il mourut dans cette Maison le 6 Janvier 1729, âgé de 67 ans & sept mois, ou environ.

Le Cardinal *François Barberin*, envoyé Légat à *latere* en 1625, par le Pape *Urbain VIII*, son oncle, au sujet des affaires de la Valteline, vint descendre d'abord aux PP. de l'Oratoire de S. Magloire, y prit son premier repas, y reçut de la part du Roi, les complimens de *Gaston*, frere de Sa Majesté, & commença delà sa cavalcade en grand'pompe, vers l'Eglise de Notre-Dame. Le *Mercure François* appelle l'Eglise de S. Magloire, *l'Eglise de saint Jacques du Haut-pas*, parce qu'elle se nommoit ainsi avant que l'Eglise voisine fût bâtie.

L'ÉGLISE DE S. JACQUES
ET DE S. PHILIPPE DU HAUT-PAS.

J'ai commencé dès l'article précédent à faire connoître l'origine de cette Eglise Paroissiale, en disant qu'en 1566, les habitans du fauxbourg S. Jacques avoient obtenu que l'Eglise, pour lors nommée de S. Jacques du Haut-pas, & puis de

S. Magloire, fût érigée en Succursale des Paroisses de S. Benoît, de S. Hypolite, & de S. Médard; & qu'enfin pour la commodité des Religieux de S. Magloire, & pour celle des habitans de ce fauxbourg, ces derniers acheterent quelques maisons tout proche, & y bâtirent une Chapelle qui fut achevée en 1574, & à laquelle ils donnerent le nom de *S. Jacques du Haut-pas*, que celle de S. Magloire avoit quitté. Cette Chapelle se trouvant ensuite trop petite pour le grand nombre d'habitans de ce fauxbourg, ils la démolirent en 1630, & commencerent d'en faire bâtir une autre plus grande, qui est celle que nous voyons aujourd'hui. Ils entreprirent en même-temps de la faire déclarer Paroissiale indépendante d'aucune autre; à quoi ils trouvèrent de grandes oppositions de la part des Eglises de S. Benoît, de S. Hypolite & de S. Médard, mais qui furent enfin levées par un Arrêt du Parlement rendu le 9 Avril 1633, par lequel il fut ordonné que pour le dédommagement des Eglises intéressées, les Marguilliers, Manans & Habitans de l'Eglise & Paroisse S. Jacques & S. Philippe du Haut-pas seroient tenus de payer tous les ans, ès jours de S. Benoît, S. Hypolite & S. Médard, la somme de cent vingt livres: savoir, aux Chanoi-

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 161
nes & Vicaire perpétuel de S. Benoît,
soixante livres Tournois, dont moitié
appartiendra auxdits Chanoines, & l'autre
moitié audit Vicaire perpétuel de la
Paroisse de S. Benoît; & que du restant,
il en sera payé cinquante-quatre livres
au Curé de S. Hypolite, & six livres au
Curé de S. Médard, &c. Et en outre
condamna lesdits Marguilliers, Manans
& Habitans de ladite Paroisse de S. Jac-
ques & de S. Philippe du Haut-pas,
à payer la somme de cent sols Tournois
à la Fabrique de saint Benoît, & autres
cent sols à la Fabrique de S. Hypolite,
& huit sols à celle de S. Médard. Le
même Arrêt ordonne que vacation ad-
venant de la Vicairie perpétuelle de saint
Jacques & S. Philippe du Haut-pas, il
y sera pourvu par l'Archevêque de Pa-
ris, à la présentation des Chanoines &
Chapitre de S. Benoît premièrement, &
puis après par le Curé de S. Hypolite al-
ternativement, à la maniere accoutu-
mée au Diocèse de Paris.

Ce fut donc en 1630 qu'on commen-
ça à bâtir ici l'Eglise qu'on y voit à pré-
sent, & ce fut *Jean-Baptiste Gaston de
France, Duc d'Orléans*, & frere du Roi
Louis XIII, qui en posa la premiere pier-
re, comme il paroît par cette inscription
gravée sur une table de marbre attachée
au pilier qui est vis-à-vis la Chapelle de
la Vierge.

G iv

Primi lapidis Ecclesia hujus Inscriptio.

D. O. M.

*SS. & magnis Apostolis Jacobo Alphaï
& Philippo Parrochia Patronis.*

D. - D.

Serenissimus

JOANNES-BAPTISTA GASTO,

LUDOVICI JUSTI

frater unicus,

Aurel. & Carnot. Dux,

*protogonum lapidem posuit**edis sacra,**quam editui & plebs ejusdem Ecclesia**extruunt**anno Christi 1630.**4. Non. Septemb.*

Lorsqu'on posa la première pierre, ce fut l'Archevêque de Paris qui fit la cérémonie. Le bâtiment fut ensuite continué jusqu'à l'entière construction du Chœur. Quant à la Nef & au Clocher, Madame la Duchesse de Longueville y mit la première pierre le 19 Juillet 1675, & en fit presque toute la dépense, comme il paroît par cette inscription gravée sur une table de marbre, qui est dans la Chapelle du Bon - Pasteur, dont le tableau est de *Mignard*, à main droite en entrant dans cette Eglise.

ANNE - GENEVIEVE DE BOURBON,
Princesse du Sang,
Duchesse Douairiere de Longueville,
Souveraine de Neufchastel, &c.

Triste, mais précieux dépôt.

Dieu la conduisit par une providence particuliere en cette Paroisse, & lui fit trouver dans la Maison des Carmélites, qui lui avoit toujours été chere, la solitude qu'elle cherchoit; dans une grande multitude de pauvres, un exercice perpétuel à sa charité; & dans cette Eglise ruinée, une occasion d'élever un Temple au Seigneur; monument éternel de sa piété & de sa foi: enfin, pleine de mérite & de bonnes œuvres, détachée de toutes choses, de la vie même, & toute occupée des pensées de l'éternité, elle mourut le 15 Avril 1679, âgée de 59 ans 7 mois.

Les entrailles de cette Princesse ont été inhumées dans cette Chapelle au milieu de laquelle il y a une pierre quar-
 rée de marbre blanc, où sont gravées ses armes.

Le Portail de cette Eglise est décoré de quatre colonnes d'ordre dorique, qui soutiennent un entablement & un fronton, avec un attique au-dessus. Il n'y manque qu'une tour ou clocher pour faire symétrie avec celle qu'on y a constr.

154 DESCRIPTION DE PARIS,
uite. Toute cette architecture est du
dessein d'un Architecte nommé *Gittard*,
de l'Académie Royale d'Architecture.

Sur la porte de cette Eglise, en dedans,
on remarque un tableau qui représente
le Martyre de S. Barthelemi, & qui est
de *Laurent de la Hire*. Ce tableau est
d'une grande force de coloris, & acquit
beaucoup de réputation à ce Peintre,
qui dans la suite tomba dans une manie-
re beaucoup plus foible :

Jean du Verger de Hauranne, natif de
Bayonne, & Abbé de S. Cyran, fut in-
humé dans un cercueil de plomb à côté
du grand-Autel de cette Eglise, le 3 Oc-
tobre 1643, avec cette épitaphe.

†

Non erit tibi
Deus recens.

Non erit tibi
Veritas recens.

H I C J A C E T

*Dominus JOANNES DU VERGER DE
HAURANNE, Abbas sancti Sigiranni;
qui raro admodum exemplo humilitatem
cum sublimiori scientia conjunxit; qui
cum ardentissimo zelo pro unitate Eccle-
siae, traditione Patrum, & veritatibus
quas ab antiquis acceperat, flagrasset;
postquam coepit calamum stringere adver-
sus hereticos hujus temporis, pro defen-
sione Ecclesiae Catholicae, cui unice addic-*

tus erat, diem suum obiit magno totius Cleri Gallicani, & omnium proborum mœrore XI Octobris 1643, sua ætatis 62. Veritas. Charitas. Humilitas.

Jean-Dominique Cassini, né à Périnaldo, dans le Comté de Nice le 8 Juin 1625, mourut à l'Observatoire de Paris le 14 Septembre 1712, âgé de 87 ans & demi, & fut inhumé dans cette Eglise. C'a été le plus savant & le plus prodigieux Astronome qui ait paru dans l'univers. Le grand *Colbert*, occupé sans cesse de la gloire de son Roi & de sa patrie, & qui venoit d'établir l'Académie des Sciences, sentit le besoin qu'elle avoit d'un si excellent homme, & conçut le dessein de l'enlever à l'Italie. L'impossibilité apparente de ce projet ne le rebuta point. Il lui fit tenir une somme considérable comme un présent & un hommage que Louis XIV rendoit à la supériorité de son savoir, & fit ajouter par notre Ambassadeur, que S. M. désiroit le voir. Une générosité si inattendue & si honorable de la part d'un Monarque dont le nom étoit respecté sur tout notre globe, lui fit demander au Pape *Clément IX*, au Duc de Modene & au Sénat de Boulogne, où il professoit l'Astronomie, la permission d'aller à Paris porter ses respects & sa reconnoissance

256 DESCRIPTION DE PARIS,
aux pieds d'un Roi si magnifique. Il l'obtint avec des peines infinies, & aux conditions d'un très-prompt retour. Mais l'accueil engageant que lui fit ce grand Monarque, qui brûloit d'envie de l'arrêter, & les bienfaits dont il l'accabla, lui firent rompre tous les liens du sang & des honneurs qui l'attachoient à son pays, pour se marier à Paris, & y fixer entièrement son séjour. Ce fut par lui & sur son plan que le fameux *Claude Perrault* bâtit l'Observatoire. Il étoit d'une noble extraction, & joignit au mérite d'excellent Astronome, celui de Géometre, d'Ingénieur, de Naturaliste, & sur-tout de parfait Chrétien; grace qu'il attribuoit au spectacle continuel de ces espaces immenses, où roulent avec tant de regle ces corps célestes, dont le volume & le nombre sont effrayans; preuve bien sensible de l'existence & de la magnificence de leur Auteur.

Philippe de la Hire naquit à Paris le 18 Mars 1640. *Barthelemi de la Hire*, son pere, étoit Peintre, & c'en fut assez pour qu'il le destinât aussi à la peinture; mais ce Peintre se changea dans la suite en un grand Géometre. Il fut de l'Académie Royale des Sciences, & Professeur de Mathématiques au College Royal, & mourut le 21 Avril 1718, âgé de plus de 78 ans.

Cette Eglise perdit en 1732 un Pasteur qui lui étoit infiniment cher, & à la mémoire duquel les Paroissiens ont consacré une épitaphe qui est latine & françoise, & qu'ils ont fait mettre en deux endroits, savoir, dans l'Eglise & dans le Cimetiere sur la tombe du défunt. La latine est dans l'Eglise, & conçue en ces termes :

J A C E T

ex adversa hujus muri parte

JOANNES DESMOULINS,

sacrae Facultatis Parisiensis

Doct̄or Theologus,

hujus Ecclesiae Pastor.

Imbutus à pueritia non minùs pietate

quàm Litteris,

stadium indè Sorbonicum

feliciter emensus.

Caritatis jam tum igne flagrans,

revocandis hinc,

& hinc ab errore heterodoxis,

mox audiendis in Ecclesia principe

Pœnitentium Confessionibus

totum se dedit,

opere priùs quàm titulo Pastor.

His quasi rudimentis

ad regimen animarum ritè preparatus,

Argentolii primum,

deindè in hoc Suburbio

pascendum Christi gregem suscepit,

158 DESCRIPTION DE PARIS,
 vocante & jubente Christo.
 Nactus hic Parœciam tùm antiquis,
 tùm recentibus
 pietatis & pœnitentiæ exemplis
 prædivitem,
 Antecessorum vestigiis insistens,
 non destitit cura sua commissas oves
 pinguibus sincera doctrina
 pascuis alere:
 indefesso labore, acri vigilantia,
 profusâ liberalitate,
 imprimis ardente fidei & veritatis zelo,
 verè Doct̃or & Pastor.
 Pauperes & ægrotos ali, ac sustentari,
 utriusque sexûs juvenes Evangelicæ
 doctrinæ præceptis imbui,
 domum hanc, cujus decorem apprimè
 diligebat, exornari,
 Divini cantûs partes decenter
 & religiosè administrari,
 nulli non sub muneris officio intentus,
 nulli parcens impensæ, diligenter curavit.
 Idem, ut etiam post obitum vices
 Pastoris expleret,
 Ecclesiæ & pauperibus duas legavit
 domos:
 Clero & populo, divitibus & egenis,
 æquè carus,
 post administratam per annos
 octo & viginti hanc Parœciam
 obiit VI Kal. Maii M. DCCXXXII,
 annos natus LXXXII.

*In communi Cameterio , pauperes inter ,
 quos ut familiam suam amabat ,
 ac fovebat ,
 pauper ipse spiritu , inhumari voluit.
 REQUIESCAT IN PACE.*

La traduction françoise de cette inscription est la véritable épitaphe de ce Pasteur ; car elle est sur sa tombe dans le Cimetiere.

I C I R E P O S E

*Messire JEAN DESMOULINS , Docteur
 de Sorbonne ,
 Curé de cette Paroisse.
 Formé dès sa jeunesse à la science
 & à la piété ,
 suivit avec succès les études
 de Sorbonne.
 Son cœur brûlant déjà du feu
 de la charité ,
 il se consacra à des Missions établies
 pour la conversion des Hérétiques ,
 & ensuite au ministère pénible
 de Sous-Pénitencier de ce grand Diocèse ,
 faisant ainsi les fonctions de Pasteur
 avant que d'en avoir reçu le titre.
 Formé par-là à la conduite si difficile
 des ames ,
 il prit par l'ordre & la vocation
 de JESUS-CHRIST ,
 le gouvernement de la Cure d'Argenteuil ,*

160 DESCRIPTION DE PARIS,
& ensuite de cette Paroisse ;
& se proposant pour modele les exemples
de piété & de pénitence
que Dieu y a fait éclater de tout temps ,
marchant lui-même sur les traces
de ses prédécesseurs ,
il n'a jamais cessé de nourrir du suc
de la plus pure doctrine le troupeau confié
à ses soins.

Un travail infatigable , une vigilance
continuelle , une libéralité sans bornes ;
mais sur-tout un zele ardent
pour la défense des vérités de la Foi ,
l'ont toujours montré vrai Pasteur
& Docteur fidele.

Aussi attentif à remplir toutes
les fonctions de son ministere ,
que porté à fournir aux dépenses
nécessaires ,
on l'a vu en même-temps donner ses soins
au soulagement des pauvres
& des malades ,
à l'instruction solide de la jeunesse ,
à l'ornement de cette Eglise ,
dont il aimoit la beauté , & à la décence
du culte divin & des saints Offices.
Voulant eneor , après sa mort ,
remplir les fonctions de Pasteur ,
il a donné de son vivant
une maison pour le service des pauvres ,
& en a légué une seconde
à la Fabrique de cette Paroisse.

*Il mourut le 26 Avril 1732 ,
 âgé de 82 ans ,
 regretté du Clergé & du Peuple ,
 des riches & des pauvres ,
 ayant gouverné 28 ans cette Paroisse ,
 avec autant de douceur que de charité :
 Plein de l'esprit de pauvreté ,
 il a demandé , par son testament ,
 d'être enterré dans ce Cimetiere ,
 au milieu des pauvres ,
 qu'il a toujours regardés comme ses enfans.*

Priez Dieu pour le repos de son ame.

LE MONASTERE DES FEUILLANTINES.

Le B. *Jean de la Barriere* , usant de la permission que le Pape *Sixte V.* lui avoit accordée d'établir par-tout des Monasteres de sa Congrégation de l'un ou de l'autre sexe , en établit, dit-on, un à Rome pour des Filles dont le Couvent est sous le titre de sainte Susanne , mais dont les Religieuses n'ont cependant jamais porté le nom de Feuillantines.

Le premier Couvent de Filles de cet Institut qu'il y ait eu en France , fut établi à Montefquiou dans le Diocèse de Rieux , puis transféré à Toulouse en 1599. La bonne réputation de ces Filles étant parvenue jusqu'à la Reine *Anne d'Autriche* , cette Princesse écrivit elle-même le 9 Mai 1622 aux Peres Feuillans

assemblés pour lors dans leur Chapitre-Général à Pignerol, afin d'établir un Couvent de ces Filles à Paris. Les Supérieurs firent partir dès le 30 Juillet suivant, six Religieuses du Monastere de Toulouse, lesquelles arriverent à Paris le 28 Novembre de la même année, & descendirent d'abord aux Carmélites de ce fauxbourg, d'où elles furent conduites dans leur Monastere, qui est de l'autre côté de la rue. Dès le mois de Septembre 1622, le Roi avoit donné des Lettres-Patentes portant permission pour l'établissement de ce Couvent, qui fut fondé par *Anne Gobelin*, femme de *Charles d'Estourmel*, Seigneur de Plainville, Gouverneur de Corbie & premier Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majesté. La Prieure, ou premiere Supérieure de cette Maison, fut *Marguerite de Clauffe de Marchaumont*. Elle étoit fille de *Henri de Clauffe*, Conseiller d'Etat, & de *Denyse de Neuville-Ville-Roi*. *Marguerite* avoit été mariée deux fois, la premiere avec *Henri de Fours*, Gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, & la seconde avec *Salomon de Bethune*, Seigneur de Rosny, aussi Gentilhomme ordinaire. Cette Dame n'avoit que 22 ans, quand son second mari mourut, & dès lors elle contracta une alliance plus durable, car elle se fit Religieuse.

Le Portail de l'Eglise de ce Monastere est un des plus avantageusement situés de toutes les Eglises de Paris. Il est fâcheux pour le Public qu'il n'ait à lui présenter que des défauts, aussi-bien que l'intérieur de l'Eglise. Ce mauvais Architecte se nommoit *Marot*.

L'Autel est décoré de colonnes d'ordre composite, avec des canelures. Le tableau est une assez bonne copie du fameux tableau de *Raphaël*, qui représente la Sainte-Famille, & qui fait un des principaux ornemens du grand Appartement du Château de Versailles. Cette Eglise fut solennellement dédiée le 16 Juillet 1719, par *Louis d'Itiers d'Entraques*, Evêque de Lectoure.

Comme cette Maison n'est pas riche, & que les fondemens menaçoient ruine, le Roi lui accorda une Loterie par Arrêt de son Conseil du 29 Mars 1713, qui fut ouverte le 29 Mai, & tirée le 10 Octobre de la même année. Elle étoit de six cens cinquante mille livres de principal, dont cette Maison eut quinze pour cent de bénéfice.

Cette Maison est sous la supériorité & la direction des Peres Feuillans.

LE MONASTERE
DES BÉNÉDICTINS ANGLOIS.

Quelques Bénédictins Anglois, pour

164 DESCRIPTION DE PARIS ,
se dérober à la persécution qu'ils souffroient dans leur pays, se réfugièrent en France l'an 1618, dans le dessein de s'y établir, s'ils en trouvoient l'occasion. D'abord ils se logerent au fauxbourg S. Germain dans une maison qu'ils prirent à loyer, y célébrèrent l'Office divin, & administrèrent les Sacremens, sans la permission de l'Ordinaire. Le Promoteur de la Jurisdiction spirituelle de l'Abbaye de S. Germain des Prez, en ayant été informé, fit ses diligences pour les en empêcher, & il ne lui fut pas difficile d'obtenir ce qu'il demandoit. Pour lors le P. Dom *Gabriel de Sainte-Marie*, Provincial de ces Bénédictins Anglois, présenta Requête aux Religieux de l'Abbaye de S. Germain, aux fins d'obtenir la liberté de continuer leurs exercices. On leur permit d'avoir un Oratoire, d'y célébrer l'Office divin, & d'y donner la Communion à leurs domestiques & à un petit nombre de personnes de considération; à condition cependant que s'ils achetoient la maison où ils étoient pour lors, ou quelque autre demeure permanente, la permission deviendroit nulle, & qu'ils seroient obligés de prendre des Lettres d'établissement.

Dans la suite, ces Religieux allèrent s'établir à demeure dans le fauxbourg

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 165
S. Jacques, entre les Feuillantines & le Val-de-Grace. La premiere pierre de leur Eglise fut posée en 1674, & deux ans après, cette Eglise fut achevée, & ensuite bénite en 1677, sous l'invocation de S. Edmond, par l'Abbé de *Noailles*, depuis Evêque de Cahors, puis de Châlons-sur-Marne, & enfin Archevêque de Paris & Cardinal. *Joseph Thiburne*, Religieux de cet Ordre, étant Prieur Titulaire de S. Etienne de Choisi au Bac, auprès de Compiègne, membre dépendant de l'Abbaye de S. Médard de Soissons, procura l'union de ce Prieuré à la Maison des Bénédictins Anglois du fauxbourg S. Jacques, par Bulle du Pape du 14 Mars 1682 & Lettres-Patentes du Roi du 28 Juin 1684, registrées au Parlement le 30 Avril 1686. La Reine *Anne d'Autriche*, par des aumônes considérables, avoit contribué à cet établissement, de même que plusieurs personnes de piété, tant de France, que d'Angleterre.

L'Eglise de ce Monastere est petite, mais propre, & décorée de pilastres corinthiens. Le grand-Autel est orné de colonnes du même ordre, & de figures assez bien dessinées. La menuiserie des Chaires des Religieux est propre. Les Chapelles qui sont aux côtés de la porte du Chœur sont ornées de tableaux, dont

166 DESCRIPTION DE PARIS,
l'un représente la Vierge ayant l'Enfant
Jesus sur ses genoux, & l'autre S. Be-
noît en méditation. Le premier a été peint
par la *Princesse Palatine*, Abbessé de
Maubuisson, qui donnoit à la peinture
les momens de récréation que sa Regle
& sa grande piété lui permettoient.

Le Corps de *Jacques II.* Roi de la
Grand-Bretagne, mort à S. Germain-en-
Laye le 16 Septembre 1701, est ici en
dépôt; de même que celui de *Louise-
Marie Stuard*, sa fille, morte à S. Ger-
main-en-Laye, le 18 Avril 1712.

Le Roi *Jacques*, mourant, recom-
manda à ceux qu'il chargea du soin de
sa sépulture, de la faire sans faste, &
telle qu'on la feroit pour un simple Gen-
tilhomme, & ordonna qu'on gravât sur
son tombeau cette épitaphe :

C I G I S T

J A C Q U E S I I .

R O I D E L A G R A N D E - B R E T A G N E .

L E M O N A S T E R E

D E S C A R M É L I T E S .

Ce Couvent étoit auparavant un
Prieuré de l'Ordre de saint Benoît, qui
dépendoit de l'Abbaye de Marmoutier.
On nommoit ce Prieuré *Notre-Dame
des Champs*, & *Notre-Dame des Vignes*,

Parce qu'il étoit dans des champs & entouré de vignes. L'on a prétendu qu'anciennement il y avoit ici un Temple consacré à *Cérès*. Une statue, qui est au haut du pignon de cette Eglise, a donné lieu à cette opinion, parce qu'on l'a prise pendant long-temps pour une statue de cette Déesse. Quand on examine attentivement cette figure avec des lunettes de longue vue, l'on voit distinctement qu'elle a le visage d'un jeune homme sans barbe, & qu'elle est vêtue d'une draperie depuis le col jusqu'aux pieds. Sa tête est nue, a des cheveux fort courts, & est penchée sur l'épaule gauche. Cette figure tient de la main gauche une balance, dans chacun des bassins de laquelle est une tête d'enfant. Certains pointes de fer qui ont été mises sur le haut de cette statue pour empêcher les oiseaux de se percher dessus, & la garantir des ordures qu'ils auroient pu y faire, ont fait croire à *Charles Patin* & à *Moreau de Mautour* que c'étoient des épis de bled, symboles de *Cérès*; mais *André Favin* & plusieurs autres après lui, ont pensé avec raison, que cette statue représente *S. Michel*, qui en général est considéré comme le Protecteur de l'Eglise militante, & en particulier comme un de ceux de la France.

Les Peres *Félibien* & *Lobineau* ont fort

168 DESCRIPTION DE PARIS ,
bien remarqué , qu'en matiere de décou-
vertes , la grande regle , mais peu obser-
vée par quantité d'Aventuriers qui fati-
guent le Public de leurs visions , est de
s'assurer , avant toutes choses , des faits ;
car d'abord que le fait n'est pas vrai , tout
le bâtiment écroule. On pourroit citer
beaucoup d'autres exemples postérieurs à
celui de la prétendue Cérès ; mais la dé-
mangeaison de se faire valoir dans le Pu-
blic par ces sortes de productions , est un
mal incurable.

Le bâtiment de cette Eglise , tel qu'il
est encore aujourd'hui , est du moins du
temps du Roi Robert : nous trouvons
même que dès la huitième année du re-
gne de Hugues Capet , laquelle répond à
l'an 995 , les Religieux de Marmou-
tier étoient établis à Notre-Dame des
Champs. Ce Prieuré a été desservi par
ces Religieux jusqu'en 1604 , que l'E-
glise & le Monastere furent cédés aux
Religieuses Carmélites de la Réforme
de sainte Thérèse , dont le Cardinal de
Bérulle en avoit amené six. Le titre &
le reste des biens du Prieuré ont été unis
au Séminaire d'Orléans par Lettres-Pa-
rentes du mois d'Août 1671 , obtenues
par Messire Pierre du Cambout , Evêque
d'Orléans , Premier Aumônier du Roi ,
Prieur Commendataire du Prieuré de
Notre-Dame des Champs. Les Abbé &
Religieux

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 169
Religieux de Marmoutier donnerent
leur consentement à cette union, le 22
Avril 1672.

M. de Bérulle établit ici en 1604 six
Religieuses Carmélites, qu'il avoit amè-
nées d'Espagne, après avoir obtenu un
Bref du Pape Clément VIII & des Let-
tres-Patentes du Roi *Henri le Grand*.

Ce Couvent est le plus ancien des
soixante-dix que cet Ordre a aujourd'hui
en France. Quoique la Regle de ces Fil-
les soit très-austere, la Communauté
est toujours des plus nombreuses. C'est
ici où de nos jours *Louise-Françoise de
La Baume le Blanc*, Duchesse de la Valie-
re, aima mieux vivre en Servante de
Jesus-Christ, que d'être dans le siecle la
Maîtresse du plus grand Roi du Monde.
Elle y a pratiqué pendant trente-six ans
toutes les austérites de cette Regle d'une
maniere très-édifiante. Elle étoit connue
dans la Religion sous le nom de *Sœur
Louise de la Miséricorde*, & mourut
l'an 1710.

L'Eglise de ce Couvent a été bâtie,
ainsi que je l'ai dit, sous le regne de *Ro-
bert*, fils de *Hugues Capet*; mais la Cha-
pelle souterraine est bien d'une autre an-
tiquité. Le dedans de cette Eglise est
magnifiquement décoré par la libéralité
de la Reine *Marie de Médicis*, qui y em-
ploya long-temps *Philippe Champagne*,

170 DESCRIPTION DE PARIS, son premier Peintre. Les peintures de la voûte sont à fresque & de ce Peintre. Les Curieux & les Connoisseurs regardent, avec une attention particulière, un morceau de Perspective dont *Desargues*, habile Mathématicien, avoit donné le trait à *Champagne* : c'est un Crucifix entre la sainte Vierge & S. Jean. Ce groupe paroît être sur un plan perpendiculaire, quoiqu'il soit sur un plan horizontal.

La clôture, qui sépare la Nef du Chœur, est formée par quatre grandes colonnes de marbre, chargées de flammes de bronze doré. Sur la porte est un beau Crucifix aussi de bronze, qui est un des meilleurs morceaux qu'ait fait *Jacques Sarrazin*.

Le grand Autel a été magnifiquement décoré par la libéralité de la Reine *Maria de Médicis*. Il est élevé sur douze marches de marbre, & formé par un corps d'architecture de quatre colonnes corinthiennes, dont deux sont en corps avancé & les deux autres en retrait. Ces colonnes, qui sont de marbre, ont des bases, des chapiteaux & des modillons de bronze doré d'or moulu. Dans l'attique est un grand bas-relief aussi de bronze doré, sur un fond de marbre de *Dinan* : il représente l'Annonciation. Ce morceau de sculpture est d'*Anselme Flamen*.

Les deux Anges de bronze ont été fondus par *Perlan*. Le tableau de l'Annonciation est beau, sans être néanmoins un des meilleurs du *Guide*. La Croire est ce qu'il y a de plus digne de ce grand Peintre. Le Tabernacle est tout d'orfèvrerie & représente l'Arche d'alliance. Sur le devant on voit l'Annonciation en bas-relief. Une ou deux fois l'an on expose sur cet Autel, un grand Soleil d'or enrichi de pierres. Le sanctuaire est enfermé dans une Balustrade de marbre.

Sous chaque vitrail de cette Eglise il y a un tableau orné d'une riche bordure. Ces tableaux sont au nombre de douze, six de chaque côté.

A gauche, le premier & le plus proche de l'Autel, représente Jésus-Christ ressuscité, & qui apparaît aux trois femmes qui le cherchoient; il est de *Laurent de la Hire*. 2. Jésus-Christ dans le désert, servi par des Anges; c'est un des meilleurs tableaux de *le Brun*. 3. Jésus-Christ assis sur le bord du puits de Jacob, s'entretenant avec la Samaritaine; il est de *Stella*. 4. L'Entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem, & une quantité prodigieuse de peuple qui l'accompagne; par *Laurent de la Hire*. 5. Jésus-Christ chez Simon le Pharisien, & la Madelaine à ses pieds; sur lesquels elle répand le parfum le plus exquis; N.

172. DESCRIPTION DE PARIS,
est de *le Brun*, & digne de lui. 6. Le
Miracle des cinq Pains, par *Stella*.

Les six qui sont de l'autre côté, & qui
sont posés vis-à-vis de ceux dont je viens
de parler, sont tous de *Philippe Cham-*
pagne. 1. La Naissance de Jesus-Christ
dans une étable, & les Bergers qui y
sont accourus. 2. La Descente du Saint-
Esprit sur les Apôtres. 3. L'Assomption
de la Vierge. 4. L'Adoration des Mages.
5. La Circoncision de notre Seigneur
Jesus-Christ. 6. La Résurrection du
Lazare.

Les Chapelles sont aussi très-bien or-
nées. Il y en a même une, qui est celle
de la Madelaine, qu'on peut appeler
magnifique. Dans un tableau de *le Brun*,
qui passe pour un de ses chefs-d'œuvres,
l'on voit la Madelaine absorbée dans la
douleur & dans le repentir qu'elle a de
ses péchés; mais sa componction & sa
pénitence ont quelque chose de tendre,
& font voir que l'amour y avoit plus de
part que la crainte. Dans cette même
Chapelle est la statue à genoux du Car-
dinal de *Bérulle*, Instituteur de la Con-
grégation de l'Oratoire, & Introduceur
des Carmélites en France. Cette statue,
qui est de marbre, fut faite par *Jacques*
Sarrazin en 1659, & est sur un piedes-
tal enrichi de deux bas-reliefs, dont l'un
nous représente le Sacrifice que Noé fit à

Dieu, après qu'il fut sorti de l'Arche; & l'autre le saint Sacrifice de la Messe. Ce piedestal & ces bas-reliefs sont de l'Estocart, d'Arras, Sculpteur habile. Le lambris de cette Chapelle est décoré de plusieurs tableaux, dont les sujets sont pris de la Vie de la Madelaine, & qui ont été peints par les meilleurs élèves de le Brun; & sur ses desseins. C'est l'Abbé le Camus qui a fait la dépense de tous les embellissemens de cette Chapelle, au milieu de laquelle il a été inhumé. Sur un quarté de marbre blanc on lit cette épitaphe:

In spem Resurrectionis

H I C J A C E T

EDUARDUS LE CAMUS,

Sacerdos Christi & Dei.

Obiit anno salutis

1674.

Die 24. Febr.

Sit in pace locus ejus.

Au-dessus de la porte de cette Eglise est une grande Tribune grillée, où les Religieuses peuvent entendre le Sermon, lorsque l'on prêche dans la Nef. Cette Tribune est décorée de colonnes feintes de marbre, & des statues de saint Pierre & de saint Paul. Sur l'entablement est S. Michel, qui précipite le D-

174. II DESCRIPTION DE PARIS
 mon dans l'Enfer, & c. Elle, qui en a
 donné le dessein, qui est d'une grande
 manière, & c. Les personnes qui ont été inhumées
 dans cette Eglise sont: *Marguerite Telli-*
er; *François Vautier*, premier Méde-
 cin du Roi; trois fils de *Henri-Charles*
Alphonse de Lorraine, Prince d'Als-
 cebrint, & de *Marie de Brancas-Killars*;
Pierre de Budion, Abbé de saint Fados;
Julie d'Angennes, Duchesse de Montan-
 tier, morte en 1671; le *Duc de Mon-*
caulier, son mari, mort en 1693; *An-*
toine Varillas, mort en 1696; *Mari-*
Anne de Bourbon, Duchesse de Vendôme,
 morte au mois d'Avril 1718. Le
 cœur du *Vicomte de Turenne*, tué d'un
 coup de canon en 1675, y a été aussi
 déposé.

Le cœur d'*Annè-Marie Martinozzi*,
 Princesse de Conti, morte en 1672, fut
 aussi porté dans l'Eglise de ce Couvent,
 où il gît, avec cette épitaphe, qui est de
 la composition de feu *M. Dodart*, Doc-
 teur en Médecine de la Faculté de Paris,
 & Membre de l'Académie Royale des
 Sciences.

H I C J A C E T

Cor charissima & parentissima Principis
 ANNA-MARIA MARTINOZZI; vidua
 Celsissimi & Potentissimi Principis Ar-

mandi Borbonii, Principis de Conti; quod à media sui parte illustrissimi ac charissimi conjugis obitu separatum, tantum Christo gemuit, donec sponsa & Deo redderetur, quem unum uterque amaverat. Nullum in eo munditiarum locum habuit. Hoc Altare Deo sacrum nullo alio igne calcavit, quam Dei. Amor Christi, amor sponsi, amor liberorum & Ecclesie illud sibi vindicarunt. Charitas hujus cordis natura est, postquam à Christo creatum est in operibus bonis, quibus plenum perfecte Deo vivere cepit, moriens mundo & sensibus, qui suam illi lucem abscondebant. Si cor christianum moteretur, obiit prid. Non. Feb. 1672. etat. 35.

Au bas des degrés du grand-Autel, à droite, est une tombe plate de marbre noir, sur laquelle on lit :

H I C J A C E T

MARGUERETA TRICOT, uxor Domini Ludovici Lavocat, illustrissima vidua Serenissimi Principis Condei ab ornamentis, dum vixit, ardenti, fidelique obsequio animum Domina demeruit, erga omnes officiosa, & quasi pauperum Patrona; grata hominibus fuit; Deo chara; virtutes christiana quo vitam decoravere, mortem illustrarunt. Obiit 31 Januarii ann. 1651, etatis 54.

H iv

Au bas des mêmes degrés, mais à gauche, est une autre tombe décorée de même que la précédente, & sur laquelle on lit une épitaphe, qui très-certainement n'a pas été faite par *Guy Patin*.

FRANGISCUS VAUTIER, Archiatrorum Comes latet hîc, qui divina artis claritudine innotuit omnibus, semper notissimus ipse sibi, antiquam Arelatensis Imperiâ gloriam restituens, natalibus suis, palam fecit perfectis Medicis deberi jus regnandi etiam in Reges. Obiit ann. 1652.

Après de cette tombe on en voit une autre de marbre blanc, au-dessus de laquelle on lit :

D. O. M.

*Hic jacent corpuscula tria,
sororum trium, filiarum Serenissimi
è Lotharingia Principis Henrici,
Caroli, Alphonfi d'Harcourt,
& nobilissima conjugis Mariæ
Brancacciae de Villats;
has innominatas unda baptismatis lavit,
& eas intra quindecim circiter dies
defunctas in Cælum vexit,
perpetuo regnaturas, cum alio Principe
qui Christus est.
Sit his in hac Ecclesia
Virginum Carmeli sponfarum
fidelium Jesu,*

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 177
usque dum advenerit magni judicii dies,
quieta dormitio. 1671.

Dans la nef, vis-à-vis de la seconde
Chapelle, est la tombe d'*Antoine Va-*
rillas, Historien très-connu. On y lit
cette épitaphe :

Clarissimo viro
Antonio de Varillas,
Regi à Consiliis,
Francia Historiographo,
cujus
fama latè per orbem diffunditur ;
mens in tēbris lucet,
corpus hīc resurrectionem expectat ;
anima requiescat in pace.

Posuerunt sanguine & amicitia
conjuncti nobiles viri,
Josephus Couturier de la Prugne,
Regi à Consiliis,
Proprator urbis Waracti,
& Claudius Pillon,
in suprema Galliarum Curia
causarum Patronus,
pia & ultima voluntatis Executores.
Anno Domini M. DC. XCVI.

L'on doit sçavoir gré à l'Auteur de l'é-
pitaphe qu'on vient de lire, de n'avoir
loué *Varillas* que sur son esprit, & de
n'avoir pas poussé la flatterie jusqu'à van-
ter son amour pour la vérité.

Hv

Au bout de la nef, du côté de la porte, on voit une grande tombe de marbre, sur laquelle on lit cette épitaphe :

H I C J A C E T

PETRUS DE BULLION, *Sacerdos*

Abbas sancti Faronis,

qui fugiens mundi delicias,

mansit in solitudine.

Montis hujus Virginum Carmeli,

ibique Christum abundantius inveniens

pie vixit,

expiravit anno 1639.

Sit habitatio ejus in sancta Sion.

Au bas de cette Eglise, est inhumé le célèbre *Philippe Hecquet*, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, sur le mérite duquel on se dispensera de s'étendre; il suffit de lire la belle épitaphe latine, dont l'illustre *M. Rollin* a honoré sa mémoire. On la rapporte ici telle qu'elle est sur sa tombe, & nous y joindrons la traduction que l'on trouve imprimée dans l'Histoire de la Vie de ce savant Médecin. Il avoit nommé pour Exécuteur de son Testament & pour Légataire universel de ses Manuscrits & du peu d'effets mobiliers qu'il laissoit, le sieur *Lacherie*, qui avoit mérité toute la confiance par l'affection la plus marquée & par des soins infinis depuis plus de vingt-trois ans. Celui-ci, par reconnois-

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 179
 sance, prit soin des funérailles de son
 Bienfaiteur, auxquelles il invita un
 grand nombre de Docteurs & de gens
 de mérite de toute profession, qui se fi-
 rent un devoir de s'y trouver. La tombe
 & l'inscription qu'il a fait graver dessus,
 sont un monument éternel de son ten-
 dre attachement pour son respectable
 Maître.

H I C J A C E T

PHILIPPUS HECQUËTY, Doctor Regens
 In Facultate Medicina Parisiensi,
 Natus apud Abbatis-Villam
 An. Chri. 1661. Die 11 Februarii.
 Pie ac diligenter à Parentibus educatus,
 Totum se Medica Artis studio dedit.
 Eam primum,
 Doctor in Facultate Remensi factus,
 In Patriâ exercuit.
 Mox accensus desiderio doctrinæ
 amplioris,
 Parisios venit.
 Ibi stadium Medicum cum insigni laude
 Remensus,
 Nobiliorem Doctoris gradum adeptus est.
 Evocatus in Regis Portus solitudinem
 Ut illustri Famina opem medicam
 praberet,
 Intus, foris, agrotantes
 Per annos quatuor assiduâ & felici
 operâ curavit.

H vj

180 DESCRIPTION DE PARIS,
Exinde, Doctrinâ & pietate, non opibus
auctior,

Parisios rediit.

Quantum pertinaci labore & longo
Medicina usu profecerit

Testatur plena Medica eruditionis operâ
qua elucubravit.

Decanus suæ Facultatis anno 1712
electus,

Re diu & maturè cum selectis Doctoribus
perpensâ,

Saluberrimum Medicinæ Codicem
instituit.

An. 1727 ingressus in hanc Carmelitarum
Domum,

Quam, ut Medicus, per annos 32 jam
regerat,

Reliquum vitæ tempus,

In oratione, jejuniis, & continuâ mortis
meditatione,

Vini, carnisque abstinens, transegit.

Pauperes egrotos, à quibus nunquam
non consulebatur,

Pluribus membris è diutino morbo captus;

At idem animo, & mente integer ac

valens,

Pecuniâ, & consilio usque adjuvit.

Tandem, penè pauper ipse, celestis obdor-
mivit in Domino,

An. ætatis suæ 76, Chri. 1737, die

Aprilis xi.

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 181

C'est-à-dire : ICI repose PHILIPPE HECQUET, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris. Il naquit à Abbeville le 11 de Février 1661, & fut élevé par ses parens avec soin & dans la piété. La Médecine fut son étude. Il s'y livra tout entier, & l'exerça d'abord dans sa Patrie, après avoir pris le degré de Docteur dans la Faculté de Rheims. Dans la suite, enflammé du désir de se rendre plus habile dans son Art, il vint à Paris. Il y remplit son Cours de Médecine avec beaucoup de distinction, & fut revêtu d'un plus noble titre de Docteur. Appellé dans la solitude de Port-Royal, pour prendre soin de la santé d'une illustre * Demoiselle, il y secourut pendant quatre ans, avec autant de succès que d'assiduité, les Malades du dedans & du dehors. Il revint ensuite apporter à Paris, non plus de richesses, mais plus de science & de piété. Ses Ouvrages, si remplis d'érudition médicale, sont des témoignages de la grande habileté qu'il avoit acquise par un travail opiniâtre & par une longue expérience. En 1712, il fut élu Doyen de sa Faculté. Ce fut alors qu'après un long & mur examen, il commença, conjointement avec un nombre de Docteurs, qu'elle avoit choisis, à dresser un excellent Code de Pharmacie. L'an 1727 il se retira dans cette Maison des Carmélites, qu'il avoit

* Mademoiselle de Vertus.

déjà gouvernée pendant trente-deux ans, en qualité de Médecin, & passa le reste de sa vie dans la prière, dans la pratique du jeûne, & dans la méditation continuelle de la mort, auxquelles il joignit l'abstinence du vin & de la viande. Privé par les suites d'une ancienne infirmité, de l'usage de plusieurs de ses membres, mais sain d'esprit & conservant toute la vigueur des facultés de son ame, il aida jusqu'à la fin de ses conseils & de ses aumônes, les Pauvres, qui venoient sans cesse le consulter dans leurs maladies. Enfin, après avoir vécu dans le célibat, & s'être rendu lui-même presque pauvre, il s'endormit dans le Seigneur le 11 d'Avril 1737, étant âgé de 76 ans & deux mois.

En sortant de cette Eglise, l'on remarque sur la petite porte en-dehors une Annonciation peinte en grisailles, qui est aussi de l'ouvrage de Champagne, & qui est estimée des Connoisseurs.

Ce Monastere renferme dans son enceinte environ neuf arpens de terre, le tout sous une seule & même clôture. Ce fut la Reine Marie de Médicis qui posa la première pierre aux fondemens des Cloîtres.

Hors de l'Eglise, & au côté septentrional, en entrant dans le Cimetiere, l'on voit une petite pierre quarrée, d'un

QUART. DE S. BENOÏT. XVII. 183
pied ou environ de diamètre, sur la-
quelle est la figure de la Vierge, tenant
son Fils sur ses genoux, qui étoit autre-
fois émaillée d'or & d'azur, & que le
bon Favin dit avoir été copiée sur celle
que saint Denys apporta en France, lors-
qu'il y vint prêcher l'Évangile. Dans la
base de ce tableau sont gravés ces qua-
tre vers :

*Siste Viator iter, Mariam reverenter
honora;*

*Nam fuit hæc Saxo primum depicta mi-
nori,*

*Quod medium spectas, ac sculptam pri-
mitus ades,*

Et Basilica tenet tanto de nomine dicta.

Vers l'an 1630, dans le temps qu'on
travailloit à faire la fontaine du jardin
de ces Religieuses, l'on déterra quel-
ques restes d'un mausolée, entre autres
un bas-relief de deux pieds de haut, où
étoit un Sacrificateur debout, ayant à
ses pieds un taureau tout prêt à être im-
molé. Auprès delà l'on découvrit encore
un autre tombeau, où l'on vbyoit un
Esclave haut de quatre ponces ou envi-
ron, vêtu d'un *Pallium*, & d'un habit
plissé aussi long que celui des Sénateurs
Romains. Dans ce tombeau on trouva
une Fibule avec une Boule & un Cor-
net; le tout de bronze & bien travaillé.

184 DESCRIPTION DE PARIS.
Au-dessus on lisoit en Lettres majuscules & bien formées :

VIBIUS HERMES EX VOTO.

Ces mêmes Religieuses ayant depuis acquis, & enfermé dans leur enclos, une piece de terre du voisinage, & faisant creuser pour y jeter les fondemens d'une Chapelle, on rencontra à quatorze pieds du rez de chaussée, une cave, & dedans vers le milieu un homme à cheval, deux hommes derrière lui, & un petit enfant, ces trois derniers à pied & debout. Dans l'un des doigts de la main gauche d'un de ces piétons, étoit passé l'anneau d'une lampe de terre rouge qui ne brûloit plus, & qui ressembloit à un pied chaussé d'un brodequin, tout couvert de clous, ou si l'on veut à la *Catigula clavata* des soldats Romains. Il falloit que ce fut un Joueur, car de la main droite il tenoit une petite tasse en forme d'écuelle de terre dans laquelle étoient trois jetons & trois dés d'ivoire. Le petit enfant serroit avec les doigts de la main droite, une cuilliere d'ivoire, dont le manche étoit long d'un pied, & sembloit vouloir la porter dans un grand vaisseau de terre proche de lui, qu'on trouva plein d'une liqueur si odoriférante, qu'ayant été cassé par hazard, l'air en fut tout embaumé. Dans la bou-



VUE

Lucas Sculp.

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 187
de même que dans celle des autres
monastères, étoit une Médaille de bronze de
Justine la mere & d'*Antonin*, apparemment
pour payer le passage de la Barque
à Caron. Voyez *Sauval*, tom. 3. p. 337.

L'on voit dans la Vie de Sœur *Marie*
de l'Incarnation, par M. du Val, que
lorsque les Carmélites vinrent en France,
on les appella *Carmelines*. Une Carte
de la ville de Paris, & les Livres imprimés
vers ce temps-là ne parlent point
autrement. On dit que le changement
de *Carmelines* en *Carmélites*, est venu
des dévots, qui ne pouvant souffrir le
mot de *Carmelines*, à cause de son analogie
avec *Carmélin*, Baladin fameux de
ce temps-là, accoutumerent le peuple
de Paris au nom de *Carmélites*, selon
l'etymologie latine.

LE VAL-DE-GRACE.

L'Abbaye du Val-de-Grace est un
Monastère de Filles de la Réforme
de S. Benoît. Elle étoit originairement
située auprès de Bievre-le-Châtel, à
trois lieues de Paris, & étoit anciennement
nommée *Val-profond*; mais la
Reine *Anne de Bretagne*, qui la prit
sous sa protection, changea son premier
nom en celui du *Val-de-Grace de Notre-Dame*
de la Crèche. C'est donc cette
Abbaye du Val-de-Grace que la Reine

186 DESCRIPTION DE PARIS
Anne d'Autriche fit transférer dans le fauxbourg S. Jacques, & dans laquelle elle donna une seconde naissance si magnifique, qu'elle a presque fait oublier la première. La Reine étoit belle & vetruense, & d'un âge qui ordinairement n'est pas celui où l'on s'occupe à fonder des Monasteres, car elle n'avoit pas encore dix-neuf ans accomplis; mais le Favori du Roi *Louis XIII.* son mari, le possédoit absolument, & répandoit tant d'amertume sur la vie de cette Princesse, qu'elle prit la résolution de faire bâtir un Monastere, pour lui servir quelquefois de retraite, & où elle pût trouver au pied de la croix, une paix & une satisfaction qu'elle ne trouvoit point sur le trône. Le 7 Mai 1625, elle fit acheter, au nom de l'Abbaye du Val-de-Grace, une grande place avec quelques bâtimens qu'on nommoit le *Fief de Vatois*, ou la *petite Bourbon*. Cette Maison, qui avoit été auparavant occupée par *M. de Bérulle*, & par la Congrégation des Prêtres de l'Oratoire qu'il venoit d'instituer, avoit appartenu au Connétable de Bourbon, après la défection & la mort duquel *Louise de Savoie*, Mere du Roi *François I.*, se l'étoit fait adjuger avec les autres biens de la succession de ce Prince. Ayant ensuite obtenu du Roi son fils la permission d'a-

héritier de cette succession jusqu'à la concurrence de douze mille livres de rente, elle donna en 1528 le Fief du petit Bourbon à *Jean Chapelain*, son Médecin, & ce fut des descendans de ce Médecin que la Reine *Anne d'Autriche* le fit acheter, & en fit donner trente-six mille livres, en se portant pour Fondatrice de ce Monastère.

Quand on eut mis ces bâtimens en état de loger une Communauté Régulière, la translation se fit le 20 Septembre de la même année 1621, avec toutes les cérémonies qui se pratiquent en pareilles occasions. Ces Religieuses n'étant pas logées commodément, la Reine fit élever un bâtiment contigu aux anciens, & elle en posa la première pierre le premier Juillet 1624. Ce Monastère demoura en cet état jusqu'à la mort du Roi *Louis XIII.* Pour lors la Reine se trouvant maîtresse des Finances, en qualité de Régente du Royaume, voulut donner des marques éclatantes de son affection pour ce Monastère, & accomplir en même-temps le vœu qu'elle avoit fait à Dieu, de lui élever un Temple magnifique, s'il lui donnoit un Dauphin. Cette Princesse entreprit de faire rebâtir l'Eglise & le Monastère du Val-de-Grâce avec une magnificence extraordinaire.

188 DESCRIPTION DE PARIS;

Ce fut le Roi *Louis XIV*, encore enfant, qui, le premier Avril 1645, mit la première pierre de l'Eglise, l'Archevêque de Paris officiant, en présence de la Reine & de toute la Cour. Dans cette pierre étoit encastrée une Médaille d'or, de trois pouces & demi de diamètre, pesant un marc & trois onces, sur laquelle est d'un côté le portrait au naturel de *Louis XIV*, porté par la Reine Régente sa mere, avec cette Inscription autour :

*ANNA Dei gratiâ Francorum & Navarra
Regina Regens, Mater Ludovici XIV,
Dei gratiâ Francia & Navarra Regis
Christianissimi.*

Au revers de cette Médaille sont aussi en bas-relief, le portail & la façade de l'Eglise par dehors, & autour est écrit :

*Ob gratiam diu desiderati Regii & secun-
di partûs.*

Au bas de la Médaille, au-dessous des degrés du portail, sont les mots suivans, qui marquent le jour & l'année de la naissance du Roi *Louis XIV*.

Quinto Septembris 1638.

Comme ce bâtiment est vaste, & que d'ailleurs les troubles qui agiterent le Royaume pendant quatre ou cinq ans,

QUART. DE S. BENOIT. XVII. 189
en suspendirent les travaux, l'on ne doit
pas être surpris si on employa vingt an-
nées à le mettre dans l'état où nous le
voyons. Ce fut *François Mansart*, un de
nos plus fameux Architectes, qui donna
le dessein du Monastere & de l'Eglise ;
mais il ne conduisit le bâtiment de cette
derniere que jusques à neuf pieds de
haut de l'aire de l'Eglise. Pour des rai-
sons particulieres, on ôta la conduite de
ce Temple à *Mansart*, & on la donna à
Jacques le Mercier, Architecte du Roi.
Celui-ci le continua jusqu'à la hauteur
de la corniche du dedans de l'Eglise &
du dehors du Portail. Au commence-
ment de l'an 1654, la Reine ayant or-
donné qu'on reprît les travaux, elle en
donna la conduite à *Pierre le Muet*, Ar-
chitecte, qui avoit de la réputation, &
auquel elle associa depuis *Gabriel le Duc*,
autre Architecte, qui étoit depuis peu
revenu de Rome, où il avoit fait de
bonnes études, principalement sur les
Temples.

Les édifices que je vais décrire ici,
consistent en plusieurs grands corps de
logis, & en une Eglise d'une grande
magnificence. On entre d'abord dans
une cour qui a vingt-deux toises de face,
sur vingt-cinq toises de largeur, & qui
est formée par le grand Portail de l'E-
glise ; aux deux côtés par deux aîles de

190 DESCRIPTION DE PARIS, AU
bâtimens, flanquées par deux Pavillons
quarrés qui donnent sur la rue; & au
côté de cette même rue, par une grande
grille de fer qui regne d'un de ces Pavil-
lons à l'autre, & au milieu de laquelle
est la porte. Au fond de cette cour,
en face, sur seize marches s'éleve
grand Portail de l'Eglise, orné d'un por-
tique soutenu par huit colonnes corin-
thiennes, & accompagnées de deux ni-
ches dans lesquelles sont les statues de
S. Benoît & de sainte Scholastique,
l'une & l'autre de marbre, & sculptées
par Michel Anguier. Sur la frise de ce
portique est cette inscription gravée en
lettres d'or de relief :

JESU NASCENTI, VIRGINIQUE MATRI.

On a observé, à propos de cette ins-
cription, que les Temples ne doivent
être dédiés qu'à Dieu, & que pour la
rendre régulière, il faudroit qu'elle fût
conçue ainsi :

*Jesu Nascenti, sub invocatione
Virginis Matris.*

Au-dessus de ce premier ordre de co-
lonnes, s'en éleve un autre qui est com-
posite, & qui est raccordé avec le pre-
mier par de grands enroulemens qui sont
aux côtés, & par deux niches. Dans le
tympau du fronton sont les Armes de

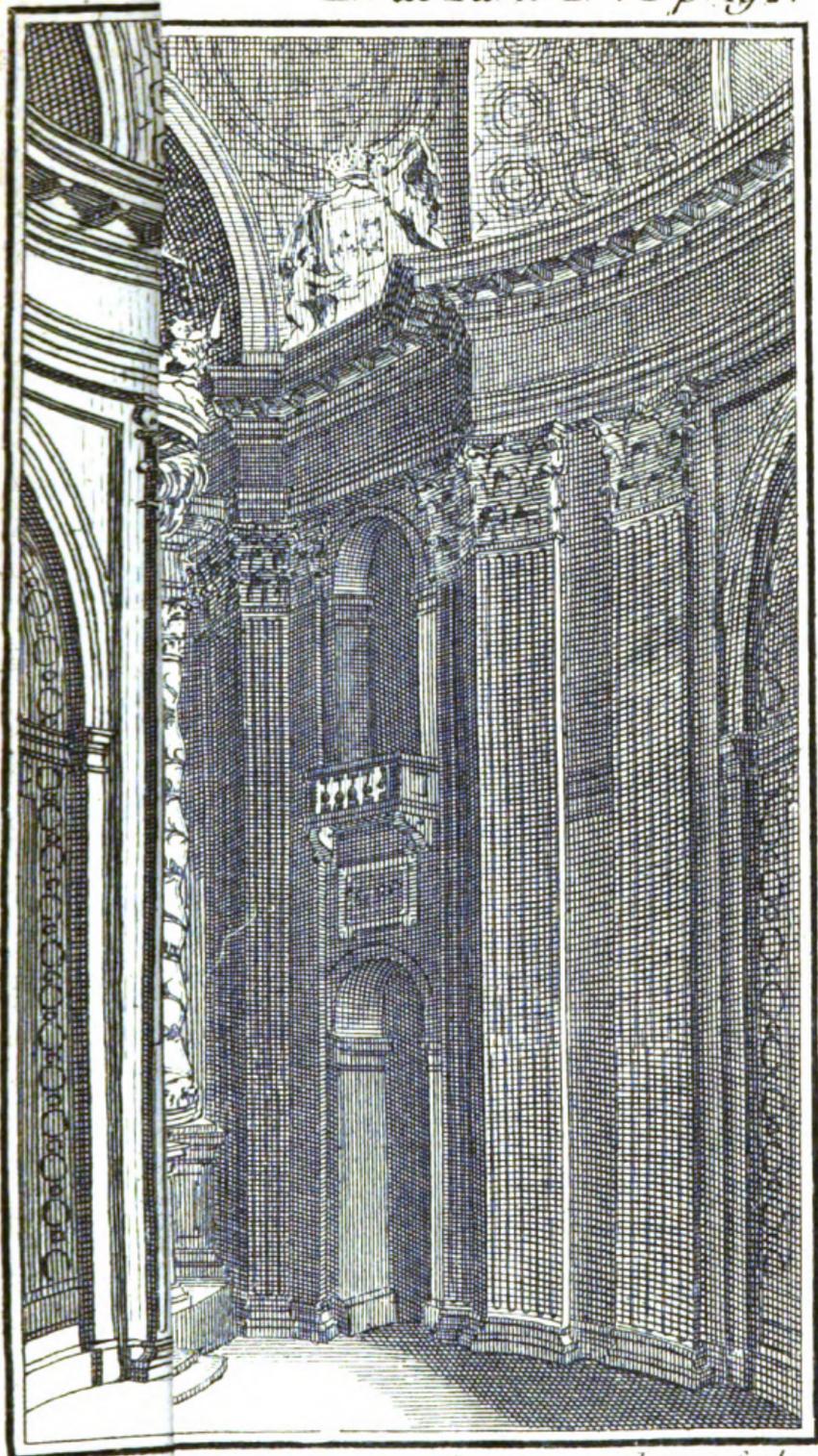
France écartelées d'Autriche, avec une couronne fermée. Presque aussi-tôt que la Reine *Anne d'Autriche* fut Régente, elle accorda ces Armes, au nom du Roi son fils, à cette Maison. Les Lettres-Patentes de cette concession sont datées du mois de Mars 1644, & elles furent registrées au Parlement le 16 Juillet de la même année. Toute cette sculpture est du même *Michel Anguere*.

Le Dôme est très-élevé, bien proportionné, couvert de plomb avec des plate-bandes dorées, surmonté d'un campanile entouré d'une balustrade de fer, & soutenant un globe aussi de métal doré, sur lequel est une croix, qui fait le couronnement de tout l'ouvrage.

Le dedans de l'Eglise est décoré de pilastres d'ordre corinthien à canelures rudentées, & le pavé est à compartimens de marbre de différentes couleurs. Les bas-reliefs, qui sont à la grande voûte de la Nef, sont six médaillons, qui représentent, l'un la tête de la sainte Vierge, un autre celle de S. Joseph, le troisieme celle de sainte Anne, le quatrième celle de S. Joachim, le cinquieme celle de sainte Elisabeth, & le sixieme celle de S. Zacharie. Outre ces six médaillons, on y voit plusieurs figures d'Anges qui portent des cartels, où sont des inscriptions & des Microglyphes qui

192. DESCRIPTION DE PARIS. ~~1717~~
ont rapport à ces saints Personnes.
Cette sculpture est encore de la main de
Michel Anguere.

Le Dôme a onze toises de diamètre,
& est soutenu par quatre grandes colonnes
doubleaux. Le grand-Autel est dans l'arc
du fond opposé à la nef, & de l'intention
de *Gabriel le Duc.* L'intention de
la Reine *Anne d'Autriche* fut qu'on re-
présentât ici une étable très-richement
ornée, pour relever la pauvreté de Jésus
où le Verbe éternel a bien voulu naître.
Cette étable, qui est ici représentée en
marbre, est au milieu de six grandes co-
lonnes torfes, d'ordre composite, & de
marbre de Barbançon. On prétend qu'elles
sont les seules qu'il y ait en France
de cette espece, & qu'elles ont coûté dix
mille francs la piece. Elles sont élevées
sur des pedestaux aussi de marbre, &
sont chargées de palmes & de rinceaux
de bronze doré. Elles soutiennent un
baldaquin formé par six grandes courbes,
& sur lequel est un amortissement de six
consoles, terminé par une croix posée
sur un globe. Ces colonnes, qui ont sur
leur entablement de grands Anges qui
tiennent des encensoirs, sont liées les
unes aux autres par des festons de palmes
& de branches d'olivier, où sont suspen-
dus de petits Anges qui tiennent des car-
tels où sont écrits des versets du *Gloria*
in



Lucas Sculp.

- DE - GRACE .

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 193
in excelsis Deo. Les Anges & le baldaquin sont dorés d'or bruni; mais les chiffres qui sont dans le dé des piedestaux, les bases, les chapiteaux, les modillons, & les roscons de bronze qui sont dans le plafond de la corniche, sont dorés d'or mat.

Sur l'Autel, qui est sous ce baldaquin, est la crèche dans laquelle est l'Enfant Jesus, accompagné de la sainte Vierge sa Mere, & de saint Joseph, toutes figures de marbre blanc, grandes comme nature, & sculptées par *François Anguier*. Le parement de cet Autel est un bas-relief de bronze doré qui représente une Descente de Croix, & qui est aussi de l'ouvrage de *François Anguier*. Entre les trois figures dont je viens de parler, mais derriere, est un Tabernacle en forme de niche, soutenu par douze petites colonnes qui portent un demi-Dôme. On ne voit de ces colonnes que les quatre qui sont en face; car les huit autres sont dans l'enfoncement. Cet Autel est double; car il y en a un autre derriere qui sert aux Religieuses, & à la Chapelle du saint Sacrement, qui est interne, par l'ouverture de laquelle elles reçoivent la Communion, & adorent le saint Sacrement qui est exposé au principal Autel en un riche Tabernacle sans être vue des externes.

Tome VI.

I

La coupe du Dôme a été peinte par *Pierre Mignard*, mort premier Peintre du Roi. C'est le plus grand morceau de peinture à fresque qu'il y ait en Europe. Cet excellent ouvrage est composé d'environ deux cens figures, dont les plus grandes ont seize ou dix-sept pieds de haut, & les plus petites neuf ou dix pieds; & cependant il fut peint en treize mois. Le dessein du Peintre a été de nous rendre sensible ce que l'œil n'a point vu & que l'oreille n'a point entendu; & pour y parvenir, il a fait un Commentaire ingénieux sur ce que l'Écriture nous dit de *la gloire dont les Saints jouissent dans le Ciel.*

L'Agneau immolé, environné d'AnGES prosternés, & le Chandelier à sept branches, attirent les premiers regards des spectateurs. On lit au-dessous de l'Agneau ces paroles du premier Chapitre de l'Apocalypse :

Fui mortuus, & ecce sum vivens.

Plus haut est un Ange qui porte le Livre scellé de sept sceaux dont il est parlé dans l'Apocalypse. La Croix, le mystère & le signe de notre salut, est vue dans les airs, portée & soutenue par cinq Anges.

Dans le centre est un trône de nuées sur lequel sont les trois Personnes de la

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 195
Trinité. On voit dans le Pere son éternité, sa puissance infinie & sa majesté. Sa main droite est étendue, & de la gauche il tient le Globe du monde. Le Fils, toujours occupé du salut des hommes, présente à son Pere les Elus qu'il lui a donnés, & fait parler pour eux le sang qu'il a répandu. Le Saint-Esprit, sous la figure d'une colombe, est au-dessus du Pere & du Fils. Un cercle de lumiere les environne, & éclaire tout ce tableau. Les Chœurs des Anges groupés dans cette lumiere, composent le premier ordre de la Cour céleste. Une infinité de Chérubins entourent la Divinité; mais les plus proches du trône n'en pouvant supporter l'éclat, se couvrent de leurs aîles; d'autres qui en sont plus éloignés, forment des concerts.

La sainte Vierge est à genoux auprès de la Croix, & est accompagnée de la Madelaine & des autres saintes femmes qui assisterent à la mort & à la sépulture de Jesus-Christ. S. Jean-Baptiste, tenant la Croix qui le désigne ordinairement, est de l'autre côté.

A droite de l'Agneau sont S. Jérôme & S. Ambroise; à gauche S. Augustin & le Pape S. Grégoire : à droite on voit aussi S. Louis & sainte Anne qui conduisent la Reine *Anne d'Autriche*, qui dépose sa couronne aux pieds du Roi

196 DESCRIPTION DE PARIS,
des Rois, & lui présente le Temple
qu'elle vient d'élever à sa gloire. C'est
à cette action que fait allusion l'inscrip-
tion en lettres de bronze doré qui est à
la frise du dedans de ce Dôme : *Anna
Austriaca D. G. Francorum Regina,
Regnique Reçtrix, cui subjecit Deus om-
nes hostes ut conderet Domum in no-
mine suo.*

Un groupe de nuées sépare S. Augus-
tin & S. Grégoire des Apôtres & des
Saints que l'Eglise honore comme Con-
fesseurs. S. Benoît, Pere des Moines
d'Occident, & dont les Religieuses de
cette Abbaye suivent la Regle, occupe
ici une place distinguée. Un nombre in-
fini de Martyrs occupent la place qui
suit. Plus bas sont les Fondateurs d'Or-
dres. Sous les Martyrs est écrit :

Laverunt stolas suas in sanguine Agni.

Apoc. ch. 7. v. 14.

Moïse, Aaron, David, Abraham,
Josué, Jonas, & quelques autres Saints
de l'Ancien Testament, occupent le bas
du tableau.

Les Anges, qui emportent l'Arche
d'Alliance, nous apprennent par cette
action que l'ancienne Loi a fait place à
la Loi de Grace, & qu'on ne peut plus
mériter le Ciel que par le sang de
l'Agneau :

Salus Deo nostro & Agno. Apoc. 7. 10.

Les Vierges viennent ensuite, & remplissent ce qui reste de place. Ce passage de l'Apocalypse nous fait connoître qu'elles sont occupées à suivre par-tout l'Agneau :

Sequuntur Agnum quocumque ierit.

Apoc. 14. 4.

Une foule d'Esprits célestes sont répandus dans différens endroits de ce tableau, & sont occupés, ou à porter des palmes aux Vierges & aux Martyrs, ou à faire fumer l'encens en l'honneur du Très-Haut. Enfin, au bas est une inscription qui convient à tout le tableau, & qui est tirée du Pseaume 149.

Sic exultant Sancti in gloria, sic latantur in cubilibus suis.

Toutes les inscriptions qu'on lit dans ce Temple, sont de la composition, ou du choix du Sieur *Quinet*, pour lors Intendant des Inscriptions des Edifices Royaux.

Les sculptures en bas-relief qui sont aux quatre angles de ce Dôme, les quatre Evangélistes, & les Anges qui les accompagnent, portant des cartels où sont des passages tirés de l'Ecriture-Sainte sur la Naissance du Fils de Dieu, sont de

198 DESCRIPTION DE PARIS,
Michel Anguiere, de même que les figures de bas-relief sculptées sur les arcades des neuf Chapelles qui sont dans cette Eglise, trois sous le Dôme, & fix dans la Nef. Ces sculptures représentent des attributs de la sainte Vierge, & voici comme elles sont distribuées.

A la Chapelle de sainte Anne, la Miséricorde & l'Obéissance; à la Chapelle du saint Sacrement, la Pauvreté & la Patience; à l'ouverture du Chœur des Religieuses, la Simplicité & l'Innocence; l'Humilité & la Virginité sur la première Chapelle de la Nef à côté des Sacristies; la Bonté & la Bénignité sur la Chapelle qui est ensuite; la Prudence & la Justice sur la dernière des Chapelles, qui sont à main gauche en sortant de l'Eglise, & à main droite en entrant; la Force & la Tempérance sur la première Chapelle qu'on rencontre à main gauche en entrant; la Religion & la Piété sur celle qui est au milieu de ce côté de la Nef; la Foi & la Charité sur la troisième, qui est proche le Dôme.

Les peintures de la Chapelle du S. Sacrement sont de *Philippe* & de *Jean-Baptiste Champagne*, oncle & neveu.

Les six Chapelles de la Nef dont je viens de parler, ne sont point encore achevées, & doivent être dédiées sous l'invocation de trois Rois & de trois

Reines qui ont eu le bonheur de se sanctifier sur le trône. Ces Rois & Reines sont, *S. Canut*, Roi de Danemarck; *S. Eric*, Roi de Suede; *sainte Clotilde*; *sainte Bathilde*; *sainte Radegonde*; & *saint Louis*, qui tous quatre en différens temps ont régné en France.

C'est dans cette Eglise que sont les Cœurs des Princes & Princesses de la Famille Royale, & voici comment cet honneur fut accordé à ce Monastere. Le 28 Décembre 1662, La Reine-mere, qui avoit passé les Fêtes au Val-de-Grace, y étant encore, le Roi l'envoya prier de retourner promptement au Louvre, parce que *Madame*, sa fille aînée, étoit malade à l'extrémité. La Mere *Marguerite du Four de S. Bernard*, pour lors Abbessse de ce Monastere, & la Mere *Marie de Burges de S. Benoît*, qui en a été la seconde Abbessse élective, supplierent très-humblement Sa Majesté, que si Dieu dispoit de la Princesse, on leur fit l'honneur de leur donner son Cœur, & ajouterent que comme les corps des Princes & des Princesses de la famille Royale repositoient dans l'Abbaye de saint Denis en France, elles supplioient très-humblement & très-instamment le Roi & Sa Majesté de choisir sa Maison du Val-de-Grace pour y déposer leurs Cœurs. La Reine leur répondit qu'elle

200 DESCRIPTION DE PARIS ,
s'employeroit avec plaisir pour leur obtenir du Roi cette faveur. La Reine s'acquitta de sa promesse aussi-tôt que *Madame*, sa petite-fille, fut morte, & le Roi l'accorda avec beaucoup de bonté. Depuis ce temps-là, tous les Cœurs des Princes & Princesses de la Famille Royale qui sont morts, reposent dans l'Eglise de l'Abbaye du Val-de-Grace. Ils furent d'abord déposés dans la Chapelle de sainte Scholastique; mais le 20 Janvier 1676, ils furent transportés par ordre du Roi dans la Chapelle de sainte Anne, qui est dans le Dôme de cette Eglise, du côté de l'Evangile & vis-à-vis du Chœur des Religieuses. Cette Chapelle fut tendue de drap noir depuis la voûte jusqu'en bas. Sur cette tenture il y a trois lés de velours noir chargés d'Ecussons aux Armes de France & d'Autriche. Le pavé est entièrement couvert par un tapis de la même étoffe. Au milieu de la Chapelle est une estrade de trois degrés, environnée d'une balustrade, & sur laquelle se voit un tombeau couvert d'un poêle de velours noir croisé de moire d'argent, bordé d'hermine, & chargé des Armes de France écartelées avec celles d'Autriche, en broderie d'or. Au-dessus est un lit de parade à pentes de même étoffe, enrichie de crépines d'argent, & ornée d'Ecussons aux mêmes Armes. Le fond

de ce lit est croisé de moire d'argent. L'intérieur du Tombeau est composé de plusieurs petites *layettes* séparées, & qui sont fermées à clefs. Ces *layettes* sont garnies en-dedans, les unes de velours noir, & les autres de satin blanc. Le cœur de chaque Prince ou Princesse est embaumé dans un cœur de plomb, qui est lui-même enfermé dans un autre cœur de vermeil couvert d'une couronne en relief de même matière. Ils sont posés dans les *layettes* sur des carreaux de velours noir, ou de moire d'argent, selon l'âge des Princes ou Princeses. Sur chaque cœur de vermeil est gravée une inscription qui fait connoître le nom du Prince, ou de la Princesse, dont le cœur y est enfermé.

Tous ces cœurs, aussi-bien que le corps de *Mademoiselle de Valois*, fille aînée de *Philippe d'Orléans*, pour lors Duc de Chartres, & de *Marie-Anne de Bourbon*, furent transportés par ordre du Roi dans le caveau qui est sous cette Chapelle de sainte Anne, le 17 Janvier 1696. Ce caveau est incrusté de marbre, & autour sont de petites niches où sont les cœurs. Celui d'*Anne d'Autriche*, & celui de *Philippe de France*, Duc d'Orléans, son fils, sont les seuls qui sont restés dans le Tombeau qui est dans la Chapelle de sainte Anne.

Les Noms des Princes & Princesses de la Famille Royale, dont les Cœurs reposent dans le Caveau, ou dans la Chapelle de sainte Anne de l'Abbaye Royale du Val-de-Grace, depuis l'année 1662.

I.

Anne-Elisabeth de France, fille aînée de Louis XIV, Roi de France & de Navarre, & de la Reine Marie-Thérèse d'Autriche, son épouse, décédée le 30 Décembre 1662, âgée de 43 jours. Son cœur fut apporté le 31 par Anne d'Autriche, son aïeule, Fondatrice de cette Maison.

II.

Anne-Marie de France, fille de Louis XIV, & de Marie-Thérèse, son épouse, décédée le 26 Décembre 1664, âgée de 41 jours. Son cœur fut apporté le 28 par Madame la Maréchale de la Mothe-Houdancourt, Gouvernante des Enfans de France.

III.

Mademoiselle d'Orléans, seconde fille de Philippe de France, frere unique du Roi, Duc d'Orléans, & de Henriette-Anne d'Angleterre, qui naquit le 9 Juin 1665, & mourut le même jour. Son cœur fut apporté le 24 du même mois, par Messire Henri de la Mothe-Houdan-

QUART. DE S. BENOÏT. XVII. 203
tour, Archevêque d'Auch, Grand-Aumônier de la Reine *Anne d'Autriche*.

IV.

Anne d'Autriche, Reine de France & de Navarre, épouse de *Louis XIII*, mere de *Louis XIV*, Fondatrice de cette Maison, décédée le 20 Janvier 1666, âgée de 64 ans & 4 mois. Son cœur fut apporté le 22 par Messire *Henri de la Mothe-Houdancourt*, Archevêque d'Auch, son Grand-Aumônier, accompagné des Petites-Filles de France & des Princesses du Sang.

V.

Philippe-Charles d'Orléans, Duc de Valois, fils aîné de *Philippe de France*, frere unique du Roi, Duc d'Orléans, & de *Henriette-Anne d'Angleterre*, son épouse, décédé le 8 Décembre 1666, âgé de 2 ans 4 mois & 20 jours. Le lendemain, son cœur fut apporté par Messire *Daniel de Conac*, Evêque & Comte de Valence, premier Aumônier de S. A. R. Monsieur. Monsieur le Comte de *Saint-Paul* faisoit les honneurs du deuil.

VI.

Henriette-Anne d'Angleterre, épouse de *Philippe de France*, frere unique du Roi, Duc d'Orléans, décédée le 30 Juin 1670, âgée de 26 ans. Le 2 de Juillet suivant, son cœur fut apporté par Mon-

204 DESCRIPTION DE PARIS,
sieur l'Abbé de *Montaigu*, son premier
Aumônier, la Princesse de *Condé* faisant
les honneurs du deuil.

VII.

Philippe Duc d'Anjou, fils de *Louis XIV*, & de *Marie-Thérèse*, son épouse, décédé le 2 Juillet 1671, âgé de 3 ans moins 25 jours. Le lendemain, son cœur fut apporté par Messire *Pierre du Cambout de Coislin*, Evêque d'Orléans, premier Aumônier du Roi, le Duc d'*Anguien* faisant les honneurs du deuil.

VIII.

Marie-Thérèse de France, fille de *Louis XIV*, & de *Marie-Thérèse d'Autriche*, son épouse, décédée le premier Mars 1672, âgée de 5 ans & 2 mois. Le 3 du même mois, son cœur fut apporté par Monsieur le Cardinal de *Bouillon*, Grand-Aumônier de France, Madame la Duchesse de *Guise* faisant les honneurs du deuil.

IX.

Louis-François Duc d'Anjou, fils de France, décédé le 4 Novembre 1672, âgé de 4 mois & 22 jours. Son cœur fut apporté le 7 par Messire *Louis-Marie-Armand de Simianes de Gordes*, Evêque Duc de Langres, premier Aumônier de la Reine. Le Prince de la *Roche-sur-Yon*, accompagné du Duc d'*Aumont*, fit les honneurs du deuil.

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 203
X.

Alexandre d'Orléans, Duc de Valois, fils de *Philippe de France*, frere unique du Roi *Louis XIV*, & d'*Elisabeth-Charlotte Palatine*, sa seconde épouse, décédé le 16 Mars 1676, âgé de 2 ans & 10 mois. Son cœur fut apporté le 18 par Messire *Louis de la Vergne Montenard de Tressan*, Evêque du Mans, son premier Aumônier, le Duc d'*Elbeuf* faisant les honneurs du deuil.

X I.

Marie-Thérese Infante d'Espagne, Reine de France & de Navarre, épouse de *Louis XIV*, décédée le 30 Juillet 1683, âgée de 44 ans dix mois. Le 3 Août suivant, son cœur fut apporté par Monsieur le Cardinal de *Bouillon*, Grand-Aumônier de France, accompagné des Petites-filles de France & des Princesses du Sang.

X II.

Marie-Anne-Chrétienne-Victoire de Baviere, épouse de *Louis Dauphin de France*, décédée le 20 Avril 1690, âgée de 29 ans 5 mois. Le 26, son cœur fut apporté par Messire *Jacques-Bénigne Bossuet*, Evêque de Meaux, son premier Aumônier. Madame de *Guise* & les deux Princesses de *Conty* firent les honneurs du deuil.

Anne-Marie-Louise d'Orléans, fille de *Gaston Duc d'Orléans*, décédée le 3 Avril 1693, âgée de 66 ans. Le 11, son cœur fut apporté par Monsieur l'Abbé de la Combe, son premier Aumônier. *Mademoiselle*, fille de Monsieur, frere unique du Roi, accompagnée de Madame la Princesse de Turenne, & de Madame la Duchesse de Ventadour, fit les honneurs du deuil.

XIV.

Mademoiselle de Valois, fille aînée de *Philippe d'Orléans*, Duc de Chartres, & de *Marie-Anne de Bourbon*, décédée le 16 Octobre 1694, âgée de 10 mois. Le 19, son corps fut conduit par Messire *Hardouin Roussel de Medavy*, premier Aumônier de Monsieur, frere unique du Roi, & fut apporté en cette Abbaye. Madame la Princesse d'Elbeuf, accompagnée de Madame la Comtesse de Maré, Gouvernante des Enfans de S. A. R. firent les honneurs du deuil.

XV.

Philippe de France, Duc d'Orléans, frere unique du Roi *Louis XIV*, décédé le 9 Juin 1701, âgé de 61 ans. Le 13, son cœur fut apporté par Monsieur l'Abbé de Grancé, son premier Aumônier. Monsieur le Duc de Bourbon, & Monsieur le Duc de la Trimouille firent les honneurs du deuil.

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 207
XVI.

Monseigneur le Duc de Bretagne, fils aîné de *Louis de France*, Duc de Bourgogne, & de *Marie-Adelaïde de Savoie*, décédé le 14 Avril 1705, âgé de 9 mois & demi. Le 16, son cœur fut apporté par Monsieur le Cardinal de *Coislin*, Evêque d'Orléans, Grand-Aumônier de France. Monsieur le Duc de *Bourbon*, Monsieur le Duc de *Trêmes*, & Madame la Duchesse de *Ventadour* firent les honneurs du deuil.

XVII. & XVIII.

Marie-Adelaïde de Savoie, épouse de *Louis Dauphin*, décédée le 12 Février 1712, âgée de 26 ans 2 mois & 6 jours.

Louis Dauphin, fils de *Louis Dauphin*, & de *Marie-Anne-Chrétienne-Victoire de Baviere*, décédé le 18 Février 1712, âgé de 29 ans 6 mois. Le 19, leurs cœurs furent apportés ensemble par Messire *Jean-François Chamillard*, premier Aumônier de la feu Dauphine & Evêque de Senlis. Madame la Princesse & Monsieur le Duc du *Maine* firent les honneurs du deuil.

XIX.

Louis Dauphin, fils de *Louis Dauphin*, & de *Marie-Adelaïde de Savoie*, décédé le 8 Mars 1712, âgé de 5 ans & 2 mois. Son cœur fut apporté par Messire *Henri-Charles du Cambout de Coislin*,

208 DESCRIPTION DE PARIS,
premier Aumônier du Roi & Evêque de
Metz. Monsieur le Duc de *Mortemar* &
Madame la Duchesse de *Ventadour* fi-
rent les honneurs du deuil.

X X.

Charles Duc d'Alençon, fils de *Charles Duc de Berry*, & de *Marie-Louise-Elisabeth d'Orléans*, Duchesse de Berry, décédé le 16 Avril 1713, âgé de 21 jours. Le 17, son cœur fut apporté par Messire *Dominique - Barnabé Turgot*, premier Aumônier du Duc de Berry & Evêque de Séez. Madame la Marquise de *Pompadour*, & Monsieur le Duc de *Saint - Agnan* firent les honneurs du deuil.

X X I.

Charles de France, Duc de Berry, fils de *Louis Dauphin*, & de *Marie-Anne-Chrétienne-Victoire de Baviere*, décédé le 4 Mai 1714, âgé de 27 ans 8 mois & 4 jours. Le 10, son cœur fut apporté par Messire *Dominique - Barnabé Turgot*, premier Aumônier de ce Prince & Evêque de Séez. Monsieur le Comte de *Charollois* & Monsieur le Duc de *Sully* firent les honneurs du deuil.

X X I I.

Marie-Louise-Elisabeth, fille de *Charles de France*, Duc de Berry, & de *Marie-Louise-Elisabeth d'Orléans*, Duchesse de Berry, née le 16 Juin 1714, & dé-

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 209
cédée le 17. Le 18, son cœur fut apporté par Messire *Dominique-Barnabé Turgot*, Evêque de Séez. Madame la Duchesse de *Saint-Simon* & Madame la Marquise de *Pompadour* firent les honneurs du deuil.

XXIII.

Marie - Louise - Elisabeth d'Orléans, Duchesse de Berry, née le 20 Août 1695, & morte au Château de la Muette la nuit du 20 au 21 Juillet 1719. La nuit du 22 au 23, son cœur fut apporté par *Armand-Pierre de la Croix de Castries*, son premier Aumônier, nommé à l'Archevêché de Tours. Mademoiselle de la *Roche-sur-Yon* fit les honneurs du deuil.

Germain Brice s'est trompé, lorsqu'il a placé ici le cœur d'*Elisabeth-Charlotte de Baviere*, veuve de *Philippe de France*, Duc d'Orléans, morte à Saint-Cloud le 8 Décembre 1722, à quatre heures du matin. Cette Princesse ayant recommandé que son corps ne fût point ouvert, on se conforma à ce qu'elle avoit souhaité, & il fut porté tout entier à S. Denys.

XXIV.

Philippe Duc d'Orléans, fils de *Philippe de France*, Duc d'Orléans, frere unique du Roi *Louis XIV*, & d'*Elisabeth-Charlotte de Baviere*, mort au Château de Versailles le 2 Décembre 1723,

210 DESCRIPTION DE PARIS,
sur les huit heures du soir. Son cœur fut
porté du Château de Saint-Cloud en
l'Abbaye du Val-de-Grace, le 9 de ce
même mois, par *Louis de la Vergne de
Tressan*, Evêque de Nantes, nommé à
l'Archevêché de Rouen, premier Au-
mônier de ce Prince, qui le présenta à
l'Abbesse. Le Comte de *Clermont*, Prin-
ce du Sang, fit les honneurs du deuil,
& étoit accompagné par le Duc de *Mont-
morency*, qu'on nomme à présent le Duc
de *Luxembourg*.

X X V.

*Auguste-Marie-Jeanne de Bade - Ba-
den*, Duchesse d'Orléans, morte à Paris
le 8 Août 1726, âgée de 21 ans 8 mois
28 jours. Son corps & son cœur furent
portés au Val-de-Grace le 16 du même
mois, & présentés à l'Abbesse par *Louis
de la Vergne de Tressan*, Archevêque de
Rouen. Mademoiselle de *Beaujolois*,
belle-sœur de la défunte, fit les honneurs
du deuil, & étoit accompagnée de la
Princesse de Pons.

X X V I.

Louise-Madelaine d'Orléans, morte à
Saint-Cloud le 14 Mai 1728, âgée de
21 mois & 9 jours. Son corps fut porté
au Val-de-Grace, & présenté à l'Ab-
besse par l'Abbé *Honel*, Aumônier de
S. A. S. *Monseigneur le Duc d'Orléans*.
La Marquise de Pons & *Madame Bar-*

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 211
naval, Sous-Gouvernante de la Princesse
défunte, firent les honneurs du deuil.

XXVII.

Madame *Louise - Marie de France*,
troisième fille du Roi, morte à Verfail-
les le 19 Février 1733, vers les trois
heures du matin, âgée de 4 ans 6 mois
& 21 jours. Le 23 du même mois, son
corps fut porté avec beaucoup de pom-
pe à l'Abbaye Royale de saint Denis,
& son cœur fut porté tout de suite à
l'Abbaye Royale du Val-de-Grace, &
présenté par le Cardinal de *Rohan*,
Grand-Aumônier de France. La Prin-
cesse de *Conti* fit les honneurs du deuil,
accompagnée de la Duchesse de *Tallard*.

XXVIII.

N. . . . de *France*, Duc d'Anjou,
étant mort à Versailles le 7 Avril 1733,
âgé de 2 ans 7 mois & 8 jours, son corps
fut porté à l'Abbaye Royale de saint De-
nis, & tout de suite son cœur fut porté
à l'Abbaye Royale du Val-de-Grace,
où il fut présenté à l'Abbesse par l'Abbé
de *Bellefond*, Aumônier du Roi en
quartier. Le Duc d'Orléans, accompa-
gné du Duc de *Brissac*, fit les honneurs
du deuil.

XXIX.

Philippine-Elisabeth d'Orléans, con-
nue sous le nom de Mademoiselle de
Beaujolois, mourut de la petite vérole à

Bagnolet près de Paris, le 21 Mai 1734.

La maladie dont cette Princesse étoit morte, n'ayant pas permis de lui rendre les honneurs funebres qu'on rend aux personnes de son Sang, son corps fut porté la nuit du 21 au 22, sans aucune cérémonie, dans l'Eglise de cette Abbaye, & présenté à l'Abbesse par l'Abbé Ragon, Chapelain de S. A. R. Madame la Duchesse d'Orléans, & mis tout de suite dans le Caveau de la Chapelle de sainte Anne.

X X X.

Louise-Diane d'Orléans, Princesse de Conty, mourut à Issy le 26 Septembre 1736, & son cœur fut porté au Val-de-Grace le 30 du même mois, & fut mis dans le Caveau par l'Aumônier de la Communauté.

X X X I.

Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaëlle, fille de *Philippe V*, Roi d'Espagne, & d'*Elisabeth Farnese*, première femme de *Louis* Dauphin de France, morte à Versailles le 22 Juillet 1746, resta exposée dans son lit de parade jusqu'au 6 Août suivant, que son corps fut porté à S. Denis. Après cette cérémonie, son cœur fut apporté au Val-de-Grace, & présenté à Madame l'Abbesse par Monsieur *Boyer*, ancien Evêque de Mirepoix. La Duchesse de Chartres, la Prin-

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 213
cesse de Conti, Douairiere, Mademoi-
selle de Sens & les autres Dames & Offi-
ciers de Madame la Dauphine assisterent
à cette cérémonie.

XX XII.

Marie - Thérèse de France, fille de
Monsieur le Dauphin, & de *Marie-Thé-
rese*, Infante d'Espagne, morte le 27
Avril 1748, fut portée le 30 du même
mois à S. Denis, & le même jour son
cœur fut porté au Val-de-Grace, & pré-
senté à l'Abbesse par le Prince *Constan-
tin*, premier Aumônier du Roi. La Du-
chesse de *Chartres*, accompagnée de la
Princesse de *Montauban*, de la Duchesse
de *Tallard*, fit les honneurs du deuil.

XX XIII.

Louis Duc d'Orléans, premier Prince
du Sang, mort à Paris le 4 Février 1752,
dans l'Abbaye de sainte Genevieve, où
depuis long-temps il vivoit dans la re-
traite & dans les exercices de la péniten-
ce la plus austere, fut porté le huitieme
du même mois à l'Abbaye du Val-de-
Grace, & présenté par l'Abbé de sainte
Genevieve.

XX XIV.

Anne-Henriette de France, fille aînée
du Roi, morte à Versailles le 10 Février
1752, fut transportée la nuit suivante
au Palais des Tuileries. Son corps y
resta en dépôt jusqu'au 19 du même

214 DESCRIPTION DE PARIS,
mois, qu'il fut porté à S. Denis. Le 17;
on avoit porté le cœur en grand cortège
au Val-de-Grace, où il fut présenté à
l'Abbesse par M. l'Evêque de Meaux,
premier Aumônier de la Princesse. Le
deuil étoit conduit par Madame la Du-
chesse d'Orléans, accompagnée de Mes-
dames les Duchesses de Beauvilliers &
de Luxembourg.

XXXV.

Xavier-Marie-Joseph de France, Duc
d'Aquitaine, fils de *Louis*, Dauphin,
mort à Versailles le 22 Février 1754,
fut porté à S. Denis le 25, dans le plus
grand cortège, & présenté au Prieur de
l'Abbaye par M. le Cardinal de Soubise,
Grand-Aumônier de France. Le cœur
fut ensuite porté & présenté, avec les
mêmes cérémonies, à l'Abbaye Royale
du Val-de-Grace.

XXXVI.

Marie-Zéphirine de France, sœur du
Duc d'Aquitaine, morte le 1 Septembre
1755, âgée de 5 ans, fut portée le 5,
en grand cortège, à l'Abbaye de S. De-
nis, & présentée au Prieur par l'Abbé
de la Chateigneraye, Aumônier du Roi.
Le même cortège accompagna le trans-
port du cœur à l'Abbaye du Val-de-
Grace.

XXXVII.

Louise-Henriette de Bourbon-Conti;

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 215
Duchesse d'Orléans, morte le 9 Février
1759, fut inhumée au Val-de-Grace,
où elle fut portée en grand cortège, &
présentée à l'Abbesse par l'Evêque de
Valence. On mit ensuite le corps dans le
Caveau où reposent les Princes & Prin-
cesses de la Maison d'Orléans.

XXXVIII.

Charlotte-Aglæ d'Orléans, Duchesse
de Modene, morte le 19 Janvier 1761,
fut portée le 23 au Val-de-Grace, sans
grande cérémonie, comme elle l'avoit
ordonné par son testament. Son corps
fut présenté à l'Abbesse par l'Evêque de
Valence.

XXXIX.

Louis Duc de Bourgogne, mort le 22
Mars 1761, âgé de 9 ans & demi, fut
porté à S. Denis le 1 Avril. On avoit
porté son cœur le 30 Mars, en grand
cortège, à l'Abbaye du Val-de-Grace.
Il fut présenté à l'Abbesse par l'Evêque
d'*Autun*, premier Aumônier du Roi.

*Ce fut à l'occasion de Philippe de Fran-
ce, Duc d'Anjou, mort le 10 Juillet
1671, âgé de trois ans moins vingt-cinq
jours, que le Roi Louis XIV ordonna
qu'à l'avenir on ne feroit point les gran-
des cérémonies accoutumées aux Princes
de sa Famille qui décéderoient avant l'â-
ge de sept ans, & que l'on ne feroit qu'un
même convoi, pour porter leurs corps à*

216 DESCRIPTION DE PARIS;
S. Denys, & leurs cœurs au Val-de-Grace.

Je remarquerai ici en passant, une faute qui regne dans quelques articles de cette liste, dans lesquels *Henriette-Anne Stuart* est appelée *Henriette-Anne d'Angleterre* : cette faute mérite d'autant plus d'être relevée, que la plupart des Historiens la commettent tous les jours. Parce que nos Rois n'ont pas de surnom, ils croient bonnement qu'il en est de même de ceux d'Angleterre; mais ils se trompent, & c'est parler très-improprement que de dire *Henriette-Anne d'Angleterre*, au lieu de *Henriette-Anne Stuart*.

Outre les Cœurs de la Famille Royale qui sont dans cette Eglise, plusieurs personnes de distinction ont été inhumées dans ce Monastere. Les entrailles de *Honorat de Beauvilliers*, Comte de Saint-Agnan, mort à Paris en 1662, le 28 Février, furent mises dans un des murs de la vieille Eglise, lequel n'a pas été abattu. Dans le Cloître du côté du Chapitre, sont les entrailles & l'épitaphe de *Marie de Luxembourg*, Duchesse de Mercœur, morte en 1623. Dans ce même lieu sont les corps & l'épitaphe de *Jeanne de Lescouet*, veuve de *Charles de Beurges*, Seigneur de Seury, & Gouverneur de Nomeni en Lorraine. Elle mourut le 21 Janvier 1631. Le cœur de
Philippe

Philippe de Beurges, leur fille, & femme de *Charles du Cambout*, Baron de Pontchâteau, Gouverneur de Brest, morte le Samedi 7 Juin 1636. Le cœur de *César du Cambout*, Marquis de Coislin, Gouverneur de Brest, Colonel-Général des Suisses, &c. lequel fut tué au siege d'Aire en 1641, âgé de 28 ans & 9 mois. Le corps de *Bénédictine de Gonzague*, Abbéſſe d'Avenay, morte en l'Hôtel de Nevers à Paris le 20 Décembre 1637. Le corps de *Constance du Blé d'Uxelles*, Abbéſſe de ſaint Menou en Bourbonnois, morte à Paris le 22 Juillet 1648, âgée de 57 ans, ou environ, &c.

Dans ce même Cloître a été auſſi inhumé le corps de la Princesſe *Bénédicté*, fille d'*Edouard*, frere de *Charles-Louis*, Electeur, Comte-Palatin du Rhin, Duc de Baviere, & d'*Anne de Gonzague de Nevers*, épouſe de *Jean-Frédéric*, Duc de Brunſwick & de Lunebourg, & mere de *Caroline-Félicité*, mariée à *Renaud d'Est*, Duc de Modene, & de l'Auguſte Princesſe *Amélie-Wilhelmine*, veuve de *Joſeph I*, Empereur des Romains. La Princesſe *Bénédicté*, Duchefſe de Brunſwick, eſt morte le 12 Août 1730, âgée de plus de 79 ans. L'Impératrice *Amélie-Wilhelmine*, ſa fille, a envoyé de Vienne une épitaphe latine, qui a été gravée ſur ſon tombeau,

Je ferois ici un trop long détail, si je voulois spécifier tous les riches ornemens & tous les Reliquaires d'or, ou d'argent que la Reine *Anne d'Autriche* a donnés à cette Maison. Je remarquerai seulement qu'elle possède jusqu'à trois cens Reliques très-considérables, & un grand Soleil d'or émaillé de couleur de feu, & enrichi de diamans jusqu'aux bords même de la robe de l'Ange qui le soutient. Ce présent de la Reine *Anne* a couté sept ans entiers de travail, & quinze mille livres de façon. Aux grandes Fêtes le Saint-Sacrement est exposé dans ce Soleil sur le grand-Aurel.

La Reine *Anne d'Autriche* avoit pour cette Abbaye une affection si tendre, qu'elle n'a laissé passer aucune occasion de lui faire du bien. Ayant considéré qu'une Communauté aussi nombreuse que celle-ci, & de vastes bâtimens, étoient d'un grand entretien, elle obtint du Roi, son fils, l'union de la Messe Abbatiale des saints *Corneille* & *Cyprien* de *Compiègne*, à l'Abbaye du *Val-de-Grace*.

Cette pieuse Princesse s'étoit fait faire un appartement dans la clôture de ce Monastere, où elle se retiroit souvent, sur-tout aux grandes Fêtes de l'année. On compte que depuis le commencement de sa Régence, jusqu'à sa mort, elle y a passé cent quarante-six nuits.

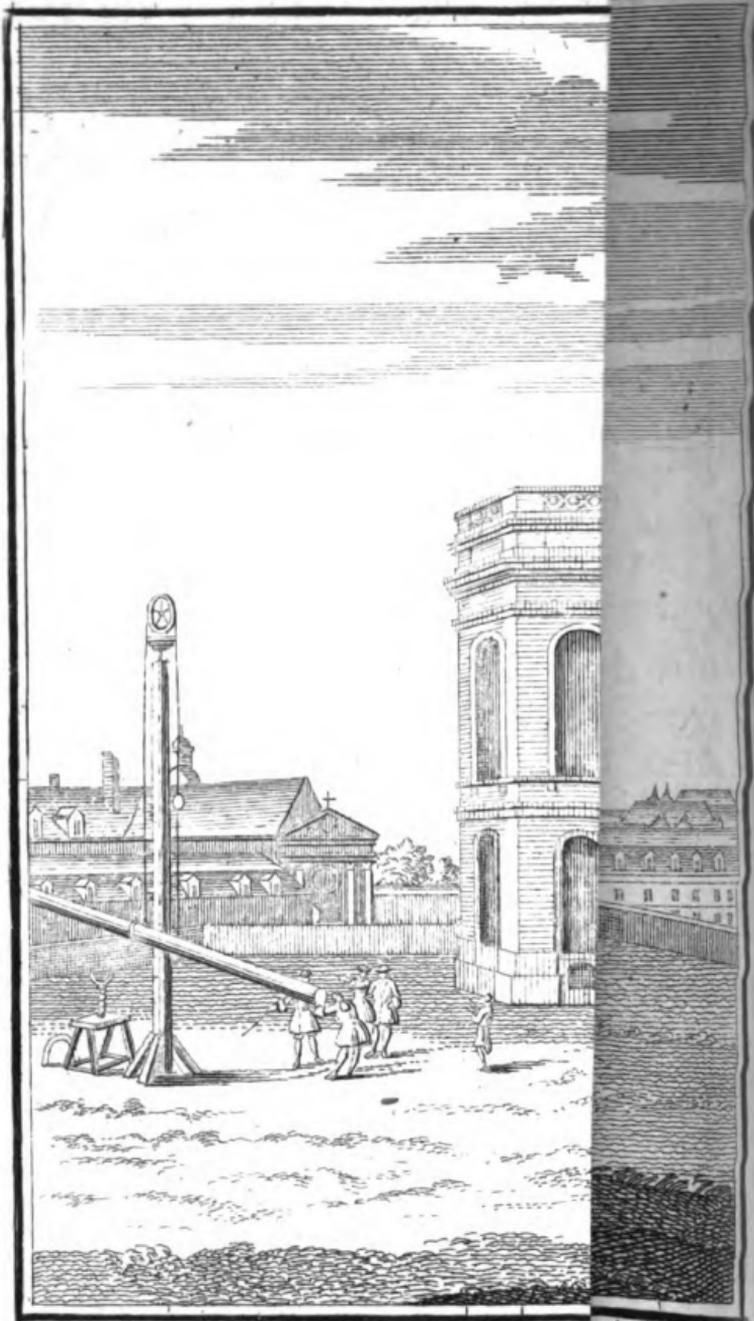
LE COUVENT DES CAPUCINS,

Ce Couvent est situé au fauxbourg, & dans la grande rue S. Jacques, auprès de l'Abbaye Royale du Val-de-Grace, & du même côté. *François-Godefroy de la Tour*, étant malade en sa maison de la Tour, située au fauxbourg S. Jacques, donna aux Capucins par son testament du 27 Avril 1613, cette maison avec toutes ses appartenances & dépendances. *Matthieu Molé*, qui n'étoit encore que Président au Parlement de Paris, & qui étoit Syndic des Peres Capucins, se transporta en cette maison, & en prit possession en cette qualité le 11 de Septembre suivant. Ces Religieux s'étant établis dans cette Maison, en approprièrent la grange, & y dresserent un Autel, pour leur servir de Chapelle jusqu'à ce qu'il vint quelque personne charitable qui leur donnât les moyens d'y bâtir une Eglise. *Pierre de Gondi*, Evêque de Paris, & Cardinal de l'Eglise Romaine, voulut bien contribuer à ce pieux établissement, & donna de quoi construire le Doyoir & l'Eglise. Ce fut *Jean-François de Gondi*, son neveu, qui n'éroit encore que Doyen de Notre-Dame, & Abbé de S. Aubin, qui, au nom du Cardinal son oncle, bénit & posa la première pierre de cette Eglise, qui fut

220 DESCRIPTION DE PARIS,
ensuite dédiée sous le titre de l'Annon-
ciation par *François de Harlay*, Arche-
vêque de Rouen. Il n'y a rien de re-
marquable dans cette Eglise que deux
tableaux de *le Brun*, dont l'un est une
Présentation au Temple, & l'autre
une Annonciation. Le Couvent est
aussi bâti fort simplement, & n'a rien
qui le distingue des autres Couvens de
cet Ordre. C'est ici le Noviciat des
Capucins de la Province de Paris.

Le Roi *Louis XIII.* accorda à ce Cou-
vent en 1617, un demi-pouce d'eau, &
cette concession fut confirmée en 1635.

Entre l'Abbaye Royale du Val-de-
Grace, & le Couvent des Capucins, est
un nouveau cours, qui a été planté d'ar-
bres en conséquence d'un Arrêt du Con-
seil d'Etat du 18 Octobre 1704, & con-
duit depuis les Capucins jusqu'au bord
de la riviere, pendant qu'un autre, qui
commence au bord de la même riviere,
mais du côté de la Porte S. Bernard,
doit être continué jusqu'à celui du faux-
bourg S. Jacques, qui est celui dont
nous parlons ici. A côté de ce cours est
un grand terrain vuide, qu'on nomme
le *Champ des Capucins*. Au bout de ce
Champ est une croix de pierre faite en
forme de pyramide, & qu'on nomme la
Croix de la sainte Hostie. Voici l'occasion
qui l'a fait ériger, & qui lui a donné le
nom qu'elle porte. En 1668, trois voleurs



line Saup.

étant entrés de nuit dans l'Eglise de saint Martin au fauxbourg S. Marcel, rompirent le tabernacle, & emporterent le saint Ciboire. Ils furent pris & brûlés vifs; mais avant leur supplice, ils découvrirent qu'ils avoient enveloppé une des Hosties dans un mouchoir, & l'avoient jettée contre les murs de l'Abbaye du Val-de-Grace. On la chercha, & on la trouva en cet endroit. Ce fut pour réparation de ce sacrilege qu'on fit une Procession générale, où l'Archevêque de Paris, nuds pieds, & ayant l'Étole derrière le dos, porta le Saint-Sacrement, qui fut posé & adoré sur un Autel qu'on avoit dressé en cet endroit, & paré magnifiquement. C'est donc en mémoire de cette réparation que cette croix fut dressée, & qu'on lui donna le nom qu'elle porte.

L'OBSERVATOIRE ROYAL.

LE Roi *Louis le Grand*, voulant accorder une protection singulière aux Sciences, & particulièrement à l'Astronomie, résolut de faire bâtir un Observatoire, & la place en fut marquée au fauxbourg S. Jacques. Comme ce bâtiment étoit destiné aux Observations Astronomiques, on voulut qu'il fût posé sur une ligne méridienne, & que tous ses angles répondissent à certains azi-

222 DESCRIPTION DE PARIS,
muts. * Les plus fameux Astronomes de
Paris se transporterent sur le lieu le 21
Juin 1667, jour du Solstice. Rien ne fut
plus solemnel que les Observations qu'ils
y firent. Ils tirèrent une méridienne &
huit azimuts, avec tout le soin que leur
pouvoient inspirer des conjonctures si
particulieres. Ils trouverent la hauteur
méridienne du Soleil de 64 degrés 41
minutes au moins; ce qui donne pour
la hauteur du Pole à l'Observatoire 48
degrés 49 minutes & 30 secondes, en
supposant que la vraie déclinaison du
Soleil fût de 23 degrés 28 minutes $\frac{1}{3}$, &
la réfraction à cette hauteur d'une demi-
minute seulement. Ils trouverent aussi
que la déclinaison de l'aiguille aimantée
étoit de 15 minutes à l'Occident.

L'édifice de l'Observatoire fut conf-
truit sur les desseins de *Claude Perrault*.
Les fondemens en furent jettés cette mê-
me année 1667, & l'on en frappa une
Médaille avec ces mots : *Sic itur ad astra*.

* *Azimus*, terme d'Astronomie, lequel est
purement Arabe. C'est un grand cercle vertical
qui coupe l'horizon à angles-droits. Il passe par
le Zénith (c'est-à-dire, par la partie du Ciel
qui est précisément au-dessus de notre tête,) &
par le Nadir (c'est-à-dire, par la partie qui
est opposée directement à nos pieds dans l'autre
hémisphere.) L'on compte autant d'azimuts
qu'il y a de degrés dans l'horizon, qui est di-
visé en 360.

Ce bâtiment, dans la construction duquel on n'a employé, ni fer, ni bois, fut entièrement achevé de bâtir en 1672. C'est un quarré d'environ quinze toises à chaque face, & à deux tours octogones aux coins de la face du Midi. Une troisième tour, mais qui est quarrée, est au milieu de la face du Nord, & c'est ici qu'est l'entrée. Ces tours ont la même hauteur que le reste du bâtiment, & le comble de l'édifice est en terrasse ou plate-forme. Ces terrasses ou plate-formes ne réussissent pas en France, à cause des pluies & des neiges qui y sont infiniment plus fréquentes qu'en Italie & dans le Levant. Le temps n'a que trop justifié cette réflexion faite il y a plus de 20 ans. L'on s'étoit déjà apperçu, depuis quelques années, que l'eau de la pluie filtrait au travers des voûtes qui soutiennent ces terrasses pavées de pierres à fusil, taillées en cube de trois pouces d'épaisseur, & qu'elle avoit pénétré le ciment qui les lie. On prévint alors un dommage important & inévitable, si l'on n'y apportoit un prompt remède. Messieurs les Académiciens Astronomes, intéressés à la conservation d'un édifice si nécessaire à leurs observations, & dont la construction faite avec tout l'art dont la science de l'Architecture & de la coupe des pierres est susceptible, fait un si

224 DESCRIPTION DE PARIS ,
grand honneur à la Nation : ces Messieurs firent alors les plus vives remontrances à ce sujet , & exposèrent fortement à M. *Orri* , alors Gouverneur des Finances , les dangers du délai. Un des plus célèbres Académiciens offrit même à ce Ministre pour tout ce bâtiment un abri insurmontable aux injures du temps pour la modique dépense de 25 mille livres , en le faisant couvrir de plomb laminé. La réponse qu'il en reçut , fut que les embellissemens que le Roi faisoit faire à Choisi étoient bien plus pressans que la conservation d'un Observatoire. Depuis ce temps , les pluies & les neiges , dont les progrès sont imperceptibles , mais continuels , ont pénétré toutes les pierres des voûtes , les ont calcinées ; & au cas qu'un heureux hazard nous donne quelque Ministre jaloux de la gloire de son Maître & de l'honneur du nom François , tel qu'est aujourd'hui M. le Marquis de *Marigni* , savant estimateur du beau & du grand , zélé protecteur des Arts , malgré le mauvais gout qui étoit près de nous inonder ; si , dis-je , il s'en élève un pareil qui veuille réparer les dommages du temps & de l'abandon de ce bâtiment , il faudra abattre toutes les voûtes de la partie du haut , dont la reconstruction coutera plus de deux cens mille écus.

Cet édifice est voûté par-tout, & l'on croit qu'il a coûté plus de 2 millions. La tour qui est à l'Orient, n'est point voûtée dans son étage supérieur, & ses deux faces opposées qui regardent le Midi & le Nord, ont deux fentes ou embrasures qui ont servi à employer sans tuyau des verres pour observer le passage des Planètes dans le Méridien; & du côté du Nord, le passage des Etoiles fixes au même Méridien au-dessus & au-dessous du Pole pour en conclure son élévation sur notre horizon. Cette Méridienne a été prolongée par ordre du Roi *Louis le Grand*, du côté du Midi jusqu'aux Pyrénées, & du côté du Nord jusqu'à Dunkerque.

L'Escalier est fort hardi, & la rampe de fer qui regne tout le long, est d'un beau travail.

Dans une des Salles on conservoit un grand nombre de Machines, la plupart inventées par des Membres de l'Académie Royale des Sciences, & d'autres par des Externes. Parmi les premières il y en a beaucoup de l'invention de *Claude Perrault*: elles ont été depuis transportées aux Cabinets du Jardin du Roi.

Louis le Grand, voulant faire honneur à son ouvrage, alla à l'Observatoire avec toute sa Cour le 21 Mai 1682. *Cassini*, *Picard* & *la Hire* suivirent tou-

226 DESCRIPTION DE PARIS,
jours Sa Majesté, & lui expliquèrent la
construction des différens instrumens,
& leurs usages pour différentes observa-
tions astronomiques. Le Roi vit avec
plaisir sur le pavé du premier étage de la
Tour Occidentale, une Carte Géogra-
phique, ou Planisphere Terrestre, tracé
avec toute la précision possible, par les
Sieurs *Sedillau & Chazelles*, sous la di-
rection du sieur *Cassini*. Ce Planisphere,
qui a vingt-sept pieds de diametre, a
cela de remarquable, dit l'élégant Histo-
rien* de l'Académie Royale des Sciences,
c'est qu'il a été en quelque sorte prophé-
tique; car il contenoit sur de certaines
conjectures du Sieur *Cassini*, des correc-
tions anticipées & fort importantes, qui
ont été justifiées depuis par des observa-
tions incontestables faites sur les lieux
par différens Astronomes & Voyageurs.

* M. de
Bourneville.

Cette Salle a été encore enrichie de-
puis d'un grand nombre de Machines
curieuses. On y a mis deux Mirrors ar-
dens, dont l'un a été fait par *Villette* de
Lyon, & l'autre par *la Garouste*, Gen-
tilhomme de Saint-Céré. Celui du pre-
mier fond le plomb dès qu'il est exposé
à son foyer. Il fut fait à Paris en 1680,
& a trente-quatre pouces de diametre.
Villette reçut un ordre du Roi *Louis XIV.*
pour le faire transporter à S. Germain,
où Sa Majesté en vit les effets avec tant

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 227
de satisfaction, qu'elle lui fit donner
cent pistoles pour avoir eu le plaisir de
le voir, & ordonna qu'on lui payât le
Miroir, & qu'on le mît à l'Observatoire.
Celui de *la Garouste* est plus grand,
mais est moins ardent.

On a donné à une autre Salle le nom
de *la Salle des Secrets*. Ce qui y a donné
lieu, c'est qu'une personne parlant tout
bas près d'un des murs de cette Cham-
bre, se fait entendre à une autre qui est
près du mur opposé, sans que ceux qui
sont au milieu de cette même Chambre,
entendent rien de ce qu'ils se disent. On
peut voir dans le P. *Kirker* en quoi con-
siste l'artifice de ces sortes de Chambres
parlantes, qui est aujourd'hui fort con-
nu, étant produit par la courbure de la
voûte.

Les Caves sont profondes, & l'esca-
lier par lequel on y descend, est en vis,
& suspendu par le milieu, où il est vui-
de. Ce vuide, en maniere de noyau,
perce toutes les voûtes par le moyen des
ouvertures rondes, d'environ trois pieds
de diametre qu'on y a faites. Les centres
de ces ouvertures étant à plomb sur le
centre du vuide de l'escalier, cela forme
une espee de puits de vingt-huit toises
de profondeur, du fond duquel on peut
voir la lumiere par ces ouvertures. On
dit qu'il a été ainsi pratiqué exprès pour

228 DESCRIPTION DE PARIS,
observer avec une lunette de 160 pieds
que l'on avoit fait en fixant l'objectif en
haut, & l'oculaire & ses fils au fond de
l'escalier. Mais l'impossibilité de conser-
ver des instrumens & leurs fils par la gran-
de humidité qui regne dans ces souterr-
reins, a fait abandonner ce projet.

Cette ouverture sert encore à observer
les degrés d'accélération, de la chute &
descente des corps en l'air, pour les ob-
servations des Barometres, de plus de
quatre-vingt pieds de longueur, tant
avec le mercure seul, qu'avec l'eau seu-
le, &c. On a pratiqué dans ces carrieres
des chambres pour éprouver si les grains
& les fruits pourroient s'y conserver,
& pour connoître les différentes qualités
de l'air enfermé & de l'air libre. On y a
fait aussi une infinité d'expériences pour
découvrir les divers effets que produi-
sent les différens degrés de l'humide, du
sec, du chaud & du froid.

Une grande esplanade relevée en ter-
rasse, regne au pourtour de ce bâtiment.
On y voit un mat qui porte une lunette
de trente-quatre pieds de longueur. Il n'y
a que quelques années qu'on y voyoit en-
core une tour de charpente haute de
vingt toises, qui servoit aux observations,
qu'on ne pouvoit pas faire dans la mai-
son, & qui avoit servi à élever les eaux
de la Machine à Marly, avant qu'on

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 229
eût élevé la tour de pierre qui y est à
présent.

Cet Observatoire Royal est devenu
un des plus célèbres de l'univers, soit
par les observations singulieres & les
nouvelles découvertes qui ont été faites
dans le Ciel par l'illustre *Jean-Domini-
que Cassini* & ses successeurs, soit par
l'exactitude de sa position & la distribu-
tion de ses parties intérieures pour faci-
liter toutes les spéculations astronomi-
ques. *Claude Perrault*, seul auteur de
cet édifice, & qui connoissoit parfaite-
ment les loix de la convenance, si igno-
rées de la plupart des Architectes, n'a
voulu employer aucune décoration inu-
tile, ni dans les façades, ni dans les croi-
sées qui sont en plein ceintre. Celles du
rez-de-chaussée sont à impostes, enfer-
mées dans des renfoncemens dont la lar-
geur est égale à l'ouverture des croisées
du premier étage : ces dernières sont or-
nées de bandeaux au lieu d'archivoltes &
d'impostes, pour laisser à ce monument
la majesté d'une architecture grave &
imposante. L'entablement qui couron-
ne la partie supérieure de cet édifice,
est d'une expression corinthienne, dont
on a supprimé les denticules & les mo-
dillons. Au-dessus de cet entable-
ment regne une espece d'attique sur le-
quel est posé un appui percé d'entrelas.

230 DESCRIPTION DE PARIS,
servant de balustrade à la terrasse supérieure. Bien des gens n'ont pas approuvé ces deux parties élevées l'une au-dessus de l'autre, & dont l'effet, à la vérité, n'est pas heureux. On pourroit encore blâmer l'avant-corps du milieu de cette façade, qui a trop peu de saillie, & qui est d'une proportion trop étroite pour sa hauteur. La façade du côté du Septentrion, est couronnée d'un fronton où sont les armes du Roi, seul ouvrage de sculpture dans ce monument, excepté les trophées astronomiques placés dans l'avant-corps de la façade méridionale, représentée dans la figure, & qui étoient nécessaires pour annoncer, dès la principale entrée, le caractère & l'intention de ce bâtiment.

A l'Orient de la rue S. Jacques, il y a plusieurs rues du fauxbourg S. Marcel, qui sont du Quartier de S. Benoît que je décris ici, & dans lesquelles il y a des Couvens ou des Communautés, dont il est à propos de dire quelque chose.

Dans le cul-de-fac *des Vignes*, est la Communauté *des Orphelines de l'Enfant Jesus*, qui a été fondée, il y a environ trente ans, pour de pauvres Orphelines de la campagne.

La rue de l'*Arbalete* a pris son nom d'une Enseigne de l'Arbalete. Elle abou-

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 231
sit d'un côté à la rue des Charbonniers ,
& de l'autre à la rue des Postes. On y
remarque deux Communautés, & le
Jardin des Apothicaires.

La Communauté de *sainte Agathe*,
ou de *la Trape*, ou des *Filles du Silen-*
ce, suit la Regle des Religieuses de l'Or-
dre de Cîteaux, & fit son premier éta-
blissement dans la rue neuve de sainte
Genevieve, au fauxbourg saint Marcel,
l'an 1697. Un an après, ces Filles furent
obligées d'en sortir, à cause que la mai-
son qu'elles occupoient, fut vendue par
décret. Pour lors elles allerent s'établir
auprès du village de la Chapelle, du
côté de S. Denis; mais le Curé de la Pa-
roisse leur ayant suscité beaucoup de tra-
verses, & même les ayant fait mettre à
la Taille, elles revinrent à Paris, & oc-
cuperent une maison située dans la rue
de Lourfine, laquelle avoit été autrefois
une Maladrerie, & portoit le nom de
sainte Valere. Elles y trouverent une
Dame nommée Mademoiselle *Guinard*,
avec laquelle elles vécutent quelque
temps; mais ensuite ne pouvant plus
s'accorder, les Filles de sainte Agathe
se séparèrent d'elle en 1700, & allerent
demeurer dans deux maisons qu'elles
avoient achetées, l'une le 9 Avril, &
l'autre le 17 Mai de la même année. El-
les y firent bâtir une Chapelle en 1701,

232 DESCRIPTION DE PARIS,
& ont toujours demeuré depuis en cet endroit dans la rue de l'Arbalète. Leur habit est le même que celui des Religieuses de l'Ordre de Cîteaux, & elles renouvelent tous les ans leurs vœux. C'étoit une des Communautés de Paris où les Pensionnaires étoient le mieux élevées : elle a été détruite en 1753.

La Communauté des *Filles de la Providence* fut instituée par Madame Marie Lumague, veuve de François Pollalion, Résident pour le Roi à Raguse. La principale vue de l'Institutrice fut de retirer des filles, dont la chasteté étoit en danger dans le monde. Il n'est pas difficile de concevoir l'étendue de ce dessein ; mais Madame Pollalion n'en fut point effrayée, & mit toute sa confiance dans la Providence divine, qui ne lui manqua jamais, non pas même pendant les troubles de la minorité de Louis XIV. Elle établit sa Communauté naissante en 1630, au village de Fontenay, à deux lieues de Paris, ensuite à Charonne, puis auprès des Chartreux, dans une maison où sont aujourd'hui les Feuillans, & enfin dans la rue de l'Arbalète, en une maison que leur donna la Reine Anne d'Autriche, & qu'elles ont toujours occupée depuis.

Cette maison, où il y avoit déjà une Chapelle sous l'invocation de S. Sébas-

rien, étoit nommée *la Santé*, & appartenoit à l'Hôtel-Dieu, qui y envoyoit les Scorbutiques & les Pestiférés. La Reine *Anne d'Autriche* eut besoin d'une partie de ce terrain pour le Val-de-Grace, & promit aux Administrateurs de l'Hôtel-Dieu de leur donner en échange une maison qu'on commença à bâtir en 1652, entre la Tombe Isoire & le Champ de l'Alouette, & à laquelle on donna le nom de *sainte Anne de la Santé*. La Reine prit donc de l'ancienne maison de *la Santé* le terrain qui entroit dans le plan du Val-de-Grace, & donna la maison & le reste de l'emplacement aux Filles de la Providence, qui y entrèrent le jour de S. Barnabé de l'an 1652.

La Communauté de la Providence n'occupoit point tellement Madame *Pollalion*, qu'elle ne formât encore le dessein d'en établir, soit dans Paris, soit dans les Provinces, & même hors du Royaume; & c'est, suivant ses projets, qu'on a établi depuis les Nouvelles-Catholiques & les Sœurs de l'Union-Chrétienne. Le Roi Louis XIII. donna des Lettres - Patentes au mois de Janvier 1643, qui autorisoient l'établissement des Filles de la Providence, rendoient leur Maison capable de recevoir les bienfaits qu'on voudroit destiner à ces

234 DESCRIPTION DE PARIS,
usage, & approuvoient les Constitutions
que la Dame *Pollalion* avoit cru utiles
pour faire subsister ladite Maison. Par
ces mêmes Lettres, le Roi prenoit cette
Maison sous la protection spéciale, &
lui accordoit tous les privilèges accordés
par lui & par ses Prédécesseurs aux Hô-
pitaux de fondation Royale. Madame
Pollalion, n'ayant pas fait enregistrer
ces Lettres, cette Communauté fut obli-
gée d'avoir recours au Roi *Louis XIV*,
qui lui en donna de nouvelles en 1677,
lesquelles furent registrées où besoin
étoit. Les Filles de la Providence font,
après deux ans d'épreuve, des vœux sim-
ples de chasteté, d'obéissance, de stabi-
lité perpétuelle, & de servir le Prochain
selon leurs Constitutions.

Quant aux Filles qui y entrent pour être
instruites, elles doivent être absolument
pauvres, & n'être âgées que de dix ans.
Cette Communauté est gouvernée au-
dedans par une Supérieure, qui est élue
tous les trois ans, & au-dehors par un
Supérieur Ecclésiastique, qui est nom-
mé par l'Archevêque de Paris. Outre la
Supérieure & le Supérieur Ecclésiastique,
la Communauté choisit deux Dames de
piété, qui en sont regardées comme
Bienfaitrices & Administratrices; mais
elles doivent être agréées & approuvées
par l'Archevêque.

C'est en cette qualité que *Marie Bonneau*, veuve de *Jean-Jacques de Beauharnois de Miramion*, & *Marguerite de Beauharnois*, leur fille, veuve de *Guillaume de Nesmond*, Président à Mortier au Parlement de Paris, obtinrent en 1695 des Lettres-Patentes du Roi, qui confirmoient la concession faite par les Prévôt des Marchands & Echevins de Paris, le 2 Juillet 1694, auxdites Filles de la Communauté de la Providence du fauxbourg S. Marcel, de la jouissance pendant le temps de 99 années, commencées le premier Juillet de ladite année 1694, de la portion de la rue des Marionnettes, restant à occuper jusqu'à la rue de l'Arbalète, & de la rue des Vignes ou Coupe-Gorge, depuis ladite rue des Marionnettes jusqu'à l'encoignure de la rue appelée Vieille Poterie, joignant la maison du clos de ladite Communauté.

J'ai déjà dit que la Chapelle des Filles de la Providence étoit sous l'invocation de S. Sébastien; j'ajouterai seulement ici que devant le grand-Autel il y a une tombe de marbre sur laquelle est l'épithaphe de l'Institutrice.

D. O. M.

Hic Resurrectionem expectat
 MARIA LUMACA,

236 DESCRIPTION DE PARIS ,
gallicè LUMAGUE ,
ex antiquissima Lumacidum
Riguscorum gente ,
Illustris viri Francisci Pollalion ,
Equitis ac Regis apud Epidaurios
Oratoris uxor.

Qua in ipso juventutis flore
orbata viro , formæ præstantiam ,
ingenii claritatem , modestiâ singulari ,
vestium cultu simplici ,
jugi Christianæ humilitatis exemplo
celavit.

Mox uni Deo proximique
saluti victura ,
tutanda Virginum egentium integritati
Domum hanc Providentiæ titulo
Puellis Deo militaturis
erexit.

Has omnes tametsi mater omnium
non secus ac conserva suspexit ;
numero centum & octoginta
famis etiam tempore fovit :
omnibus ad Dei cultum
cæteraque pietatis officia
verbo & exemplo præivit.
His virtutum studiis per annos triginta
& unum occupata
inter egenorum turmas ,
afflictorum vota ,
pupillorum greges ,
sæpè morbis ; sæpè angustiis
conflictata

*dolores acerbissimos
temporum difficiles casus,
constantia, silentio,
fidenti in Deum animo
superavit :*

*tandem laboribus confecta
anno etatis 57,
die 4 Septembris anni 1657,
in Christo quievit.*

*Maria Pollalion, ejus filia,
uxor Claudii Chastelain, Equitis,
Toparchæ Montis Audomari
in Saltu Brigico,
ac Regi à Sanctoribus Consiliis,
& à Commentariis Consilii Statûs,
parenti optima.*

*Ejusque Nepotes Claudius Chastelain,
Canonicus Ecclesiæ Parisiensis,
& Petrus Chastelain, Pabulitii
in Hannonia,
ac Probi-Villa apud Attrebates
Toparcha, ad Mosam,
& Campania fines missus Dominicus
avia charissima
mærentes posuere.*

On voit par cette épitaphe, que la
fille de Madame *Pollalion* fut mariée à
Claude Chastelain, Secrétaire du Con-
seil, & que de ce mariage naquit *Claude*
Chastelain, Chanoine de l'Eglise de Pa-

ris, dont la vertu & l'érudition lui avoient acquis l'estime de ceux qui le connoissoient. Le Public lui est redevable du Martyrologe Universel, qu'il fit imprimer avec ses notes, en 1709. *in-4°*.

La Maison & le Jardin des Apothicaires appartiennent à leur Communauté, au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite en des temps différens. La propriété du Jardin lui fut adjudgée par Arrêt du Conseil du 7 Septembre 1624, & la Maison par l'achat qu'elle en fit de *Gabriel Juselin* & de sa femme, le 2 Décembre 1626.

Dans la rue des Vignes est la Communauté des *Filles Orphelines de l'Enfant Jesus*.

La rue des Postes se nommoit autrefois, selon *Sauval*, la rue *saint Severin*; mais il ne dit pas pourquoi on lui avoit donné ce nom. Elle fut nommée ensuite la rue des *Poteries*, à cause de quantité de Potiers de terre qui s'y étoient établis; & enfin la rue des *Postes*. On y remarque le Couvent des Filles de la Présentation, & le Séminaire des Anglois.

Le Couvent des Religieuses de la *Présentation de Notre-Dame*, est un Prieuré perpétuel de *Bénédictines* mitigées, qui doit son établissement à *Marie Courtin*, veuve de *Nicolas Billard*, Sieur de *Carrouge*, laquelle ayant dessein de fonder

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 239
un Couvent de Filles dudit Ordre, par
contrat du 7 Octobre 1649, fit donation
entre-vifs de la somme de neuf cens li-
vres de rente perpétuelle par chacun an,
à Sœur *Catherine Bachelier*, sa niece,
Prieure du Couvent des Bénédictines,
nouvellement établi dans la rue d'Or-
léans, au fauxbourg S. Marcel. M^c *Billard*
fut si satisfaite de la régularité de
ces Religieuses, & des bons procédés
qu'elles avoient eus à son égard, que le
21 Septembre 1656, elle donna à ce
Couvent par donation entre-vifs, la
somme d'onze cens livres de rente perpé-
tuelle par chacun an, qui avec celle de
neuf cens livres qu'elle avoit donnée en
1649, faisoit la somme de deux mille
livres de rente, pour valoir fondation
audit Couvent.

Ces Filles demeurèrent dans la rue
d'Orléans jusques vers l'an 1671, qu'ayant
résolu d'aller s'établir ailleurs, elles ache-
terent d'un nommé *Olivier*, une Mai-
son, un Jardin, des Vignes & autres hé-
ritages, contenant environ quatre ar-
pens, & le tout situé dans la rue des Pos-
tes. Une des conditions auxquelles ledit
Sieur *Olivier* consentit cette vente, fut
que ces Religieuses recevraient dans leur
Couvent, en qualité de Religieuse de
Chœur, une fille qui leur seroit présen-
tée de la part dudit Sieur *Olivier* & de

240 DESCRIPTION DE PARIS,
les descendans, moyennant une pension
de deux cens livres seulement, tant pour
le Noviciat, que Profession, & habillem-
ent de ladite fille; & qu'arrivant le
décès de ladite fille, ils y en présente-
ront une autre consécutivement. Après
cette acquisition, elles commencerent
à bâtir dans la rue des Postes l'Eglise
qu'on y voit aujourd'hui, & à faire au-
dedans tous les ajustemens & toutes les
réparations convenables.

Ces deux différens établissemens ont
été faits en vertu de Lettres-Patentes ob-
tenues au mois de Décembre 1656, &
par autres Lettres-Patentes du 20 Février
1661, qui furent registrées au Parlement
le 12 Janvier 1667.

Le Séminaire des Anglois doit son éta-
blissement à ce fonds de piété qui avoit
porté le Roi *Louis XIV.* à donner retri-
te à tant de Prêtres & Ecclésiastiques que la Re-
ligion Catholique qu'ils professoient,
avoit obligés de sortir d'Angleterre,
d'Ecosse & d'Irlande. Dès le mois de
Février 1684, *Jean Perret, Thomas Go-*
dent, Jean Beraut, Bonaventure Gif-
fart, Docteurs en Théologie, & Edouard
Lutton, tous Ecclésiastiques séculiers na-
tifs d'Angleterre, avoient obtenu des
Lettres-Patentes du Roi pour établir
dans Paris ou dans les fauxbourgs une
Communauté d'Ecclésiastiques de leur
Pays,

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 241.
Pays, pour y vivre conformément aux Statuts qui leur seroient donnés par l'Archevêque de Paris. Les formalités qu'il faut nécessairement observer pour de pareils établissemens, retarderent de deux ans la consommation de celui-ci. L'Archevêque donna son consentement le 12 Septembre 1685; mais le Lieutenant de Police, le Procureur du Roi au Châtelet, les Prévôt des Marchands & Echevins, ne donnerent le leur que le dernier Janvier & le 14 Septembre 1686. Les Lettres-Parentes furent registrées au Parlement le 9 Juin 1687.

Depuis huit ou dix ans, les Missionnaires de la Congrégation du P. *Eudes*, appellés *les Eudistes*, ont acheté dans cette rue une Maison qui sert d'hospice à cette Congrégation. Il y a ordinairement deux ou trois de ces Missionnaires dans cette Maison.

La Communauté de *sainte Théodore*, fut formée & établie en ce quartier vers l'an 1687, par les soins de M. *Gardeau*, Curé de saint Etienne du Mont, qui par la parfaite connoissance qu'il avoit de sa Paroisse, savoit qu'il y avoit quantité de jeunes filles, qui, faute de nourriture & d'éducation, tomboient dans le libertinage. Pour y remédier, & en retirer celles qui y étoient engagées, il excita la charité de plusieurs Dames de piété, qui

242 DESCRIPTION DE PARIS,
l'aiderent à rassembler celles que Dieu
avoit touchées, & à les établir dans cet-
te Maison, sous la direction de M. *La-*
bitte, Prêtre habitué de la Paroisse de
S. Etienne, homme d'une vie très-exem-
plaire. M. *de Harlay*, pour lors Arche-
vêque de Paris, jugea cependant à pro-
pos de destituer ce Directeur, & de met-
tre à sa place M. *le Fevre*, qui fut dans
la suite un des Sous-Précepteurs des En-
fans de France, arrières-petits-fils de
Louis XIV; mais ce changement ne plut
point aux Filles de *sainte Théodore*, qui
refuserent de se soumettre à ce nouveau
Directeur, & prirent la résolution de
sortir de cette Maison, sans garder au-
cune mesure de soumission & de bien-
séance. Quelques-unes de ces Filles se
retirerent dans la rue Neuve sainte Ge-
neviève, & donnerent lieu à l'établisse-
ment de la Communauté de *sainte Aure*;
les autres se disperferent.

La rue *Neuve sainte Geneviève* abou-
tit d'un côté à la rue des Postes, & de
l'autre aux coins des rues *Contrescarpe*,
& des Fossés de la Vieille Estrapade.
Sauval dit qu'en remontant à son origi-
ne, son nom étoit *le Clos sainte Gene-*
vieve, & appartenoit à l'Abbé & aux
Religieux. Il ajoute que dès l'an 1534,
il y avoit dans cette rue un Jeu de Pau-
me nommé le *Tripot des onze mille dia-*

de S.
 André des Ar
 avec ses rues
 et ses Limites



J.B. Scotin Sculp.

QUART. DE S. BENOÎT. XVII. 243

bles, & qui depuis changea ce nom en celui de *la Sphere*. On remarque dans cette rue :

La Communauté de *sainte Aure*, doit son établissement à l'indocilité des Filles de *sainte Theodore*, dont je viens de parler. L'Abbé *le Fevre*, en bon Pasteur, courut après ces brebis égarées, & acheta de ses deniers plusieurs Maisons dans la rue Neuve *sainte Genevieve*, pour y loger ces restes infortunés, & y recevoir celles qui voudroient bien s'y retirer. Il en fit bénir la Chapelle en 1700, par M. *Dantecourt*, Curé de S. Etienne du Mont. Il dépensa ensuite plus de quarante mille livres en bâtimens, & commença en 1707 à faire bâtir une Eglise qu'il n'eut pas la consolation de voir achever : il mourut, le 24 Août 1708.

XVIII. *Le Quartier de S. André.*

LE Quartier de S. ANDRÉ est borné à l'Orient par les rues de *Perit-Pont* & de *S. Jacques* exclusivement ; au Septentrion, par la riviere, depuis le petit *Châtelet* jusqu'au coin de la rue *Dauphine* ; à l'Occident, par la rue *Dauphine* inclusivement ; & au Midi, par les rues *Neuve des fossés de S. Germain des Prés*, *des Francs-Bourgeois*, & *des fossés*

244. DESCRIPTION DE PARIS,
de S. Michel, ou de S. Hyacinthe ex-
clusivement, jusqu'aux coins des rues
S. Jacques & de S. Thomas.

La rue de *la Huchette* va de la rue du
petit-Pont, proche le petit Châtelet, à
la rue de la Vieille Bouclerie, proche la
Place & le Pont S. Michel. Cette rue
se nommoit anciennement la rue de
Laas, parce qu'elle étoit située dans le
territoire de *Laas*. Elle portoit ce nom
en 1227, comme il paroît par un bail à
cens que les Religieux de ~~la~~ sainte Gene-
vieve firent de quelqu'une de ces mai-
sons. Le nom de la Huchette est venu à
cette rue, de l'Enseigne d'une des mai-
sons qui appartenoit au Chapitre de No-
tre Dame en 1388, & qu'en ce temps-
là, aussi-bien qu'en 1422, on nommoit
l'*Hôtel de la Huchette*. Elle se nommoit
la rue de *la Huchette* en 1580, quand,
par Sentence du Trésor, quatre cens
cinquante-trois écus d'or, qui avoient
été trouvés dans les fondemens de la
maison de l'*Annonciation*, furent parta-
gés entre le Roi, *Guillaume de la Croix*,
Propriétaire du logis, & *Antoine Beau-
ray*, Maçon, qui les avoit déterrés.
Cette rue porte encore aujourd'hui le
nom de la *Huchette*; mais quelquefois,
à cause des Broches qui y tournent pres-
que toujours, on la nomme la rue des
Rôtisseurs. *Sauval* ajoute que F. Bona-

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 245
venture Calatagirone, Général des Cordeliers, & un des négociateurs de la Paix de Vervins, avoit été si frappé de la Rôtisserie de la rue de la Huchette & de celle de la rue aux Cues, que quand il fut de retour en Italie, il ne parloit d'autre beauté de Paris, *veramente*, disoit-il, *queste Rotisserie sono cosa stupenda.*

La rue *du Chat qui pêche* aboutit d'un côté à la rue de la Huchette, & de l'autre à la Riviere. En 1421 on la nommoit la rue *de la Triperie.*

La rue *des Trois Chandeliers* aboutit aussi à la rue de la Huchette & à la Riviere. *Sauval* dit qu'elle a eu trois autres noms : qu'en 1246 elle s'appelloit la rue *Orillon*, ensuite la rue *Sac-à-lie*, pour être presque vis-à-vis de la rue *Sac-à-lie*, que le Peuple nomme *Zacharie*, & en 1379 & 1421 la rue *Thibault aux broches*, qui étoit apparemment le nom de quelque Rôtisseur fameux. Le nom des *Trois Chandeliers* qu'elle porte aujourd'hui, lui est venu d'une maison nommée la maison des Trois Chandeliers en 1366.

La rue *de la Vieille Bouclerie* commence au bas de la rue de la Harpe, vis-à-vis la rue S. Severin, & finit à l'Abreuvoir-Mâcon, c'est-à-dire, à la Riviere. On la nomme *la grande*, ou *la vieille*

246 DESCRIPTION DE PARIS,
Bouclerie, parce qu'autrefois il y avoit
une autre rue appelée la rue de la *petite*
Bouclerie, qui maintenant se nomme la
rue du *Poirier*. Quant à la rue de la *Bou-*
clerie dont je parle ici, elle a été quel-
quefois nommée, sur-tout en 1272,
l'Abrevoir-Mâcon, *Aquatorium Matis-*
conense, *Adaquatorium Matisconensis*
Comitis, parce qu'elle est terminée par
un Abrevoir où l'on menoit boire les
chevaux des Comtes de *Mâcon*, qui
avoient leur Hôtel dans une rue voisine
qu'on nomme encore la *rue Mâcon*.

Au coin qui fait l'angle de la rue de la
Vieille Bouclerie, & de celle de *S. An-*
dré des Arcs, est une borne sur laquelle
on remarquoit une tête mal formée,
qui, selon quelques-uns, avoit été mise
en cet endroit pour conserver la mémoi-
re d'une trahison insigne, commise par
Perrinet le Clerc, fils d'un Echevin, qui
ayant pris sous le chevet du lit de son
pere, les clefs de la porte *S. Germain*,
l'ouvrit à huit cens hommes de cavalerie
du Duc de Bourgogne, qui mirent Paris
à feu & à sang. Cette troupe fut chassée
quelques jours après par les Parisiens, &
emmena *Perrinet le Clerc*. Le Peuple ne
pouvant autrement punir ce traître,
traîna sa figure par toutes les rues, & fit
sculpter ici sa tête. D'autres croient que
cette borne n'a été ainsi figurée que par

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 247
le pur effet du caprice de l'ouvrier. Celle dont on voit les restes, fut substituée à l'ancienne en 1701 ; mais elle est si usée par le frottement des essieux des voitures qui passent dans cette rue, qu'actuellement il n'y reste aucune apparence de tête.

Remontons le long de la rue de la *Bouclerie*, pour nous rendre dans la rue *S. Severin*. Cette rue aboutit d'un côté à la rue de la Harpe, & de l'autre à la rue *S. Jacques*. Elle a pris son nom de l'Eglise Paroissiale qui y est située. Cette rue n'est, ni bien longue, ni bien large ; cependant il y en a trois petites qui y aboutissent, & qu'on nomme la rue *des Prêtres*, la rue *Zacharie*, & la rue *Sallembrière*.

La rue *des Prêtres* conduit de la rue *S. Severin*, à la rue de la Parcheminerie : elle est entre le Cimetière & la Maison du Curé, & est si étroite, qu'à peine deux personnes peuvent y passer de front. En 1300, on l'appelloit la rue de *l'Achirêtre*, à cause que le Curé de saint Severin qui y loge, est Archiprêtre né de l'Eglise de Paris. En 1386, on la nommoit la *Ruelle S. Severin* ; enfin, on la nomme la rue *des Prêtres S. Severin*.

La rue *Zacharie* aboutit d'un côté à la rue *S. Severin*, & de l'autre à la rue de la Huchette. En 1300, on la nommoit la

248 DESCRIPTION DE PARIS,
rue *Sac-à-lie*; en 1386 & 1423, la rue
Sacalie; en 1433, la *Ruelle de Sacalie*,
& enfin par corruption, on l'appelle la
rue *Zacharie*.

La rue *Sallembriere* est vis-à-vis la
petite porte de l'Eglise de S. Severin,
& n'est proprement qu'un cul-de-sac. En
1380, on la nommoit la rue *Saillem-*
bren; en 1385, la rue *Saillebren*; en
1386, la rue *Saille-en-bien*; d'autres
l'ont quelquefois nommée la rue *Faille-*
en-bien, & aujourd'hui *Sallembriere*.

L'ÉGLISE DE S. SEVERIN.

Cette Eglise n'étoit dans son origine
qu'un petit Oratoire sous l'invocation
de S. Clément; mais l'Eglise qu'on bâ-
tit en sa place, prit le nom de S. Seve-
rin. Comme l'Histoire fait mention de
deux Saints de ce nom, qui sont venus
à Paris, il est difficile de décider duquel
des deux cette Eglise a pris le nom qu'elle
porte. L'un de ces Saints, qui étoit
Abbé d'Againe, vint à Paris vers l'an
506, & procura au Roi *Clovis*, par ses
prieres, la guérison d'une maladie qui
le tourmentoit depuis long-temps. Il se
retira ensuite à Châteaulandon, en Gâ-
rinois, où il mourut le 11 Février de
l'année suivante. Quant à l'autre S. Se-
verin, tout ce qu'on en fait, c'est qu'il
s'enferma dans une cellule d'un des faux-

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 249
bourgs de Paris; qu'il y vécut reclus pendant plusieurs années, & que sa haute piété porta *Clodoalde* ou *S. Cloud* à se mettre sous sa conduite, & à recevoir de lui l'habit Monastique. Celui-ci mourut sous le regné de *Childebert*, &, comme l'on croit, le 24 Novembre. *M. de Valois* a prétendu que ce saint Solitaire étoit le Titulaire de l'Eglise de *S. Severin*; mais les Religieux Bénédictins qui ont fait l'Histoire de la ville de Paris, croient qu'il s'est trompé, parce que cette Eglise célèbre tous les ans sa Fête, non pas le 24 Novembre, qui est le jour de la mort de *S. Severin*, le Solitaire, mais le 11 Février, qui fut celui de la mort de l'Abbé d'Againe. Cette raison n'est pas bien forte, & le sentiment de *Valois* me paroît plus probable que celui des deux Historiens de la ville de Paris; car puisqu'il est constant qu'il y a eu en cet endroit un Reclus nommé *Severin*, n'est-il pas plus naturel de croire que l'Eglise qu'on y a bâtie ensuite, en a pris le nom, que d'aller chercher saint Severin, Abbé d'Againe, qui n'ayant fait, pour ainsi dire, qu'une apparition à Paris, devoit y être beaucoup moins connu que le Solitaire, qui y avoit passé une partie de sa vie, & y étoit mort dans une grande réputation de sainteté? Cette conjecture est d'autant plus vraisemblable

250 DESCRIPTION DE PARIS,
ble, qu'elle est confirmée par une Char-
te du Roi *Henri I*, qui est conservée
dans les Archives de l'Eglise de Paris,
& qui est rapportée par le P. *du Bois*
dans l'Histoire de cette Eglise. Par cette
Charte, qui est de 1031, ce Prince don-
ne à l'Eglise de Paris quelques Eglises si-
tuées dans les fauxbourgs de cette Ville,
qui dans le temps des troubles du Royau-
me, avoient été dépouillées de tous leurs
biens, & étoient devenues désertes.
Parmi ces Eglises ruinées, il met celle
de S. Severin le Solitaire, *Severini Soli-
tarii*; ce qui prouve au moins que du
temps du Roi *Henri I*, on croyoit que
c'étoit S. Severin le Solitaire, ou l'Her-
mite, qui étoit le Titulaire de cette
Eglise, & non pas S. Severin Abbé d'A-
gaune.

L'Evêque de Paris érigea cette Eglise
en Eglise Paroissiale, & voulut que son
Cure eût le titre d'Archiprêtre, & qu'en
cette qualité, il eût inspection sur les
Cures des fauxbourgs, comme le Cure
de la Madelaine l'avoit sur les Cures de
la Ville. Aujourd'hui cette qualité n'est
qu'un titre d'honneur sans fonction, &
qui ne donne d'autre privilège que celui
de précéder les autres Cures au Synode,
& d'assister l'Archevêque, lorsque le
Jeu-di-Saint il bénit les Saintes-Huiles.

Le bâtiment de l'Eglise de S. Severin

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 255
est gothique, & a été fait à diverses reprises, comme on le remarque à son architecture; mais on ignore quand il a été commencé: on fait seulement qu'en 1495 on acheva l'agrandissement qu'on avoit été obligé de faire à cette Eglise, & que pour cet effet, on prit la Chapelle de la Conception de la Vierge, & on en fit bâtir une autre derrière le Chœur aux dépens des Administrateurs de la Confrairie.

En 1684, on fit des réparations considérables dans le Chœur, dont on changea la décoration, & principalement celle du grand-Autel. Celui-ci, qui est d'ordre composite, fut décoré de huit colonnes de marbre, posées sur un demi-cercle, qui soutiennent une demi-coupoles enrichie de quelques ornemens de bronze doré. Les piliers les plus proches de cet Autel, ont été aussi ornés de marbre, de flammes & de festons. Aux quatre piliers qui sont les plus proches de l'Autel, sont autant de Termes portant des cornes d'abondance qui servent de chandeliers. Entre les arcades des piliers, au-dessus des balustrades de fer doré, sont les chiffres de S. Severin, & les armes d'Orléans, qui sont de France au lambel d'argent. L'écu est en losange, parce que ce sont les armes d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, Duchesse de Mont-

252 DESCRIPTION DE PARIS,
pensier, & fille de *Gaston-Jean-Baptiste de France*, Duc d'Orléans, laquelle étoit, sans contredit, la principale Paroissienne de cette Eglise. Toute cette décoration a été exécutée par *Baptiste Tubi*, Sculpteur très-habile, d'après le dessein de *le Brun*, premier Peintre du Roi *Louis XIV.* On dit qu'elle couta vingt-quatre mille quatre cents livres, & que cette somme fut fournie par Mademoiselle de *Montpensier*, par le Curé & par la Fabrique.

Comme Mademoiselle de *Montpensier* a demeuré toute sa vie au Palais de Luxembourg, ou d'Orléans, qui est de la Paroisse de S. Sulpice, nous ne saurions point par quel hazard elle étoit de la Paroisse de S. Severin, si cette Princesse n'eût pris soin elle-même de nous l'apprendre dans les Mémoires de sa vie. Elle y dit qu'ayant eu sujet de se plaindre de Messieurs de S. Sulpice, elle consulta là-dessus M. de *Harlay*, pour lors Archevêque de Rouen, qui le fut ensuite de Paris. Ce Prélat, lui ayant dit que les Evêques étoient les maîtres d'envoyer les gens dans quelle Paroisse ils vouloient, Mademoiselle de *Montpensier* écrivit aussi-tôt à M. de *Perefixe*, Archevêque de Paris, pour le prier de lui nommer une Paroisse pour elle & pour ses gens. Ce Prélat lui envoya sur le

champ un papier par lequel il lui nommoit S. Severin pour elle, pour les gens à elle qu'elle avoit logés de son côté dans le Luxembourg, & pour ses Officiers qui seroient logés hors de son Palais. Depuis ce temps-là jusqu'à sa mort, cette Princesse n'eut pas d'autre Paroisse à Paris que celle de S. Severin.

Les figures peintes sur les arcades de cette Eglise, sont singulieres en ce qu'elles représentent les Sybilles en regard avec les Prophetes, les Patriarches & les Apôtres : elles ont été peintes sur un fond d'or par *Jacob Bunel*, né à Blois, & Peintre estimé, dont on voit plusieurs tableaux dans Paris.

Au fixieme pilier de cette Eglise, du côté de la rue S. Severin, est une statue dont aucun Descripteur, ni Historien de Paris n'a parlé, & qui cependant est une des plus belles qu'il y ait. C'est la sainte Vierge, qui est dans une chaire à pans, ou chaire de Prédicateur. La jeunesse, la douceur, la modestie sont peintes sur son visage. Cette statue, qui n'est qu'à mi-corps & en bois, fut placée en cet endroit l'an 1495, lorsque pour agrandir cette Eglise, on fut obligé de prendre la Chapelle de la Vierge qui étoit vis-à-vis ce pilier, & qu'on en bâtit une autre derriere le Chœur. Ce fut pour conserver la mémoire de cette an-

254 DESCRIPTION DE PARIS,
cienne Chapelle de la Vierge, qu'on
mit ici cette statue, qui a été restaurée
en 1724, ainsi qu'il paroît par l'inscrip-
tion qu'on y voit, & qui est conçue en
ces termes :

*An. an. 1495, hîc erat Sacellum
B. M. V. ob rei memoriam,
qui dicti Sacelli temporalia gerunt,
hanc effigiem tempore delapsam
restitui curarunt. An. D. 1724.*

On nommoit cette Chapelle de la
Vierge, la Capelle de la Conception, à
cause que ce fut dans cette Eglise que
fut établie en 1385, la première Con-
frairie qu'on ait vue en France, en l'hon-
neur de la Conception de la Vierge. On
annonçoit cette Fête dans tous les Quar-
tiers de la Ville, jusqu'à ce qu'on eût
érigé de pareilles Confrairies dans les
autres Eglises.

On voit à côté de la petite porte de
cette Eglise, qui conduit à la rue de saint
Severin, une Chapelle où l'on remarque
deux tableaux qui sont de *Champagne*,
& dont l'un représente S. Joseph, &
l'autre sainte Genevieve.

Outre la Confrairie de la Conception,
il y en avoit encore dans cette Eglise plu-
sieurs autres, telles que celle du Saint-
Sacrement, celle de la Trinité & du
S. Esprit, celle de S. Mamets, celle de

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 255
S. Roch & celle de S. Sébastien. Toutes
ces Confrairies avoient leurs Adminis-
trateurs & leurs Chapelains.

La Chapelle de S. Pierre, ou des trois
Nativités, se nomme aussi la Chapelle
des *Brinons*, & est une espee de Béné-
fice qui a son revenu particulier, au
moyen duquel le Titulaire ou Commis-
saire de ladite Chapelle est tenu d'ac-
quitter les Messes & les Prières que
Messieurs de *Brinon* y ont fondées. C'est
ici le lieu de la sépulture de plusieurs
personnes de ce nom, à commencer par
Yves Brinon, Examineur de par le Roi
au Châtelet de Paris, & Procureur au
Parlement, qui mourut le 12 Janvier
1529. Cette famille des *Brinons* s'éleva
dans la suite, & a fait des alliances
illustres.

Sur le mur à droite de l'entrée des
charniers, dans la Chapelle du Saint-Sa-
crement, est posée une table de marbre
blanc, sur laquelle on lit ce qui suit :

M E S S E

par chacun jour à midi,

à perpétuité,

fondée par D^{lle} MARIE DE PARIS,
F^{ie} de M^r. PHILIPPE GUNEAU, Notaire,
pour le repos des ames de son
mari, d'elle, de leur fille &
parens, suivant le contrat

passé pardevant M^e. GUESDOU &
son Confrere, Notaires, le 11
Décembre 1712.

Priez Dieu
pour eux.

Cet annuel, aux termes de la fonda-
tion, doit être acquitté par un Prêtre
habitué de la Paroisse, nommé par la
famille de la testatrice, dont il ne subsiste
aujourd'hui que *Louis-Nicolas de Pa-*
ris, Conseiller - Correcteur des Comp-
tes, fils unique de feu *Nicolas de Pa-*
ris, substitut de M. le Procureur-Général.

Dans la Sacristie il y a une lame de
cuivre, qui autrefois a été à un pilier du
Chœur; mais qui en fut ôtée, lorsqu'on
y fit les réparations dont j'ai parlé. Sur
cette lame est gravée cette inscription :

JACOBUS BILLIUS PRUNÆUS,
nobilissima Billionum familia, genero-
sissimo patre, pro Rege Guisæ imperante
ortus, Abbas sancti Michaelis in eremo
pietissimus, sacra & politioris Littera-
tura callentissimus, Linguarum Hebraica,
Græca & Latina peritissimus, sanctorum
Græcorum Patrum interpres fidissimus,
Catholicæ fidei propugnator acerrimus,
Pauperum Pater locupletissimus, in cunc-
tis Religionis & pietatis operibus exerci-
tatissimus, omni denique virtutum genere

*cumulatissimus, multis Libris Græcis,
Latinis & Gallicis, summâ doctrinâ &
pietate refertissimis prosâque & meo
editis celeberrimus. Anno ætatis sue 47,
Salutis verò 1581, horâ nonâ serotinâ
diei illius, quo Christus Dominus in mun-
dum venit, ut eum, ceterosque pios ejus
similes, in Cœlum assumeret, moritur,
hicque jacet cujus anima requiescat in pace.*

*Hic jacet illustri Prunæo stemmate clarus
Billius, & longè clarior ipse suo.*

*Cujus fama volat, virtusque ignara se-
pulchri,*

Cujus docta vigent nescia scripta mori.

*Cujus & in Cœlis animus per secula
gaudet.*

Ejus hic ad tempus dum tegit ossa lapis.

*Sic tria lata virum tantum partita sibi
sunt,*

*Mundus, terra, polus, nil miser orcus
habet.*

*Jacques de Billi, dont je viens de rap-
porter l'építaphe, étoit né à Guise, dont
son pere étoit Gouverneur pour le Roi
François I; mais leur famille est de
Beaùsse, où elle est au rang des plus no-
bles. Elle porte pour armes d'or, à la
croix d'azur, & a fait plusieurs bran-
ches, dont celle de Prunay, le Gillon a
été formée par Louis de Billi, second
fils de Perceval de Billi, Baron de Cour-*

258 DESCRIPTION DE PARIS, ville, & de *Louise de Vieuxpont*, sa femme. Ce *Louis de Billi* fut Gouverneur de Guise, & eut une nombreuse postérité de *Marie de Brichanteau*, sa femme. C'est d'eux qu'étoit né *Jacques de Billi*, Abbé de S. Michel en l'Herm, un des plus savans hommes de son temps. Il étoit Poëte, Littérateur & Théologien, & avoit traduit quelques Ouvrages de S. Jean Chryfostôme, de S. Basile, de S. Jean de Damas, &c. Un de ses freres, nommé *Geoffroy de Billi*, fut Religieux & Grand-Prieur de l'Abbaye de S. Denis, puis Abbé de S. Vincent & de S. Jean d'Amiens, & enfin Evêque & Duc de Laon, Pair de France, mort le 28 Mai 1612.

Dans la Chapelle de sainte Barbe, qui est proche la porte du Cimetiere, il y a un buste de marbre blanc, posé dans une niche, & au-dessus est une table de marbre noir, sur laquelle est l'építaphe d'*Etienne Pasquier*, Avocat célèbre, dont la mémoire est en vénération parmi les honnêtes gens, & sur-tout parmi ceux qui aiment notre Histoire, laquelle lui est infiniment redevable.

STEPHANI PASCHASII

Epitaphium quod sibi ipse scripsit.

*Qua fuerit vita ratio si fortè requiris,
Siste gradum, & paucis ista, viator, habe.*

Parifis olim caufis patronus agendis

Haud inter socios ultimus arte roga-

Et folemne mihi ftatui deſpectus ut eſſet

Et procul à nobis, & procul invidia.

Inter utrumque fui medius, miſerique
clientis

Suſcepi in ditem forte patrociniùm;

Tum ratiociniis allectus Regius actor.

Principe ab Henrico eſt hæc mihi parta
quies.

Vixi non auri cupidus, ſed honoris
avarus.

Hei mihi, quàm varius nunc ego præ-
co mihi!

Ingenium expreſſi variè, proſâque me-
troque,

Fama ut poſt cineres ſplendidiore fruâr.

Æquavam thalamo junxit trigefimus
annus,

Mafcula qua peperit pignora quinque
thoro.

Quatuor è quinis orbatî matre fuerunt,

Pro patria quintus fortiter occiderat.

Privatos tandem juvat, ô coluiſſe Pe-
nates,

Contentum & modica vivere ſorte mihi.

Jamque ego ſeptem annos ſex denaque
luſtra peregi,

Robore corporeo firmus, & ingenio.

At nihil hæc, animam niſi tu Deus alme
repoſcàs,

In cœlumque tua pro bonitate loces.

On lit encore cette autre épitaphe
d'*Etienne Pasquier*.

D. O. M.

Et aeterna memoria STEPHANI PASQUIERII, Regis Consilarii & summæ rationum Advocati generalis, Jurisconsulti, Oratoris, Historiographi, Poetæ Latini & Gallici celeberrimi, pluribus ætate, ingenii, corporis & fortuna dotibus cumulati, vitâ fatoque felicissimi. Obiit 5 Calendæ Septembris 1615, ætatis 87.

Etienne Pasquier a été un des plus savans hommes de son temps. On peut dire de lui qu'il a été l'oracle du XVII^e siècle. Il avoit une très-vaste connoissance de l'Histoire & particulièrement de celle de France; ce que témoignent les singulieres *Recherches* qu'il en a publiées en différentes occasions. Ses lettres sont aussi curieuses qu'agréables. Il fut toujours très-opposé aux Jésuites, dont il connoissoit à fond la doctrine. Le *Catéchisme* qu'il donna sous leur nom, lui attira la haine & la vengeance de la Société, dont le P. *Garasse* fut le ministre implacable, en publiant une foule d'Ecrits pleins de la bile la plus amère. *Pasquier* fit encore plusieurs Poésies très-ingénieuses, latines & françoises. On y admire, outre l'enjouement plein d'un

si délicat, cette urbanité si rare dans nos Erudits, qui veulent être plaisans. *Nicolas Pasquier*, son fils, se distingua aussi dans la Littérature; & les Œuvres de l'un & de l'autre ont été imprimées en 2 vol. in-folio en 1723.

Au milieu du Cimetière, on remarque un tombeau élevé, fermé par une grille de fer, couvert, & sur lequel est la figure d'un homme couché, ayant la tête appuyée sur une de ses mains, & le coude sur des livres. Autour de ce tombeau est écrit ce qui suit :

En souvenance du très-noble sang des Comtes de PHRISE ORIENTALE, aussi pour les dons de grace, tant de l'esprit, que du corps, de feu noble homme ENNON de EMDA, élu Gouverneur & Satrape de la cité de EMDA, qui sur le cours de ses études fut icy ravi par mort, en l'âge de vingt-trois ans, au grand regret de son pays & de tous ses amis: Nobles femmes, sa mere-grand, & sa dolente mere, ont à leur cher & unique fils, fait dresser ce présent Tombeau en témoignage du devoir de vraye & pure amitié, & certaine espérance de la Résurrection du corps qui icy repose. Il trépassa l'an de Notre-Seigneur 1545, le dix-huitieme de Juillet.

Nobilitate generis Comitum Orientalis PHRISIAE, & animi corporisque dotibus

262 DESCRIPTION DE PARIS,
*praclaro D. ENNONI de EMDA, civitate
EMDENSIS Praeposito ac electo Sacerdote
propter certam hujus corporis resurrectionis
spem, ac in amoris sinceri testimonium
avia, materque pia unico suo filio,
hïc ex studiorum cursu, patriæ amicis
nibus magno cum luctu, anno ætatis
xxiii, morte præreptus est; hoc Monumentum
stauerunt. Anno Domini 1543
18 Julii.*

*Quid fuerim, nostra hac tecubans
monstrat imago:*

*Quid sim, quam teneo, putrida calva
docet.*

*Peccati hanc nobis pœnam ingenuère
rentes;*

*Cujus sed Christus solvere vincla venit
Hic mihi viventi spes qui fuit, & mori
renti*

*Æternum corpus quale habet ille,
dabit*

*Peccati, fidei, Christique hinc perspicere
vires,*

Ut te mortifices vivificetque Deus.

*Gilles Personne, Sieur de Roberval,
Géometre & Professeur Royal en Ma
thématiques, étoit né à Roberval, dans
le Diocèse de Beauvais, le 8 Août 1602.
Il fut élevé dans les Lettres, & fit sur
tout de grands progrès dans les Mathé
matiques, & en obtint la Chaire de Pro*

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 263
fesseur au College de Maître-Gervais en
1632. Il disputa ensuite celle qui a été
fondée par *Ramus*, & l'obtint. Il fut fort
lié d'amitié avec *Gassendi* & *Jean Morin*.
Celui-ci, qui occupoit une des Chaires
de Professeur Royal, la demanda en
mourant pour le Sieur de *Roberval*, qui
la remplit dignement jusqu'à sa mort,
sans quitter néanmoins celle de *Ramus*.
Il mérita aussi une place dans l'Acadé-
mie Royale des Sciences, & donna plu-
sieurs Ouvrages au Public. Il mourut le
27 Octobre 1675, dans le College de
Maître-Gervais.

Louis Moreri, Docteur en Théolo-
gie, premier Auteur du grand Diction-
naire Historique, étoit né à Bargemont,
dans le Diocèse de Fréjus, le 25 Mars
1643, & mourut à Paris le 10 Juillet
1680, âgé de 37 ans & trois mois.

Eustache le Noble étoit de Troyes en
Champagne, & avoit été Procureur-Gé-
néral au Parlement de Metz. C'étoit un
homme d'esprit, & qui écrivoit avec
une admirable facilité. Il étoit Poëte,
Orateur, Historien, Philosophe, Juris-
consulte, & médiocre en tous ces gen-
res. Sa mauvaise conduite lui attira des
affaires fâcheuses, qui le firent séjour-
ner long-temps en prison, où il conti-
nua à donner au Public différens Ouvra-
ges. Le Recueil de ses Œuvres forment

264 DESCRIPTION DE PARIS,
20 volumes in-12. Il mourut le 31 Janvier 1711, âgé de 68 ans, & si pauvre, qu'il fallut que la Charité de sa Paroisse le fit enterrer. Il étoit d'une très-bonne famille. Son pere *Eustache le Noble*, Seigneur de Teneliere, avoit été Président & Lieutenant-Général au Bailliage & Présidial de Troyes. Son grand-pere *Pierre le Noble*, avoit eu la même charge, & étoit de plus Conseiller au Grand-Conseil. Le petit-fils prenoit la qualité de Baron de *S. Georges*. Il fit mettre à la tête de son *Histoire de l'Établissement de la République de Hollande*, son portrait, avec ces quatre vers, qui sont de sa composition:

*Nobilitas si clara dedit nomenque genusque
Clarior ingenio, nobiliorque micis.
Invida fortuna sic spernens tela maligna
Per scopulos virtus sepius astra petit.*

Scévole & Louis de Sainte-Marthe, freres jumeaux, ont été inhumés dans les Charniers de cette Eglise. Ils descendoient de *Gaucher de Sainte-Marthe*, Médecin de *François I*, & étoient fils puînés de *Scévole de Sainte-Marthe*, Procureur du Roi au Siege de Loudun, puis Maire & Capitaine de Poitiers, & Trésorier de France dans la Généralité de cette Ville. Les deux freres jumeaux, qui donnent lieu à cet article, ont passé leur

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 265
leur vie ensemble, & l'ont employée à
éclaircir notre Histoire. Ils n'avoient
que vingt-six ans, lorsqu'ils commence-
rent à travailler à l'*Histoire Généalogique
de la Maison de France*, qui fut publiée
en 1619 en deux volumes *in-quarto*. La
seconde édition parut en 1628 en deux
volumes *in-folio*. Ils donnerent en 1647
une troisième édition fort augmentée,
mais qui n'a pas été achevée, car elle de-
voit contenir trois volumes. Ils avoient
fort avancé l'Ouvrage intitulé *Gallia
Christiana*, lorsqu'ils moururent. *Pierre
Abel*, & *Nicolas*, fils de *Scévole*, l'un
des Auteurs & neveux de *Louis*, ache-
verent ce qui manquoit à ce Livre, & le
publierent en 1656. On peut dire qu'on
ne connoît point de famille qui ait pro-
duit un aussi grand nombre de Savans
que celle-ci. Depuis *Gaucher de Sainte-
Marthe*, premier Médecin de *François I*,
il n'y a point eu de filiation qui ne se
soit distinguée par l'esprit & par le sa-
voir. Voici les épitaphes qu'on a consa-
crées à *Scévole* & à *Louis de Sainte-
Marthe*, & qu'on trouve sous les Char-
niers de cette Eglise.

D. O. M.

SCEVOLE AC LUDOVICO
SAN-MARTHANIS,
Viris nobilibus & illustribus;
Tome VI. M

266 DESCRIPTION DE PARIS,
SCEVOLÆ in Pictonibus Franciæ
Quæstorum præsidis scriptis incliti filiiis,
LUDOVICI DOMINI de NEULLY,
Cognitoris Regii Nepotibus,
Comitibus Consistorianis,
& Historiographis.

In eodem utero editis, sic lineamentis oris
omniumque membrorum statura,
sincerâ pietate, virtute singulari,
temperantiâ ac tranquillitate animi;
geminis planè atque germanis
morum similitudine, societate
studiorum,
fraternâ concordia,
& ferè perpetuâ vitæ ac victus
communitate conjunctissimis:

Qui cùm iisdem præceptoribus usi,
AURATO BULENGERO

PASSERATIO, celeberrimis Professoribus,
& eisdem disciplinis instituti fuissent,
pari animo & labore unum ambo
multorum annorum opus aggressi
Regium Francorum genus,
& propaginem
resque gestas doctis voluminibus
exposuère;

& ad extremam felicemque senectutem,
non à cunctis modò studiosis culti,
sed etiam Principibus & Regibus nostris
externisque noti, chari,
acceptique pervenère
Pari fratrum incomparabili

PETRUS SCEVOLA SAN-MARTHANUS,
SCEVOLÆ filius,
SCEVOLÆ nepos, PATRI
patruoque optimis & indulgentissimis
ponendum curavit.

Vixit SCEVOLA ann. 78,
menses 8, dies 18.

Obiit 7 Idûs Sept. anno 1650.

LUDOVICUS decessit
ann. ætatis 84,
mens. 1, dieb. 9, Christi 1656,
Aprilis 29.

In geminis unum, & geminos agnovit
in uno,

Ambos qui potuit doctus adire senes.

In eodem loco jacent V. C. fratres,
SCEVOLÆ filii,

SCEVOLÆ nepotes,

NICOLAUS SAN-MARTHANUS,

sacri Consistorii Assessor,

& Eleemosinarius Regius,

Prior sancti Germani in Pictonibus,

pietate, scientiâ & operibus clarus,

qui obiit 6 Idûs Febr. 1662,

ann. 39 ætatis.

ET PETRUS SCEVOLA

SAN-MARTHANUS,

Dominus de Mere supra Andriam,

Comes Consistorianus,

sacrique Palatii Magister Œconomus,

Mij.

*Historiographus Regius,
qui obiit anno Christi 1690,
9 Augusti, aetat. 72.*

Louis Ellies du Pin, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, ci-devant Professeur Royal de Philosophie, a été aussi inhumé sous ces Charniers. Ce célèbre & infatigable Ecrivain étoit né à Paris le 17 Juin 1657, & étoit fils de *Louis Ellies, Ecuyer Sieur du Pin*, issu d'une noble & ancienne famille de Normandie, & de *Marie Vitart*, d'une famille de Champagne. Celui qui donne lieu à cet article, fut reçu Maître ès Arts en 1672, Bachelier en Théologie en 1680, & Docteur le premier de Juillet 1684. Depuis ce temps-là il n'a point cessé de faire part de ses lumières au Public.

Voici l'építaphe qu'on a mise sous ce Charnier auprès de sa tombe; l'on peut dire qu'elle n'est point flattée.

D. O. M.

H I C J A C E T

LUDOVICUS ELLIES DU-PIN,

*Sacrae Theologiae Parisiensis Doctör,
veritatis cultor, & indagator non otiosus,
vetera Ecclesiae Monumenta
indefesso labore illustravit.*

Regni jura

*& Ecclesia Gallicana Libertates
acriter non minùs quàm eruditè :*

propugnavit.

Immensa in omni genere lectionis

& doctrinæ laude conspicuus ,

idemque animo miti ac modesto ,

nihil in omni vita , visus est oblivisci ,

præter injurias.

Ecclesia munitus Sacramentis ,

obiit VI Junii ,

anno R. S. H. M. DCCXIX.

ætatis verò LXII.

REQUIESCAT IN PACE.

J'ajouterai ici le portrait qu'a fait de feu M. Dupin, un Ecrivain également habile & désintéressé, & je le copie d'autant plus volontiers, que c'est une paraphrase élégante de l'építaphe qu'on vient de lire.

On ne peut , dit-il , lui refuser la louange d'avoir eu un gout excellent , une grande exemption des préjugés ordinaires , un esprit net , précis , méthodique , une lecture immense , une mémoire heureuse , une imagination vive , mais réglée , un style léger & noble , un caractère équitable & modéré , sans parti , sans violence , sans prévention , plein de ressources dans les besoins , plus porté à la paix qu'à la division , & propre à former des pro-

M iij

270 DESCRIPTION DE PARIS,
jets de réunion, s'il y avoit lieu d'en espérer quelque une de la part des Communions étrangères.

Dans le temps que *Vitré*, célèbre Imprimeur, étoit Marguillier de cette Eglise, il fit mettre deux Vers François, pour servir d'inscription à ce Cimetiere.

Tous ces morts ont vécu ; toi qui vis , tu mourras :

L'instant fatal est proche , & tu n'y penses pas.

La Cure de S. Severin est à la nomination & collation de l'Archevêque de Paris.

La rue du Foin traverse de la rue saint Jacques, à la rue de la Harpe, & portoit autrefois le nom de *la Fennerie*. En 1382 & 1386 on la nommoit *la rue au Foing*; en 1388, 1391 & 1407 on l'appelloit la rue *aux Moines de Cernay*, parce que l'Abbé & les Moines des Vaux de Cernay avoient leur Hôtel en cette rue. Depuis elle a repris le nom de la rue du Foin. On remarque dans cette rue le Collège de *Maître-Gervais*, & la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de cette Ville.

LE COLLEGE DE MAÎTRE - GERVAIS.

Gervais Chrétien, connu sous le nom de *Maître-Gervais*, fut le Fondateur de

ce Collège. Il étoit né de parens fort pauvres qui demeuroient dans la Paroisse de Vendes, Doyenné de Fonteney, dans le Diocèse de Bayeux. A l'âge de quinze ou seize ans il fut envoyé à Paris par le Seigneur de *Vendes*, pour mener un lévrier à *Jean de France*, Duc de Normandie, fils aîné du Roi *Philippe de Valois*. Ce Prince ayant remarqué à la physionomie & aux discours de *Gervais*, qu'il avoit de l'esprit, commanda qu'on le fit étudier au Collège de Navarre. Il fit des progrès surprenans dans les Lettres & dans les Sciences, sur-tout dans la Théologie & dans la Médecine, & son savoir ne demeura point sans récompense; car outre que le Roi *Charles V.* le choisit pour être son premier Physicien ou Médecin, il devint Chanoine de l'Eglise de Paris, Archidiacre de celle de Chartres, Chanoine de la Marre, & d'Arry dans l'Eglise de Bayeux, & puis Chancelier de cette même Eglise. Ce fut de ses épargnes qu'il fonda le Collège de son nom, pour donner à de pauvres Ecoliers le moyen d'étudier. L'acte de fondation est du 20 Février 1370. *Charles V.* l'approuva par ses Lettres-Patentes de l'an 1378. *Aimeric de Magnac*, Evêque de Paris, y donna son consentement, de même que le Pape *Grégoire XI.* par trois de ses Bulles, dont l'une est de l'an 1376, &

272 DESCRIPTION DE PARIS,
les autres de 1377. Ce College est principalement affecté aux Etudians du Diocèse de Bayeux, & doit être occupé par un Principal, & vingt-six Boursiers paragés en deux communautés, dont l'une doit être composée de douze Artiens, ou Etudians aux Humanités; & l'autre de huit Etudians en Théologie, deux en Médecine, deux en Droit Canon, & deux en Mathématique. Le 22 Septembre de l'année de la fondation, on incorpora à ce College les Boursiers d'un College que *Robert Clément* avoit fondé en 1349 dans la rue Haute-feuille en une Maison appelée *le Pot d'Etain*, à cause que les biens que ce Fondateur avoit laissés, ses dettes payées, ne montoient qu'à dix-huit livres de rente. Les deux Bourses pour les Etudians en Mathématique ont été fondées par le Roi *Charles V*, qui donna aussi à la Chapelle de ce College, laquelle est sous l'invocation de la Vierge, un Reliquaire de vermeil sur lequel est cette inscription :

CHARLES, par la grace de Dieu, Roi de France, V. de ce nom, a donné ce Joyau avec la croix qui est dedans, aux Ecoliers du Diocèse de Notre-Dame de Bayeux le 14 Février 1374.

Les deux Bourses fondées par le Roi *Charles V*. pour des Etudians en Mathé-

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 273
matique, ont donné lieu à plusieurs Mathématiciens de professer cette Science dans ce College. Parmi ces Professeurs on distingue *Oronce Finé*, qui est regardé comme le Restaurateur de la Mathématique en France. Le fameux *Postel* y enseignoit en 1563, ainsi qu'il paroît par la Lettre qu'il écrivit cette année-là à *Mafius*, & qui est datée de ce College. *Gilles Personne*, Sieur de *Roberval*, de l'Académie Royale des Sciences, & Professeur Royal en Mathématique, a professé aussi jusqu'à sa mort dans ce College, où il avoit fixé sa demeure.

Nous ne voyons point que le Roi *Charles V.* ait fait d'autres biens à ce College; cependant par ses Lettres du mois d'Avril 1378, il prend la qualité & l'autorité de Fondateur, & ordonne que son Aumônier & son Sous-Aumônier auront la collation des Bourses, & droit de visite & de correction dans ce College. C'est en vertu de ces Patentes que le Grand-Aumônier de France jouit ici de tous ces droits.

Maître-Gervais Chrétien mourut le 10 Mai 1382. Il avoit fondé dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris un Obit qui se dit tous les ans à pareil jour. Les Boursiers de son College devoient y assister, & alors on leur marquoit des places dans les bas sieges du Chœur.

Mv

En 1699 on cessa de remplir les Bourses, & on mit ce College sous la direction de deux Conseillers d'Etat, & de deux Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris. Il y a ici deux Chapelles en titres de Bénéfices, qui rapportent environ 300 livres chacune. L'un des deux Chapelains est Procureur du College, & fait les fonctions de Principal.

Il y a environ cinquante Obits fondés dans ce College pour être chantés en notes avec les Vêpres & Vigiles; mais ils ne se disent plus qu'à basse voix depuis un Arrêt du Conseil rendu sur la permission accordée par le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris.

Dès qu'on eut cessé de remplir les Bourses, on démolit l'ancien bâtiment de ce College, & l'on en a élevé de vastes & solides, qui font un bel effet, & qui augmentent considérablement les revenus du College.

Dans cette même rue, mais de l'autre côté, & presque vis-à-vis la rue *Bout-brie*, est le Bureau des Libraires & Imprimeurs. Sur la grand-porte de cette Maison est cette inscription en lettres d'or :

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 275
CHAMBRE ROYALE
DES LIBRAIRES
ET IMPRIMEURS.

1728.

Dessus l'attique sont les armes de l'Université, écartelées avec celles de la ville de Paris, & appuyées sur deux Sphinx.

Sur la grand-porte intérieure de cette Maison, par laquelle on passe d'une cour à l'autre, est aussi une table de marbre sur laquelle on lit :

Æ DES REGIÆ
BIBLIOPOLARUM
ET TYPOGRAPHORUM.

1728.

A côté de la porte par laquelle on entre dans la Salle de Visite, il y a quatre vers latins, qui font connoître l'usage qu'on fait de cette Salle. Les Libraires n'ont pas eu besoin d'avoir recours à un Poète étranger pour faire cette inscription : elle est du Sieur *Thiboust*, un de leurs confreres, habile homme dans sa Profession, né le 14 Novembre 1667, & mort le 22 Avril 1737.

M vj

BIBLIOTHEORIA.

*Quos hic præficiunt Prætores, Regia
servant*

*Mandata, ut vigeat Religionis amor.
Charta time prava, interdictave, Lydius
aurum*

*Ut lapis, hac libros sic domus æqua
probat.*

M. DCC. XI.

C'est dans cette Chambre que les Officiers de la Communauté des Libraires & Imprimeurs visitent gratuitement les Mardis & Vendredis de chaque semaine après-midi, les livres qui arrivent de tous les Pays du Monde dans cette grande Ville; c'est aussi le lieu de leurs Assemblées.

La rue *Boute-Brie* ou *Bout-Brie*, aboutit d'un côté à la rue du Foin, & de l'autre à la rue de la Parcheminerie. On la nommoit autrefois la rue des *Enlumineurs*, du temps que les *Enlumineurs Jurés* de l'Université y avoient établi leur demeure. On la nommoit en 1284 la rue d'*Erembourg de Brie*, à cause d'un Bourgeois de ce nom qui y demeuroit. On a depuis tant abrégé son nom, qu'on l'a nommée la rue *Bourg de Brie*, & la rue *Boute-Brie* ou *Bout-Brie*.

La rue des *Mathurins* va de la rue

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 277
S. Jacques à la rue de la Harpe. Elle se nommoit anciennement, tantôt la rue *des Thermes*, tantôt la rue *des Bains*, & tantôt la rue *du Palais des Bains*, à cause d'un vieux Palais dont il reste encore des ruines, & où les Empereurs Romains avoient des Bains. Après que les Religieux de la Sainte-Trinité de la Rédemption des Captifs, se furent établis en cet endroit, & qu'on leur eût donné le nom de *Mathurins*, à cause d'une Chapelle qui étoit sous l'invocation de S. Mathurin, on donna leur dernier nom à la rue, & elle l'a toujours porté depuis.

LE COUVENT DES RELIGIEUX
DE LA SAINTE-TRINITÉ,
ET RÉDEMPTION DES CAPTIFS,
surnommés *Mathurins*.

Cet Ordre a été institué par S. Jean de la Mathe & par S. Félix de Valois. Le premier étoit né le 24 Mai 1169, à Faucon, village de la Vallée de Barcelonette en Provence, & d'une famille riche, qui l'envoya étudier à Paris, où il fut fait Chanoine. On dit qu'il fut si mal édifié de la vie des Ecclésiastiques, qu'il quitta son Canoniat pour aller vivre dans un désert du territoire de Meaux sur les bords de la Marne. Quant à *Félix de Valois*, les Historiens sont fort par-

278 DESCRIPTION DE PARIS,
tagés sur son origine. Les uns disent
qu'il étoit d'une naissance obscure, &
qu'il prit le nom de *Valois*, qui étoit ce-
lui de son pays; mais d'autres, parmi
lesquels sont le P. *Anselme*, dans son
Histoire des Grands-Officiers de la Cou-
ronne, & le Sieur *Caille du Fourni*, qui
a corrigé & augmenté le Livre du Pere
Anselme, disent que *Félix* étoit de l'il-
lustre Maison de *Valois*, fils de *Raoul*
I. du nom, surnommé *le Vaillant*,
Comte de Vermandois, de *Valois*, &c.
& d'*Aliénor*, sœur de *Thibaud IV.* du
nom, Comte de Champagne, & petit-
fils d'*Hugues de France*, Comte de Ver-
mandois & de *Valois*, & troisieme fils du
Roi *Henri I.* du nom.

Si on avoit demandé au P. *Anselme*
des preuves de l'auguste origine de *Félix*
de *Valois*, je suis persuadé qu'on l'auroit
fort embarrassé, & qu'il auroit été réduit
à citer la Légende de ce Saint, où il est
dit qu'il étoit neveu de *Thibaud Comte*
de *Champagne*; mais on fait que les an-
ciens Légendaires étoient souvent de
très-mauvais Généalogistes. Je ne com-
prends point comment le Sieur du *Four-
ni*, Critique judicieux & exact, a passé
sur cet endroit du Livre du P. *Anselme*,
sans en faire sentir le faux. Le P. *Sim-
plicien* n'a pas été si complaisant que le
sieur du *Fourni*; car il a fort bien remar-

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 279
qué sur cet endroit de la Généalogie des Comtes de Vermandois, de Valois, &c. qu'il n'y a guères d'apparence que *saint Bernard*, si zélé contre le divorce de ce Prince (*Raoul I.* Comte de Vermandois, de Valois, &c. qui répudia *Aliénor*.) n'eût pas appuyé fortement sur le jeune *Hugues*, qui devoit avoir quinze ans, lorsque ce *saint Abbé* écrivoit au Pape contre *Raoul*. En effet, cet argument négatif est un de ceux qui valent des démonstrations.

Ceux qui suivent le sentiment du *Pere Anselme*, ajoutent que *Félix de Valois* naquit à Amiens le 9 Avril 1127; & comme c'étoit le jour de la fête de *S. Hugues*, on lui donna ce nom sur les Fonts de Baptême. Un naturel doux, porté à la piété, & cultivé par *S. Bernard*, ne promettoit rien moins qu'un Prince d'une vertu éminente. Il se prêta quelque temps aux exercices que sa grande naissance demandoit de lui; il fit même quelque séjour à la Cour du Roi *Louis VI*; mais toujours sans perdre Dieu de vue. Ce fut dans ce même esprit qu'il crut qu'il n'y avoit point d'emploi qui convînt mieux à un homme de sa naissance & à sa maniere de penser, que d'aller enlever la Terre-Sainte aux Infidèles. Ce fut lui & *S. Bernard* qui engagèrent le Roi *Louis VII*. à cette guerre,

280 DESCRIPTION DE PARIS,
dont le succès ne répondit point à leurs
espérances *. A son retour, *Hugues* ré-
solut de quitter le monde, & d'aller vi-
vre dans le désert, au milieu des austé-
rités de la pénitence.

Il prit le nom de *Félix*, pour n'être
point connu, & alla se cacher sur une
montagne de Provence, proche de Di-
gne. Il y trouva S. Fiacre qu'un même
esprit avoit conduit en cet endroit.
S. Fiacre étant mort, Dieu ne laissa pas
long-temps *Félix* sans secours, car il lui
envoya *Jean de la Mathe*. Ces deux
Saints auroient passé toute leur vie dans
cette retraite, si la volonté de Dieu, dé-
clarée par des miracles, ne les en avoit
fait sortir. On raconte qu'il y avoit dans
ce désert un cerf blanc, qui s'étoit fami-
liarisé avec ces deux Anachorettes, &
qu'un jour ils s'apperçurent que cet ani-
mal avoit sur son bois une croix moitié
bleue & moitié couleur de pourpre. Cela
les surprit d'abord, & c'étoit en effet
bien surprenant; mais après quelques
momens de réflexions, *Jean de la Ma-
the* trouva, dit-on, le sens de cette éni-
gme, en la rapprochant d'une vision qu'il
avoit eue le jour qu'il dit sa première

* *Annales Ordinis Sanctissimæ Trinitatis
Redemptionis Capt. &c. Autore Bonaventurâ
Barone Hyberno Clonmeliensi, Ordinis seraphi-
ci S. Francisci. in-fol. Romæ.*

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 281
Messe. Il conta à *Félix* qu'il avoit vu durant l'élevation de l'Hostie, un Ange vêtu de blanc, ayant sur la poitrine une croix semblable à celle du cerf, & se tenant au milieu de deux Esclaves, l'un Negre, & l'autre Chrétien, comme pour les échanger. Il ajouta que dès lors il avoit cru que Dieu le destinoit à être l'Instituteur d'un nouvel Ordre Religieux qui travaillât à racheter les Chrétiens, qui étoient Esclaves entre les mains des Infideles; que l'Evêque à qui il avoit communiqué cette vision, en avoit approuvé l'explication, & lui avoit conseillé de s'en aller sur le champ à Rome; que ne se sentant pas encore assez parfait, il s'étoit retiré dans les déserts de Meaux, pour se préparer par la priere & par le jeûne à ce saint ouvrage; qu'un Ange l'avoit ensuite amené dans la retraite de *Félix*, comme au lieu où il devoit recevoir les derniers ordres pour cette entreprise. *Félix*, malgré tous ces miracles, crut qu'il falloit se mettre en prieres, & attendre une révélation encore plus précise, avant que de se rengager dans le monde. Ils n'attendirent pas long-temps, car les Anges eurent soin de leur porter des ordres plus marqués. Le 22 Décembre 1196, les deux Saints quitterent leur solitude, & vinrent à Paris pour y prendre des Lettres de re-

commandation. Ils partirent delà pour Rome à pied, au cœur de l'hiver, & y arriverent à la fin de Janvier 1197. Les Historiens remarquent qu'en passant près de leur désert de Provence, le cerf blanc, qui avoit toujours sa croix bleue & rouge sur son bois, les reconnut, & les suivit à Rome. Ils furent admis à l'audience du Pape *Innocent III.* le premier jour de Février suivant. Le lendemain de l'audience, le Pape, après avoir célébré la Messe dans l'Eglise de saint Jean de Latran, & ayant vu lui-même l'Ange & les deux Captifs, appella les deux Instituteurs, & leur dit : *Filioli, advertito, Dei Spiritu vos duci, &c.* Ensuite il leur donna un habit & une Regle, & ordonna qu'ils seroient appelés *Moines de la Très-Sainte Trinité* : *Atque idcirco Monachos Ordinis Sanctissima Trinitatis de Redemptione Captivorum voluit appellari.* *

Si l'on demande pourquoi le Pape voulut qu'ils portassent le nom de *Moines de la Très-Sainte Trinité*, on répond que c'est à cause que dans la première Messe que dit *Jean de la Mathe*, & dans celle que le Pape célébra le jour qu'il approuva cet Ordre Religieux, un Ange leur apparut au milieu de deux Esclaves.

* *Burghesius, in Præleq. ad Statuta Ord. Sanctissima Trinit. Duaci excus. an. 1586.*

Ces Peres sont d'ailleurs habillés de blanc, & portent sur l'estomac une croix rouge & bleue. On nous dit que le blanc marque le Pere-Eternel, le rouge le Saint-Esprit, & le mélange de ces deux couleurs, le Fils qui tient le milieu. Enfin, trois Papes, qui étoient tous trois troisiemes de leur nom, ont contribué à l'établissement, ou à l'agrandissement de cet Ordre, *Innocent III. Honoré III. & Célestin III.* Voilà trois raisons étymologiques pour une, & il faudroit être bien difficile pour n'en être pas satisfait. On prétend que la Regle de cet Ordre avoit été dressée par *Eudes*, Evêque de Paris, & par *Absalon*, Abbé de S. Victor, de concert avec *Jean de la Mathe*. Elle est rapportée tout au long dans la 478^e Lettre du Pape *Innocent III.* On y voit qu'il n'est pas permis aux Religieux qui l'ont embrassée d'aller à cheval, ni de manger de la viande hors les Dimanches & certaines Fêtes de l'année; mais ils ont obtenu dispense pour ces deux articles, à cause des grands voyages qu'ils sont obligés de faire. Pendant que cette Regle étoit encore en vigueur sur ces deux points, ces Religieux se servoient d'ânes pour leur monture; ce qui les fit nommer durant quelque temps, *les Freres aux Anes*. On les nommoit encote ainsi l'an 1330, comme il paroît

284 DESCRIPTION DE PARIS,
par un titre de la Chambre des Comptes
de cette année-là, quoique dès l'an
1267 le Pape *Clément IV.* leur eût per-
mis d'aller à cheval.

Cet Ordre fit en peu de temps de si
grands progrès par tout le monde Chré-
tion, qu'*Albéric*, qui écrivoit quarante
ans après son Institution, dit qu'il avoit
déjà six cens Maisons dans chacune des-
quelles il n'y avoit, à la vérité, que sept
Religieux, trois Clercs, trois Laiques
ou Freres Convers, & le Supérieur ap-
pellé *Ministre*, qui étoit Prêtre. La Mai-
son ou Couvent de Cerfroy, près de
Gandelu, du côté de Meaux, lieu de la
retraite de *S. Jean de la Mathe*, est la
plus ancienne & la premiere de cet Or-
dre, & devoit être le séjour ordinaire
du Ministre-Général. *Félix de Valois* y
mourut en 1211, selon les uns, ou en
1212, selon les autres, & fut canoni-
sé en 1677 par le Pape *Innocent XI.* sous
le nom de *Félix de Valois*.

Jean de la Mathe mourut à Rome l'an
1213, ou 1214, c'est-à-dire, deux ans
après *Félix*, son compagnon. Le Pape
Innocent XI. ordonna aussi qu'on célé-
brât la fête de *Jean de la Mathe* le six des
Ides de Février.

Leurs disciples ont été nommés diffé-
remment en différens temps. D'abord
on les appella les Religieux de la *Trinité*

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 285
de la Rédemption des Captifs; mais ce nom étoit trop long & trop relevé pour le peuple, qui leur donna celui de *Freres de Cerfroy*, puis celui de *Freres aux Anes*, & enfin celui de *Mathurins*, qui est le nom sous lequel ils sont aujourd'hui plus généralement connus en France. Voici la raison pour laquelle on leur a donné ce dernier nom.

Il y avoit autrefois dans la rue des *Thermes*, qui est aujourd'hui la rue des *Mathurins*, un Hôpital ou Aumônerie qui portoit le nom de S. Benoît, comme il paroît par une Charte du Roi *Louis le Jeune* de l'an 1138, par laquelle il remet à cette Aumônerie une obole de cens qu'il avoit droit de prendre par chacun an sur la terre de *Simon Tournelle*, qui appartenoit à cette Aumônerie. *Eleemosyna beati Benedicti, qua fita est in suburbio Parisiensi, juxta locum, qui dicitur Thermæ, obolum unum, quem de censu annuatim ab eadem eleemosyna habebamus, de terra scilicet Simonis Tornelle, prorsus dimisimus, &c.*

En cet Hôpital il y avoit une petite Chapelle où reposoit le corps de S. *Mathurin*. Les Religieux de la Trinité ayant été introduits en cet Hôpital, on les nomma *Mathurins*, & ce nom leur est demeuré; on l'a même donné à la rue. On ne fait pas précisément en quelle

286 DESCRIPTION DE PARIS,
année ces Religieux ont été établis en
cet endroit; mais dans une Lettre du
Prieur de S. Germain-en-Laye, datée
de 1209, il est fait mention de l'Ordre
de la Sainte-Trinité pour la Rédemption
des Captifs, déjà en possession de l'Egli-
se de S. *Mathurin* à Paris. Ainsi quand
ces Religieux reconnurent dans un de
leurs premiers Chapitres généraux par
un Acte authentique, que leurs Freres
avoient reçu de *Guillaume*, Evêque de
Paris, & de son Chapitre, l'Eglise & la
Maison de S. *Mathurin*, avec promesse
de les tenir d'eux en toute obéissance,
sujétion & respect, & qu'ils renonce-
rent dès-lors à tous privileges contrai-
res; ce que le Chapitre général tenu à
Cersfroy en 1230, approuva & ratifia
par ses Lettres expresses, il ne faut pas
croire que cette reconnoissance soit la
premiere, ni qu'elle ait été faite immé-
diatement après la premiere donation
de l'Hôpital & Eglise de S. *Mathurin*,
puisque ces Religieux les possédoient
avant l'an 1209; mais il faut la regarder
comme un titre nouvel qu'ils donnerent
à l'Evêque & au Chapitre pour marque
de leur dépendance.

L'Eglise qu'on voit ici a été batie au
même endroit où étoit la Chapelle de
S. *Mathurin*: On ne fait pas positivement
qui est celui qui en a jetté les fondemens;

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 287
mais il est certain que *Nicolas Grimont*,
Ministre de cette Maison, fit bâtir les
deux premières voûtes; que *Robert Ga-*
guin, Ministre-Général de l'Ordre, fit
continuer cet édifice, qui ne fut achevé
que long-temps après, par les soins de
Louis petit, Docteur en Droit, & aussi
Ministre-Général de cet Ordre, comme
il est prouvé par une inscription attachée
proche la porte de l'Eglise qui conduit
au Cloître, & qui s'exprime ainsi :

Ad perpetuam

Sacrofancta Trinitatis gloriam.

Anno salutis 1613.

Pontificis S. S. D. N. PAULI V.

qui est 233 Christi Vicarius,

Anno septimo.

Christianissimi Francorum,

& Navarra Regis, LUDOVICI XIII.

Regni anno quarto.

Reverendus P. F. LUDOVICUS PETIT,
Decretorum Doct̄or, Major, ac Genera-
lis Minister totius Ordinis Sanctissime
Trinitatis, & Redemptionis Captivorum,
Specialis verò hujus Conventûs sancti Ma-
zurini Minister, murum hunc à funda-
mentis ad tectum, vitreas, ac postremam
fornicis, ac tecti partem Ecclesie, que
quadringentis, & amplius annis necdum
completa fuerat, de integro struxit, per-
fecit & complevit. Anno specialis hujus

*Conventus 2°. Generalis totius Ordinis
administrationis 1°.*

*En mira surgunt tecta,
sed pietas praeit.*

Sur le mur ou pignon qui termine cette Eglise, sont les armoiries du même *Louis Petit*, Général de cet Ordre, & l'année où cet édifice fut achevé, qui est l'an 1613. Quoiqu'il fût naturel de percer ce pignon, & d'y faire la grande porte de cette Eglise, on n'y pensa point alors, & on le cacha par quelques maisons qu'on y fit bâtir, & qui regnoient le long de la rue des Mathurins. Le *Pere Petit* se contenta de faire construire la porte latérale qui est sur la même rue, & de la faire orner de la figure de *Jesus-Christ*, de celles des Apôtres, & d'un groupe où l'on voit un Ange entre deux Esclaves. Toutes ces figures sont en bas-relief, & d'un gout très-gothique, quoiqu'elles ne soient que du commencement du dernier siècle. Les maisons qu'on avoit appuyées contre le pignon dont je viens de parler, tombant en ruine, on les fit démolir, & de l'emplacement qu'elles occupoient on en fit une cour qui sert de parvis à l'Eglise, & qui du côté de la rue est fermée par une grille de fer. Ensuite, c'est-à-dire, en 1729, on fit percer le gros mur du pignon, & l'on

l'on y fit construire un grand Portail, qui est en face du grand Autel. Au-dessus de cette porte est une Gloire céleste figurée par le triangle mystérieux, au milieu duquel est écrit en Hébreu *Jehovah*, mot qui veut dire, *Je suis celui qui est*, & qui non-seulement exprime ce que c'est que Dieu, mais qui est aussi son nom propre, comme il le dit lui-même à Moïse au Chapitre 3 de l'Exode, verset 15. Deux statues de pierre, grandes comme nature, assises sur les impostes de l'archivolte de cette porte, représentent *S. Augustin* & *S. Mathurin*, Patron Titulaire de cette Eglise. Au-dessus, sont d'un côté les Armes de l'Ordre de la Sainte-Trinité de la Rédemption des Captifs, lesquelles sont d'argent à une croix pattée, le montant de gueules, & la traverse d'azur; & de l'autre côté, celles du R. P. *Claude de Massac*, alors Général & Ministre de cet Ordre, lesquelles sont d'azur, semé d'étoiles d'or.

C'est le sieur *Joubert* qui a conduit l'architecture de ce Portail, & le Sieur *le Pautre* qui en a fait la sculpture.

Entrons dans cette Eglise, & parcourons ce qu'il y a de plus remarquable.

Le grand Autel est décoré de quatre colonnes de marbre d'ordre composite. Le Tabernacle est d'un dessein particulier, & enrichi de dix petites colonnes

290 DESCRIPTION DE PARIS,
de marbre de Sicile, pareilles à celles
qui sont au Tabernacle de l'Eglise de
sainte Genevieve du Mont. C'est encore
le P. *Louis Petit* qui a fait construire cet
Autel.

Les Stalles ou Chaires des Religieux
sont d'une menuiserie assez commune ;
les panneaux sont ornés de tableaux qui
représentent la vie de *Jean de Matha* &
de *Félix de Valois*, Instituteurs de cet
Ordre. Ces tableaux ont été peints par
Théodore Van-Tulde, élève de *Rubens*.

Le Chœur de cette Eglise est séparé
de la Nef par des grilles de fer, qui sont
retenues par six colonnes de marbre ioni-
ques, posées sur un piedestal continu ar-
rasé, & qui soutiennent un entablement
sur lequel sont des figures d'AnGES qui
tiennent dans leurs mains des instrumens
de la Passion : elles ont été sculptées par
Guillain. Ce fut encore le P. *Louis Petit*
qui fit faire cet embellissement l'an 1630 ;
ce fut aussi lui qui fit faire l'Orgue, &
qui fit mettre dans le Chœur, dans la
Nef de l'Eglise & dans le Réfectoire de
ce Monastere, plusieurs tableaux qui en
font l'ornement. Il est peint lui-même
dans le tableau posé au milieu de la Nef,
où l'on voit S. Louis qui présente ce Re-
ligieux à la sainte Vierge.

Quant à la belle menuiserie dont cet-
te Eglise est ornée, c'est le Pere *Pierre*

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 291
Mercier, aussi Général de cet Ordre,
qui en a fait la dépense, & c'est pour
cette raison qu'on voit des Grenades
parmi les ornemens de sculpture, car
c'étoient les armes de ce Général.

Au-dessus de l'Orgue est un tableau
où S. Michel terrasse le Dragon.

Cette Eglise conserve dans sa Sacristie
plusieurs Reliques, entre autres, du
bois de la vraie Croix enchassé dans une
croix de vermeille, qui a été donnée par
S. Louis; un des pouces de S. Jérôme;
une côte de S. Laurent; une relique de
S. Roch; le Manteau Royal de S. Louis,
dont on a fait une Chasuble, qui ne sert
que le jour de sa Fête. On y montre aussi
les gants & l'écritoire de ce saint Roi.

Il y a aussi plusieurs Confrairies éta-
blies dans cette Eglise.

Celle de S. Charlemagne, que quel-
ques-uns regardent comme le Fondateur
de l'Université, pour les Messagers de
l'Université.

Celle de S. Jean Porte-Latine pour
les Libraires & Imprimeurs de Paris.

Celle de sainte Barbe pour les Maî-
tres & les Compagnons Paulmiers.

Robert Gaguin, Général de l'Ordre de
la Trinité de la Rédemption des Captifs,
a été inhumé dans le Chœur de cette
Eglise, devant le grand Autel; mais on
a peine à y lire son épitaphe, qui va être

N ij

292 DESCRIPTION DE PARIS,
rapportée dans la description du Cloître
de cette Maison.

Ce Cloître fut commencé l'an 1219,
par les soins de *Jean de Sacro-Bosco*,
célèbre Mathématicien de ce temps-là,
& Ministre, c'est-à-dire, Supérieur de
cette Maison. Il fut depuis achevé, ou,
selon d'autres, rebâti, comme on le voit
à présent * par *Robert Gaguin*, Ministre-
Général de l'Ordre. Le Pere *Mercier*,
aussi Général de cet Ordre, fit orner ce
Cloître de quantité de portraits en 1682,
à la tête desquels sont celui de *Louis
XIV.* & ceux de la Famille Royale; puis
celui de *Robert Gaguin*, en habit de Ma-
thurin, assis dans un fauteuil, ayant le
bonnet quarré sur la tête, la chausse
rouge sur l'épaule & la plume à la main.
Il a devant lui une table sur laquelle on
voit un Livre ouvert, où est écrit :

*Annales Francia, Autore
Roberto Gaguino.*

A un des côtés de ce portrait est écrit
en gros caracteres :

* Ce Cloître a été reconstruit à neuf en 1761,
comme on le dira ci-après : on ne parle ici de
l'ancien que pour conserver la mémoire des
inscriptions & des épitaphes qui ont disparu,
lorsqu'on a bâti le nouveau.

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 293

ILLUSTRI MEMORIÆ

Reverendissimi Patris, ac Domini R.

ROBERTI GAGUINI,

totius Ordinis sanctæ Trinitatis,

& Redemptionis Captivorum

Majoris quondam

ac Generalis,

nec non specialis hujusce Conventûs

Ministri.

Viri

inter avi sui eruditos,

Trithemio referente,

eruditissimi.

Canonici Juris publici interpretis,

Theologi insignis,

prestantis Poëta,

& Oratoris eximii.

Celeberrima Parisiensis Academia,

ex Erasmo Roterodamo,

præcipui decoris,

& ornamenti.

Rerum Gallicarum integerrimi

Scriptoris,

& sui Ordinis fidelissimi Chronographi,

Selecta Ludovici XI.

Bibliotheca Authoris & Præfecti.

Regii sub Carolo VIII. ad summum

Pontificem,

ad Florentinos, Germanos,

& Anglos sæpè Oratoris,

ferè semper Exoratoris.

N iij

A Trithemio, Possevino, Bellarmino,
Antonio Sanderò, Valerio Andræa,

Miræo, Thevetio,

*& aliis plurimùm laudati,
à nemine satis unquam laudandi.*

Cujus encomium,

Fausto Andrelino Auctore,

sepulchrali lapidi incisum,

*quia sub altari hujus Ecclesiæ Cancellis
partim delitefcit,*

ex integro hic duximus transcribendum.

Sic igitur habet.

*Illustris Gallo nituit, qui splendor in
orbe,*

*Hic sua Robertus membra Gaguinus
habet.*

Si tanto non Sava viro Libitina pepercit:

Quid speret Docti cætera turba chori?

Anno à natali Christi 1501.

22. Maii.

De l'autre côté du tableau, est la liste de tous les Ouvrages que *Gaguin* a composés.

Robert Gaguin s'est distingué en son temps, non-seulement par son habileté dans le gouvernement Monastique, mais encore par plusieurs négociations où il fut employé par le Roi *Charles VIII.* & par les Annales de France qu'il a composées, & qui commencent à *Pharamond*, & finissent en 1499. *Gaguin*

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 295
narré assez agréablement ; mais il est
trop crédule, & d'ailleurs sa latinité,
qui étoit supportable dans le temps qu'il
écrivait, l'est si peu depuis le renouvel-
lement des Lettres, qu'*Erasme* disoit
qu'à peine *Gaguin* seroit reçu à présent
entre ceux qui savent parler latin.

Assez près du portrait de *Gaguin*, est
celui de *Germaine Benoite*, sa mere. Ce
tableau fut fait en 1482, & a été restau-
ré sur la fin du dernier siècle, comme il
paroît par cette inscription qui est à côté :

Docta
audi Posteritas ;
injurioso si pede prouat
sacra vetustas bajula gloria,
cacisque noctescat tenebris,
posteritatis erit tyrannis :
proin ne scelestum huc dedecus advolet,
nostris diebus, & sua lumina
monet vetustas, vindicare
hanc decuit latebris tabellam.
Petrus Mercier an. 1683.
restaurator.

Le portrait de S. Louis, ayant une
table devant lui, sur laquelle est une
Croix, pareille à celle qu'il a donnée à
cette Eglise.

Les portraits de *Jean de la Mathe* &
de *Félix de Valois* n'ont point été ou-
bliés, & on les voit ici.

N iv

A côté de la porte de ce Cloître par laquelle on va à la rue du Foin, on lit les épitaphes qui suivent :

É P I T A P H E

De Mathurin du Portail, serviteur donné en ce Couvent, où il s'acquitta avec fidélité & exactitude de divers emplois qui lui furent successivement donnés, comme de Portier, de Dépensier, de Pourvoyeur, de Sonneur, & autres jusqu'en l'an 1495, qu'il mourut Domestique assidu, près la personne du R. P. Robert Gaguin, qui décéda en 1501.

Au-dessous est écrit en lettres gothiques l'épitaphe qui suit, & qu'*Étienne Tabourot* a rapportée dans le Livre intitulé *Bigarrures*, qu'il a donné au Public sous le nom du *Sieur des Accords*.

*Cy gist le Loyal Mathurin,
Sans reproche bon serviteur,
Qui ceans garda pain & vin,
Et fut des portes Gouverneur,
Panier ou hotte par honneur
Au marché volontiers portoit,
Tres vigilant & bon Sonneur,
Dieu pardon à l'ame lui soit.*

De l'autre côté du Cloître, vis-à-vis la porte par laquelle on va au Chœur, est une tombe sur laquelle est gravée une Sphere & l'inscription qui suit:

De SACRO BOSCO, qui *compotista* Joannes

Tempora discrevit, jacet hîc à tempore raptus;

Tempore qui sequeris memor esto quod morieris;

Si miser es plora; miserans pro me precor ora.

Jean de Sacro-Bosco, qui passa dans son temps pour un grand Mathématicien, en seroit un aujourd'hui bien médiocre. Il étoit né dans un Bourg nommé *Holivvood*, & qu'on appelle présentement *Holifax*, dans le Diocèse d'York en Angleterre. Il publia un *Traité de Sphæra Mundi*, & un autre *de Computo Ecclesiastico* : il mourut à Paris en 1235, selon quelques-uns, en 1240, ou 1245, selon d'autres, ou même en 1256.

Proche cette tombe en est une autre sous laquelle a été inhumé *François Baudouin*, ou *Balduin*. Ce savant Jurisconsulte naquit le premier Janvier 1520, à Arras, où son pere étoit premier Avocat du Roi. La nature l'avoit doué d'un beau génie, d'une mémoire très-heureuse & d'une facilité surprenante de parler & d'écrire éloquemment. Il apprit les Lettres Latines & Grecques à Louvain, puis étudia la Théologie, la Jurisprudence & les autres Sciences; mais il s'at-

298 DESCRIPTION DE PARIS ,
tacha particulièrement à la Jurisprudenc-
ce, qu'il enrichissoit de tout ce qu'il y
avoit de plus fleuri dans les Belles-Let-
tres , & de plus recherché dans les Anti-
quités & dans l'Histoire. Il professa le
Droit à Bourges pendant sept ans, & il
l'enseigna depuis à Strasbourg, à Heil-
delberg, à Douay & à Besançon. Il re-
vint ensuite en France, & professoit le
Droit à Angers, lorsque le Roi *Charles*
IX. demandant un Orateur, qui en ré-
pondant aux harangues latines des Am-
bassadeurs de Pologne qui étoient venus
pour reconnoître le Duc d'Anjou pour
leur Roi, & lui faire hommage, pût
faire honneur à la France : on lui persua-
da qu'il n'y avoit personne qui pût mieux
s'en acquitter que *Baudouin*. On le fit
donc venir à Paris, & non-seulement il
remplit les intentions du Roi, mais il
mérita même que le Roi de Pologne le
mît au nombre de ses Conseillers d'Etat.
Baudouin se préparoit à le suivre en Po-
logne, quand il mourut d'une fièvre
chaude le 24 Octobre 1573, dans le
College d'Arras à Paris. Il fut inhumé
sous cette tombe sur laquelle *Papire*
Masson, qui avoit étudié le Droit sous
lui, fit graver cette épitaphe qu'il adres-
sa à *Cujas*.

C U J A C I.

BALDUINUS *hïc jacet, hoc tecum reputa
& vale.*

*Mortuis vobis Jurisprudenciam
corripicet gravis fopor.*

FRANCISCUS BALDUINUS,
Jurisconfultus,
obiit anno etatis fua 53, 9 Cal.
Novembris an. 1573.

Papirius Maffonius, *Jurisconfultus,*
Balduini Auditor Tumulum pofuit.

Pendant que François Baudouin profeffoit le Droit à Bourges, il y époufa Catherine Biton, veuve de Philippe Labbe, qui étoit mort l'an 1551. Baudouin n'eut de fon mariage qu'une fille, nommée Catherine Baudouin, qui fut mariée en premieres noces à Jean de Sauzay, Sieur de la Clamecie; & en fecondes, à Adam le Changeur, Tréforier de France à Bourges.

Au bout de ce Cloître, mais de l'autre côté, eft une tombe plate fur laquelle font représentés deux hommes, avec cette épitaphe :

*Hïc fubtus jacent LEODEGARIUS DE
MOUSSEL de Normania, & OLIVERIUS
BOURGEOIS de Britannia, oriundi, Cle-
rici Scholares, quondam ducti ad Just-*

N vj

tiam facularem, ubi obierunt, restituti honorificè, & hîc sepulti. Anno Domini 1408, die 16 mensis Maii.

Contre la muraille est une inscription françoise, qui dit plus au long la même chose, & qui a été mise pour rendre ce fait plus connu, & afin que ceux qui n'entendent point le latin, puissent en être informés. La voici :

Cy dessous gisent Leger du Moussel, & Olivier Bourgeois, jadis Clercs Eco- liers, étudiants en l'Université de Paris, exécutés à la Justice du Roy nostre Sire, par le Prevost de Paris, l'an 1407. le 26. jour d'Octobre, pour certains cas à eux imposés; lesquels à la poursuite de l'Université furent restitués, & amenés au Parvis de Nostre-Dame, & rendus à l'Evêque de Paris, comme Clercs, & au Recteur & aux Députés de l'Université, comme supposts d'icelle, à tres grande so- lemnité, & de là en ce lieu-cy furent ame- nés, pour estre mis en sépulture, l'an 1408. le 16. jour de May, & furent les- dits Prevost, & son Lieutenant démis de leurs Offices, à ladite poursuite, comme plus à plein appert par Lettres Patentes, & instrumens sur ce cas. Priez Dieu qu'il leur pardonne leurs pechez. Amen.

Ces inscriptions font connoître l'abus

que l'Université & le Clergé faisoient de l'autorité qu'ils avoient usurpée sur la puissance Royale, & cependant elles n'ont pas tout dit, car on y a omis une circonstance bien humiliante pour le Prévôt, qui étoit *Guillaume de Tignonville*. Non-seulement il fut destitué de sa charge, comme la dernière des deux inscriptions le porte, mais on l'obligea même d'aller prendre ces deux corps au gibet de Montfaucon en cérémonie, & avec tous ses Archers, de les détacher lui-même du gibet, de les baiser à la bouche en présence des assistans, & ensuite de les conduire jusqu'en cette Eglise.

C'est *Pierre Ramus* *, ou *la Ramée*, qui en nous apprenant cette dernière particularité, nous apprend aussi qu'en 1303 un autre Prévôt de Paris ayant eu une aventure pareille à celle de *Tignonville*, il avoit eu aussi le même sort, & fut même obligé de demander pardon au Pape.

De tous les différens monumens dont on vient de parler, on ne voit aujourd'hui que la tombe de *Sacro-Bosco* & celle des deux Ecoliers pendus à Montfaucon, & rapportés aux Mathurins à la poursuite de l'Université : tout le reste a été détruit & remplacé par des

* Dans la Harangue qu'il fit au Roi en 1557, de la part de l'Université.

302 DESCRIPTION DE PARIS,
bâtimens qui font un très-bel effet. On
va en donner le détail tel qu'il a été com-
muniqué par M. de Vouges, Architecte,
Expert - Entrepreneur, qui a donné les
dresseins, & a eu la conduite de cet
ouvrage.

*Description du nouveau Cloître de Mes-
sieurs les Mathurins de Paris.*

Derrière l'Eglise étoit un Cloître en-
touré de bâtimens, d'un ancien gothique,
mal-sain & très-incommode par les ter-
res du jardin qui étoient de trois pieds
plus élevées que le sol du Cloître.

En 1761, M. le Fevre, Général de
l'Ordre & Ministre de la Maison, en a
fait reconstruire les deux principaux cô-
tés qui menaçoient ruine, savoir, celui
qui est adossé à l'Eglise, & celui qui est
en retour à droite sur la cour. La distri-
bution & la décoration en sont très-bien
entendues, & font un fort bon effet, au
moyen de ce que l'on a supprimé la maf-
se de terre qui exhaussait le jardin : cela
forme aujourd'hui un rez-de-chaussée de
plein pied à toute la maison, qui devient
sain & agréable.

Le nouveau bâtiment est élevé de deux
étages. La partie adossée à l'Eglise com-
pose deux grandes galeries, dont la pre-
mière sert à communiquer de toute la
Maison à l'Eglise.

La partie en retour compose des chambres pour les Religieux & pour les Novices : elles sont éclairées sur le jardin, & dégagées par un corridor sur la cour, qui est de plein pied avec les anciens bâtimens; ce qui fait que l'on communique à toutes les chambres & à trois escaliers dans les angles, dont celui du milieu descend au Cloître & au Réfectoire qui est à côté.

La décoration des deux faces neuves sur le Cloître, est d'une architecture simple dans ses proportions de l'ordre dorique : le rez-de-chaussée forme des arcades entre des pilastres, ornés d'archivoltes & d'impostes, & posées sur un foubassement qui sépare le Cloître du jardin. Les croisées sont ornées de chambranles de moulures d'architecture d'une belle proportion, & l'édifice est couronné d'un entablement orné de denticules.

Dans le trumeau faisant le milieu de chaque face, sont deux cartels de sculpture agraffés & repliés sur la plinthe au-dessus des arcades; dans celui du côté de l'Eglise sont les armes de M. le Général, avec ses supports & attributs; dans celui sur la face à droite, sont les Armes & attributs de l'Ordre, ornés de palmes & de guirlandes antiques très-bien composées & bien finies; & dans chaque clef

304 DESCRIPTION DE PARIS,
des arcades font alternativement une
fleur de lis & une croix de l'Ordre.

C'est sous le Cloître des Mathurins que
l'Université de Paris tient ses Assemblées
tous les trois mois pour l'élection du Rec-
teur : ordinairement il est continué pour
une année ; quelques Recteurs même
l'ont été plus long-temps. On fait aussi
tous les trois mois une Procession solem-
nelle , où assistent le Recteur , les quatre
Facultés & les Suppôts , pour se rendre à
une autre Eglise indiquée , où l'on célé-
bre une Messe solennelle , après laquelle
on reconduit le Recteur aux Mathurins,
où l'on donne une rétribution à chacun
de ceux qui ont assisté à la Procession.

L'HÔTEL DE CLUGNY.

Cet Hôtel est situé auprès de l'Eglise
& dans la rue des Mathurins. *Savant* s'est
trompé , lorsqu'il a dit que les Abbés de
Clugny avoient choisi le College de ce
nom pour y faire leur demeure , lorsque
leurs affaires les obligeoient de venir à
Paris , jusqu'à ce que l'Abbé *Pierre de
Chaslus* eut acheté le Palais des Ther-
mes , que depuis cet achat on a nommé
l'Hôtel de Clugny. Ce savant homme
ignoroit sans doute qu'avant que *Pierre
de Chaslus* eut acheté le Palais des Ther-
mes , les Abbés de Clugny faisoient leur
demeure lorsqu'ils étoient à Paris , dans

un Hôtel qui étoit assez près de la Boucherie de S. Germain-des-Prés, & qui avoit été acquis par l'Abbé *Bertrand*, premier du nom, sur la fin du treizieme siecle, ou au commencement du quatorzieme. Il y avoit fort peu de temps que *Pierre de Chastus* l'avoit augmenté de nouveaux bâtimens, lorsque l'Université entreprit de le troubler dans sa possession, sans qu'on sache positivement pour quel sujet. Quoi qu'il en soit, deux Huissiers du Parlement, par ordre des Présidens, allerent le Dimanche d'après la saint-Martin d'été de l'an 1334, signifier à l'Assemblée générale de l'Université qui se tenoit aux Mathurins, que l'Abbé de Clugny & tout l'Ordre avec ses biens & ses dépendances, en quelque endroit du Royaume qu'ils fussent, étoient sous la protection du Roi, tant par privilege spécial, qu'à cause que l'Abbé de Clugny étoit du Conseil du Roi. Comme je n'ai pu découvrir la date de l'acquisition du Palais des Thermes par *Pierre de Chastus*, j'ai rapporté ce trait d'histoire pour aller au plus près du temps où elle a été faite. Selon la Chronique de Clugny, *Pierre de Chastus* acheta le Palais des Thermes: *Item*, dit-elle, *acquisivit domum quæ dicitur Palatium de Terminis, seu de Thermis Parisius*. Il est constant que *Pierre de*

Chastus ne fut fait Abbé de Clugny qu'en 1322, & qu'il cessa de l'être en 1342, par sa promotion à l'Evêché de Valence. Or, par l'histoire que j'ai rapportée, il faisoit encore son séjour l'an 1334 en l'Hôtel qui étoit auprès de la Boucherie de saint Germain-des-Prés; donc il n'a acquis le Palais des Thermes que dans l'espace de temps qui s'est écoulé depuis le mois de Juillet 1334 jusqu'en 1342, que *Itier de Mirmande*, surnommé *le Docteur Solennel*, lui succéda au gouvernement de l'Ordre de Clugny. Ainsi au défaut de la date de l'acquisition du Palais des Thermes, nous sommes sûrs du moins d'y toucher de bien près, puisqu'il ne s'agit tout au plus que de huit ans.

Jean de Bourbon, Abbé de Clugny, Evêque du Puy, & fils naturel de *Jean*, premier du nom, Duc de Bourbon, entreprit de faire rebâtir cet Hôtel; mais la mort le prévint. *Jacques d'Amboise*, qui fut depuis Abbé de Clugny après lui, & Evêque de Clermont, reprit ce dessein en 1490, & ne le quitta point qu'il ne l'eût mis en sa perfection. Les armes de ce Prélat se voient par-tout dans cet Hôtel, avec les attributs de son Patron, qui sont un bourdon & des coquilles.

Tout ce qui reste entier de remarquable dans cet Hôtel, & dont aucune des

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 307
éditions. précédentes n'a parlé, c'est la
Chapelle, qui est au premier étage sur le
jardin. Le gothique de l'architecture &
de la sculpture en est très-bien travaillé,
quoique sans aucun gout pour le dessein.
Un pilier rond élevé dans le milieu, en
soutient toute la voûte très-chargée de
sculpture, & c'est de ce pilier que nais-
sent toutes ses arrêtes. Contre les murs
sont placés par groupes, en forme de
mausolées, les figures de toute la famil-
le de *Jacques d'Amboise*, entr'autres du
Cardinal. La plupart sont à genoux,
avec les habillemens de leur siècle très-
singuliers & bien sculptés. L'Autel est
placé contre le mur sur le jardin, qui est
ouvert dans le milieu par une demi-tou-
relle en faillie, fermée par de grands vi-
traux, dont les vitres assez bien pein-
tes, répandent beaucoup d'obscurité.
Au-dedans de cette tourelle devant l'Au-
tel, on voit un groupe de quatre figu-
res de grandeur naturelle, où la sainte
Vierge est représentée tenant le corps de
Jesus-Christ détaché de la Croix, &
couché sur ses genoux. Ces figures
sont d'une bonne main & très-bien des-
sinées pour le temps. On y voit encore,
comme dans tout cet Hôtel, un nombre
infini d'écussions avec les armoiries des
Clermont, & beaucoup de coquilles &
de bourdons par une froide allusi-

308 DESCRIPTION DE PARIS ,
surnom de *Jacques*. On montre dans la
cour de cet Hôtel le diametre de la clo-
che appelée *George d'Amboise*, qui est
dans une des tours de la Cathédrale de
Rouen, & qui est tracé sur la murail-
le de cette cour, où l'on assure qu'elle a
été jettée en fonte.

Pierre de Saint-Julien * nous confir-
me ce fait, & y ajoute des circonstances
qui méritent d'être rapportées. *J'ai ap-
pris de bonne part*, dit-il, *que Frere Jac-
ques ou Dom Jacques d'Amboise, Evê-
que de Clermont, & Abbé de Cluny, par
un compte de trois années, reçut de son
Receveur . . . cinquante mille Angelots
des dépouilles d'Angleterre, lesquels il
employa à la réparation du College de
Cluny, situé entre les Jacobins & la porte
Saint-Michel à Paris, à l'édification &
bastiment de fond en cime, de la superbe
& magnifique Maison de Cluny audit
lieu, jadis appelée le Palais des Termes,
assise entre la rue de la Harpe, & la rue
Saint Jacques, près les Mathurins. Aussi
en fait-il bastir à Cluny le Palais surnom-
mé d'Amboise.*

Chopin n'entre pas dans un si grand
détail, & se contente de nous dire que
Jacques d'Amboise employa au bâtiment

* Mélanges historiques, & Recueils de di-
verses matieres pour la plupart paradoxales,
néanmoins vraies, &c. pag. 98.

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 309
de l'Hôtel de Clugny le pécule ou dépouille du Prieur de Leuve en Angleterre, qui venoit de mourir.

On voit encore dans cet Hôtel un jardin sur une terrasse fort élevée, & qui est un reste du Palais des Thermes, sur les ruines duquel cet Hôtel a été bâti.

L'Hôtel de Clugny n'occupe qu'une très-petite partie de l'emplacement du Palais des Thermes qui s'étendoit fort loin, & étoit accompagné d'un grand jardin & de tout ce qui est nécessaire aux Palais des Empereurs & des Rois.

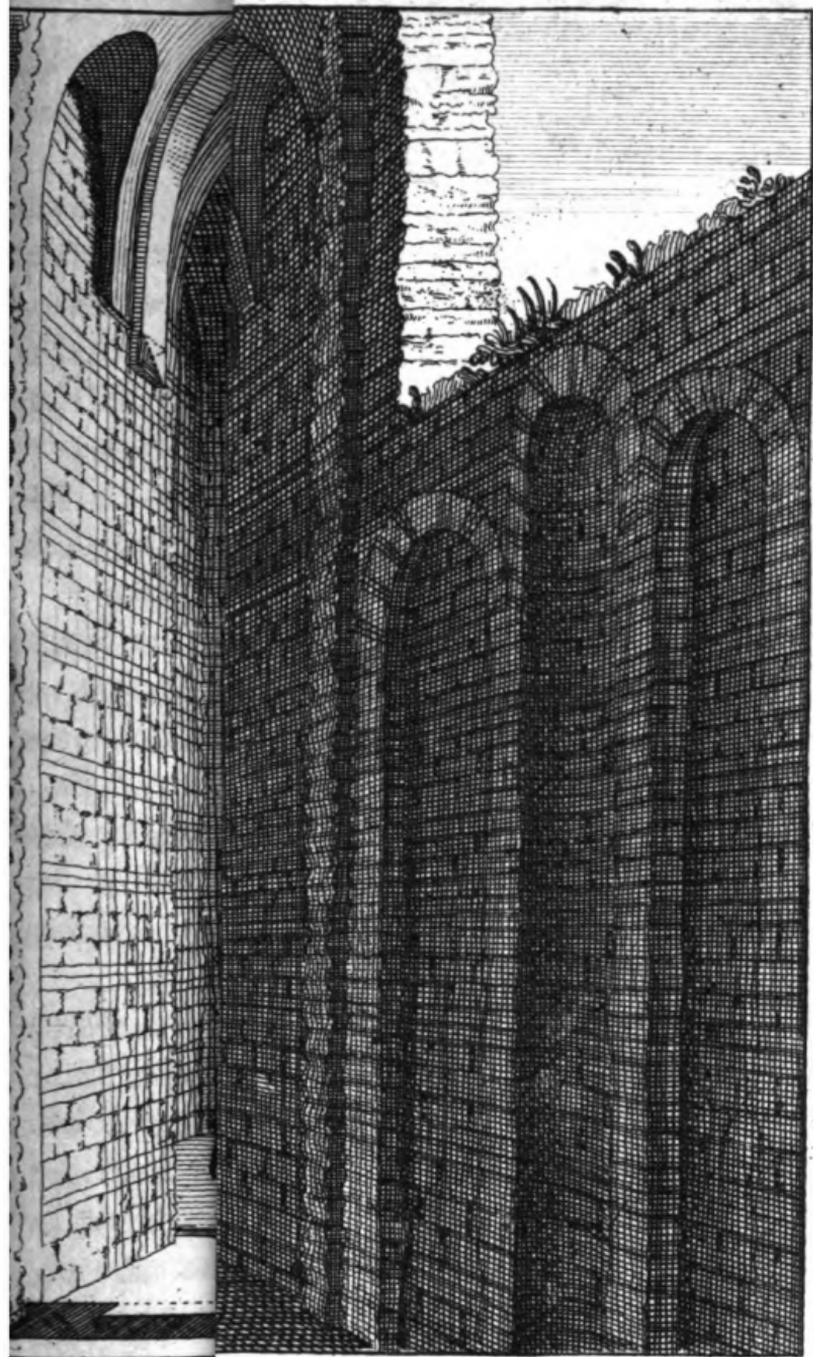
Dans les anciennes Chartes, & surtout dans celles du treizieme siècle, ce Palais est nommé *Palatium Thermanum*, *Palatium de Thermis*, & *Palatium de Terminis*. Presque tous les Auteurs qui en ont parlé, ont suivi les deux premières dénominations, & l'ont nommé le *Palais des Thermes*, ou *des Bains*, à cause que ce qui en reste ressemble aux Thermes ou Bains des Romains, & que d'ailleurs en 1544, des Pionniers qui travailloient près la porte saint Jacques, aux Boulevards qu'on faisoit pour s'opposer à l'armée de *Charles-Quint*, découvrirent des tuyaux ou canaux qui conduisoient l'eau qu'on faisoit venir d'Arcueil, ou de Rongis, à ce Palais. Ces tuyaux faisoient partie de l'Aqueduc antique d'Arcueil, & les connoisseurs

310 DESCRIPTION DE PARIS,
ne doutent point que celui qui avoit fait
dâtir le Palais des Thermes, n'eût fait
aussi construire cet ancien Aqueduc.

Il n'y a eu, que je sache, que *Raoul de Presles*, Ecrivain du quatorzieme siecle, qui ait suivi l'étymologie de *Terminus*, & qui ait cru que le nom de Thermes fut donné à ce Palais, parce que les Romains tous les ans à chaque terme y recevoient les tributs qu'ils levoient sur les Parisiens. Ce sentiment n'a pas fait fortune, & ne mérite pas d'en faire.

J'ai dit ci-dessus en parlant du Palais où l'on rend la Justice, que sous le regne de *Louis VII.* le Palais des Thermes étoit quelquefois nommé le *Vieux Palais*, pour le distinguer du Palais des Comtes de Paris, qui étoit devenu le séjour des Rois depuis que *Hugues Capet* étoit monté sur le trône.

Il nous reste de cet antique Palais des Thermes, un morceau bien précieux pour les Amateurs de l'antiquité. C'est une grande Salle qui est au fond d'une maison qui a son entrée dans la rue de la Harpe, & pour enseigne la Croix de Fer. Cette Salle est grande, & sa voûte s'élève jusqu'au comble des maisons voisines. Elle est construite de petites pierres taillées artistement, & si bien jointes, qu'à peine en apperçoit-on les jointures. En un mot, cette Salle, soit pour l'ordon-



ERMES.



nance, soit pour la fabrique, ressemble entièrement aux Palais & aux Thermes des Empereurs Romains. Il y a des Antiquaires qui croient que ce Palais fut bâti par l'Empereur *Julien*; mais d'autres le croient d'une plus grande antiquité. En effet, ni *Julien*, qui dans ses Ecrits parle si souvent de ce qu'il avoit fait pendant son séjour à Paris, ni *Ammien-Marcellin*, l'Historien de sa vie, ne disent nulle part qu'il y eût fait bâtir un Palais.

Il y a beaucoup d'apparence que c'est dans ce Palais des Thermes que *Julien l'Apostat*, l'Empereur *Valentinien*, *Gratien*, *Maxime*, plusieurs *Césars* & Préfets du Prétoire, & Gouverneurs des Gaules ont demeuré pendant le séjour qu'ils ont fait à Paris. Nos Rois de la première & de la seconde race y ont aussi demeuré.

Un Historien moderne & fort connu nous assure que les Nonces du Pape ont souvent demeuré à l'Hôtel de Clugny, sur-tout depuis l'an 1601. Cette Maison leur convenoit beaucoup par rapport à son voisinage de la Sorbone, dont elle les mettoit à portée de favoriser, ou de traverser les Assemblées de la Faculté de Théologie qui s'y faisoient.

Sauval ajoute qu'en 1218, *Philippe-Auguste* donna ce vieux Palais avec le Pressoir qui y étoit, à *Henri*, qui en étoit

le Concierge, & l'un des Chambellans de ce Prince, pour douze deniers Parisis de cens, en considération de ses services; & ce sont apparemment les descendans de ce Concierge, ou ceux qui ont été en son lieu & place, qui ont vendu à différens particuliers l'emplacement qu'occupoit le Palais des Thermes.

Nous voyons dans *du Tillet* que *Jean de Courtenay*, premier du nom, Seigneur de Champignelles, avoit vendu le Palais des Thermes à l'Evêque de Bayeux, & que la vente lui en fut confirmée par ses héritiers en 1324. Cet Ecrivain ajoute que l'Hôtel de Clugny, lors appelé la Maison des Thermes, avoit appartenu à leur oncle l'Archevêque de Rheims.

La rue des Mathurins que je viens de décrire, aboutit d'un côté à la rue saint Jacques, & de l'autre à la rue de la Harpe, comme je l'ai déjà dit.

Celle de la Harpe aboutit d'un côté à la porte S. Michel, & de l'autre à celle de la Bouclerie. Elle a pris son nom d'une enseigne qu'il y avoit. *Du Breul* dit qu'auparavant elle se nommoit la rue S. Côme. Depuis le bout de la rue des Mathurins jusqu'à la rue de la Bouclerie, elle n'a rien de remarquable que les restes du Palais des Thermes dont je viens de parler; mais depuis la rue des
Mathurins

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 313
Mathurins jusqu'à la porte S. Michel, il y
a plusieurs Colleges dont je parlerai, en
commençant par ceux qu'on trouve à
gauche, lorsqu'on va en Sorbone; & après
que j'aurai décrit ce superbe College,
je reviendrai dans la rue de la Harpe,
& ferai mention des Colleges & de l'E-
glise de S. Côme, que je laisse à droite.

LE COLLEGE DE SÉEZ.

Ce College est situé dans la rue de la
Harpe, du même côté que les deux sui-
vans: il est comme eux de la Paroisse de
S. Severin, dans la Censive de S. Jean
de Latran. *Grégoire Langlois*, Evêque
de Séez, ordonna par son testament la
fondation de deux Colleges, l'un à Pa-
ris, & l'autre à Angers. *Jean Langlois*,
Prêtre, né à Lonlay, dans le Diocèse
du Mans, Curé de S. Séréné, près de
Monseur, dans le même Diocèse, &
exécuteur du testament de *Grégoire Lan-
glois*, son oncle, fonda ce College en
1427, en faveur de huit Boursiers, dont
quatre doivent être du Diocèse de Séez,
& les quatre autres de l'Archidiaconé
de Passaye, dans le Diocèse du Mans.
Dans ce nombre de huit étoient compris
le Principal & le Chapelain, tous deux
perpétuels & à double Bourse. L'Evêque
de Séez devoit conférer trois de ces
Bourses & l'office de Principal, & l'Ar-

314 DESCRIPTION DE PARIS,
chidiacre de Passaye les trois autres Bour-
ses & l'office de Chapelain. Par les Sta-
tuts que *Jean Langlois* fit le 24 Février
1427, (vieux style), ce College est sou-
mis à la visite de l'Université, dont le
Recteur est Juge-né des différends qui
naïtroient entre les Boursiers. *Jean Au-
bert*, Principal du College de Laon,
Cômmissaire député par *Jacques Camus*,
Evêque de Séez, pour la visite dudit
College, en ayant trouvé les revenus
augmentés par la bonne administration
du Principal, ordonna le 21 Août 1634,
que sur la totalité du revenu, il seroit
pris cent quarante-quatre livres par an
pour l'entretien de deux nouveaux Bour-
siers qu'il y établit, & dont l'un étoit du
Diocèse de Séez, & l'autre de l'Archi-
diaconé de Passaye.

La Chapelle est sous le titre de l'An-
nonciation de la Vierge.

Dans ces derniers temps on a élevé
un corps de bâtiment magnifique, qui
regne sur la rue de la Harpe, & qui
a couté près de cent mille livres. C'est
par les libéralités de Messire *Charles-
Alexandre Lallemand*, Evêque de Séez,
& par les soins de Maître *Claude Simon*,
Docteur en Théologie de la Faculté de
Paris, Clerc de la Chapelle du Roi, an-
cien Archidiacre de Passaye, & Princi-
pal de ce College, que ce grand corps

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 315
de logis a été rebâti. On voit sur la
grand-porte un marbre noir, sur lequel
est écrit en lettres d'or :

COLLEGIUM SAGIENSE REÆD.

Ann. 1730.

Au-dessus de cette porte, sont d'un
côté les armes de *Grégoire Langlois*,
Evêque de Séez, Fondateur de ce Col-
lege, qui portoit de Gueules à trois pom-
mes de Pin d'or; de l'autre côté sont
celles de *M. Lallemand*, alors Evêque
de Séez, & Réparateur de ce College.
Il portoit de Gueules au Lion d'or. C'est
aujourd'hui *Louis François Néel de Cres-
tot* qui occupe le siege de Séez.

LE COLLEGE DE NARBONNE.

Ce College a été fondé par *Bernard
de Farges*, ou *du Fargis*, Archevêque
de Narbonne, qui donna la maison qu'il
avoit dans la rue de la Harpe pour y re-
tirer neuf pauvres Ecoliers de son Dio-
cese qui étudioient aux Arts, ou en
Théologie. Les Statuts qu'il dressa pour
ce College, sont datés du 5 Octobre
1317. Il affecta à l'entretien de ces neuf
Boursiers les revenus du Prieuré rural de
la Madelaine, situé auprès du lieu nom-
mé *Redorta*, dans le Diocese de Nar-
bonne. Un Jurisconsulte, nommé *Am-
blard Cerene*, voulut avoir l'honneur

O ij

316 DESCRIPTION DE PARIS,
d'entrer pour quelque chose dans la fon-
dation de ce College, & fonda une
Bourse pour un Chapelain. *Pierre Ro-*
ger, qui avoit été Boursier de ce Colle-
ge, par dispense, car il n'étoit pas du
Diocèse de Narbonne, & qui parvint
par degrés à la Papauté, sous le nom de
Clément VI, se ressouvint dans sa gloi-
re, de l'éducation qu'il avoit reçue dans
ce College; & pour lui donner des mar-
ques de sa bienveillance, y unit le Prieu-
ré de N. D. de Marcellan, situé auprès
de Limoux, dans le Diocèse de Nar-
bonne. En 1379, le 16 du mois d'Août,
Jean, Archevêque de Narbonne, fit de
nouveaux Statuts bien plus étendus que
ceux du Fondateur. Un des articles por-
te qu'il y aura quatre Prêtres, qui diront
tous les jours la Messe dans la Chapelle
du College, le premier pour *Amblard*
Cerene, qui l'a fondé, & les trois autres
pour les Fondateurs, & particulièrement
pour le Pape *Clément VI*, autrefois Bour-
sier de cette Maison.

En 1544, le Cardinal *Jean de Lorrain-*
ne, Archevêque de Narbonne, fit de
nouveaux Statuts, qui furent publiés par
Jacques Spifame, Chancelier de l'Uni-
versité, & Président au Parlement, &
acceptés par le Principal & les Boursiers
le 30 Janvier de la même année. Le 7
Mars 1599, il y eut un grand change-

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 317
ment dans ce College, car l'exercice public des basses Classes y fut introduit. Aujourd'hui il est dans un si pitoyable état, que non-seulement il n'y a plus d'exercice des basses Classes, mais que même il n'y a plus de Boursiers, & que tout est réduit à un Principal & à un Procureur.

La Chapelle de ce College est sous l'invocation de S. Sébastien.

LE COLLEGE DE BAYEUX.

Ce College fut fondé l'an 1308, par *Guillaume Bonnet*, Evêque de Bayeux, né dans le Diocèse du Mans, & élevé dans celui d'Angers. Il étoit fils de *Bertrand Bonnet*, Seigneur de Beuville & de la Chapelle. Ce College n'a de Normand que le nom; car par les Lettres de Fondation, *Guillaume Bonnet* veut qu'il y ait dans ce College douze Boursiers, dont six doivent être de l'Evêché du Mans, & particulièrement du Désert, à la nomination de l'Evêque du Mans, & de l'Archidiacre de Passaye, & six de l'Evêché d'Angers, à la nomination de l'Evêque & du Trésorier d'Angers. Il les charge de prier, non-seulement pour lui, ses parens & bienfaiteurs, mais encore pour le Cardinal *Gervais de Clinchamp*, des biens duquel *Guillaume de la Fosse*, son exécuteur

318 DESCRIPTION DE PARIS ,
testamentaire, avoit contribué de quel-
que chose à cette fondation. Il ordonna
aussi que tous les ans les Bourriers célèbre-
roient son anniversaire à S. Severin le jour
de son décès. *Robert Benoît*, Chanoine
de Bayeux, & exécuteur du testament de
Guillaume Bonnet, dressa le 30 Novem-
bre 1315, des Statuts pour ce College,
& ajouta quatre nouvelles Bourses aux
douze anciennes. Le 25 Août 1543,
Pierre Mathé & *Jean Corbin*, Conseil-
lers au Parlement de Paris, Vicaires dé-
putés par les Evêques du Mans & d'An-
gers pour visiter & réformer le College
de Bayeux, firent de nouveaux Statuts,
où il n'est fait mention que de douze
Bourriers. Le Parlement réforma quel-
ques articles de ces Statuts, par son Ar-
rêt du 12 Juin 1551, Le 6 Mai & 12
Juin 1713, les Evêques du Mans &
d'Angers firent signifier à l'Université
qu'ils souhaitoient qu'on fit observer
dans ce College le Règlement qui avoit
été fait le 19 Janvier 1706, au Parle-
ment de Paris pour le College des Cho-
lets. L'Université fit encore le 6 Février
1716, quelques Réglemens pour ce Col-
lege.

En continuant à parcourir la rue de la
Harpe, on arrive à la rue *du Trésorier*,
ou *Neuve de Richelieu*, qui aboutit d'un
côté à la rue de la Harpe, & de l'autre

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 319
à la Place de Sorbone. Elle est large,
mais très-courte. Elle a pris les noms
qu'elle porte, du College du *Tréforier*,
qui y est situé, & du grand Cardinal de
Richelieu, qui a fait rebâtir la Sorbone.

LE COLLEGE DU TRÉSORIER.

C'est le vrai nom de ce College & de
la rue où il est situé, & non pas *des Tré-
soriers*, comme le dit le peuple. Ce Col-
lege a été fondé par *Guillaume de Saone*,
Trésorier de l'Eglise de Rouen, & on
lui a donné le nom de la dignité du Fon-
dateur. Les Lettres de cette Fondation
sont du mois de Novembre 1268. Selon
leur disposition, il doit y avoir douze
pauvres Ecoliers étudiants en Théolo-
gie, & douze étudiants aux Arts. Les Sta-
tuts que le Fondateur leur donna, sont
datés du Dimanche après l'Assomption
1280. L'Université assemblée au Colle-
ge de Navarre le 5 Mars 1678, fit de
nouveaux Réglemens pour ce College,
après avoir oui le rapport de *Pierre Hal-
ley* & d'*Antoine le Moine*, Doyens des
Facultés de Droit & de Médecine qu'elle
avoit commis pour faire la visite de
cette Maison. Le Parlement fit aussi
quelques autres Réglemens, & par son
Arrêt du 17 Août 1679, toutes les Bour-
ses sont à la collation des Archidiacres
du grand & du petit Caux, & les Bour-

320 DESCRIPTION DE PARIS,
fiers doivent être de l'un, ou de l'autre
pays de Caux; & s'il ne s'y en trouvoit
point de propres à l'étude, alors les Col-
lateurs seroient libres de les choisir ail-
leurs; pourvu qu'ils fussent du Diocèse
de Rouen.

Au sortir de la rue Neuve de Riche-
lieu, on entre dans la Place de Sorbone,
où le frontispice de l'Eglise de ce fameux
College fixe les regards des connois-
seurs.

LA SORBONE.

*On avoit résolu d'abord de refondre
entièrement la description suivante; mais
comme M. Piganiol n'a parlé que d'après
du Breul, du Boulaï, & autres Ecrivains
accrédités, dont il a copié les fautes,
on a cru devoir laisser son texte à peu
près tel qu'il l'a donné, & l'on s'est réser-
vé d'en corriger les fautes dans des notes
au bas des pages.*

LA Maison de Sorbone est le pre-
mier College fondé dans le Quar-
tier de l'Université. L'on fonda ensuite
les Colleges de Calvy, de Prémontré,
de Clugny, du Trésorier, &c. non pour
y tenir des Ecoles publiques, mais sim-
plement pour servir de retraite & d'hos-
pice à de pauvres Ecoliers qui alloient
prendre ailleurs des leçons, & sur-tout

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 321
dans la rue du Fouarre, où étoient les
Ecoles des quatre Nations, dans lesquel-
les on enseignoit encore du temps de
Charles V & de *Pétrarque*, ainsi que je
l'ai dit ailleurs.

Robert de Douay fut le premier Fon-
dateur (1) de ce College : c'est cepen-
dant celui qui est le moins connu. Il étoit
Chanoine de Senlis & Médecin de *Marguerite de Provence*, femme du Roi
S. Louis. Par son testament, qui est gar-
dé dans les Archives de la Maison de
Sorbone, il donna quinze cens livres
monnoie de Paris, pour la fondation de
ce College, & en confia l'exécution à
Robert de Sorbone, son ami : *Mille &*
quingentas libras Parisienses relinquit ad
opus quorundam Scholarium quos inten-
debat facere ex consilio Magistri Roberti
de Sorbona, in Theologia Studentium.

(1) *Robert de Douay* fut le premier Fonda-
teur, &c. Cette opinion a été amplement réfu-
tée par M. l'Abbé *Ladvocat*, Docteur & Biblio-
thécaire de la Maison & Société de Sorbone,
dans une dissertation qui se trouve dans le Mer-
cure de France du mois d'Octobre 1748. On v
verra que *Robert de Douay* est seulement bien-
faiteur du College de Sorbone, mais nullement
Fondateur. La Sorbone étoit fondée dès 1253,
& le legs que fait en sa faveur *Robert de Douay*,
est de 1258. Ce n'est donc point en conséquen-
ce de ce legs que *Robert de Sorbone* commença
la fondation de ce College, comme l'avance
M. Piganiol, à l'endroit cité ci-dessus.

O ▼

322 DESCRIPTION DE PARIS,
En conséquence de ce legs, *Robert de Sorbone* commença la fondation de ce College vers l'an 1252 (2); & comme on ne vit que lui, & qu'on ne connut que lui dans tout ce qui fut fait pour l'établissement de ce College, le Public (3) lui donna le nom de *College de Sorbone*, qui est celui d'un village du Diocèse de Sens, où *Robert* étoit né, & duquel il avoit pris le nom.

Le Roi S. *Louis* donna aussi pour cette fondation la Maison qu'il avoit acquise de *Jean d'Orléans*, & les Etables

(2) *Vers l'an 1252*. Il faut dire 1253, comme le porte un ancien registre des Prieurs de Sorbone, dont l'original est à la Bibliothèque du Roi. Il est marqué, page 1, que le Prieur de Sorbone fera une conférence dans la salle de Sorbone la veille de S. *Louis*, Roi de France. sous lequel la maison de Sorbone a été fondée l'an du Seigneur 1253. *In vigilia S. Ludovici, Francorum Regis, sub quo fundata fuit Domus de Sorbona anno Domini 1253. Magistro de Sorbonio Fundatore dictæ domûs existente, Confessore prædicti Regis.*

(3) *Le Public* lui donna le nom de *College de Sorbone*, qui est celui d'un village du Diocèse de Sens, &c. Le village du Diocèse de Sens s'appelle *Serbon* ou *Scurbon*, & non pas *Sorbone* ou *Sorbon*. Ce dernier nom est celui d'un village du Diocèse de Rheims, d'où *Robert* étoit natif, & dont il avoit pris le nom. La Maison de Sorbone a reconnu authentiquement ce village pour être la patrie de son Fondateur, & cela est constant par les registres de cette Maison.

de *Pierre de Ponilane* (4), laquelle maison & étables étoient dans la rue de *Coupe-gueule*, devant le Palais des Thermes, *ante Palatium Thermanum*, comme porte l'acte de donation qui est de l'an 1250, (5) & qui est rapporté par *du Breul* & par *le Maire*. Cette rue de *Coupe-gueule* a été mal à propos confondue par *Robert Cenal*, par *du Breul* & par *le Maire*, avec les rues de *Coupe-gorge* & de *Sorbone*, qui, selon *Sauval*, étoient trois rues différentes. La rue *Coupe-gueule* descendoit (6) de la rue des Poirées à la rue des

(4) *Ponilane* : il faut lire *Point-lane*, sobriquet donné à une famille bourgeoise de Paris. Celui-ci est appelé dans les Archives de Sorbone *Pungens asinum*.

(5) Comme porte l'acte de donation qui est de l'an 1250. M. *Piganiol* parle ici d'après *du Breul* & *le Maire*, qui rapportent cette même date : le premier, page 617 de son *Théâtre des Antiquités de Paris* ; & *le Maire*, tome 2, page 240 de *Paris ancien & nouveau* ; mais ils se sont tous trompés. L'acte de donation de saint *Louis* est de 1256. Ce fait est d'autant plus constant, que dans l'acte dont il s'agit, qui est en original dans les Archives de Sorbone, la date de 1256 y est énoncée, non en chiffres, mais en toutes lettres.

(6) *La rue Coupe-gueule* descendoit, &c. Cette rue subsiste encore aujourd'hui en grande partie : elle est entre la rue des Maçons & celle de Sorbone, & descend dans la rue des Mathurins ; mais on n'y passe plus, l'entrée en est bouchée par des maisons.

324 DESCRIPTION DE PARIS,
Mathurins, entre la rue de Sorbone &
la rue des Maçons. Tout le reste du ter-
rein sur lequel la Maison de Sorbone fut
d'abord fondée, avoit été acquis du Roi
par *Robert de Sorbone*, en échange des
cens, rentes, maisons & héritages qu'il
avoit ailleurs dans la Ville. Aussi dans
l'inscription que Messieurs de Sorbone
firent mettre sur une lame de cuivre qui
est derrière la petite porte de l'Eglise, le
Roi saint *Louis* n'y est point qualifié
Fondateur.

LUDOVICUS REX
FRANCORUM,
SUB QUO FUNDATA FUIT
DOMUS SORBONÆ, CIRCA
ANNUM DOMINI
M. CCLII.

L'an 1258, *S. Louis* fit un second
échange avec *Robert de Sorbone*, & lui
céda plusieurs maisons situées dans la rue
de Coupe-gueule & dans une autre rue
voisine, pour les maisons que ledit *Ro-
bert* possédoit dans la rue de la Breton-
nerie, à l'endroit où est le Convent de
sainte Croix, que *S. Louis* fit bâtir. En-
fin, par contrat passé au mois de Dé-
cembre 1263, *S. Louis* fit un troisième
échange avec *Robert de Sorbone*, & lui

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 325
céda la seule maison qui lui restoit dans la rue des Deux-Portes, ou de Coupe-gueule, & toutes celles qui lui appartenoient dans la rue des Maçons, avec amortissement des cens & rentes dont elles pouvoient être chargées. *Robert de Sorbone*, de son côté, céda au Roi deux maisons qui lui appartenoient dans la rue de l'Hirondelle, & un Hôpital qui étoit auprès du Réfectoire des Jacobins, & qui aboutissoit à une maison occupée par quelques Religieux de S. Denys, & qui étoit là où est à présent le College de Clugny; S. Louis donna cet Hôpital aux Jacobins, pour accroître leur Couvent, ainsi que je l'ai remarqué ci-dessus.

Après tant de soins & tant de bienfaits, il semble que *Robert de Sorbone* auroit pu, à juste titre, prendre la qualité de Fondateur de ce College: cependant, soit par modestie, ou bien parce qu'il (7) n'avoit employé que les deniers

(7) *Il n'avoit employé que les deniers de Robert de Douay, &c.* On a déjà observé qu'il y avoit cinq ans que la Sorbone étoit fondée, lorsque *Robert de Douay* se signala par ses bienfaits envers cette Maison. Ainsi cet établissement devoit son origine & son affermissement à beaucoup d'autres secours que *Robert de Sorbone* reçut de son vivant. Le fief des rosiers, par exemple, & la plus grande partie des autres biens de la maison de Sorbone, ne viennent point de *Robert de Douay*.

326 DESCRIPTION DE PARIS,
de *Robert de Douay*, soit aussi parce que
le Roi *S. Louis* avoit contribué de quel-
que chose à cette Fondation, *Robert de*
Sorbone ne prit dans (8) son testament,
qui est de l'an 1270, que la qualité de
Proviseur. Une vieille inscription, qui
étoit sur les murs de la grande Salle de
ce College, ne lui en donne point d'au-
tre non plus. On a enlevé cette inscrip-
tion; mais *Pasquier* nous l'a conservée.

M. ROBERTUS DE SORBONA, *Canonicus*
Parisiensis, Provisor, seu Procurator
Congregationis pauperum Magistrorum
Studentium Parisiis in Theologica Fa-
cultate.

Robert de Sorbone (9) mit dans ce

(8) *Son testament, qui est de l'an 1270.* Il faut dire 1274. Ce fut dans cette année que mourut *Robert de Sorbone.*

(9) *Robert de Sorbone mit dans ce College seize pauvres Boursiers, &c.* Ceci est une fable inventée par *du Boulai.* Le nombre des Boursiers n'a jamais été déterminé : il étoit plus ou moins grand, à proportion des revenus du College. On voit d'ailleurs par les réglemens du Fondateur, que dès les premiers temps de la fondation, il y avoit en Sorbone des Docteurs, des Bacheliers-Boursiers, & non Boursiers, & de pauvres étudiants, tels qu'il y en a encore aujourd'hui. On voit encore par ces mêmes réglemens, que les premiers Sorbonistes étoient plus de trente. Le registre du Procureur, du temps de *Robert de Sorbone*, fait mention de trente-six couverts d'argent pour le service journalier des repas.

College seize pauvres Boursiers, qu'il voulut qu'on prît des quatre Nations qui composent l'Université de Paris, *ex omni tribu, gente & lingua*. Il mit à leur tête un Supérieur (10), à qui il donna

(10) *Il mit à leur tête un Supérieur, &c.* Il n'y a jamais eu de Supérieur, ni de Principal en Sorbone. Le Fondateur voulut que tout se gérât & se réglât par les Membres de la Société. Il défendit aux Docteurs de traiter les Bacheliers de disciples, & à ceux-ci de traiter les autres de maîtres. C'est pourquoi dès les premiers temps on entend dire aux Sorbonistes : *Nous ne sommes pas entre nous comme des Docteurs & des Bacheliers, ni comme des maîtres & des disciples; nous sommes tous égaux & associés, OMNES SUMUS SOCII ET ÆQUALES*. C'est par une suite de cette égalité que l'on n'a jamais reçu, comme *focius*, aucun Religieux de quelque Ordre que ce soit. Bien plus, quand on est mis en possession de la Société, on prête serment de n'entrer dans aucune Congrégation où il y aura un Supérieur; & au cas que l'on change d'avis, on consent d'être déchu de tous les droits de la Société, tant actifs, que passifs. Au reste, quoiqu'il n'y ait point de Supérieur dans la Maison de Sorbone, le Fondateur y établit cependant différentes places pour l'administration. La première est celle de *Proviseur*, qui est toujours occupée par une personne éminente en dignité. La seconde est celle de *Prieur*, qui est toujours remplie par un *focius* Bachelier. Cette dernière place est annuelle. La fonction de celui qui l'occupe, est de présider aux assemblées de la Société, aux actes appellés *Robertines*, aux Sorboniques de la Licence, &c. Il signe le premier tous les actes;

328 DESCRIPTION DE PARIS,
le titre de Prieur, ou de Principal. Le
Pape *Clément IV.* confirma cet établisse-
ment par sa Bulle du 22 Mars 1269. Ces
Boursiers ne jouissoient de leurs Bourses
que pendant le cours de leurs études ;
(11) au lieu que depuis que le College

c'est à lui que tous les soirs on remet les clefs
de la Maison. Cet usage & en général tout ce
qui se fait dans la Maison y a été pratiqué de
tout temps, & l'expérience fait voir que la
constitution de cette Maison est ce que l'on peut
imaginer de plus parfait dans ce genre : aussi
jamais il n'a été question de réforme, ni de
changement en Sorbone ; & sans avoir de Prin-
cipal, ni de Supérieur, elle se maintient, de-
puis plusieurs siècles, dans le même état de
splendeur & de régularité.

(11) *Au lieu que depuis que le College, &c....
les Docteurs en Théologie s'en sont emparés, &c.*
Depuis la reconstruction de la Sorbone par le
Cardinal de *Richelieu*, les Docteurs en Théo-
logie ne se sont emparés de rien dans cette Mai-
son. Il y a eu depuis, comme auparavant, des
Docteurs & des Bacheliers qui y ont demeuré
& qui y demeurent encore comme ancienne-
ment. A cette occasion on rapportera les régle-
mens que fit *Robert de Sorbone* pour être admis
dans son College. Il ordonna qu'on ne recevoit
que des *Associés* & des *Hôtes*, & permit de
prendre des sujets dans tout pays indifférem-
ment. Pour être associé, *socius*, il falloit, 1°. su-
bir d'abord trois scrutins ; 2°. soutenir une
Thèse appellée *Robertine* ; 3°. professer gratui-
tement un cours de Philosophie, & ensuite subir
encore deux scrutins. A l'égard du cours de Phi-
losophie, quelques Ecrivains ont avancé qu'on

de Sorbone a été rebâti par le Cardinal de *Richelieu*, les Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris s'en sont emparés, & en jouissent pendant toute leur vie, contre l'intention des Fondateurs qui les avoient fondées pour de pauvres Ecoliers.

Le College de Sorbone n'ayant été fondé, non plus que les autres, que pour servir d'hospice à de pauvres Ecoliers qui alloient prendre des Leçons aux Ecoles publiques, l'on ne (12) commença que long-temps après sa fondation, à y enseigner la Théologie.

pouvoit y suppléer, en prêchant un Carême, ou en composant un Livre; mais c'est une erreur populaire. Jamais il n'y a eu d'exemple qu'on ait suppléé au cours de Philosophie, & il n'y a, à cet égard, de dispense que pour des Princes qui ordinairement sont reçus de la Société en même-temps qu'on les reçoit en qualité d'*Hospites*. Pour être *Hospes*, il faut être Bachelier, soutenir la *Robertine* & être reçu dans trois scrutins. Ceux-ci ne sont point astreints à professer la Philosophie; ils n'ont point de voix dans les assemblées, & ne jouissent du droit de logement que jusqu'au Doctorat. Voilà ce qui s'est observé de tout temps, & jamais il n'y a eu de variation à cet égard.

(12) L'on ne commença que long-temps après à y enseigner la Théologie. Il y a toujours eu des Professeurs de Théologie en Sorbone, & même du vivant du Fondateur. Les premiers Professeurs furent *Guillaume de Saint-Amour*, *Odon de Douay*, *Gérard de Rheims*, &c.

J'ai déjà dit que les premières Ecoles de Paris furent dans le Parvis & dans le Cloître de l'Eglise Cathédrale. On y enseignoit la Grammaire, les Belles-Lettres & les hautes Sciences, avec tant de succès & de réputation, qu'il y venoit des Ecoliers de tous les Pays de l'Europe. Quelque vastes que fussent ces Ecoles, elles se trouverent à la fin trop petites pour contenir le grand nombre des Etudians; & dès le douzième siècle on fut obligé d'en ouvrir de nouvelles du côté du Midi. L'Ecole de Théologie resta dans l'enceinte de l'Eglise Cathédrale; mais les Humanités & la Philosophie furent enseignées dans le Cloître de S. Julien le Pauvre. Le Droit & la Médecine eurent aussi leurs Ecoles de ce côté-là. On transféra ensuite celles du Cloître S. Julien dans la rue du Fouarre, qui en est proche. Peu à peu les Ecoles de Théologie se multiplièrent. On l'enseigna dans S. Victor, dans sainte Genevieve, & même dans tous les Colleges où il y avoit des Bourses fondées pour des Etudians en cette Science; & le College de Sorbone (13) n'eut là-des-

(13) *Le College de Sorbone n'eut là-dessus rien qui le distinguât, &c.* Ce College étoit distingué des autres en ce qu'on y enseignoit gratuitement. Il n'a jamais été permis aux Professeurs de Sorbone de rien exiger de leurs Eco-

fus rien qui le distinguât des autres. Ce fut après ces divers établissemens que le Chancelier de l'Eglise de Paris trouva mauvais que celui de sainte Genevieve eût inspection sur les Ecoles qui étoient hors de la Cité, & que les nouveaux Docteurs lui prêtassent serment. Ce différend fut accommodé, & ces deux Chanceliers, qui n'étoient que des Officiers commis par l'Evêque & par l'Abbé, pour donner la licence d'enseigner & le Bonnet de Docteur, convinrent que les Docteurs des Facultés supérieures prêteroiient le serment au Chancelier de l'Eglise de Paris, & que les Maîtres ès Arts le prêteroiient au Chancelier de sainte Genevieve. Pour lors il y avoit déjà deux sortes de Professeurs dans la Faculté de Théologie; les uns qu'on nommoit *Biblici*, parce qu'ils expliquoient la Bible, ou l'Ecriture-Sainte; & les autres *Sententiarii*, à cause qu'ils expliquoient le Livre des Sentences, composé par *Pierre Lombard*. C'étoient les Docteurs qui expliquoient l'Ecriture-Sainte, & les Bacheliers le Livre des Sentences. Dans les deux derniers siècles, quelques-

liers, sous quelque prétexte que ce soit, même pour l'entretien des bancs & pour le Portier des Classes. Les Ecoliers ne paient absolument rien du tout: il n'est pas même permis aux Professeurs de recevoir des présens.

332 DESCRIPTION DE PARIS ,
uns de nos Rois & quelques Particuliers, ayant fondé des Chaires de Théologie au College de Navarre & en celui de Sorbone, & les Docteurs s'étant emparés de ces Chaires, les Bacheliers ne voulurent plus régenter, & se déchargèrent d'un fardeau infructueux sur les Docteurs qui en retiroient tout le profit. Ainsi il n'y eut plus d'Ecoles de Théologie qu'aux Colleges de Sorbone & de Navarre, & dans les Maisons Religieuses.

La Chapelle que *Robert de Sorbone* fit bâtir ici, fut proportionnée aux autres bâtimens du College, & au temps où elle fut bâtie. Tout le monde (14) fait qu'elle étoit sous l'invocation de sainte Ursule; mais personne ne nous a encore dit au vrai pour quelle raison on avoit choisi cette Sainte pour être la Patronne titulaire de cette Chapelle. Il y en a qui

(14) *Tout le monde fait qu'elle (la Chapelle bâtie par Robert de Sorbone) étoit sous l'invocation de sainte Ursule. La Chapelle de Sorbone a été sous l'invocation de la sainte Vierge depuis sa fondation jusqu'en 1338, qu'ayant été rebâtie, elle fut consacrée par le Cardinal Ceccan le jour de sainte Ursule; ce qui fut l'occasion de la dédier sous l'invocation de cette Sainte, à la priere d'un grand nombre de Sorbonistes qui étoient Allemands, & la plupart du Diocèse de Cologne, où cette Sainte est en grande vénération.*

difent que la Dédicace de cette Chapelle ayant été faite en 1392 le 21. d'Octobre, qui est le jour de la Fête de cette Sainte, on la mit sous l'invocation de la Sainte qu'on célébroit ce jour-là. On ajoute que pendant long-temps on a fait l'Office de la Dédicace le 21 d'Octobre, & qu'après qu'on eut transféré la Dédicace au Dimanche dans l'Octave, on continua cependant à faire l'Office de sainte Ursule le 21 d'Octobre. Tout cela nous instruit fort peu.

Si le College de Sorbone a rendu de grands services à la Religion par les savans & pieux Théologiens qu'il a produits, il a procuré aussi de grands avantages aux Lettres & aux Sciences, puisque ce furent deux de ses Docteurs qui introduisirent l'Imprimerie en France.

L'Art admirable d'imprimer & de multiplier les Livres, est dû à la ville de *Mayence*. Le témoignage de *Tritheme* y est formel & décisif; & tout ce que les villes de Harlem & de Strasbourg alleguent en leur faveur, ne peut pas tenir contre le témoignage de cet Ecrivain, qui avoit appris tout ce qu'il en dit, de la bouche même de *Pierre Schoeffer*, l'un des Inventeurs. *Tritheme* rapporte * que *Jean Guttenberg*, natif de Francfort, mais Bourgeois de Mayence, ayant travaillé long-temps à la recherche de cet

* *Trith. Chronicon Hirsangien- se, imprimé au Monastere de*

S, Gal en
Suisse en
1690, en
deux vol.
in-fol.

Art, y ayant perdu son temps, & dépensé la meilleure partie de son bien inutilement, communiqua le tout à un de ses voisins, nommé *Jean Fusth*, Bourgeois de la même Ville. Celui-ci, aidé de *Pierre Schoeffer*, son domestique, qui étoit adroit & ingénieux, crut avoir porté la découverte au point où il la souhaitoit, & par reconnoissance il s'associa ledit *Schoeffer*, & lui donna sa fille *Christine* en mariage. Ils firent leurs premiers essais avec des planches de bois, sur lesquelles ils taillèrent des lettres, & commencerent par imprimer un Vocabulaire latin, intitulé *Catholicon*. Ils imprimèrent ensuite le *Speculum humanae salvationis*, &c. mais ce n'étoient là que des productions de l'art de gravure & de sculpture, & nullement une invention nouvelle, puisque les Romains avoient des lettres, des mots & des discours taillés & gravés sur le marbre & sur l'airain, & qu'il y a plus de neuf cents trente ans que cette maniere d'imprimer est connue & pratiquée à la Chine. Nos Inventeurs s'apperçurent pour lors qu'ils étoient encore bien éloignés de la perfection qu'ils cherchoient; car chaque table ne pouvoit servir qu'à l'impression d'un seul Livre, & devenoit inutile pour tout autre: mais insensiblement ils parvinrent à remédier à ces inconvé-

niens. D'abord ils inventerent des lettres mobiles, & séparées les unes des autres, qu'ils firent de bois, les taillant & les polissant de leurs mains; & enfin ils s'aviserent de tailler des poinçons, & de frapper des matrices pour avoir des lettres de métal fondu. Le premier usage qu'ils firent de cette invention, fut d'imprimer la Bible, & l'on croit que c'est en 1450 que fut faite cette première édition.

Par ce que j'ai dit, en parlant de quelques Bibliothèques de cette Ville, on peut voir que cette digression n'est point absolument étrangère au sujet que je traite, & je l'ai placée en cet endroit, pour faire connoître le louable empressement des Sorbonistes à introduire ce bel Art à Paris, d'où il se répandit ensuite dans le reste de la France.

Guillaume Fichet, Savoyard, & *Jean Heynlin de la Pierre*, Allemand, formerent le dessein de faire venir des Imprimeurs d'Allemagne, pour établir une Imprimerie dans ce Collège. Ce fut donc aux sollicitations de ces deux Docteurs, qu'*Ulric Gering*, (15) de la ville de Constance, & Imprimeur, vint à Paris avec deux associés, *Martin Crants* & *Michel*

(15) *Ulric Gering*, de la ville de Constance. *Gering* n'étoit point de la ville de Constance; il n'étoit que du Diocèse.

Friburger. M. Naudé s'est trompé dans son addition à l'Histoire de *Louis XI.* lorsque de ces trois Imprimeurs il n'en a fait que deux, & qu'il a cru que le nom d'*Ulric* étoit le surnom de *Martin* & de *Michel*. Cette invention, dit-il, fut apportée pendant le Regne de *Louis XI.* par deux Allemands, nommés *Martin* & *Michel Ulriques*. Les noms & surnoms de ces trois Imprimeurs sont si distinctement exprimés dans le *Manipulus curatorum*, & dans le *Rodericus Zamorensis*, imprimés en 1473 & 1475, que quand on a vu ces deux Livres, & quelques autres qu'ils imprimerent, il n'est pas possible de les confondre.

Guillaume Fichet & *Jean Heynlin de la Pierre* reçurent ces trois Imprimeurs dans la Maison de Sorbone, où on leur donna un endroit pour y dresser leurs Presses, & où ils imprimerent pendant les années (16) 1470, 1471, 1472, &c. plusieurs Livres, dont on voit des exemplaires dans la Bibliothèque de cette Maison, & le Catalogue dans la Dissertation sur l'origine de l'Imprimerie de Paris par feu M. *Chevillier*, qui en étoit

(16) Ils imprimerent pendant les années 1470, &c. Il faut dire pendant les années 1469, &c. car le premier livre qu'ils imprimerent est de 1469. C'est ce qu'on peut voir à la Bibliothèque de Sorbone.

Bibliothécaire.

Bibliothécaire. Tous ces Livres ont été imprimés en lettres Romaines si belles & si nettes, qu'elles approchent beaucoup des plus belles lettres rondes dont on se sert aujourd'hui. Mais la lettre, ou caractère gothique, ayant été mise en usage en Allemagne dès l'an 1471, & cet usage s'étant répandu delà à Venise & en plusieurs autres Villes, *Gering* fut entraîné comme les autres, & imprima avec des caractères gothiques. L'an 1473, *Ulric Gering* & ses deux associés leverent leurs Presses du College de Sorbone, & allerent les placer dans une maison de la rue S. Jacques, à l'enseigne du Soleil d'or, où ils continuerent d'imprimer plusieurs Ouvrages. Il y a apparence qu'après l'impression des *Sermons de Léonard d'Udine*, en 1477, *Martin Crants* & *Michel Friburger* prirent le parti de retourner en Allemagne; car depuis ce temps-là il n'est plus parlé d'eux: au lieu qu'on voit *Ulric Gering* passer le reste de ses jours à Paris, y faire de nouveaux associés, & avec eux y faire beaucoup d'éditions. Après qu'*Ulric Gering* eut demeuré pendant dix ans dans la rue S. Jacques, il lui prit envie de se rapprocher de la Sorbone, & en 1483, sur la fin de l'année, il loua de ce College une maison située dans la rue de Sorbone, à l'endroit où est présente-

338 DESCRIPTION DE PARIS,
ment la porte qui sépare la rue de Sorbone d'avec la Place. Cette maison lui fut donnée par un bail à vie, à la charge de payer neuf livres par année. Elle avoit pour enseigne le Buis, & est appelée dans les titres latins, *domus ad Buxum*; mais *Gering* lui fit changer d'enseigne, y ayant porté la sienne, qui étoit le Soleil d'or. Cette proximité ranima l'estime & l'amitié que *Gering* avoit pour le College de Sorbone. Il n'imprimoit point d'Ouvrage dont il ne fût présent à la Bibliotheque; & le corps de logis où elle étoit, étant tombé par vétusté en 1493, & la Communauté n'ayant pas dequoi le faire rebâtir, il donna cinquante francs, présent si considérable, que par reconnoissance ce College le reçut au nombre des hôtes de la Maison, c'est-à-dire, lui accorda d'y pouvoir loger, & d'avoir une place à la table des pauvres Maîtres. *Jean Luillier*, Provi-
seur de Sorbone & Evêque de Meaux, lui fit expédier des Lettres d'hospitalité, après qu'il eut promis à ce Prélat qu'il donneroit encore une pareille somme pour achever ce bâtiment, & que son dessein étoit de faire à cette Maison de plus grands biens dans la suite. Ces Lettres sont datées de Germini le 18 Mai 1493. La Société de Sorbone confirma à *Gering* ce droit d'hospitalité par acte

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 339
du neu me, du dix-septieme & du
vingt & unieme jour de Mai 1494.

Gering mourut le 23 Août 1510, &
ne trompa point l'espérance qu'il avoit
donnée au College de Sorbone; car par
son testament, qui est de 1504, il fit le
College de Montaigne & le College de
Sorbone ses légataires universels: mais
celui de Sorbone fut le mieux partagé;
car son legs se montoit à plus de huit
mille cinq cens livres d'argent comp-
tant, qui étoit alors une somme très-
considérable, sans compter ce qu'il tou-
cha de la vente des meubles, d'une
grande Imprimerie, d'un riche fonds de
Livres, & des dettes actives. *Gering*,
ayant fait ce legs dans le dessein d'au-
gmenter les Bourses de ce College, l'Exé-
cuteur testamentaire demanda que le
nombre des Boursiers fût augmenté d'une
fois autant qu'il y en avoit de fondés
par *Robert de Sorbone*; Sur quoi il y eut
contestation, qui fut terminée par tran-
saction du 15 Mai 1532, homologuée
au Parlement le 13 Mai 1545. On con-
vint, par cette transaction, qu'il y auroit
à perpétuité dans le College de Sorbone
huit Bourses d'augmentation de même
revenu que celles du Fondateur *Robert*,
dont quatre seroient partagées par moi-
tié entre deux Professeurs de Théologie,
à la charge qu'ils enseigneront publique-

340 DESCRIPTION DE PARIS,
ment dans les Ecoles de la Maison, l'un
le Vieux-Testament le matin, & l'autre
le Nouveau après-midi.

Le College de Sorbone, jusqu'au
Cardinal de *Richelieu*, ne fut fameux
que par son ancienneté & par ses Eco-
les, & nullement par son édifice, qui
jusques-là avoit été fort peu de chose,
en comparaison de ce qu'il est, & qui
d'ailleurs tomboit en ruines; mais le
Cardinal de *Richelieu*, qui vouloit im-
mortaliser son nom par toutes sortes
d'endroits, fit rebâtir ce College avec
une magnificence sans exemple. Il se
servit de *Jacques Mercier*, Architecte,
natif de Pontoise. La première pierre
en fut posée le 4 Juin 1629, & sous
cette pierre on mit une Médaille d'ar-
gent, sur laquelle la Sorbone étoit repré-
sentée sous la figure d'une femme véné-
rable, courbée sous le poids des années,
ayant sa main droite sur la figure du
Temps, & la gauche sur une Bible, avec
cette inscription autour de la Médaille:

Hic sorte bonâ senesceram.

Ce nouveau bâtiment forme un quar-
ré long, & consiste en quatre grands pa-
villons, deux sur le devant, & autant
sur le derrière. Ces pavillons sont joints
les uns aux autres par de grands corps de
logis, où sont plusieurs grandes Salles,

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 341
& trente-six appartemens (17) pour autant de Docteurs de la Faculté de Théologie qui sont de la Maison de Sorbone. Parmi ces Salles, il y en a une où les Docteurs de la Faculté de Théologie s'assemblent le premier jour de chaque mois, pour y délibérer sur les affaires qui se présentent, soit sur le dogme, soit sur les mœurs & la discipline, ou sur d'autres matieres qui ont rapport à la Théologie. On appelle l'Assemblée du premier jour du mois, *Prima Mensis*. C'est aussi dans cette piece qu'on soutient les Theses.

Au-dessus de cette grande Salle, en est une autre qui a vingt toises de longueur sur cinq de largeur, & forme une galerie qui est décorée à chaque bout d'une cheminée, sur l'une desquelles est le Portrait en pied du Cardinal de *Richelieu*, & sur l'autre celui de *Michel le Masle*, son Secrétaire. On voit aussi sur cette dernière un buste de bronze du même Cardinal, qui est de la main du fameux *Jean Varin*. Ce précieux morceau a été donné à cette Maison par la Duchesse d'*Aiguillon*, niece du Cardinal. C'est dans cette galerie qu'est la Bibliothèque, qui, de même que la Maison, se ressent de la magnificence du

(17) *Trente-six appartemens*. Il y en a aujourd'hui trente-sept.

342 DESCRIPTION DE PARIS,
Cardinal de *Richelieu*, qui l'a tellement
augmentée, que c'est aujourd'hui une
des meilleures de l'Europe. Il eut même
sur ce sujet un rival de gloire en la per-
sonne d'un de ses domestiques; car *Michel le Masle*, Prieur des Roches; Chan-
tre de l'Eglise de Paris, & Secrétaire de
ce grand Cardinal, donna en 1646 une
grande Bibliothèque à cette Maison,
avec un contrat de rente sur l'Hôtel-de-
Ville pour l'entretien du Bibliothécaire
& pour acheter des Livres nouveaux. La
Maison de Sorbone, par reconnoissance
de ce bienfait, lui accorda le droit d'hos-
pitalité ou de société honoraire, par le-
quel il avoit un appartement dans la
Maison, qu'il a gardé jusqu'à sa mort.
Les Rois *Louis XIV.* & *Louis XV.* ont
fait présent à cette Bibliothèque de tou-
tes les belles Estampes qu'ils ont fait
graver.

Cette Bibliothèque est considérable
par les Livres d'anciennes éditions &
par les Manuscrits.

Parmi les Livres on y en voit, non-
seulement d'imprimés par *Ulric Gering*
& ses associés, mais même on y en trou-
ve un qui fut imprimé avant que les let-
tres mobiles eussent été inventées. Il est
intitulé, ainsi que l'Exemplaire qui est
dans la Bibliothèque des Célestins de Pa-
ris, *Speculum humana saluationis.* Cet

Exemplaire a appartenu à feu M. de *Balesdens*, de l'Académie Française. Les Libraires, qui ignoroient que ce fût un Livre rare & curieux, le mirent dans un paquet coté 99, & prisé 4 liv. M. *Chevillier*, Bibliothécaire de la Maison de Sorbone, passant un jour sur le Quai de la Tournelle, le trouva ouvert sur une table, qui servoit de montre à une boutique. Il l'acheta aussi-tôt, & le mit dans la Bibliothèque qui étoit confiée à sa garde, dans laquelle il est encore aujourd'hui. Cet exemplaire est entièrement semblable à celui qui est dans la Bibliothèque des Célestins, à quelques variantes près. Tout ce qu'on dit d'ailleurs de ce Livre est incertain. Les uns disent qu'il a été imprimé à Mayence, d'autres à Harlem, d'autres à Dordrecht; les uns, qu'il a été imprimé vers l'an 1440, & d'autres en 1450, 1460 & 1470: les uns, & c'est le grand nombre, disent qu'il a été imprimé par Tables gravées, & les autres avec des lettres de métal, fondues & mobiles. M. *Chevillier*, dans sa Dissertation sur l'origine de l'Imprimerie de Paris, page 282, rapporte qu'ayant fait voir les deux exemplaires ensemble, celui qui est aux Célestins, & celui qui est dans la Bibliothèque de Sorbone, à un Imprimeur, à un Fondeur & à un Graveur, ils estimerent que l'im-

344 DESCRIPTION DE PARIS,
 pression en avoit été faite avec des lettres de métal, fondues & mobiles. Je respecte fort le jugement de ces trois Artistes; mais plus j'ai examiné ces deux Exemplaires, plus je suis persuadé qu'ils ont été imprimés sur des Tables gravées. J'ai insinué qu'entre ces deux Exemplaires il y avoit plusieurs variantes; j'en rapporterai ici quelques-unes d'après une liste manuscrite qui en a été faite par M. Chevillier, & qui me fut obligeamment communiquée par M. l'Abbé Salmon, Bibliothécaire de la Maison de Sorbone. Dans l'Exemplaire qui est aux Célestins, sous l'Estampe de l'Enfant Prodigue, il y a, *sedm̄ Lucam*; dans celui de Sorbone, *secudū Lucam*: dans celui des Célestins, on lit plus bas, *replē*; celui de Sorbone a *replere* tout du long: encore plus bas, celui des Célestins a, *age*; celui de Sorbone *agere* tout du long: Célest. *oī69 mois*. Sorb. *oī69 moris*, qui est une faute, pour *modis*. Sous l'Estampe d'Héliodore, Célest. *usue*, pour *usura*. Sorb. *usuere*, qui est une faute. Sous l'Estampe de Melchisedech, Célest. *adppa*, pour *propria*; Sorb. *ppria*. Au même endroit, Célest. *sacdos*; Sorb. *sacdoe*, faute. Au même endroit, Célest. *gebat*; Sorb. *gerebat*. Plus bas,

Célest. *sacerdos*; Sorbon. *sacdos*. Plus bas, Célest. *Sacmentug*; Sorb. *Sacramentu*. Célest. *sacerdotalis*; Sorb. *sacerdotal*. Célest. *sacdots*; Sorb. *sacerdots*. &c. & plusieurs autres que je passe sous silence pour ne pas ennuyer le Lecteur, & parce que d'ailleurs en voilà assez, comme semble, pour en conclure que ces deux Exemplaires sont de deux éditions différentes; mais comme ils se corrigent souvent l'un l'autre, il est très-difficile de décider lequel des deux est de la première, ou de la seconde édition.

On remarque, comme une chose unique, en fait de Bibliothèques, qu'il y a dans celle-ci plus de huit cens Bibles différentes. Recueil qui n'a pu se faire qu'avec des soins infinis & une dépense considérable.

On voit aussi dans cette Bibliothèque un *Corps de Droit Civil*, avec les Commentaires d'*Accurse*, imprimé à Paris en 1576, en cinq gros volumes in-folio. Ce Livre est un chef-d'œuvre de l'Art d'Imprimerie. L'on voit à chaque page un très-grand travail, toutes sortes de bons caractères gros & menus, une bonne encre, le rouge mêlé agréablement avec le noir, le grec bien formé, cinq ou six colonnes d'impression, les lignes bien droites, les mots bien assemblés, une bonne

346 DESCRIPTION DE PARIS,
*correction, enfin une feuille chargée de
différens caractères, & le tout sans con-
fusion* * On ne se lasse point de re-
garder ce Livre, quand on l'a en grand
papier, ainsi qu'il est dans cette Biblio-
theque, à laquelle il a été légué par
M. *Chefnard*, Avocat de Mâcon, à la
charge d'une Messe de *Beata* tous les
ans. Il fut imprimé aux dépens de *Sé-
bastien Nivelles*, par deux des plus habi-
les Imprimeurs de Paris, *Olivier de Har-
sy & Henri Thierry*.

* M. Che-
villier.

Parmi les Manuscrits, il y en a en
Langues Orientales, Hébreux, Syria-
ques, Arabes, Turcs, Persans, &c.

Un Ecrivain, dont je tais le nom,
dit que *cette Bibliothèque possède un Ma-
nuscrit fort singulier : c'est un Diction-
naire de la Langue Française du temps de
S. Louis ; & ce qui en fait la singularité,
c'est qu'il est écrit en caractères Hébraïques.*

Ce Manuscrit seroit en effet bien sin-
gulier, s'il avoit une autre existence que
l'imagination de l'Auteur ; mais Mon-
sieur l'*Abbé Salmon*, de qui cet Ecrivain
dit tenir les particularités qui regardent
la Bibliothèque de Sorbone, m'a assuré,
en présence d'un homme qui m'avoit
accompagné chez lui, qu'il n'avoit aucu-
ne connoissance d'un pareil Manuscrit.

On voit ici un *Tite-Live* en deux gros
volumes in-folio, d'une traduction fran-

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 347
çoise, qu'on croit avoir été faite sous le
regne de *Charles V.* (18) Ce Manuscrit
est enrichi de miniatures à la tête de cha-
que Chapitre, & de vignettes sur les
marges, qui sont peintes très-propre-
ment.

On y montre aussi un Manuscrit en
Parchemin, qui est le Catalogue des
Livres qui étoient dans la Bibliothèque
de cette Maison en l'an 1289, avec le
prix de l'estimation qui en fut faite pour
lors, & qui monta à quatre mille livres,
somme très-considérable en ce temps-là.

Outre cette grande Bibliothèque, il
y en a une autre derrière l'Eglise, dans
un appartement qui donne sur une espe-
ce de parterre, laquelle, quoique moins
nombreuse que l'autre, ne laisse pas de
renfermer beaucoup de Livres rares. On
y en voit plusieurs où le nom des Bour-
siers de diverses Nations qui les ont don-
nés, sont écrits, & prouvent qu'il y en
avoit autrefois dans ce College de tou-
tes sortes de Nations. On y voit aussi un

(18) *Sous le regne de Charles V.* Il faut
mettre, *sous le regne du Roi Jean.* Ce fut par
ordre de ce Prince que *Pierre Berchoir*, ou
Bercheur, Bénédictin François, natif de Saint-
Pierre du Chemin, en Poitou, & Prieur de saint
Eloi, à Paris, fit la Traduction Française de
Tite-live, dont on voit le Manuscrit en Sor-
bone.

P vj

Manuscrit des Oeuvres de *Raymond Lulle*, qu'on dit être écrit de la main de ce Savant. Ce Manuscrit est un présent que les Chartreux de Paris ont fait autrefois à la Bibliothèque de Sorbone.

Après que le Cardinal de *Richelieu* eut fait bâtir le Collège, il ordonna qu'on bâtît l'Eglise qu'on y voit à présent; & pour lui donner toute l'étendue qu'elle a, il acheta le Collège de Calvi, qui étoit tout proche, & avoit été aussi fondé par *Robert de Sorbone*; ce qui fit appeller ce Collège *la petite Sorbone*, & donna lieu de mettre sur la porte :

Sorbona parva vocor, mater mea Sorbona major.

On y enseigna pendant long-temps les basses Classes; mais enfin le Cardinal de *Richelieu* le fit abattre pour agrandir la Sorbone, & y bâtir l'Eglise. Il prit aussi, & fit abattre le Collège des Dix-Huit, qui étoit situé d'un côté devant le Collège de Clugny, & de l'autre devant le Collège de Calvi. Les Bourses du Collège des Dix-Huit subsistent encore, quoique le Collège ne subsiste plus. Toutes ces choses ayant été ainsi disposées, on commença à bâtir l'Eglise, & le Cardinal de *Richelieu* en posa lui-même la première pierre au mois de Mai 1635. On mit sous cette pierre une grande

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 349
Médaille, sur laquelle étoit le portrait de
ce Cardinal, & cette inscription au bas :

ARMANDUS JOANNES DU PLESSIS,
S. R. E. Cardinalis,
Dux DE RICHELIEU, & Par Francia,
posuit hunc lapidem
die . . . mensis Maii,
Anno Domini 1635.
Imperante Ludovico XIII.
Gallia & Navarra Rege.

Autour de cette Médaille & du même côté, on lit :

Dominus conservet eum, & vivificet eum,
& beatum faciat eum in terra,
& non tradat eum in animam
inimicorum ejus.
Non est oblitus clamorem pauperum.

Sur le revers sont les Armes du Cardinal, avec cette inscription autour :

Oculi omnium in te sperant,
& tu das escam illorum in tempore
opportuno ;
& sperent in te, qui noverunt
nomen tuum.
Allevat qui corruunt, & erigit Elifos.

On peut voir le modèle en bronze de cette Médaille dans le Cabinet de sainte Genevieve.

Cette Eglise termine un des côtés du

350 DESCRIPTION DE PARIS,
quarré long que forme le nouveau Col-
lege de Sorbone. Son Portail est sur la
Place de Sorbone, & est assez bien en
vue; car on l'apperçoit dès la rue de la
Harpe. Il est décoré de deux ordres
d'architecture l'un sur l'autre. Le pre-
mier est formé par des colonnes corin-
thiennes, & le second par des pilastres
composites seulement; ce qui rend ce
portail trop nud. Il y a deux niches dans
les entre-colonnes du premier ordre, &
deux autres dans les entre-pilastres du
second. Chacune de ces niches est rem-
plie par une statue de marbre, qui sont
de l'ouvrage de *Guillain*. L'inscription
qui est sur la porte, est conçue en ces
termes:

D E O O P T. M A X.
ARMANDUS CARDINALIS:
DE RICHELIEU.

Entre cette inscription & le cadran
qui marque les heures, il y a un autre
cadran qui marque toutes les différentes
phases de la Lune.

Le dôme est accompagné de quatre
campaniles, & terminé par une lanter-
ne autour de laquelle regne une balustra-
de de fer. Au haut d'un de ces campani-
les est une cloche où il y a tant d'alliage

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 351
d'argent, (19) qu'on l'entend presque de
tout Paris, depuis neuf heures du soir
jusqu'à neuf heures & demie.

Du côté de la cour de la Maison, est
un portique en saillie de dix pieds dans
ladite cour, élevé sur quinze marches
& formé par dix colonnes corinthien-
nes. Ce portique est copié d'après celui
du *Panthéon* à Rome, dont l'architec-
ture est de très-bon gout; ce qui fait ju-
ger que l'attique & les Chapelles ne sont
pas du même Auteur.

C'est ici qu'on lit l'inscription qui suit:

ARMANDUS JOANNES,
CARD. DUX DE RICHELIEU,
SORBONÆ PROVISO, R,
ÆDIFICAVIT DOMUM
ET EXALTAVIT TEMPLUM
SANCTUM DOMINO.

M. D. C. LIII.

Les murs de cette Eglise sont ornés
dans leur intérieur de pilastres corin-
thiens, entre lesquels sont des niches.

(19) Où il y a tant d'alliage d'argent. La
cloche de Sorbone a été examinée de près par
différens Artistes, qui tous révoquent en doute
ce prétendu alliage. Cette cloche est très-an-
cienné, & peut-être la plus ancienne de toutes
celles de Paris. Elle est de 1358. On lit dessus:
Ego vocor MARIA. M. CCC. LVIII.

352 DESCRIPTION DE PARIS,
remplies par des statues qui représentent
des Anges, ou des Apôtres. Le dôme a
été peint par *Philippe Champagne* : le
pavé est de marbre à compartimens.

Le grand Autel, qui est du dessein de *le Brun*, est décoré de six colonnes corinthiennes de marbre de Rance, dont les bases & les chapiteaux sont de bronze doré d'or moulu. Sur cet Autel est un beau Crucifix de marbre blanc sur un fond de marbre noir : il est de *François Anguere*, & passe pour un de ses plus beaux ouvrages. Les deux colonnes du milieu forment un corps en ressaut, couronné d'un fronton sur lequel sont deux Anges qui ont été sculptés par *Arcis* & par *Vanclave*, deux Sculpteurs de réputation. Entre deux autres colonnes qui sont en retour, on a placé deux belles figures de marbre, dont l'une qui représente la Vierge, est de *le Comte*, & l'autre qui représente S. Jean, est de *Cadene*. Dans l'attique qui regne sur tout ce magnifique ouvrage, sont des Anges sculptés par *Baptiste Tubi*. Dans le fond, qui est sous l'arc de la voûte, on a peint le Pere-Eternel dans sa gloire, c'est-à-dire, au milieu d'un nombre infini d'Anges en adoration. Ce tableau est très-estimé, & a été peint par *Verdier*, neveu & élève de *le Brun*.

Le corps d'architecture de la Chapelle

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 353
de la Vierge est de marbre blanc, & les colonnes de marbre de Rance. Dans une niche, dont le fond est enrichi de lames de bronze doré, est la statue de la Vierge, qui tient l'Enfant Jesus sur ses genoux. Ce groupe a été sculpté par *Desjardins*.

Les petites Chapelles sont embellies de colonnes de marbre, dont les chapiteaux sont dorés.

Le tombeau du Cardinal Fondateur est au milieu du Chœur. Cet admirable monument, qui est de *Girardon*, a été posé en 1694, & est digne du grand Cardinal pour qui il a été élevé. Il a été fait sur les desseins de *le Brun*, ainsi que tous les beaux ouvrages sortis de la main de cet habile Sculpteur, qui exécutoit parfaitement, & inventoit médiocrement.

Ce grand Ministre est ici représenté à demi couché, soutenu par la Religion, & ayant à ses pieds la Science, qui paroît très-affligée de sa mort. Deux Anges portent ses Armoiries, ornées du Chapeau de Cardinal, & du Cordon de l'Ordre du Saint-Esprit. Ce monument a été gravé par *Charles Simoneau & B. Picart*, qui l'ont représenté de tous côtés.

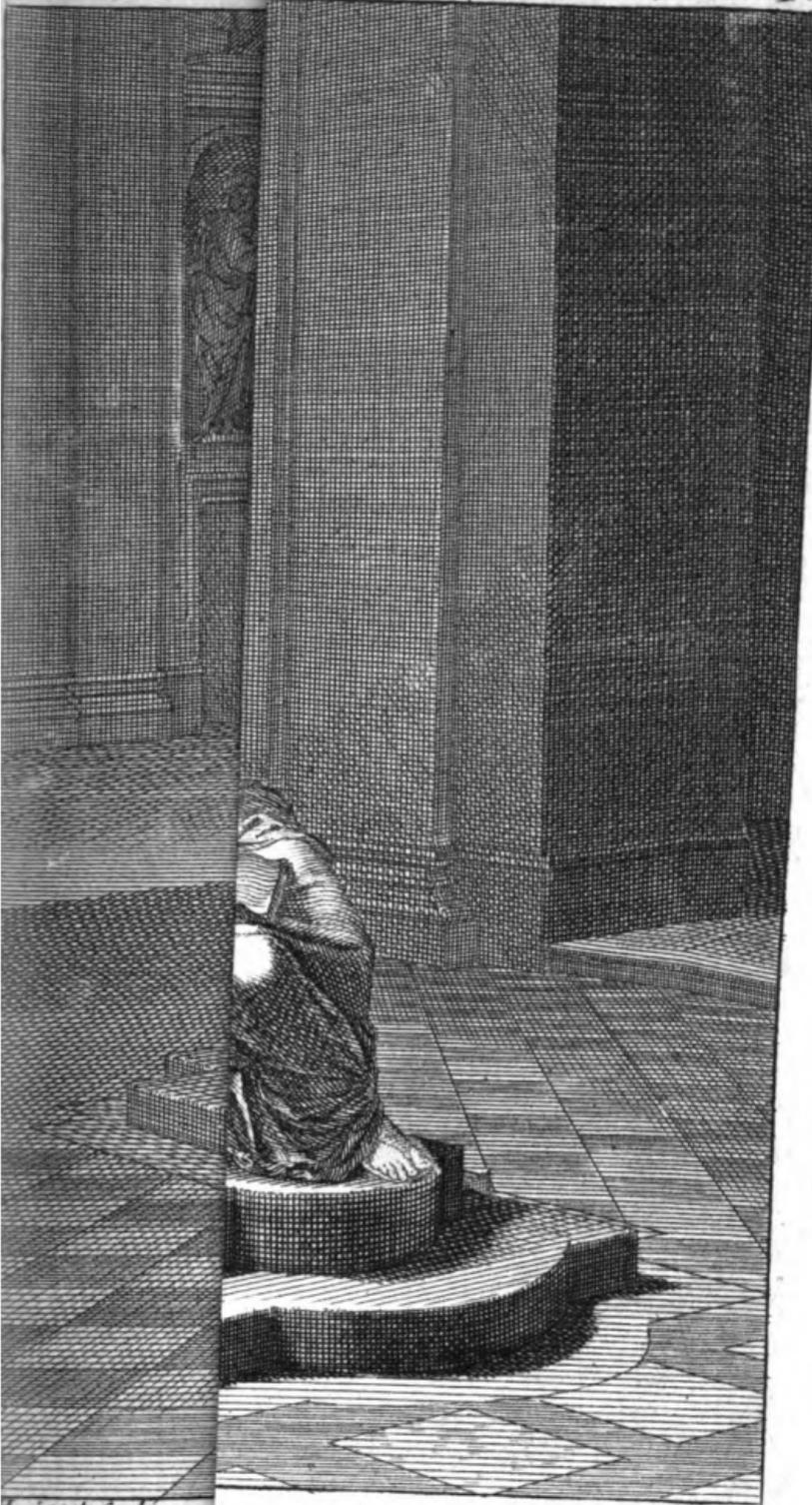
Quand on voulut poser ce monument dans l'endroit où il est, on fut obligé d'ouvrir le caveau dans lequel repose le corps du Cardinal de *Richelieu*; & voici

354 DESCRIPTION DE PARIS,
ce que porte le Procès-verbal de cette
ouverture.

*Dans une cave au milieu du Chœur de
l'Eglise de Sorbone, repose le corps du
Cardinal Duc de Richelieu, dans un cer-
cueil de plomb, enfermé dans un cercueil
de bois, couvert d'un velours noir, avec
un galon d'argent, & sur le velours noir
une grande croix de toile d'argent environ
d'un pied de large, le tout couvert d'un
poêle de velours noir, avec une croix d'ar-
gent, posé sur trois barres de fer scellées
en travers du caveau. Au bout du caveau
est attaché à la muraille une lame de cui-
vre de trois pieds & demi de haut, & de
deux pieds de large; au haut de ladite
lame sont les armes du Cardinal gravées
sur le cuivre, & au-dessous l'épithaphe qui
contient ce qui suit :*

ICI REPOSE

*Le Grand ARMAND-JEAN DU PLESSIS
Cardinal DE RICHELIEU, Duc & Pair de
France : grand en naissance, grand en
esprit, grand en sagesse, grand en scien-
ce, grand en courage, grand en fortune;
mais plus grand encore en piété. Il porta
la gloire de son Prince par-tout où il por-
ta ses armes, & il porta ses armes presque
par toute l'Europe. Il a fait trembler les
Rois, & il y a peu de trônes où il n'eût fait
monter son Maître, si la justice n'eût con-*



Merisset Sculp.

CHELIEU.

Digitized by Google

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 359
duit tous ses desseins. Son illustre nom met-
toit la frayeur dans l'ame de tous les En-
nemis de l'Etat, & la mettra encore dans
celle de tous leurs descendans. Si l'on comp-
roit ses jours par ses victoires, & ses an-
nées par ses triomphes, la postérité croira
qu'il aura vécu plusieurs siècles, & son his-
toire n'aura rien à craindre qu'elle-même,
qui étant toute pleine de prodiges & de mer-
veilles, aura peine à persuader aux sie-
cles éloignés ce que le nôtre a vu avec ad-
miration. Comme il fut toujours équitable,
il fut invincible. Ses ennemis n'ont ja-
mais eu d'autre avantage que le seul d'être
surmontés par lui; & comme il fut infini-
ment prudent, il fut infiniment heureux.
La grandeur des événemens justifia la droi-
ture de ses intentions. Sa diligence ne put
être prévenue, ni sa vigilance surprise,
ni sa prévoyance trompée. Il n'a jamais
manqué à ses amis, & ses Ennemis même
se fioient plus à sa parole, que s'ils euf-
sent eu des Places en ôtages. Rien ne ré-
fistoit à la force de son éloquence; la gra-
ce & la majesté étoient sur son front, en sa
taille & en toutes ses actions. Ses graces
inspiroient le respect; ses paroles lioient
les cœurs, & ses mains libérales ne lais-
soient point de mérite sans récompense.
Il abattit l'hérésie par la prise de la Ro-
chelle, cette orgueilleuse Ville que l'on
estimoit imprenable, & par la réduction

356 DESCRIPTION DE PARIS,
de plus de deux cens Places qui avoient depuis long-temps partagé l'autorité Royale. Vainqueur du dedans, il porta au-dehors les forces de son Roi. De tant de Villes conquises, Pignerol, Arras, Brisach, Monaco, Perpignan & Sédan, sont les principales. La gloire de ses Ouvrages de piété pour l'instruction & la perfection des Chrétiens, & pour la conversion des Hérétiques, surpasse encore celle de ses conquêtes; & la force de son génie ayant accordé en lui deux choses qui semblent incompatibles, la Religion & l'Etat, il avança toujours du même pas les progrès de l'un & de l'autre. Il fut le protecteur de la vertu, des Sciences & des beaux Arts. Enfin, sa réputation a été sans tache, & il doit être justement appelé le Héros des derniers siècles. Que peut-on dire de plus? sa mort a été digne de sa vie. Comme il possédoit les grandeurs, sans en être possédé, il s'en est détaché sans peine, & a vu le bout de sa carrière avec joie, parce qu'il voyoit des couronnes immortelles. Il est mort comme il a vécu, grand, invincible, glorieux; & pour dernier honneur, pleuré de son Roi; & pour son éternel bonheur, il est mort humblement, chrétiennement & saintement.

Qui que tu sois, tu n'as garde de refuser tes prieres à un si grand homme; mais

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 357
en priant, souviens-toi que tu rends ce
pieux devoir à celui qui par ces superbes
bâtimens de la Sorbone, a laissé un si
grand monument de sa piété.

Ce grand Cardinal mourut à Paris le
quatrième jour de Décembre mil six cent
quarante-deux, âgé de cinquante-sept
ans, trois mois moins un jour.

Cette longue & romanesque épitaphe,
ridicule par des louanges excessives, &
fausses pour la plupart, est de *Scudéri*,
Auteur d'un grand nombre de mauvai-
ses Tragédies, admirées par le Cardinal
de *Richelieu*, qui lui faisoit une grosse
pension, & l'engagea à publier ses criti-
ques du *Cid de Corneille*, dont ce Car-
dinal fut jaloux, & qui lui firent si peu
d'honneur.

La postérité, qui met le prix au méri-
te des défunts, n'est point séduite par ces
discours funéraires, composés la plupart
par la vanité ou l'intérêt, & l'Histoire tôt
ou tard venge la vérité de tous ces fa-
meux menfonges.

La plupart des statues qui décorent le
dedans de cette Eglise, & toutes celles
qui en décorent les dehors, sont des ou-
vrages de *Guillain* & de *Berthelot*. Quoi-
que ces dernières soient dans une posi-
tion si haute, qu'on ne puisse pas trop
s'appercevoir de leurs beautés, ni de

358 DESCRIPTION DE PARIS,
leurs défauts, ce qui est un grand abus dans les décorations, on estime cependant celle qui représente la Science, qui tient un miroir à la main, & qui foule aux pieds des livres; & celle qui est de l'autre côté, tenant de la main droite une palme, & de la main gauche un livre, qui est la figure de la Vérité. Elles sont l'une & l'autre de *Guillain*.

La grand-porte de cette Eglise, qui est du côté de la Place, ne s'ouvre que le jour de sainte Ursule, qui est le 21 Octobre; le 4 de Décembre, jour de l'Anniversaire du Cardinal de *Richelieu*; le jour de l'Octave de la Fête-Dieu; & lors de la mort de quelque Docteur de la Maison de Sorbone; ou lorsqu'on y transporte les corps des Seigneurs de la Maison de *Richelieu*, qui y ont leur sépulture.

Pour bâtir l'Eglise de Sorbone, & pour faire la Place qui est devant, on a abattu, ainsi que je l'ai dit, les Colleges de Calvi & des Dix-Huit, & l'on condamna la rue Coupe-gueule, qui descendoit de la rue des Poirées, à la rue des Mathurins, entre la rue de Sorbone & celle des Maçons.

La rue Coupe-gorge aboutissoit d'un côté à la rue S. Jacques, & de l'autre à la rue de la Harpe, entre les murs de la Ville & le Couvent des Jacobins, dans

l'enceinte duquel elle a été renfermée conformément à la demande qu'en fit le P. *Jean Cleiret*, au Corps de Ville assemblé en 1504. On ne fait pas précisément quand la Ville leur accorda cette permission ; mais pour lors elle se contenta de remettre l'affaire à une plus grande Assemblée.

La rue de Sorbone se nommoit *Vicus ad portas* en 1258, & la rue des deux Portes, parce que S. *Louis* permit à *Robert de Sorbone* d'y mettre deux portes, afin qu'elle fermât par les deux bouts, & que son College fût la nuit en sûreté.

La rue des Maçons se nommoit anciennement la rue des Bains, ou des Etuves, & étoit dans l'enceinte du Palais des Thermes.

Revenons à la Place de Sorbone, qui a été faite environ l'an 1640, pour orner le portail & la façade de l'Eglise de Sorbone. Cette Place est quarrée, & l'on y entre par la rue de Richelieu, par celle des Maçons, par celle de Sorbone & par celle des Cordiers. Jusqu'en 1647 on y entroit encore par la rue des Poirées, qui fut alors condamnée pour unir à la Sorbone le College des Dix-Huit. Cette Place est décorée dans le fond par le magnifique portail de l'Eglise de Sorbone ; du côté des rues de Sorbone & des Maçons, par les Ecoles de Théolo-

360 DESCRIPTION DE PARIS,
gie; & du côté de la rue des Cordiers,
par la Chapelle ou Eglise du College de
Clugny.

Les Ecoles de Théologie sont dans un grand corps de logis de maçonnerie en bossage rustique, à deux étages, que le Cardinal de *Richelieu* a aussi fait bâtir pour y tenir la Classe de Théologie. Six Docteurs Professeurs (20) y donnent des Leçons aux Ecoliers, le matin & l'après-midi, depuis le jour de S. Luc, jusqu'à la Fête de l'Assomption.

Les Chaires de ces Professeurs ont été fondées en différens temps. La plus ancienne a été fondée au moyen du legs considérable qu'*Ulric Gering* fit à la Maison de Sorbone; car après sa mort, son Exécuteur testamentaire ayant demandé qu'en conséquence de ce legs, le nombre des Boursiers fût augmenté d'une fois autant qu'il y en avoit de fondés par *Robert de Sorbone*, il y eut contestation, qui fut enfin terminée par transaction

(20) *Six Docteurs Professeurs*, &c. Il y en a sept aujourd'hui depuis la fondation d'une chaire d'Hébreu, faite en 1751, par M. le *Duc d'Orléans*, premier Prince du Sang, mort à quarante-huit ans & demi, le 4 Février 1752, dans l'Abbaye de sainte Genevieve, où il vivoit depuis vingt ans dans les exercices de la pénitence la plus austere. L'objet de cette fondation est l'interprétation de l'Ecriture-Sainte sur le texte hébreu.

passée

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 361
passée le 10 Mars 1532, entre les Prieur,
Compagnons & Boursiers dudit Colle-
ge de Sorbone, d'une part; & Maître
Jean Coignet, Prêtre, seul survivant
Exécuteur dudit testament d'autre.
Par cet Acte, le College de Sorbone
s'obligea d'entretenir audit College
deux Docteurs ou Licenciés en Théo-
logie, qui seroient tenus de lire pu-
bliquement ès Ecoles dudit College,
la sainte Bible, l'un le matin le Vieux-
Testament, l'autre après-midi le Nou-
veau, lesquels Lecteurs devoient avoir
pour ce dudit College, le salaire & pro-
fit chacun par moitié, de quatre Bour-
ses. Après que les Rois *Henri le Grand*
& *Louis XIII.* eurent fondé trois autres
Chaires, & que Messieurs de *Pélégay* &
Rœn en eurent fondé encore deux, com-
me il ne restoit plus qu'une heure com-
mode dans la journée, on réunit en une
les deux Chaires fondées du legs de *Ge-
ring*, & elle fut même encore dotée dans
la suite par trois Docteurs de la Société
de Sorbone, par M. *Aubry* en 1616,
par M. de *Gamaches*, un des Professeurs
Royaux, en 1625, & par M. *Sachot*,
Curé de S. Gervais, en 1660. Cette
Chaire est, sans contredit, la plus an-
cienne des six, & celui qui la remplit est
appellé *Lector Domûs Sorbonica*; nom
qu'on donnoit anciennement à ceux qui

Tome VI.

Q

362 DESCRIPTION DE PARIS,
enseignoient dans l'Ecole de Sorbone,
pour les distinguer de ceux qui ensei-
gnoient en d'autres Colleges.

Le Roi *Henri IV.* en fonda deux au
mois de Juin 1598, l'une pour la Théo-
logie Scholastique, & l'autre pour la Po-
sitive. Le Cardinal *du Perron* dit que
ces deux Chaires furent créées à l'instance
du Pape, & comme par pénitence donnée
au Roi. André Duval & Philippe de Ga-
maches en furent pourvus les premiers.

Claude Péléjay, Maître des Comptes,
fonda la quatrième par contrats passés le
26 Septembre 1606 & le 14 Août 1612,
& y attacha douze cens livres de reve-
nus. Par le premier de ces contrats, il
apposa à cette fondation, une condition
qui n'a point été observée; car il stipula
que le Docteur qui seroit élu pour remplir
cette Chaire, n'eût aucun Bénéfice-Cure,
ni dans, ni dehors cette Ville, ni autre
qui l'oblige à résidence, comme pourroit
être une Chanoinie, & s'il est possible qu'il
ne fasse aucune autre Profession; il vou-
lut aussi que la fondation fût lue en pleine
Assemblée, lorsque l'élection se fera. On
fit peu de cas de cette clause; car feu
Martin Grandin, qui fut pourvu de cette
Chaire, & qui l'a possédée jusqu'à sa
mort, conserva toujours un Canoniat
de l'Eglise Cathédrale de Noyon.

La cinquième fut fondée le 20 Octo-

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 365
bre 1612, par *Jean de Roën*, ou de
Rouen.

La sixieme fut fondée pour enseigner
la Controverse, par le Roi *Louis XIII.*
en 1616, & ce fut *Nicolas Isambert* qui
en fut pourvu le premier.

Comme ces Professeurs enseignent la
Théologie dans un bâtiment qui appar-
tient au College de Sorbone, il s'est in-
troduit un usage sans raison, de confon-
dre la Faculté de Théologie de l'Univer-
sité de Paris avec la Sorbone, & l'on
dit (21) tous les jours, un *Bachelier de*

(21) *L'on dit tous les jours, un Bachelier de Sorbone, &c.* C'est depuis le temps du Concile de Basle que les Docteurs & Bacheliers de la Faculté de Paris ont commencé à prendre le titre de *Docteurs & Bacheliers de Sorbone*. La Maison de Sorbone voulut s'y opposer, prétendant que ce titre n'appartenoit qu'à ses seuls Docteurs. La contestation fut portée au Parlement, & il y eut Arrêt, qui permit aux Docteurs en Théologie de l'Université de Paris & aux Bacheliers, de se dire *Docteurs & Bacheliers de Sorbone*, pourvu qu'ils n'ajoutassent pas de la *Maison* ou *Société de Sorbone*; titre qui n'appartient qu'à ceux qui sont agrégés à cette Maison: sur quoi il faut observer que ceux qui sont vraiment associés, *socii*, se qualifient de la *Maison & Société de Sorbone*, & ceux qui ne sont que de l'hospitalité, *hospites*, se disent simplement de la *Maison de Sorbone*. La difficulté mue au sujet de la qualité qu'avoit prise *M. Dumas*, paroît être une pure chicane: il est vrai que ce Docteur auroit pu prendre le ti-

Q ij

364 DESCRIPTION DE PARIS,
Sorbone, un Docteur de Sorbone, au lieu de dire un Bachelier, un Docteur en Théologie de la Faculté de Paris. Le Sieur Dumas dans la poursuite d'un Procès, ayant pris la qualité de Docteur de la Maison & Société de Sorbone, feu M. de Harlay, Premier Président, interrompit l'Avocat, & lui dit : La Cour ne connoît point de Docteurs de la Maison de Sorbone ; la Sorbone n'est qu'un College ; dites, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Boursier de Sorbone.

Vis-à-vis l'Ecole de Théologie est la Chapelle du College de Clugny, que l'on peut appeller une Eglise par sa grandeur. Elle est d'architecture gothique, mais bien éclairée par plusieurs vitraux fort exhaussés. L'autel a été refait sous le Cardinal de *Bouillon*, & entièrement aux dépens de la Dame *Danet*, veuve d'un Maître des Comptes, aussi-bien que la boiserie du chœur & les stalles. Le tableau de l'Autel représente une Na-

tre de *Docteur de la Faculté de Théologie de la Maison & Société de Sorbone* ; cela auroit été plus exact : à l'égard de la qualité de *Boursier de Sorbone*, elle ne lui convenoit point : il étoit du nombre des Associés sans bourse, tels qu'il y en a eu de tout temps. Cela est mentionné dans les provisions, où l'on marque que l'Associé agrégé jouira de tous les droits de la Société, *sine bursa*.

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 365
tivité, fait par *Venard* en 1735. Il est
accompagné de deux statues aux côtés,
qui représentent l'Annonciation : ils
sont d'une très-bonne main. La Vierge
est d'un beau caractère, & l'Ange d'une
grande légèreté. Mais ce qu'il y a de plus
remarquable dans cette petite Eglise,
c'est le tableau du Reniement de saint
Pierre d'une très-bonne Ecole d'Italie.
On y admire sur-tout la figure de la ser-
vante qui interroge S. Pierre, & qui est
éclairée par la lumière d'un flambeau ; le
tout est d'une excellente manière. Ce ta-
bleau mériteroit une bordure moins pau-
vre que celle qu'il a. C'est dans cette Egli-
se que se chantent les Vêpres les plus tar-
dives de tout Paris. Elles commencent
tous les jours de l'année à six heures du
soir, & même pendant le Carême.

LE COLLEGE DE CLUGNY.

Ce College fut fondé par *Yves de Vergy*, Abbé de Clugny, en 1269. Il en acheta la place, bâtit le Réfectoire, le Dortoir & la moitié du Cloître, qu'il entourra de bonnes murailles. *Yves II.* son neveu & son successeur en l'Abbaye de Clugny, fit bâtir l'Eglise, le Chapitre & l'autre moitié du Cloître, & y mit une Bibliothèque. Il fut destiné pour les Religieux de la Congrégation qui viendroient étudier à Paris. Ces deux

366 DESCRIPTION DE PARIS,
Fondateurs firent des Réglemens pour ce College, qui furent confirmés & augmentés par *Henri I.* élu Abbé de Clugny en 1308. Suivant ces Statuts, ce College est uniquement destiné à l'étude de la Philosophie & de la Théologie. Tous les Prieurs & Doyens dépendans de l'Abbaye de Clugny, sont obligés d'entretenir chacun, un ou deux Boursiers en ce College; ce qui doit faire le nombre de vingt-huit Boursiers; & s'il arrive que les Prieurs & Doyens se rendent négligens d'y envoyer des Ecoliers, ils n'en paient pas moins les pensions auxquelles leurs Maisons ont été taxées. Malgré toutes ces précautions, il n'y a aujourd'hui dans ce College que six Boursiers, sans compter le Prieur. *Sauval* dit que les Abbés de Clugny choisirent ce College pour y faire leur demeure, lorsqu'ils venoient à Paris, jusqu'à ce que *Pierre de Châlus* eut acheté une partie du Palais des Thermes; mais il se trompe, car j'ai fait voir ci-dessus que les Abbés de Clugny avoient leur Hôtel dans le fauxbourg S. Germain.

Plusieurs Abbés, Prieurs & Docteurs en Théologie de cette Congrégation, ont été inhumés dans la Chapelle de ce College, sous des tombes plates. On en voit une à l'entrée du Chœur à droite en marbre noir, sur laquelle on lit cette épitaphe :

D. O. M.

ANNA DARCONA,

*Rothomagensis Abbatissa ;
 hic jacet , obitum tacet ;
 clara vixit , sed quis fatis
 obscurata ullus vix scit ;
 cauta parum illi medicorum
 series , sic incauta labitur ;
 satis sit & tamen pateat
 quod nullo artis volubro
 devoluta saxo tandem huic
 devolvitur.*

Obiit die 20 Septemb. an. 1630.

Cette épitaphe , qui est rapportée par le Maire , dans son *Paris ancien & nouveau* , avoit passé jusqu'ici dans l'esprit de bien des personnes pour une énigme , & elle en est une réelle par l'obscurité & la barbarie de son style , où se lit le mot *volubro* , qui ne fut jamais latin. D'ailleurs cette épitaphe laissoit des impressions désavantageuses à la mémoire de *Madame d'Arconne*. Ayant consulté sur cette épitaphe un savant Religieux de mes amis , il m'indiqua l'histoire de l'Abbaye de saint Amand de Rouen , par le Pere de la Pomeraye , page 63. En effet , je trouvai là , & l'explication de l'énigme , & la justification de *Ma-*

Q iv

368 DESCRIPTION DE PARIS,
dame d'Arconne, qui a été plus malheureuse que coupable.

Anne d'Arconne étant Abbessé de saint Amand de Rouen, passa les premières années de son gouvernement dans l'union & la tranquillité; mais sur la fin elle se vit exposée à de rudes épreuves. Trois de ses Religieuses, voyant qu'il s'étoit glissé divers abus dans l'administration de la Maison, présentèrent Requête contre leur Abbessé au Parlement de Rouen. La Cour, avant que de faire droit sur cette Requête, ordonna que préalablement il seroit fait une visite à l'Abbaye de saint Amand, & commit à cet effet le célèbre Docteur *Hallier*, pour lors Grand-Vicaire de Rouen. Cependant il arriva que dans le fort de ces brouilleries, *Anne de Souvré*, Abbessé de Préaux, vint à passer par Rouen, & y fit quelque séjour avec son frere, Evêque d'Auxerre: le peu de temps qu'elle y demeura ouvrit une nouvelle scene contre *Anne d'Arconne*. L'Abbessé de Préaux, sans songer à l'odieuse tache qu'elle alloit imprimer sur son nom en devenant dévolutaire, crut qu'elle pouvoit se servir de cette voie, & obtint, sous ce prétexte, des Bulles en Cour de Rome sur la nomination du Roi, à la faveur desquelles elle prit possession de l'Abbaye de saint Amand. Procès alors

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 369
entre les deux Abbesses, qui dura près
de deux ans. Enfin, par Arrêt du Grand-
Conseil; *Anne d'Arconne* fut maintenue
dans son Abbaye; mais victorieuse de
tous les artifices & de tous les détours
de la chicane, elle mourut à Paris subi-
tement, avant l'expédition de son Ar-
rêt, fut enterrée au College de Clugny,
& ensuite transportée aux Dames de la
Visitation de la rue S. Jacques, où elle
gît présentement.

On sent bien que l'Auteur de cette
épitaphe a voulu s'égayer par l'applica-
tion qu'il a faite des différens sens de
devolvere, *devoluta*; mais en pareille
occasion, le badinage est bien froid &
bien déplacé.

Rentrons dans la rue de la Harpe, &
montons jusqu'à l'endroit où étoit la
Porte S. Michel. Cette Porte a eu trois
noms différens. Anciennement on la
nommoit la Porte *Gilbert*; ou *Gilbart*,
& par corruption *Gibard*, qui étoit le
nom d'un vignoble voisin. On la nom-
ma ensuite la *Porte d'Enfer*, à cause
qu'elle conduisoit à l'ancien Palais de
Vauvert, qu'on disoit être habité par les
Diabes, ou bien parce qu'elle condui-
soit à la rue basse qu'on nommoit & qu'on
nomme encore la *rue d'Enfer*, *via infera*.
Enfin, elle prit le nom de Porte S. Mi-
chel, de ce que le Roi *Charles VI.* l'ayant

Q v

370 DESCRIPTION DE PARIS, fait rétablir & agrandir, il voulut qu'on lui donnât ce nom, non-seulement parce que les Rois ses Prédécesseurs avoient choisi cet Archange pour Patron & Protecteur du Royaume, mais aussi à cause qu'une de ses filles, qui naquit en 1394, se nommoit *Michelle*.

Cette Porte fut abattue en 1684, & peu de temps après, on y a bâti une niche sous un arc assez élevé, ornée de deux colonnes doriques. De cette niche, qui est du dessein de *Bulet*, sort une fontaine, au-dessus de laquelle est un marbre de *Dinan*, où on lit ces deux vers de *Santeul*.

*Hoc in Monte suos referat sapientia
fontes;*

*Ne tamen hanc puri respue fontis
aquam.*

On doit revenir sur ses pas dans la rue de la Harpe, & parcourir deux bâtimens publics, dont nous n'avons point encore parlé. Ce sont les Collèges d'*Harcourt* & de *Justice*.

LE COLLEGE D'HARCOURT.

Ce Collège fut fondé en 1280, par *Raoul d'Harcourt*, Chanoine de l'Eglise de Paris, & qui étoit de l'ancienne & illustre Maison d'*Harcourt* en Normandie. Comme il avoit été successivement Archidiacre dans l'Eglise de *Coutance*,

Chancelier en celle de Bayeux, Chantre en celle d'Evreux, & Grand-Archidiacre en celle de Rouen, il fit cette fondation pour de pauvres Ecoliers de ces quatre Dioceses. Etant mort avant que d'avoir donné la dernière perfection à ce College, *Robert d'Harcourt*, que quelques-uns nomment aussi *Raoul*, Evêque de Coutance, au nom & comme Exécuteur du testament de *Raoul d'Harcourt*, son frere, acheva ce qu'il avoit commencé. Non-seulement il agrandit le College par l'acquisition qu'il fit de quelques maisons, particulièrement d'une qu'on nommoit l'*Hôtel d'Avranches*, mais même il lui donna deux cens cinquante livres tournois de rente amortie, par Lettre du 9 Septembre 1311; ce qui fut confirmé par Lettres de *Guillaume Baufet*, Evêque de Paris, datées du Jeudi avant la S. Jean-Baptiste 1312. Par les Statuts que fit l'Evêque de Coutance le 9 Septembre 1311, il doit y avoir dans ce College vingt-huit Boursiers étudiants aux Arts & en Philosophie, & douze Etudiants en Théologie, lesquels doivent être tous des quatre Dioceses ci-dessus spécifiés. Selon les Statuts, il doit y avoir dans ce College cinq principaux Officiers, le Proviseur, le Prieur, le Procureur des Boursiers Théologiens, le Procureur des Bour-

372 DESCRIPTION DE PARIS ,
siers Artiens , & le Principal. Le Provi-
seur, autrement appellé Maître, doit
être élu quinze jours au plus tard, après
qu'on aura été informé de la mort du
précédent, par les huit plus anciens
Boursiers Théologiens des quatre Evê-
chés de Normandie, qui sont obligés de
nommer un sujet capable & natif de
Normandie. Ils le présentent ensuite au
Chancelier de l'Université, au plus an-
cien Docteur Régent de Théologie sé-
culier & Normand, & au Recteur de
l'Université, qui confirmeront l'élec-
tion; & en l'absence de l'un des trois,
si les deux autres ne sont point d'accord,
on doit avoir recours à l'Evêque de Pa-
ris, qui joindra son sentiment à celui
des deux autres.

Le Proviseur demeure en charge pen-
dant sa vie, à moins qu'il n'abdique, ou
ne soit destitué pour mauvaise conduite.
Il est le maître de recevoir les Boursiers,
& de les corriger, & doit avoir soin des
affaires du College & de pourvoir aux
besoins de la Maison.

Le Prieur est élu du nombre des Théo-
logiens, chaque année à la saint Luc,
& c'est à lui à régler tout ce qui regarde
les Messes, les Prédications, les Jeûnes,
les Disputes, les Leçons, les Conféren-
ces, les Services des morts, &c.

Les Procureurs doivent être élus qua-

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 373
tre jours après l'élection du Prieur. L'un
doit être pris du nombre des Boursiers
Théologiens, & l'autre d'entre les Bour-
siers étudiants aux Arts. L'élection doit
s'en faire par le Maître & les Théologiens.

Ces Procureurs élus prêtent serment
au Maître & au Prieur, & doivent ren-
dre compte l'un & l'autre deux fois l'an,
aux mois d'Avril & d'Octobre; celui des
Théologiens en leur présence, le Maî-
tre & le Prieur étant à leur tête; & ce-
lui des Ecoliers aux Arts en présence de
six de leurs anciens, du Maître & du
Prieur. Ils ne doivent être qu'un an en
charge; mais ils peuvent être continués,
quand les électeurs le trouvent à propos.

Le Principal étoit élu par le Provi-
seur & le Prieur, & établi dans la Mai-
son des Ecoliers aux Arts, où il prési-
doit aux Assemblées, régloit le temps
des disputes, &c.

Comme l'Evêque de Paris dans ses
Lettres de confirmation n'avoit point
exempté les Ecoliers d'assister au Ser-
vice divin à la Paroisse, *Marin de Ma-*
rigni, Proviseur de ce College, obtint
du Pape *Clément V.* une Bulle datée du
premier Juin 1313, laquelle permet au
Maître & College d'Harcourt de faire
célébrer l'Office divin dans leur Cha-
pelle, de jour & de nuit, en note, ou
sans note, même sans la permission de

374 DESCRIPTION DE PARIS,
l'Evêque de Paris, si elle leur étoit re-
fusée après avoir été demandée.

Plusieurs personnes ont augmenté la
fondation de ce College en différens
temps. *Jean Boucard*, Evêque d'Avran-
ches, Confesseur & Aumônier du Roi
Louis XI. donna la somme de quatre
mille livres tournois pour l'entretien de
douze nouveaux Boursiers Grammai-
riens, & cette fondation fut confirmée,
après sa mort, par un Arrêt du Parle-
ment du 9 Juillet 1488; mais ces douze
bourses furent réduites à six en 1536, à
cause de la diminution des revenus.

En 1509, *Godefroy Herbert*, Evêque
de Coutance, fonda dans le même Colle-
ge quatorze bourses aussi pour des Gram-
mairiens, & donna pour cet effet la
Terre du Bois de Préaux, & soixante
livres de rente sur les Terres de la Haye
& de la Hédouiniere. Ces quatorze
bourses furent réduites à onze le 7 Juin
1519.

L'an 1535, les Proviseur, Prieur &
Boursiers acquirent la Seigneurie d'Im-
berville de *Godefroy Herbert*, Seigneur
de Préaux, d'Imberville, pour la somme
de cinq mille livres, dont le vendeur re-
mit le cinquieme, tant pour un Obit,
que pour fonder un Boursier Grammai-
rien, dont il se réserva la présentation,
& à ses héritiers après lui.

En 1550, *Jean Michel*, Chancelier de l'Eglise de Coutance, donna deux mille livres pour fonder une bourse de Théologien & de deux d'Artiens.

Un Prêtre du Diocèse de Coutance, nommé *Jean Rouxel*, donna par Actes des années 1633, 1636, 1639, 1642, 1643 & 1650, la somme de neuf mille livres pour plusieurs Obits, & pour la fondation d'un Boursier de sa famille, ou du moins de son pays, qui auroit cent quarante livres par an, & qui, après avoir fait ses études en Grammaire & aux Arts, entreroit parmi les Boursiers Théologiens.

Robert Pelerin, Prêtre, & du même Diocèse, donna en 1644 la somme de quatre mille cinq cens livres pour la fondation d'un autre Boursier aussi de sa famille, ou de son pays, lequel, après avoir pris le grade de Maître ès Arts, étudieroit en Médecine, ou en Théologie. Le 13 Janvier 1651, cette fondation fut augmentée de cinq sols par semaine pour le même Boursier, par *Nicolas Pelerin*, frere du Fondateur de cette bourse.

Nicolas Quintaine, Prêtre de Coutance & Greffier de l'Université de Paris, donna l'an 1650 quatre mille cinq cens livres pour un Boursier, qui, après avoir fini ses études aux Arts, passeroit

376 DESCRIPTION DE PARIS,
parmi les Théologiens, & qui seroit
pris de sa famille, ou du moins de la Pa-
roisse de saint Nicolas, ou de celle de
saint Pierre de Coutance.

Pierre Padet, Prêtre, Licencié en
Théologie de la Faculté de Paris, de la
Maison & Société de Sorbone, ancien
Recteur de l'Université & Proviseur du
College d'Harcourt, en doit être regardé
comme un des principaux bienfaiteurs ;
car par acte du 29 Octobre 1645, & par
son testament du 15 Juin 1657, il a
donné ou légué à ce College près de
vingt mille livres, tant pour la fonda-
tion de quatre Obits, que d'une Messe
tous les Dimanches pour la commodi-
té de ceux du College qui ne pourront
assister à la grande ; & d'une somme de
soixante livres par an pour les gages du
Bibliothécaire du College, qui sera des-
titué ou continué tous les trois ans.

Guillaume des Auberis, Professeur du
Roi en Philosophie, donna en 1668
quelques rentes aux petits Boursiers.

Le sieur *Denis*, Professeur en ce Col-
lege, fit la même chose en 1683.

Thomas Fortin, Docteur en Théolo-
gie, Proviseur & Réparateur de ce Col-
lege, donna en 1677 & 1678 des som-
mes considérables, tant pour une Messe
basse tous les jours, après son décès,
moyennant deux cens livres par an, que

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 377
pour fournir cent livres par an pour les
ornemens de la Chapelle, deux cens li-
vres pour les nécessités des petits Bour-
siers, & six cens livres aussi de rente
pour les Boursiers Théologiens.

Louis Nouël, Professeur Royal en
Philosophie, fonda en 1691 un petit
Boursier & un Obit, & donna pour cet
effet la somme de quatre mille cinq cens
livres.

Enfin, il y a eu un Cuisinier de ce
College, nommé *Guion Gervais*, qui
eut l'ambition d'être mis au rang des
bienfaiteurs, & donna en 1679 la som-
me de mille livres pour fonder une bour-
se de Grammairien.

Sur le rapport de la visite faite au Col-
lege d'Harcourt au mois de Décembre
1701, par *Edme Piroz*, Docteur en
Théologie, & Chancelier de l'Eglise &
Université de Paris; & par *Edme Pour-
chot*, ancien Recteur de l'Université, en
présence d'*Antoine Portail*, Conseiller,
& de *Charles Barrin de la Galiffoniere*,
Doyen des Substituts du Procureur-Gé-
néral, le Parlement par son Arrêt du 27
Juin 1703, fit un Règlement dont voi-
ci les principaux articles.

Les qualités & fonctions de Provi-
seur & de Principal demeureront unies
& inséparables, pour être exercées par
un seul, lequel choisira un Sous-Princi-

378 DESCRIPTION DE PARIS ,
pal , qui ne dépendra que de lui , & qu'il
pourra destituer à sa volonté.

Le Proviseur-Principal tiendra seul
les Pensionnaires comme chef du Colle-
ge ; il nourrira les Régens , suivant l'u-
sage du College d'Harcourt & les Sta-
tuts de l'Université.

Il sera tenu de payer tous les ans à la
Communauté des Boursiers, pour le loyer
des bâtimens de l'enceinte intérieure du
College, telle qu'elle est à présent, la
somme de deux mille livres, le tout
sans préjudice des actions des Boursiers
contre la succession de *Jean le François* ,
ci-devant Proviseur de ce College, tant
à raison de l'emprunt par lui fait de la
somme de soixante-dix-sept mille livres
pour la réfection des maisons apparte-
nantes au College, & la construction
du nouveau bâtiment qui est sur la rue
de la Harpe, que pour autres causes.

Que la première fondation subsistera
toujours pour le nombre de douze Bour-
siers Théologiens, dont les huit seront
pris des quatre Diocèses spécifiés ci-des-
sus, & les quatre autres seront pris de
tout pays, & même on y pourra com-
prendre les Boursiers de nouvelle fon-
dation.

Que les vingt-huit petits Boursiers de
l'ancienne fondation seront réduits au
nombre de dix, dont huit seront choisis

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 379
des quatre mêmes Diocèses que les huit
Théologiens.

Que les Boursiers fondés par *Jean Boucard*, Evêque d'Avranches, demeureront réduits à trois Artiens, dont l'un sera nommé par le Chapitre d'Avranches, l'autre par les Trésoriers de l'Eglise de saint Lo, & le troisieme par les héritiers du Fondateur, s'il s'en trouve, ou, à leur défaut, par ledit Chapitre d'Avranches & lesdits Trésoriers de saint Lo tour à tour.

Les fondations de *Godefroy Herbert*, Evêque de Coutance, & du Seigneur de *Préaux* & d'*Imberville*, seront réduites à quatre Boursiers, dont deux seront nommés par le Chapitre de Coutance, & les deux autres par la famille des Fondateurs, &, à leur défaut, par ledit Chapitre de Coutance.

La fondation de *Jean Michel*, réduite à un seul Boursier, qui sera nommé par les héritiers du Fondateur pour jouir des droits des Boursiers Artiens, & ensuite de ceux des Boursiers Théologiens, sans pouvoir néanmoins concourir à l'élection du Proviseur.

Que les bourses de *Rouxel*, *Pelerin*, *Quintaine* & *Nouël* subsisteront dans leur entier, ainsi que celle qui a été fondée par *Guillaume Gervais*, si mieux n'aime le College rendre aux héritiers

380 DESCRIPTION DE PARIS ,
ce qu'il a touché du prix destiné auxdites
fondations , &c.

Le College d'Harcourt est situé au haut de la rue de la Harpe. Sa porte a de l'apparence , & est fort riche en sculptures : elle est en retraite , & élevée sur un plan courbe , qui forme un renfoncement en voussure , orné de grands refends. Au bas est la porte d'entrée , dont l'ouverture est quarrée , & beaucoup trop basse pour sa largeur. Sur un chambranle fort grossier sont couchés deux lions , qui supportent l'écusson des armoiries de l'illustre & ancienne Maison d'*Harcourt* : aux deux extrêmités , deux consoles portent une corniche très-déplacée. Sur cette corniche , dans le haut de la voussure , est un cartouche ovale , où on lit *Collegium Harcurianum* , & sur le haut de la menuiserie des deux vantaux de la porte , *Thomas Fortin , Provisor & Doct̃or Harcurianus , ædificavit. 1675.* Deux Anges assis & adossés à ce cartouche , soutiennent une guirlande qui borde les extrêmités intérieures du haut de l'arcade de cette grande porte : on voit à leurs pieds les attributs des Sciences enseignées dans ce College.

Cette voussure , fort exhaussée , porte un grand entablement corinthien , orné de modillons & de denticules. Au-dessus de cet entablement s'éleve un attique ,

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 381
percé de cinq croisées, que l'œil ne sauroit voir à cause de l'énorme faille de la corniche, & du défaut d'espace dans la rue, qui est plus étroite en cet endroit que dans tout le reste. Enfin, cette irrégulière composition est terminée par un grand fronton angulaire, qui en fait l'amortissement. Toutes les parties de cette fabrique sont mal distribuées. Elle a plus de cinquante pieds de hauteur, dont on ne sauroit voir que la moitié, & par conséquent, ni l'attique, ni le fronton. Nous avons plusieurs exemples de ces absurdités d'emplacemens dans un grand nombre de façades d'édifices publics décorés à grands frais, & que l'on ne peut appercevoir en entier. Ils auroient fait des points de vue très-agréables, s'ils eussent terminé des rues ou orné des places. Mais tant que les particuliers & les Communautés pourront, au gré de leur caprice, ou de leur ignorance, élever les façades de leurs édifices, sans être assujettis aux jugemens d'un préposé à cet effet, soit pour le dessein, soit pour l'emplacement, nous verrons toujours les mêmes défauts choquer l'aspect des Citoyens & des étrangers, & les rues étranglées, sans alignement & sans décorations : c'est cependant ce qui eût fait la beauté de cette Capitale, si quelque Patriote en place n'y eût pas été indifférent. .

La Chapelle est au fond de la cour. Elle fut rebâtie dans le même temps que l'on reconstruisit la porte du Collège, c'est-à-dire, en 1675. Ce fut *Nicolas Colbert*, pour lors Coadjuteur de l'Archevêque de Rouen, qui en posa la première pierre. Cette Chapelle est sous l'invocation de la sainte Vierge & de saint Louis : mais comme la Nation de Normandie y fait célébrer le Service divin aux Fêtes solennelles observées par l'Université, & que cette Nation a pris saint Romain pour son Patron, cela a fait dire à quelques Ecrivains, que cette Chapelle étoit sous l'invocation de saint Romain.

Ce Collège est de plein exercice, & est remarquable par le mérite des Professeurs qui y enseignent, & par le grand nombre de Pensionnaires & d'Externes qui y font leurs études.

LE COLLEGE DE JUSTICE.

Ce Collège a pris son nom de *Jean de Justice*, Chantre & Chanoine de l'Eglise de Bayeux, qui, par son testament, en ordonna la fondation pour douze Boursiers, dont huit doivent être de l'Archevêché de Rouen, & quatre de l'Evêché de Bayeux. *Du Breul* dit que *Jean de Justice* étoit aussi Chanoine de l'Eglise de Paris & Conseiller au Parle-

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 383
ment de la même Ville; mais il n'en est rien dit dans l'acte de fondation que les exécuteurs de son testament passerent à Paris le 15 Novembre 1358, cinq ans, un mois & treize jours après la mort de *Jean de Justice*, arrivée le 2 Septembre 1353.

Pierre Lizet, natif de la petite ville de Salers, en Auvergne; & qui par son mérite parvint à être premier Président du Parlement de Paris, fonda cinq autres bourses dans ce College, par acte passé le 13 Mars 1563, & ordonna que deux de ces bourses fussent toujours données à ses parens ou à ses alliés, &, à leur défaut, à des Ecoliers de la ville de Salers, ou des lieux les plus proches; & les trois autres bourses à des Ecoliers de Paris, ou des environs. Ces bourses ont été réduites à trois, une pour Salers, & deux pour Paris. Ç'a toujours été le Curé & les Consuls de Salers qui ont nommé aux bourses qui étoient affectées à leur Ville; & le Prieur de S. Victor qui a nommé à celles qui sont pour les Parisiens.

La rue des Cordeliers aboutit d'un côté à la rue de la Harpe, & de l'autre à la rue neuve des Fossés S. Germain. On la nommoit anciennement *la rue S. Germain*, parce qu'elle conduit & tient au fauxbourg S. Germain. *Sauval* dit que si en 1255, lorsqu'on fonda le College

384 DESCRIPTION DE PARIS ,
des Prémontrés, on la nommoit *la rue
aux Etuves*, ce ne fut que pendant quel-
ques années, & lorsqu'il y avoit des
Étuvistes qui y demeuroient.

L'on rencontre à l'entrée de cette rue,
en sortant de celle de la Harpe ,

LE COLLEGE DE DAIMVILLE.

Ce College fut fondé en 1380, par
Michel de Daimville, Archidiacre de l'E-
glise d'Arras, Chapelain & Conseiller
du Roi, tant en son nom, que comme
exécuteur des dernières volontés de *Gé-
rard* & de *Jean de Daimville*, ses freres ;
le premier, Evêque d'Arras, puis de
Terouane, & enfin de Cambrai; & le
second, Maître - d'Hôtel des Rois
Jean & *Charles V.* La fondation fut de
trois cens dix-huit livres seize sols dix
deniers tournois de rente sur les Halles
& les Moulins de la ville de Rouen.
Outre cela, *Michel de Daimville* donna
sa maison pour servir de demeure aux
douze Boursiers ou Ecoliers en faveur
desquels il fit cette fondation. De ces
Boursiers six doivent être du Diocèse
d'Arras, & six de celui de Noyon, au
choix & à la nomination du Doyen &
du Chapitre de chacune de ces deux
Eglises.

Auprès de la porte de ce College,
dans la même rue, au coin de celle de la
Harpe,

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 385
Harpe, on voit un bas-relief où les Rois
Jean & Charles V. & les Fondateurs
présentent à la sainte Vierge le Princi-
pal & les Boursiers de ce College.

L'EGLISE PAROISSIALE DE S. CÔME.

Cette Eglise a été bâtie vers l'année
1212, aux dépens de l'Abbé & des Re-
ligieux de Saint-Germain-des-Prés, qui
en eurent le patronage jusqu'en 1345,
qu'ils en furent privés par un Arrêt du
Parlement, rendu en faveur de l'Uni-
versité, à l'occasion d'une querelle qu'il
y avoit eue entre les domestiques de
cette Abbaye, & les Ecoliers de l'Uni-
versité. Depuis cet Arrêt, ç'a toujours
été l'Université qui a nommé à la Cure
de Saint-Côme.

Cette Eglise est petite, & proportion-
née au peu d'étendue de la Paroisse. Le
grand Autel est décoré de colonnes co-
rinthiennes & d'une menuiserie assez
propre. Le tableau représente la Résur-
rection de Jesus-Christ, & a été peint
par *Houasse*, de l'Académie Royale de
Peinture & de Sculpture.

Nicolas de Besze, né à Vezelay le
17 Novembre 1483, reçu Conseiller au
Parlement de Paris en 1515, Seigneur
de la Selle & de Chalioué en Donzinois,
Archidiacre d'Estempes, Prieur Com-
mendataire de Saint-Eloi-de-Longju-

meu, mort le 29 Novembre 1543, fut inhumé à Saint-Côme, dans la nef, où se voient ses armes gravées sur une tombe de marbre noir, & peintes sur une des vitres. Elles sont de gueules, à la face d'or, chargées de trois roses d'azur, & accompagnées d'une clef d'argent en pointe. On voit aussi à un pilier qui est à main gauche, & proche de ladite tombe, un petit quadre de bois fort simple, qui a environ deux pieds de haut, & sur lequel est une feuille de parchemin enfumée, fendue de vieillesse par le milieu, sortant du quadre, & retirée à peu près comme si elle étoit grillée. Elle contient trois Epitaphes que *Théodore de Besze*, un des Patriarches du Calvinisme, a consacrées à la mémoire de *Nicolas de Besze*, son oncle. Comme les caracteres autrefois enlumines, ne s'en liroient aujourd'hui qu'avec peine, & qu'il étoit à craindre que dans peu ils ne fussent plus lisibles, feu M. de la Monoye fit copier ces Epitaphes, & les inséra dans le quatrieme tome du *Menagiana* qu'il fit imprimer en 1715. Je vais les rapporter ici, parce qu'elles entrent naturellement dans le dessein de cette Description.

TUMULUS

NICOLAI A BEZA,

viri amplissimi Regiique in Parisiensi
Curia Senatoris.

*Marmoreas, Lector, nullas hinc stare
columnas,*

*Æra nec artificis vivere iussa manu,
Nec tumuli cernes operosam surgere mo-
lem,*

*Qualia Mausoli fama sepulchra canit.
Scilicet hos titulos, hos querere debet ho-
nores,*

*Qui nil, quo melius nobilitetur, habet.
Hic autem magni, quondam pars magna
Senatus,*

*Aut nullo, aut solo Beza Catone minor,
Quem sic eripuit virtus ter maxima morti
Ut fatis vivat posthumus ipse suis,
Cur tandem è tumulo famam nunc captet
inanem*

*Illi quam vivo vita peracta dedit?
Imo, si verum fas nobis dicere, sed fas,
Dignus, qui tumulo non tegetur, erat.*

Εἰς τὸν αὐτὸν.

Τὸν δ' ἀρετῇ ἐπιλαμπόμενοι ἐπιβλέψας Αἴδης
Τί πόλ', ἔφη, κόσμῳ ἥλιος ἄλλος ἔφυ;
Ὡς φάτε, καὶ δολίοισι φρεσὶν κακάμικχωνιάσας
Τὴν δ' ἐκέλευσε νεκροῖς ἰὺν ἐπιλαμπόμεναι.

Du même.

*Ami passant, si tu as le loisir;
Je te suppli' me faire ce plaisir*

R ij

388 DESCRIPTION DE PARIS, 1
De t'arrêter, non pour pleurer, ou rire,
Mais seulement, s'il te plaît, pour me
lire.

Escoute donc : Vrai est que le tombeau,
Qu'ici tu vois, n'est trop riche, ne beau,
Ni estoffé de quelque ouvrage exquis,
Aussi celui oncque ne l'a requis
Auquel il sert de riche sepulture,
Car le bon homme avoit bien autre cure
Que pour ces biens, & trésors amasser,
Que nous voyons de jour en jour passer.
Et toutefois sa très-grande prudence
Lui mit en main des biens à suffisance,
Dont riche fut en son tems renommé,
Ce néanmoins par trop pauvre estimé,
Veu les honneurs, estats, & dignités,
Veu les grands biens qu'il avoit mérité.

De Besze eut nom, nom d'antique mai-
son,

Qui nonobstant mainte forte saison,
Et la fureur de guerre continue
En son honneur s'est toujours mainte-
nue,

Et qu'ainsi soit, Bourgogne te dira
Tout le surplus que ma plume taira.
De te conter sa vie vertueuse
Par le menu, seroit chose ennuyeuse,
Non pas à toi qui n'en as connoissance,
Mais bien à moi qui en ai souvenance,
Et ne sçaurois avoir aucun plaisir
En racontant mon ancien déplaisir.

Or donc , passant , pour achever mon
conte ,

Tu n'aperçois ici ne Duc , ne Comte ,
Tu ne vois pas chose qui à l'œil plaise ,
Ains seulement le tombeau d'un de
Besze.

Tu vois un rien , mais dire je t'ose ,
Que ce rien fut jadis une grand'chose.

*Nicolao à Beza , Patruo charissimo ,
Theodorus*

Beza mœrens ponebat 1543.

Les deux derniers vers de l'Épitaphe latine donnoient prise à la critique de plus d'une façon , comme l'a fort bien remarqué feu M. de la Monoye ; car , outre que le Poëte y fait longue la dernière syllable d'*imo* , toujours breve dans Martial , dont l'exemple doit servir de règle , c'est que *dignus qui tumulo non tegetur* , présente un sens fort équivoque , signifiant également qu'un homme ne devoit jamais mourir , ou qu'il ne méritoit pas l'honneur de la sépulture. Théodore de Besze , ayant apperçu ces fautes , fit divers changemens dans cette Épitaphe latine , dans l'édition qu'il publia à Geneve en 1562 , où les deux derniers vers se lisent ainsi :

*Fas alios igitur nomen debere sepulchris ,
Beza suum contra nobilitat tumulum.*

L'Épitaphe grecque , selon le même

390 DESCRIPTION DE PARIS,
Critique, est encore plus défectueuse
que la latine. Monsieur de la Monoye,
après en avoir relevé les fautes, conclut
qu'on a eu raison de dire que Beze n'a
pas bien entendu les Langues.

L'Épithaphe françoise, continue le même
Critique, toute puérile, ne mérite
pas d'examen. Il suffit d'y remarquer
deux choses. L'une, qu'au pénultième
Vers,

Tu vois un rien, mais dire je t'ose :

le Copiste a oublié un mot qu'infailliblement l'Auteur avoit mis, & qui doit être suppléé ainsi, *mais bien dire je t'ose*. L'autre est que l'ancienne orthographe du nom de Beze, étoit de Besze.

Dans la Chapelle de la Vierge il y a cette Epithaphe, encastrée dans un des murs :

*Viro clarissimo CAROLO LOISELLO,
Juris utriusque peritissimo, quod & assidue
per annos 45, navata forensibus negotiis
opera, & libri ab eo editi complures non
mediocri sui temporis ornamento ac posteritatis
commodo testantur.*

*Vixit annos 63. Obiit anno sal. 1628,
5 Cal. Novemb.*

Tout proche il y a une autre Epithaphe sur une table de marbre, avec cette Inscription :

PETRUS PUTEANUS, *Claudii Puteani Senatoris amplissimi filius, ex Claudia Sanguina, filia Barbaræ Thuana, quæ fuit Christophori Thuani Senatûs Principis soror, Clementis Puteani, juris ævo suo peritissimi nepos, optimis parentibus optimè respondit.*

Doctrinâ, pietate, prudentiâ, fide, gravitate, constantiâ probatissimus.

Regi à Consiliis & Bibliothecis. Imperii Gallicani jura exemplis summo labore provisus Rempublicam ministrantibus consultissimè suggestu, procerum & clarissimorum ubique virorum officiis observantiâ frequenti conventu celebratissimus.

Vixit annos 69. menses 1.

Hic situs 19. Cal. Januarii ann. Christi 1652. immortalis vitæ per Christum gratiam expectat Jacobus Puteanus fraterna gloriæ consors, orbitatis suæ mœsticiam Nicolai Rigaltii verbis amicitia veteris honorem testantibus, quanto per Christiana modestiæ præcepta fas est solatio consolatur.

A côté de cette Epitaphe on en voit une autre de même façon, avec cette Inscription :

JACOBUS PUTEANUS, *Claudii Senatoris amplissimi filius, ex Claudia San-*
R iv

392 DESCRIPTION DE PARIS ,
guina , filia *Barbara Thuana* , quæ fuit
Christophori Thuani Senatûs Principis
soror , *Clementis Puteani juris ævo suo*
peritissimi nepos , *Regi à Consiliis &*
Bibliothecis Prior S. Salvatoris Va-
rengevilla & Marchesii , *fratre suo Petro*
orbatus , & *ei quinquennio superstes do-*
loris sensum numquam amisit. *Sic vero*
temperavit , *ut officia sapientis viri*
numquam deseruerit , *totus fratri si-*
milis , *Regni res procurantibus cha-*
rus , *ab amicis quotidie ad ipsum con-*
venientibus eximiè cultus , *universæ Gal-*
liæ viris bonis probatus , *apud exte-*
ros nominis ac variæ eruditionis fama
clarus , *hîc situs & fratris reliquiis appo-*
situs 15. *Cal. Decemb. Ann. Christi 1656.*

Beatam spem expectat.

Vixit annos 65 mensem unum, dies 20.

CÆSAR PUTEANUS , *ex fratre Cle-*
mente nepos & heres patruï virtutum
ac beneficiorum memor , *hoc monumentum*
posuit.

Ismael Bullialdus , *qui Puteanos assi-*
duè coluit , & *cum Jacobo ad ipsius vitæ*
terminum habitavit , *testamento rogatus*
folatium sibi quarens , *hæc verba sua mo-*
numento mœrens inscripsit.

Dans la Chapelle de saint Roch ,
vis-à-vis l'Autel , il y a une table de

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 393
marbre noir faite en ovale, & au-dessus
est écrit :

*Hic situs est Clarissimus AUDOMARUS
TALÆUS (Omer Talon) in Senatu Pa-
tronus consultissimus, qui exortis in reg-
no factiosis motibus Christianissimi Regis
autoritatem fortiter capitis periculo, &
libertatis jaçturâ propugnavit.*

*Ibi quoque condita est charissima con-
jux Susanna Choart, Jacobi Choartii
illustris & excelsæ memoriæ viri filia,
quæ cum maritum officiosissime coluisset,
eundem vita functum diuturnâ viduitate
honestavit, pietate insignis, charitate
erga miseros & pauperes ferè impar,
sacram hanc adiculam suis sumptibus
extructam desideravit esse totius familiæ
conditorium. Obiit ille 60 annos, natus
6 Februarii ann. 1618, hæc exactis 78
annis 19 Aprilis ann. 1643, superstites
sacris & regiis dignitatibus aucti, pium
hoc monumentum posuère.*

Aux côtés de l'Epitaphe que l'on vient
de rapporter, il y en a deux autres.
Voici celle qui est à droite :

D. O. M.

*Et gloriosis manibus JACOBI TALÆI
Audomari & Susannæ Choartie primo-
geniti, qui ætatis flore privatorum cau-
sis, mox Advocatus generalis publicis*

R v

394 DESCRIPTION DE PARIS ,
*regioque patrocínio in Principe Senatæ
 annis 12 functus , in comitem Consistorianum adscitus est ; dein universas ferè
 Regni Provincias missus Dominicus in
 se suscepit , turbatas composuit , pa-
 catas placide rexit , cunclis quoque sacra-
 tissimi consilii Reiquepublicæ negotiis oc-
 cupatus mirum ingenii , integritatis , co-
 mitatisque fuit exemplar ; sed præclaras
 animi dotes constans ejus pietas ; inde-
 ficiensque tam erga suos quàm erga mi-
 seros quosque charitas longe superavit ,
 vir acri magnoque judicio , morum gra-
 vitate & humilitate christianâ commen-
 dabilis : hunc cita mors leni morbo tristi
 familia eripuit beatiore vitâ remuneran-
 dum anno ætatis 60 , 6 Maii 1648 , præ-
 decefferat ann. 1540 , 19 Decemb. Ca-
 tharina Gueffier uxor charissima non im-
 par virtutum : & si radiis lucet mariti
 suos etiam habuit , quibus viro gratissima
 & cunclis munificentissima extitit matro-
 na nobilis , in egenos adeo larga , ut ne-
 mini cesserit præterquam viro.*

L'Epitaphe qui est au côté gauche ,
 est conçue en ces termes :

D. O. M.

AUDOMARUS TALÆUS, Consistorianus
 Comes , & in summo Galliarum Senatū
 Advocatus Regius , Oratorum Princeps

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 395
*in Foro, Patrum Oraculum in Curia,
 inter eruditos primus, improbis scopulus;
 miseris portus, regiae Majestatis, auto-
 ritatis Senatûs, quietis publicae, formae
 judiciorum, Patriarum Legum, Religio-
 nis avita, juris Ecclesiae Gallicanae vin-
 dex acerrimus, vir invicta constantia, in-
 tegrîtatis incorrupta, cui unum idemque
 munus visum est Regis esse Advocatum,
 & populi civem optimum, qui Remp.
 difficillimo belli civilis tempore sapien-
 tissimis consiliis sustinuit Regi semper fi-
 dus, populo nunquam suspectus, hîc situs
 est, sanctissimè obiit 29 Decembris ann.
 1652, aetatis suae 57, privatorum causas
 annis 15, regias 22, egit; Francisca
 Doujat marito incomparabili cum quo an-
 nis 27 suavissime vixit amoris luclûsque
 sui monumentum fecit.*

Dans la même Chapelle, proche de
 l'Autel, du côté de l'Évangile, il y a
 une table de marbre noir, avec cette
 Inscription :

*Hîc situs est JOANNES DAUTRUY,
 Tricassinus inter primores almae Sorbonae
 Magistros insignis, qui destinatae expo-
 nendis sacris litteris Cathedram ac ipsius
 intuitu recens extractam primus ita im-
 plevit, ut ipsi secundus haud facile queat
 inveniri; cujus inexhaustum sapientia
 pectus triginta quatuor annis assidue*

R vj

396 DESCRIPTION DE PARIS,
*nova peperit opera, nova etiamnum par-
turiens, & ad anteriora semper exten-
dens semetipsum sicut doctrina sic vita
adeo inculcata, ut alteram saculi sui la-
bem semper damnaverit, alteram pene
nescivisse credatur, quo candidum viri
animum fere quinquaginta annis veluti
proprium habuit illustrissima Talæorum
familia, carissimas corporis reliquias post-
quam Deo redditus est animus, gentilitio
monumento adoptat. Obiit anno 1646,
die 19 Aug. etatis 70.*

Dans cette même Chapelle ont été
inhumés :

Denis Talon, qui, après avoir exercé
pendant long-temps une des Charges
d'Avocat-Général au Parlement de Pa-
ris, à la satisfaction du Roi & avec
l'admiration du Public, fut fait Prési-
dent à Mortier au même Parlement,
& mourut le 2 Mars de l'an 1698, âgé
de soixante & onze ans.

Louise-Angélique Favier du Boulay,
veuve de *Denis Talon*, dont je viens
de parler, étant morte en son Châ-
teau du Boulay, en Beauisse, le 28 Sep-
tembre de l'an 1732, son corps fut trans-
porté dans cette Chapelle, où il fut in-
humé. Elle étoit âgée de quatre-vingt-
huit ans.

Jacques Bazin, Marquis du Bezons,

Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de Cambrai, &c. mourut à Paris le 22 de Mai de l'an 1733, étant dans la quatre-vingt-huitième année de son âge. Il voulut que ses cendres fussent mêlées avec celles d'une famille dont il s'étoit toujours fait honneur de descendre ; car il étoit petit-fils de *Pierre Bazin*, Trésorier de France à Soissons, & de *Suzanne Talon*, sœur d'*Omer Talon*, Avocat-Général au Parlement de Paris.

Proche de la porte de la Sacristie, l'on voit la statue d'un homme à genoux, en habit de Docteur, élevée sur une colonne de pierre, & à côté une plaque de cuivre avec cette Inscription :

Nobilissimo, piissimo, omnique disciplinarum genere cumulatissimo D. CLAUDIO ESPENCAEO, Theologorum hujus saeculi facile Principi, paterno quidem genere, ex clarissimo Espencaorum, materno illustri Ursinorum familia orto, divini verbi praconi celeberrimo, pauperum patri benignissimo, qui cum per 46 annos continuos in hac prima omnium Academia litteris humanioribus, philosophicis & divinis operam cum omnium incredibili admiratione navasset, à Rege Christianissimo Francisco I. Melodunum, Hen-

398 DESCRIPTION DE PARIS,
rico II. Bononiam, à Francisco II. Au-
reliam, à Carolo IX. Piffiacum Reli-
gionis componenda ordinandaque nomine
inter primos hujus augustissimi Regni
proceres partim legatus, partim orator
de Re Christiana sanctissime doctissimeque
disceptasset, permultos in sacrosanctam
Scripturam commentarios edidisset, tan-
dem gravissimo calculi morbo diu mul-
tumque vexatus, cum omnium Princi-
pum Senatorum, Nobilium, plebeiõrum-
que luctu ac desiderio, obiit anno etatis
60, die 5 Octob. 1571.

GUIDO GASSARUS FLAMINIUS, Prior
sancta Fidei apud Columerios ejusdem
Amanuensis, & per annos 17 negotio-
rum gestor devinctissimus; hanc effigiem
cum suo elogio pia Domini charissimi &
benignissimi memoria erigebat, & mœrens
ponebat anno 1572, die ultimâ Januarii.

Celui dont je viens de rapporter l'E-
pitaphe, descendoit, par son pere, de
l'ancienne Maison d'Espense, une des
plus nobles de la Province de Cham-
pagne, & laquelle est fondue dans l'il-
lustre Maison de Beauvau, par Made-
laine d'Espense, sœur de celui qui donne
lieu à cet article. Par le mariage de
cette Demoiselle avec Alof de Beauvau,
il se forma une branche de la Maison
de Beauvau qui prit le nom de Beauvau

d'Espense, & cette branche subsiste encore aujourd'hui. *Claude d'Espense* fut donc homme de condition, un des grands Théologiens de son temps, employé par *François I.* à Melun, par *Henri II.* à Boulogne, par *François II.* à Orléans, & par *Charles IX.* à Poissy, avec les premiers Prélats du Royaume, tantôt comme député, & tantôt comme arbitre dans les disputes de Religion. Cependant avec tant de mérite il ne parvint jamais à la Prélature. Cela n'eût pas été sans doute de même, si dans la distribution des dignités de l'Eglise, on n'avoit égard qu'à la vertu & au savoir.

Dans la même Eglise est inhumé Monsieur *Bouthilier*, Avocat célèbre. Voici son Epitaphe :

*Jam functum senio sat venerabili
Ad se me vocitat Calicolùm pater :
Quid me fletis ibi dulcia pignora ?
Reddi depositum præcipit æquitas ,
Nunc idcirco animam restituo polo
Nec non corpus humo , parcite fletibus.*

François Bouthilier de Chavigni, ancien Evêque de Troyes, mort à Paris le 15 de Septembre 1731, dans la quatre-vingt-dixième année de son âge, fut aussi inhumé dans cette Eglise. C'étoit un Prélat éclairé, & né avec beau-

400 DESCRIPTION DE PARIS,
coup de talent pour les grandes affaires. Ces qualités lui méritèrent une place dans le Conseil de Régence, pendant la Minorité du Roi *Louis XV.* actuellement regnant.

J'ai dit ci-dessus, que, depuis l'an 1345, le Patronage de la Cure de Saint-Côme appartenoit à l'Université de Paris. J'ai encore ajouté que, par Arrêt contradictoirement rendu au Parlement de Paris, le 2 d'Avril de l'an 1667, le Patronage de l'Université avoit été déclaré laïque. Ainsi le droit que l'Université a de nommer à cette Cure, à celles de Saint-André-des-Arcs & de Saint-Germain-le-Vieux, ne peut être, ni prévenu, ni interrompu par *résignation*, ni par *permutation*, malgré les prétentions de quelques-uns de leurs Curés, qui ont fait des tentatives pour disposer de leurs Cures.

Au premier pilier de cette Eglise est adossé un monument que les Maîtres en Chirurgie de Paris ont fait élever à la mémoire de feu *François de la Peyronie*, premier Chirurgien du Roi, mort à Versailles le 24 Avril 1747. Son Buste, qui forme un médaillon de marbre, semble présenté par le génie de la prudence. Ce génie est de bronze, de même qu'une urne qui est placée derrière avec plusieurs attributs de la

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 401
Chirurgie. Ce morceau, qui est de *Vinache*, est parfaitement exécuté. Monsieur de la *Peyronie* est celui de tous les célèbres Chirurgiens qui a montré plus de zèle pour le progrès & la perfection de son art, & qui a fait le plus de dépense pour l'honneur du Corps, dont il étoit le digne Chef. C'est à ses soins que l'on est redevable de l'établissement de l'Académie Royale de Chirurgie en 1731. Il a, de plus, enrichi sa Compagnie de legs considérables : 1°. il lui a légué sa Bibliothèque, qui étoit très-nombreuse ; 2°. il lui a donné sa belle Terre de Marigni, dont le Roi a fait l'acquisition pour la somme de 20000 livres ; 3°. il a institué cette Compagnie sa légataire universelle pour les deux tiers de ses biens. Les Maîtres en Chirurgie de Montpellier ont eu aussi une part considérable dans ses bienfaits : il leur a donné deux maisons qu'il avoit à Montpellier, & les a chargés de faire construire dans cette Ville un Amphithéâtre de Chirurgie, pour lequel il leur a donné la somme de 100000 livres ; il les a, de plus, institués ses légataires universels pour un tiers de ses biens. Son principal objet dans ces différentes dispositions, étoit de donner un certain lustre à la Chirurgie, & de contribuer, de tout son pouvoir, à la gloire d'un art si utile à l'humanité.

402 DESCRIPTION DE PARIS,
LA MAISON DE SAINT-CÔME,
ou L'ÉCOLE DE CHIRURGIE.

Avant que de faire la Description de cette Maison, ou *Ecole*, qui est située dans la rue des Cordeliers, auprès de l'Eglise Paroissiale de Saint-Côme, il est à propos de parler de l'origine de la Communauté des Chirurgiens de Paris, qui dans son espece est peut-être la plus ancienne qu'il y ait en Europe, mais qui certainement est celle qui a produit les sujets les plus habiles.

Cette Communauté prétend avoir été établie en forme de Confrairie, sous l'invocation de *saint Côme & de saint Damien*, Martyrs, par le Roi *S. Louis*. Elle se fonde sur une tradition constante, & sur un Manuscrit de ce temps-là, qui a passé avec la Bibliothèque des *de Thou*, dans celle de feu M. le Cardinal de *Rohan*, Evêque de Strasbourg. Ce Manuscrit porte le titre que voici : *Cette Bible, avec riches acouremens, contient les faits dy Cyrurgiens fondés par Monseigneur saint Loys en la noble Cité de Parrhis pour la Confrairie de Messeigneurs saint Cosme & saint Damien.*

Ce Livre commence ensuite par ces mots :

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 403
*Cy commencent l'Histoire dy Cyrur-
giens, &c.*

Un Chirurgien *, qui étoit, non-seulement habile dans son art, mais encore savant dans les Belles-Lettres, assure que dans les Archives de la Sainte-Chapelle de Paris, il y a une liasse d'anciens Manuscrits qui regardent l'établissement de la Confratrie des Chirurgiens de Paris, & parmi lesquels il ne doute pas qu'on ne trouvât plusieurs Chartes aussi positives que le Manuscrit qui est dans la Bibliothèque du feu Cardinal de Rohan, s'il étoit permis de parcourir cette liasse; mais cette permission a toujours été refusée jusqu'à présent; refus dont il seroit difficile de trouver un motif raisonnable.

Il faut croire qu'*Etienne Pasquier* auroit changé de sentiment, s'il avoit vu le Manuscrit du Cardinal de Rohan & les Chartes qui sont dans les Archives de la Sainte-Chapelle, & qu'il n'auroit pas nié, comme il a fait, que *S. Louis* fût l'Instituteur de cette Confratrie. Cet établissement fut fait à la sollicitation de *Jean Pitart*, Chirurgien des Rois *S. Louis*, *Philippe-le-Hardi* & *Philippe-le-Bel*. Cet homme, également recom-

* *M. Devaux*, dans un Livre intitulé, *Index funereus Chirurgorum Parisiensium*.

404 DESCRIPTION DE PARIS,
mandable par sa probité & par son habileté dans la Chirurgie, dressa des Statuts & des Réglemens qui furent publiés sous *Philippe-le-Hardi*, vers l'an 1278, & qui furent confirmés par *Philippe-le-Bel*, & par les Rois ses successeurs.

La Confrairie des Chirugiens eut d'abord deux objets, la perfection de l'Art, & l'exercice des œuvres de piété & de charité. C'est par rapport à ce dernier, que dès le commencement les Chirugiens qui y étoient inscrits, visitoient les premiers Lundis de chaque mois, après le Service Divin, tous les pauvres malades qui se présentoient à Saint-Côme, & cette visite s'y continue encore actuellement avec d'autant plus de régularité & d'assiduité, qu'en 1555, *Nicolas Langlois*, un des anciens Prévôts, laissa un fonds, dont le produit fournit une rétribution aux Officiers en charge, & aux douze plus anciens Maîtres qui y assistent. Les Reliques de saint Côme & de saint Damien ayant été apportées de la Terre-Sainte à Luzarches, sous le Pontificat d'*Alexandre III.* par le Comte de *Beaumont-sur-Oise*; *Jeanne de Bourgogne*, Reine de France & de Navarre, femme du Roi *Philippe-le-Long*, alla les visiter; & ayant remarqué qu'elles étoient dans des

Chasses de cuivre, elle les fit mettre dans des Chasses d'argent qu'elle donna. Cette cérémonie fut des plus solennelles, & se fit le 3 d'Octobre de l'an 1320, en présence de ladite Reine, de sa fille, Duchesse de Bourgogne, des Evêques de Paris & de Nevers, des Abbés de Saint-Denis & de Sainte-Genevieve, &c.

Ce fut à l'occasion de ce changement de Chasses, que l'Evêque de Paris & le Chapitre de Luzarches firent venir à Luzarches quelques Chirurgiens de Paris pour examiner lesdites Reliques, & puis leur proposerent l'union de la Confrairie de Saint-Côme & de Saint-Damien de Luzarches, avec celle qui étoit depuis long-temps établie à Paris, afin que des deux il n'en fût fait qu'une seule sous la direction des Maîtres Chirurgiens de Paris, à condition que lesdits Maîtres Chirurgiens députeroient chaque année aux fêtes de saint Côme & saint Damien, & des Apôtres saint Simon & saint Jude, deux de leurs Maîtres pour assister au Service Divin à Luzarches, faire ensuite la visite des pauvres malades, & inscrire ceux qui voudroient participer aux bonnes œuvres & prieres de la Confrairie.

Cette union fut si bien cimentée,

406 DESCRIPTION DE PARIS,
qu'elle a toujours continué depuis, même malgré le Chapitre de Luzarches. Deux de nos Rois, *Charles V. & Louis XIII.* ont fait l'honneur à cette Confrairie de s'y faire inscrire; & le dernier, par ses Lettres Patentes du mois de Juillet 1611, registrées au Parlement le 22 Septembre suivant, ajouta aux armes des Chirurgiens de Paris, *une Fleur de Lis* rayonnante.

Comme les Maîtres Chirurgiens de Paris étoient tous gens lettrés, & la plupart Maître-ès-Arts dans l'Université, la Compagnie présenta Requête à l'Assemblée générale du Recteur & de l'Université, & lui députa le 13 Décembre 1437, *Jean Dessous-le-Four*, Maître-ès-Arts & en Chirurgie, & plusieurs autres Maîtres qui demanderent que tous les Maîtres Chirurgiens dûment reçus, fussent admis au nombre des Ecoliers & Suppôts de l'Université, & jouissent de toutes ses immunités & de tous ses privilèges. L'Université, après avoir mis la matière en délibération, accorda ce que les Chirurgiens demandoient, à condition qu'ils assisteroient, comme les autres Ecoliers, aux leçons qui se faisoient journellement aux Ecoles de Médecine, & d'en prendre des attestations des Professeurs. Ce Décret de l'Université fut confirmé par un au-

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 407
tre du 5 Mars 1515. La Faculté de Médecine ayant vu ces Décrets, en accorda un le 10 de Novembre de la même année, par lequel elle reconnut les Chirurgiens de la Confratrie de Saint-Côme pour ses Ecoliers; & promit de les faire jouir des immunités, exemptions & privileges dont ses autres Ecoliers & Suppôts jouissoient.

François I. par ses Lettres-Patentes du mois de Janvier 1544, ordonna que le College des Chirurgiens de Paris, qui depuis long-temps étoit réputé du corps de l'Université, y seroit de nouveau plus étroitement uni, & jouiroit de ses privileges & immunités, à condition que personne ne pourroit prendre les degrés de Bachelier, de Licencié & de Maître en Chirurgie, qu'il ne fût bien instruit des préceptes de la Grammaire & de la Langue Latine, & que les Maîtres Chirurgiens assisteroient tous les premiers Lundis de chaque mois, depuis dix heures du matin jusqu'à midi, à la pieuse visite des pauvres malades.

Vers l'an 1560 ou 1561, *Claude Ver-*
scris, Curé de Saint-Côme, & les Marguilliers & Paroissiens de cette Eglise, obtinrent des Bulles du Pape *Pie IV.* qui leur permettoient de construire dans leur Eglise un bâtiment pour visiter &

408 DESCRIPTION DE PARIS,
panfer les pauvres malades , chaque pre-
mier Lundi du mois. Le Parlement, par
son Arrêt du 19 Novembre de l'an 1561,
leur permit de faire publier ces Bulles,
selon la permission que leur en avoit
donnée l'Évêque de Paris, & elles eurent
leur effet.

Henri III. par ses Lettres - Patentes
du 10 de Janvier de l'an 1576 , obte-
nues par le Prévôt & College des Maî-
tres Chirurgiens & Professeurs en l'Art
de Chirurgie de Paris , confirma leurs
anciens privileges. *Louis XIII.* par ses
Lettres-Patentes du mois de Juillet 1611,
en fit de même , ainsi que je l'ai déjà
dit, & ce fut en reconnoissance de ses
bienfaits , qu'en 1615 ils firent mettre
cette Inscription au Bâtiment qu'on
avoit construit pour les visites & le pan-
sement des pauvres malades.

*Collegium Regium M. M. D. D. Chi-
rurgorum Parisius Juratorum à sancto
Ludovico , anno Domini M. CC. LXVI.
instauratum. Gradatim à Philippis , Lu-
dovicis , Carolis , Joanne , Franciscis &
Henricis , Regibus Christianiss. conserva-
tum. Modò sub auspiciis Christianissimi ,
justi , puique Regis Ludovici XIII. ob ejus
natalis memoriam renovatum. Ann. salu-
tis M. DC. XV.*

La Faculté de Médecine crut avoir
sujet

sujet de se plaindre des Chirurgiens ; & pour les mortifier , reçut , au nombre de ses Ecoliers , les Barbiers-Chirurgiens , qui , d'abord , ne s'étoient occupés qu'à la barberie , puis y avoient ajouté la saignée ; & enfin , entreprirent les grandes opérations de la Chirurgie. Ils avoient à leur tête le premier Barbier du Roi ; & *Jean de Precontal* , qui l'étoit en 1577 , obtint , cette même année , de *Claude Rousselet* , Doyen de la Faculté de Médecine , que les Barbiers-Chirurgiens fussent reconnus pour ses Ecoliers. Ainsi ladite Faculté reconnut deux sortes de Chirurgiens : les uns , de Robe-longue ; & les autres , de Robe-courte. Cette reconnoissance fut la source d'un grand nombre de différends & de procès entre ces deux especes différentes de Chirurgiens , qui , en étant à la fin fatigués , se réunirent pour n'en plus composer qu'une seule. A peine l'union de ces deux corps fut-elle faite , que la Faculté de Médecine fit entrer le Recteur & l'Université dans son ressentiment , & résolut d'expulser de l'Université cette Compagnie de gens non lettrés. Elle présenta Requête , à cet effet , le premier de Février de l'an 1657. Le Recteur & l'Université étant intervenus , le Parlement rendit un Arrêt le 7 de Février de l'an 1660 , qui

410 DESCRIPTION DE PARIS ,
défend aux Chirurgiens - Barbiers de
prendre la qualité de *Bacheliers* , *Li-*
cenciés , *Docteurs* & *College* ; mais seu-
lement celles d'*Aspirans* , *Maîtres* &
Communautés , comme aussi de faire au-
cunes lectures & actes publics , &c. Les
Barbiers-Chirurgiens n'ayant point obéi
audit Arrêt , il en fut rendu un autre
le 4 du mois d'Août de la même an-
née , qui ordonne auxdits Barbiers-Chi-
rurgiens de se conformer audit Arrêt
du 7 de Février , & leur fait défenses
d'y contrevenir , &c.

Charles - François Félix , * premier
Chirurgien du Roi , homme très-habile
dans sa Profession , & de beaucoup de
crédit , se trouvant Chef des Chirur-
giens gradués , & des Chirurgiens-Bar-
biers , parce qu'il avoit fait unir la Char-
ge de premier Barbier du Roi , à celle
de premier Chirurgien de Sa Majesté ,
fit de nouveaux Réglemens pour le
Corps entier des Chirurgiens , & l'ob-
servation de ces Réglemens fut ordon-
née par Arrêt du Conseil du Roi , du
2 d'Août de l'an 1699 , confirmé par

* Il fut choisi pour faire à *Louis XIV.* l'opé-
ration de la Fistule , & l'heureux succès justifia
ce choix. Ce généreux Monarque ajouta aux
dons immenses dont il le combla , l'Evêché
de Châlons-sur-Saone , que S. M. donna à
son fils.

Lettres-Patentes du mois de Septembre suivant. Il y eut là-dessus quelques oppositions qui furent levées par d'autres Arrêts, lesquels, avec les Lettres-Patentes, furent enrégistrés au Parlement le 3 de Février 1701.

Depuis ce temps-là il n'y a plus à Paris qu'un seul Corps de Chirurgiens, composé généralement de tous ceux qui ont droit d'y exercer cette Profession. Cette Communauté est sous la Direction du premier Chirurgien du Roi, de son Lieutenant, *Prévôt* perpétuel, & de quatre *Prévôts* électifs, dont la fonction ne dure que deux ans. Les Aspirans ne parviennent à la qualité de Maîtres, qu'après huit Actes différens, dont le premier est nommé *l'Immatricule*; le second, *la Tentative*; le troisieme, *le premier Examen*; le quatrieme, *la Semaine d'Ostéologie*; le cinquieme, *la Semaine Anatomique*; le sixieme, *la Semaine des Saignées*; le septieme, *la Semaine des Médicamens*; & le huitieme, *le dernier Examen*. Tous ces Examens, longs & difficiles à soutenir, font qu'on ne reçoit dans ce Corps, que des Sujets instruits & habiles. Je ne rapporterai point ici les noms de ceux de cette Compagnie qui se sont le plus distingués; je remarquerai seulement que, sur la fin du regne

412 DESCRIPTION DE PARIS,
de *Louis XIV.* ce Prince accorda des
Lettres de Noblesse à quatre Chirur-
giens célèbres, en considération des
importans services qu'ils avoient ren-
dus à l'Etat dans l'exercice de leur Pro-
fession. Le premier de ces quatre est
Charles-François Félix, premier Chi-
rurgien de ce Prince, annobli par Let-
tres données à Versailles au mois de
Mars 1690. Le second est *Georges Ma-
reschal*, aussi premier Chirurgien de
ce Prince, annobli par Lettres du mois
de Décembre de l'an 1707. *Julien Clé-
ment*, Chirurgien-Accoucheur des Prin-
cesses de la Maison de France, fut an-
nobli par Lettres du mois d'Août de
l'an 1711. *Jacques Beiffier*, Chirurgien-
Major des Camps & Armées du Roi,
fut annobli par Lettres du mois de Fé-
vrier de l'an 1712. *Louis XV.* aujour-
d'hui glorieusement régnant, a honoré
de la même faveur plusieurs Chirur-
giens distingués dans leur Art, tels que
Messieurs *Puzos*, *Morand*, &c.

Revenons à la Maison, ou Ecole,
qui a donné lieu à l'histoire abrégée que
je viens de faire de la Chirurgie.

Cette Maison, telle qu'elle est au-
jourd'hui, a été nouvellement bâtie aux
dépens de la Communauté des Chirur-
giens. On y entre par une grand'porte

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 413
assez bien décorée, & sur laquelle est
cette inscription en lettres d'or :

ÆDES CHIRURGORUM.

On trouve ensuite deux beaux corps
de bâtimens séparés par la cour.

A main droite, en entrant, est l'Am-
phithéâtre Anatomique. La première
pierre en fut posée le 2 d'Août 1691,
& le bâtiment fut achevé en 1694. La
porte de cet Amphithéâtre est décorée
d'un ordre ionique, & de quelques or-
nemens de sculpture symboliques de
l'Art de Chirurgie. Sur un marbre sont
gravés ces deux beaux vers de *Santeul*.

*Ad cædes hominum prisca Amphitheatra
patebant,
Ut discant longum vivere nostra patent.*

Je rapporte ici la traduction en Vers
françois, qu'en fit M. *Bosquillon*, en
faveur de ceux qui n'entendent pas le
Latin.

*Si dans les siècles idolâtres,
Ces superbes Amphithéâtres
Où l'on admire encor la grandeur des
Romains,
S'ouvroient pour avancer le trépas des
humains ;
Cette aveugle fureur ne se voit plus
suivie :*

Sij

414 DESCRIPTION DE PARIS,
*Les nôtres sont ouverts pour conserver
la vie.*

Jean Bienaise, un des fameux Chirurgiens de cette Communauté, qui mourut le 21 Décembre 1681, laissa six cens livres de rente pour deux Démonstrateurs d'Anatomie & de Chirurgie, & c'est ici que ces deux Professeurs faisoient leurs démonstrations; mais le système de Law, qui a renversé tant de fortunes, & qui a occasionné la réduction des rentes, tant viagères, que perpétuelles, de l'Hôtel-de-Ville, à un denier fort bas, avoit réduit la fondation de *Bienaise* à si peu de chose, que l'instruction alloit cesser dans cet Amphithéâtre, si le Roi n'avoit eu la bonté de la ranimer par ses libéralités, & de fonder par ses Lettres-Patentes, données à Fontainebleau, au mois de Septembre 1724, registrées au Parlement le 26 de Mars 1725, cinq Places de Démonstrateurs, dans toutes les parties de la Chirurgie, qui doivent être données aux Chirurgiens les plus expérimentés sur la présentation du premier Chirurgien de Sa Majesté. Ceux qui remplissent ces Places ont chacun cinq cens livres de gages par an, qui leur sont payés par les Receveurs du Domaine de la Généralité de Paris, en

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 415
rapportant des Certificats du premier
Chirurgien du Roi , comme ils se font
bien & fidèlement acquittés de leur
devoir.

De l'autre côté de la cour , & vis-
à-vis de cet Amphithéâtre , est un beau
bâtiment construit aussi aux dépens de
la Communauté des Chirurgiens , en
la place de l'ancienne Maison , où elle
faisoit ses Assemblées , & la visite des
pauvres malades qui avoient besoin des
secours de la Chirurgie. Ce bâtiment
fut commencé en 1707 , & achevé en
1710. On mit d'abord sur la porte ce
Distique latin , de la composition du
sieur *le Comte* , Professeur Emérite d'Hu-
manités au College Mazarin.

*Hic probat ingenium Doctrina , Pruden-
tia dextram ,
Ut certa in cives , prodeat inde salus.*

Ces vers furent traduits en vers
françois , de la maniere qui suit :

*Ici le vrai savoir , la longue expé-
rience ,
Epreuve tour à tour , & l'esprit , & la
main ;
Afin que dans ses maux , ton peuple ,
heureuse France ,
Puisse compter sur un secours certain.*

La Communauté a fait ôter ce Dis-
S iv

416 DESCRIPTION DE PARIS ,
tique latin depuis quelques années , &
a fait mettre , en sa place , cette inscrip-
tion que le feu P. *Ménéstrier* , Jésuite ,
lui avoit donnée , & dont elle ne vou-
lut pas faire usage dans ce temps-là.

CONSILIOQUE MANUQUE.

Il y a quelques années que la Fa-
culté de Médecine intenta un nouveau
procès aux Chirugiens : les Médecins
prétendirent qu'ils devoient présider aux
cours publics qui se font dans cet Am-
phithéâtre , interroger les Aspirans , &c.
Mais par Arrêt de la Grand'Chambre ,
rendu au rapport de M. *Mingui* , au
mois de Mars 1724 , les Médecins
furent déboutés de toutes leurs deman-
des , & les Chirugiens ne sont obligés
qu'au serment ordinaire que les Pré-
vôts électifs prêtent tous les ans au
Doyen de la Faculté de Médecine , le
lendemain de la Fête de saint Luc , &
à la redevance d'un écu d'or qu'ils lui
paient tous les ans au même jour.

En 1731 , M. *Georges Mareschal* ,
premier Chirurgien du Roi ; & M.
François Gigot de la Peyronie , premier
Chirurgien du Roi , reçu en survivance ,
formerent le dessein d'établir une Aca-
démie de Chirurgie , qui , sous la pro-
tection du Roi , & sous l'inspection du
premier Chirurgien de Sa Majesté , s'oc-

cupât à perfectionner la pratique de la Chirurgie, principalement par l'expérience & par l'observation. M. Mareschal & M. de la Peyronie firent là-dessus un projet de Règlement, qui contient trente-trois articles. Le 18 Décembre de la même année 1731, il y eut à Saint-Côme une Assemblée de Chirurgiens Jurés, convoquée par le premier Chirurgien du Roi, qui y préféda.

On y lut le projet de Règlement pour une Académie de Chirurgie établie sous la protection du Roi, & sous l'inspection du premier Chirurgien de Sa Majesté; ensuite une Lettre du Comte de Maurepas, par laquelle il mande au sieur Mareschal, que Sa Majesté a approuvé ce projet; qu'elle approuve aussi que les Assemblées Académiques de Chirurgie se tiennent conformément à ce projet; qu'elle a réglé le nombre des Chirurgiens de Paris, qui doivent composer cette Société Académique; qu'elle souhaite que le sieur Mareschal envoie au Comte de Maurepas un état de ceux qu'il croira à propos d'y admettre. Après cette Lettre, on lut la liste de soixante & dix Académiciens présentés au Roi par le sieur Mareschal. Dans ce nombre il y avoit six Officiers; savoir, le sieur Petit, Directeur; Ma-

418 DESCRIPTION DE PARIS,
laval, Vice-Directeur; *Morand*, Secrétaire; *le Dran*, chargé des correspondances; *Garongeot*, chargé des extraits; & *Bourgeois*, fils, Trésorier. On lut enfin une autre Lettre du Comte de *Maurepas*, qui mande au sieur *Mareschal*, que Sa Majesté approuve le choix qu'il a fait, & le charge d'en donner avis à chacun des Membres.

Cette Académie est composée de dix Académiciens libres, & de soixante Académiciens ordinaires, qui sont tous Maîtres Chirugiens de Paris. Elle aura cependant attention, dans la suite, de s'associer les Chirugiens du Royaume & des Pays étrangers, qui se distingueront le plus dans l'Art de Chirurgie; mais il sera nécessaire de résider à Paris pour conserver la qualité d'Académicien ordinaire. Ceux qui s'établiront ailleurs, seront mis dans la classe des Académiciens libres.

Le premier Chirurgien du Roi, & celui qui sera reçu en survivance de sa Charge, seront toujours du Corps de l'Académie, & y auront la qualité de Présidens, dont ils feront les fonctions, lorsqu'ils y assisteront.

Lorsqu'il y a des places vacantes, l'Académie présente six Maîtres, entre lesquels il en est nommé un par Sa Majesté, pour remplir la place vacante.

L'Académie s'assemble régulièrement à trois heures de l'après-midi, le Mardi de chaque semaine, dans la grande-Salle de Saint-Côme, & les Assemblées durent deux heures. Il y a aussi des Assemblées extraordinaires de trois mois en trois mois, ou plus souvent, si le Président le juge à propos, pour examiner les Extraits des Livres nouveaux qui regardent la Chirurgie, ainsi que ceux de tous les Ouvrages qui sont présentés à l'Académie; mais ces Assemblées extraordinaires ne sont composées que des Commissaires nommés à cet effet.

Outre les Assemblées ordinaires & les extraordinaires, l'Académie fait une Assemblée publique le Mardi d'après la Trinité, dans laquelle on lit les Mémoires les plus intéressans de l'année précédente.

Les Maîtres Chirurgiens qui ne sont point Académiciens ordinaires, étant censés Adjoints de l'Académie, sont invités à mettre par écrit les observations qui leur paroîtront importantes, & à les porter à l'Assemblée. Toutes les fois qu'ils y en apporteront, ils y auront séance, & leurs Ouvrages, avec leurs noms, seront publiés avec ceux de l'Académie.

L'Académie, pour exciter l'émula-

420 DESCRIPTION DE PARIS,
tion, & contribuer aux progrès de la
Chirurgie, donne tous les ans une
Médaille d'or, de la valeur de deux
cens livres, à celui qui, au jugement
de ladite Académie, a fait le meilleur
mémoire sur la question proposée. Les
Chirurgiens de tout pays sont admis à
concourir pour le prix; on n'en excepte
que les Membres de ladite Académie.

Nous finirons cet article par un Ré-
glement que Sa Majesté jugea à pro-
pos d'établir en 1750, pour constater
les droits respectifs des Docteurs en
Médecine de la Faculté de Paris, &
des Maîtres en l'Art & Science de la
Chirurgie de cette même Ville.

A R R Ê T

DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

*Portant Règlement entre la Faculté de
Médecine de Paris, & les Maîtres en
l'Art & Science de la Chirurgie de la
même Ville. Du 4 Juillet 1750. Ex-
trait des Registres du Conseil d'État.*

LE Roi ayant permis par l'article XII.
de l'Arrêt rendu en son Conseil
le 12 Avril 1749, tant aux Doyen &
Docteurs-Régens de la Faculté de Mé-
decine de Paris, qu'à son premier Chi-
rurgien, de lui présenter tels mémoires
& projets de réglemens, qu'ils estime-

roient propres à porter la Médecine & la Chirurgie à leur plus grande perfection ; le sieur *de la Martiniere*, son premier Chirurgien, auroit représenté à Sa Majesté, que s'il est important pour les habitans de la Capitale du Royaume, de maintenir, ainsi que Sa Majesté l'a fait par l'Arrêt du 12 Avril 1749, l'étude des Lettres parmi les Chirurgiens de Paris, afin qu'ils puissent acquérir une connoissance plus parfaite des regles de l'Art & Science de la Chirurgie, il ne seroit pas moins utile, pour faciliter le progrès d'un Art si nécessaire au genre humain, de fixer, d'une manière plus précise, l'ordre qui sera observé dans les Cours de Chirurgie, établis par les Lettres-Patentes du mois de Septembre 1724, & d'y ajouter une Ecole pratique d'Anatomie & d'Opérations, où les élèves pussent journellement pratiquer sous la direction des Maîtres de cette Ecole, ce qui leur auroit été enseigné dans lesdits Cours ; & que, pour y rendre plus assidus ceux qui étudient la Chirurgie, il seroit fort nécessaire de les obliger à s'inscrire au commencement de chacun desdits Cours, sur les Registres des Démonstrateurs ou Maîtres qui en seront chargés, aussi bien que sur ceux de ladite Ecole pratique, & à en rapporter des attestations

422 DESCRIPTION DE PARIS, en bonne forme : d'un autre côté , les Doyen & Docteurs-Régens de la Faculté de Médecine , établie à Paris , au lieu de se contenter de donner un simple Mémoire , suivant l'esprit de l'Arrêt du 12 Avril 1749 , ont présenté une Requête à Sa Majesté , où ils ont formé plusieurs chefs de demandes , au sujet des dispositions du même Arrêt. Et le Roi voulant prévenir , ou faire cesser toutes nouvelles difficultés entre deux Professions qui ont un si grand rapport , & y faire régner la bonne intelligence , qui n'est pas moins nécessaire pour leur perfection & pour leur honneur , que pour la conservation de la santé & de la vie des sujets de Sa Majesté , Elle a résolu d'expliquer ses intentions sur ce sujet. A quoi voulant pourvoir : Oui le rapport , & tout considéré , SA MAJESTÉ ÉTANT EN SON CONSEIL , a ordonné & ordonne ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les Lettres-Patentes du mois de Septembre 1724 , seront exécutées selon leur forme & teneur ; & Sa Majesté voulant suppléer à ce qui peut y manquer , a ordonné & ordonne que le Cours complet des Etudes de toutes les parties de l'Art & Science de la

Chirurgie , fera dorénavant de trois années consécutives , pendant lesquelles les Démonstrateurs établis par les mêmes Lettres , ou leurs Adjoints , même en cas d'absence , maladie ou autre empêchement légitime , d'autres Maîtres en Chirurgie de Paris , qui seront nommés , à cet effet , par le premier Chirurgien de Sa Majesté , seront tenus de faire ledit Cours sans interruption.

II.

Au commencement de la seconde année du premier Cours , il en sera commencé un second par un autre Démonstrateur ou Adjoint , ou Maître en l'Art & Science de la Chirurgie , lequel durera aussi pendant trois années consécutives ; & il en sera usé de la même manière à l'égard d'un troisième Cours , qui s'ouvrira au commencement de la troisième année du premier ; en sorte que les nouveaux élèves ne soient point obligés d'attendre la fin d'un premier ou d'un second Cours , pour commencer celui qu'ils doivent faire.

III.

Pour rendre lesdits Cours plus utiles aux Elèves en l'Art & Science de la Chirurgie , & les mettre en état de joindre la pratique à la théorie de cet Art , il sera incessamment établi dans le Collège de Saint - Côme de Paris , une

424 DESCRIPTION DE PARIS,
Ecole pratique d'Anatomie & d'Opérations Chirurgicales, où toutes les parties de l'Anatomie seront démontrées gratuitement : ordonne à cet effet, Sa Majesté, que les Maîtres en Chirurgie qui auront la direction de ladite Ecole, soient tenus de faire, & de faire faire par les Eleves, toutes les dissections nécessaires ; de leur expliquer pareillement la maniere d'opérer dans les Maladies Chirurgicales, & même de leur faire faire sous leurs yeux, les opérations qu'ils leur auront enseignées.

IV.

Et Sa Majesté voulant favoriser ledit établissement, Elle a permis & permet au Corps des Maîtres en l'Art & Science de la Chirurgie de Paris, d'acquérir près ledit College de Saint-Côme, le terrain nécessaire pour y construire la Salle & autres édifices servant à ladite Ecole pratique, sans qu'ils soient tenus de payer, pour raison desdites acquisitions & constructions, aucun droit d'amortissement, ni aucuns autres droits à Sa Majesté, desquels droits ledit Corps des Maîtres en Chirurgie demeurera exempt à cet égard.

V.

Tous les Eleves, Gradués ou non Gradués, qui aspireront à exercer l'Art de la Chirurgie dans la Ville & Faux-

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 425
bourgs de Paris, seront tenus de s'inscrire au commencement de chaque année du Cours d'Etude ci-dessus marqué, sur le registre qui sera tenu, à cet effet, par le Démonstrateur, l'Adjoint ou autre Maître en l'Art & Science de la Chirurgie, sous lequel ils feront leurs Etudes; ce qu'ils seront tenus pareillement de faire sur le registre de celui qui sera chargé de l'Ecole pratique, sans que, sous quelque prétexte que ce soit, il puisse être exigé, ni reçu aucun droit ou rétribution pour raison desdites inscriptions.

VI.

Enjoint Sa Majesté, à tous lesdits Elèves, de faire exactement le Cours de trois années, mentionné dans l'article premier du présent Arrêt; comme aussi de fréquenter assidument l'Ecole pratique, pendant chacune desdites trois années, sans qu'ils puissent être reçus à la Maîtrise, sous quelque dénomination que ce soit, qu'en rapportant des attestations en bonne forme, qui leur seront pareillement délivrées gratuitement, & signées de ceux sous lesquels ils auront fait ledit Cours, ou fréquenté ladite Ecole, portant qu'ils l'ont fait avec assiduité; & seront lesdites attestations visées dans les Lettres de Maîtrise qui leur seront expédiées, le tout à peine de nullité.

A l'égard de ceux qui n'aspireront point à se faire recevoir Maîtres dans le Corps des Chirurgiens de la Ville & Fauxbourgs de Paris, veut & entend Sa Majesté, que lorsqu'ils auront fait ledit Cours, & fréquenté ladite Ecole pratique, ils soient admis à la Maîtrise, dans les lieux où ils voudront s'établir, en payant seulement la moitié des droits ordinaires qui y sont bien & duement perçus.

VIII.

Les Maîtres-ès-Arts qui seront à l'avenir admis à exercer l'Art & Science de la Chirurgie dans la Ville & Fauxbourgs de Paris, & pareillement ceux qui auront été reçus en qualité de Maîtres associés, seront tenus d'assister assidument, pendant deux ans au moins, aux grandes opérations qui se feront dans les Hôpitaux de ladite Ville; & ce néanmoins en tel nombre qu'il sera jugé convenable par les Chirurgiens-Majors desdits Hôpitaux, en sorte qu'ils puissent y être tous admis successivement.

IX.

Seront aussi tenus lesdits nouveaux Maîtres d'appeller, pendant le temps ci-dessus marqué, deux des autres Maîtres ayant au moins douze années de

réception, aux opérations difficiles qu'ils entreprendront ; Sa Majesté leur défendant d'en faire aucune durant ledit temps, qu'en la présence & par le conseil desdits Maîtres à ce appelés.

X.

Les Maîtres-ès-Arts qui auront obtenu ce titre dans quelque Université approuvée du Royaume, & qui aspireront à être admis à exercer leur Profession en qualité de Maîtres en l'Art & Science de la Chirurgie, dans la Ville & Fauxbourgs de Paris, pourront, à cet effet, se faire agréer à la Faculté des Arts de l'Université de ladite Ville, dans les formes qui s'y observent en pareil cas, en rapportant leurs Lettres de Maîtres-ès-Arts, avec leurs attestations en bonne forme, du temps d'Etude ; & après néanmoins qu'ils auront subi un examen en ladite Faculté, & payé la moitié des droits ordinaires.

XI.

Les Chirurgiens-Officiers du Roi & de sa Maison, ceux de la Reine & de sa Maison, ceux des Enfans de France, ceux du premier Prince du Sang, & les Chirurgiens qui sont à la nomination du Grand-Maître de l'Artillerie ou du Grand-Prévôt de l'Hôtel, pourront, s'ils ne sont pas gradués, exercer leur Profession dans la Ville &

Fauxbourgs de Paris, ainsi & de la même manière que les Maîtres associés audit Corps des Maîtres en l'Art & Science de la Chirurgie : & à l'égard de ceux qui, ayant la qualité de Maîtres-ès-Arts, voudront être agrégés au Corps desdits Maîtres en l'Art & Science de la Chirurgie, ils seront obligés de soutenir dans les Ecoles de Saint-Côme, l'acte ou examen public prescrit par les articles premier & second de l'Arrêt du Conseil du 12 Avril 1749.

XII.

Et Sa Majesté voulant expliquer plus amplement ses intentions au sujet dudit acte, a ordonné & ordonne que, trois jours au moins avant celui qui sera indiqué par les programmes de chacun desdits actes ou examens publics, chaque Répondant qui aura été admis à les soutenir, sera tenu d'en remettre trois exemplaires au Doyen de la Faculté de Médecine de Paris, en invitant ladite Faculté audit acte ou examen public ; à l'effet, par elle, d'y envoyer trois de ses Docteurs, lesquels continueront d'y être placés, suivant l'usage, dans trois fauteuils au côté droit du bureau du Lieutenant du premier Chirurgien de Sa Majesté, des Prévôts & autres Officiers du Corps desdits Maîtres en Chirurgie de Paris.

XIII.

En cas de maladie , absence ou autre légitime empêchement du Doyen , sa place sera remplie auxdits examens & actes publics , par le Doyen qui l'aura précédé immédiatement , ou à son défaut , par le plus ancien des Docteurs en ladite Faculté ; & l'un ou l'autre recevront le même honoraire que le Doyen qu'ils représenteront , lequel honoraire ne pourra être payé , en aucun cas , qu'à ceux qui auront été présens auxdits actes.

XIV.

Veut pareillement Sa Majesté , que lorsque le Doyen de ladite Faculté aura été choisi avec deux autres Docteurs d'icelle , pour assister auxdits actes ou examens publics , le Répondant soit tenu de donner audit Doyen la qualité de *Decanus saluberrimæ Facultatis* , & à chacun desdits Docteurs , celle de *Sapientissimus Docteur* , suivant l'usage observé dans les Ecoles de l'Université de Paris.

XV.

Les droits accoutumés seront donnés audit Doyen , ou à celui qui le représentera , & à chacun des deux autres Docteurs qui auront assisté audit examen ou acte public , lorsqu'ils sortiront de la Salle où ledit acte aura été soutenu.

Après que ledit acte ou examen aura été achevé en la maniere prescrite, par l'Article II. dudit Arrêt du 12 Avril 1749, le premier Chirurgien de Sa Majesté, s'il a assisté audit examen, ou en son absence, son Lieutenant, les Prévôts & autres Maîtres en Chirurgie seulement, se retireront dans une autre salle voisine ou chambre, pour y procéder par voie de scrutin, & en la maniere accoutumée, à la réception dudit Répondant, en cas qu'il ait été trouvé suffisant & capable; après quoi il sera mandé en ladite salle, pour y prêter le serment en tel cas requis, & être ainsi admis à la Maîtrise en l'Art & Science de la Chirurgie.

XVII.

Veut Sa Majesté, que mention expresse soit faite dudit examen, tant dans l'acte de réception de chaque Répondant, que dans ses Lettres de Maîtrise; & que lesdits actes de réception soient signés, tant par le premier Chirurgien de Sa Majesté, ou son Lieutenant, par son Greffier & par le Répondant, que par lesdits Maîtres en Chirurgie qui auront donné leurs suffrages. Sera néanmoins tenu le Répondant ainsi reçu ou agrégé, de remettre, conformément à l'Article I. dudit

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 431
Arrêt du 12 Avril 1749 , au Doyen
de ladite Faculté de Médecine de Pa-
ris , une expédition en bonne forme de
ses Lettres de Maîtrise , & ce dans la
quinzaine , à compter du jour de sa ré-
ception.

XVIII.

Ladite Faculté , ni pareillement les
Doyen , Docteurs & Régens d'icelle ,
ne pourront exiger à l'avenir , pour quel-
que cause ou prétexte que ce soit , au-
cun serment , tribut ou redevance des-
dits Maîtres en Chirurgie de Paris , en
général ou en particulier , ni les man-
der à cet effet , ou les troubler pour
raison de ce , dans l'exercice de leur
profession ou autrement.

XIX.

Et Sa Majesté voulant expliquer de
quels droits & prérogatives doivent ac-
tuellement jouir les Maîtres en l'Art &
Science de la Chirurgie de Paris , &
ceux qui ont été , ou qui seront à l'a-
venir reçus Maîtres , ainsi qu'il a été
dit ci-dessus , ou associés au Corps des-
dits Maîtres en Chirurgie , a ordonné
& ordonne , que conformément à la Dé-
claration du 23 Avril 1743 , ils joui-
ront des prérogatives , honneurs & droits
attribués aux autres Arts libéraux , en-
semble des droits & privilèges dont
jouissent les notables Bourgeois de Pa-

432 DESCRIPTION DE PARIS,
ris; à l'effet de quoi ils ne pourront
être compris dans les rôles des Corps
d'Arts & Métiers, le tout à la charge
de se conformer à l'Article III. de la
dite Déclaration, & d'exercer leur Pro-
fession dans la Ville & Fauxbourgs de
Patis, sans mélange d'aucun Art non
libéral, ou Profession étrangere à la Chi-
rurgie.

X X.

N'entend Sa Majesté, que les déno-
minations d'Ecole ou de College, em-
ployées par les Maîtres en l'Art &
Science de la Chirurgie, ni pareille-
ment les inscriptions extérieure & in-
térieure par eux mises sur leur maison
commune de Saint-Côme, puissent être
tirées à conséquence, ni que, sous pré-
texte de ces titres ou inscriptions, ils
puissent s'attribuer aucun des droits des
Membres & Suppôts de l'Université de
Paris.

X X I.

Permet Sa Majesté, à son premier
Chirurgien, & auxdits Maîtres en Chi-
rurgie de Paris, de lui présenter tels
nouveaux Statuts qu'ils estimeront né-
cessaires ou utiles, tant par rapport au
réglement & à la direction des actes &
exercices dudit College de Chirurgie,
qu'à l'égard de la discipline de leur
Corps & de ses Membres, pour être
lesdits

lesdits nouveaux Statuts approuvés & autorisés par Sa Majesté, si Elle le juge à propos ; & seront exécutés par provision , les Statuts de l'année 1699 , en ce qui n'est pas contraire au présent Arrêt , à la Déclaration du 23 Avril 1743 , & à l'Arrêt du Conseil du 12 Avril 1749.

XXII.

Ordonne au surplus , Sa Majesté , que ledit Arrêt soit observé dans toutes les dispositions auxquelles il n'a été apporté aucun changement par le présent Arrêt , lequel sera pareillement exécuté selon sa forme & teneur , nonobstant toutes oppositions ou empêchemens quelconques ; au moyen de quoi , veut & entend , Sa Majesté , que toutes les contestations formées entre les Médecins & les Chirurgiens de la Ville de Paris , soient regardées , de part & d'autre , comme finies & terminées ; Sa Majesté se réservant de faire expédier ses Lettres-Patentes sur lesdits Arrêts , adressées au Tribunal , auquel Elle jugera à propos d'attribuer la connoissance de leur exécution. FAIT au Conseil d'Etat du Roi , Sa Majesté y étant , tenu à Compiègne le quatre Juillet mil sept cent cinquante. *Signé*, M. P. DE VOYER D'ARGENSON.

Fin du sixieme Volume.

Tome VI.

T

ADDITIONS

POUR LE TOME VI.

Page 253, après la huitième ligne, mettez à la ligne.

Dans le Chœur de cette Eglise a été inhumé en 1751, M^{re} Jean Pinel, Licencié ès Loix, qui, après avoir gouverné, avec édification, la Cure de S. Severin pendant quarante-six ans, mourut le 14 Novembre 1751, âgé de 81 ans. On a gravé sur sa tombe l'épithaphe suivante ;

D. O. M.

Hic Beatorum resurrectionem expectat

JOANNES PINEL,

Constantiensis Presbyter,

In utroque Jure Licentiatus,

Archipresbyter Parisiensis,

*Hujusque Ecclesia per sex & quadraginta
annos*

VENERANDUS PASTOR.

*Hunc, vita integritas, morum simplicitas,
ardens disciplina studium, Sacri Ministerii
munerum fidelis exercitatio, satis com-
mendant.*

*Propter pauperes egenus factus,
at in Deum dives,*

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 433

*Obiit die XIV Novembris anno M. DCC. LI.
ætatis verb̄ sua 81.*

Requiescat in pace.

Cette épitaphe , également simple & noble , & qui donne une idée si juste du caractère & des vertus du respectable Pasteur qui en est l'objet , est de M. *Claude-François Simon* , Chevalier de l'Ordre de Christ , Imprimeur ordinaire de la Reine , & de Monseigneur l'Archevêque de Paris , connu avantageusement dans la République des Lettres , par différens Ouvrages qui sont sortis de sa plume. Ces diverses productions , qui sont l'éloge de son esprit & de son cœur , ne doivent cependant être regardées que comme un délassement qu'il se procuroit dans le cours d'un Ouvrage plus important & plus analogue à sa Profession. Il a travaillé depuis longtemps à des recherches sur la Théorie & la Pratique de l'Art de l'Imprimerie , & ce travail a produit deux gros volumes in-folio , qui sont encore manuscrits. Il seroit à souhaiter , pour le bien public , que le Gouvernement voulût se charger de faire paroître un Ouvrage aussi intéressant , dont l'impression est trop dispendieuse pour un Particulier.

Ibid. page 253 , ligne 9.

Il est parlé , dans cet endroit , de l'i-

T ij

436 DESCRIPTION DE PARIS,
dée singulière de *Jacob Bunel*, Peintre
célèbre du seizième siècle, qui, sur les
arcades de cette Eglise, avoit repré-
senté en regard, sur un fond d'or, les
Sibylles avec les Prophetes, les Patriar-
ches & les Apôtres.

Il n'existe aujourd'hui aucune de ces
figures : elles ont toutes été supprimées
en conséquence d'une réparation con-
sidérable que l'on vient de faire dans
cette Eglise.

On remarquoit, depuis du temps,
quelques défauts dans différentes
parties des voûtes des bas côtés ; mais
on n'avoit garde d'imaginer qu'elles
fussent aussi considérables qu'elles se sont
trouvées en effet : on y auroit remédié
plutôt, & c'est une faveur signalée de
la Providence, qu'il ne soit point ar-
rivé d'accidens fâcheux pendant tout
le temps que l'on a différé d'y apporter
remède. On n'y a pensé efficacement
qu'en 1761, que par délibération de
Messieurs de la Fabrique, *M. Godin*,
habile Architecte, fut nommé pour pré-
sider aux réparations qu'il convenoit de
faire. Cet Artiste, aussi expert dans sa
profession, qu'attentif & intelligent à
ménager les intérêts des personnes qui
ont confiance en lui, prit aussi-tôt les
mesures les plus sages pour répondre à
ce qu'on attendoit de lui, & pour tout

réparer avec le plus de solidité, & en même-temps avec le moins de dépense qu'il seroit possible.

Dès les premiers pas qu'on a faits pour découvrir l'étendue du mal auquel il étoit nécessaire de remédier, il s'est rencontré des obstacles qui ont occasionné un retard assez long, parce qu'effectivement il a fallu beaucoup de temps pour les surmonter. Il y avoit peut-être plus de quatre-vingt ans que l'on n'avoit pensé à nettoyer les voûtes; de sorte que quand l'Architecte y est monté pour faire sa recherche, il a trouvé, de toutes parts, des monceaux énormes de décombres, de gravois, de débris, tant en pierres, qu'en tuiles; en un mot, des immondices de toutes espèces, qu'il a fallu d'abord enlever, pour tâcher de découvrir quelles étoient les réparations qui pressoient le plus.

Ce premier ouvrage a duré longtemps, & cependant on y a employé du monde jour & nuit. On a enlevé environ quatorze à quinze cens tombereaux de décombres & de gravois, sans compter près de trente toises d'ossements: tout cela étoit amoncelé sur ces voûtes, & ne pouvoit que les endommager considérablement.

Selon M. l'Abbé *Lebeuf*, les Marguilliers de S. Severin avoient fait, dès

438 DESCRIPTION DE PARIS ,
le commencement du quatorzieme sie-
cle, un réglemeut dont l'observation
auroit paré cet inconveüient. Il rapporte
dans son *Histoire de Paris*, tome 1, p.
162, que *parmi les charges des Fos-
soyeurs, qui sont gravées en capitales
gothiques, sur le pied de la tour, du
côté de l'entrée, on y lit qu'ils devoient
nettoyer les voûtes & toute l'Eglise, à
la S. Martin d'été.* Quelques person-
nes qui paroissent au fait des Antiqui-
tés de l'Eglise de S. Severin, révo-
quent en doute l'existence de ces *lettres
gothiques*; mais, au reste, s'il n'exis-
toit point de réglemeut à cet égard, il
seroit bien à propos d'en faire un, &
plus à propos encore de tenir la main
à son exécution.

Lorsque l'on eut débarrassé les voûtes
de tout ce qui pouvoit nuire à la re-
cherche que l'on vouloit faire, on vit
alors que le mal étoit bien plus sérieux
qu'on ne l'avoit imaginé d'abord : dif-
férentes parties étoient considérablement
endommagées; quelques-unes, dont les
clefs étoient absolument hors d'état de
servir, ne portoient plus sur rien, &
restoient ainsi en l'air, au risque d'érou-
ler à chaque instant.

On a remédié à tout ce désordre par
un travail continuel qui a duré plusieurs
mois; & c'est en conséquence de ces

réparations, que l'on a pris le parti de donner un air uniforme à tout l'intérieur de cet édifice, en le regrattant dans le vif, d'un bout à l'autre. Telle est la raison qui a fait supprimer les peintures dans lesquelles le célèbre *Bunel* avoit, par une bizarrerie singulière, uni les Sibylles Païennes avec les Prophetes & les Apôtres.

Je ne fais pourquoi, dans cette réparation générale, on a distingué les clefs des voûtes de tout le reste, en leur donnant une couleur rembrunie, qui semble faire autant de taches sur un fond qui est blanc de toutes parts. Ce ne peut pas être pour rendre plus sensibles les emblèmes ou armoiries qui sont sculptées sur ces clefs; car, élevées comme elles, on ne discerne pas mieux ce qui est dessus, que si elles étoient du même blanc que tout le reste de la voûte.

Au moyen des travaux que l'on vient de faire, l'Eglise de S. Severin, sans avoir des ornemens recherchés, aura toute la dignité qui convient au Temple du Seigneur. Il n'y manqueroit actuellement que de procurer un peu plus de jour pour les bas côtés, en détruisant les barreaux de menuiserie qui ferment les Chapelles, & en y substituant des grilles de fer qui laisseroient un libre cours à la lumière.

Environ deux ans avant la réparation dont je viens de parler, on en avoit fait une autre à la porte d'entrée, du côté de la rue S. Severin. On a remis à neuf les degrés par lesquels on monte à cette Eglise; mais en démolissant les anciens, on a supprimé deux lions qui étoient en regard, aux deux extrémités de ces degrés: ils avoient à leurs cols une espece de collier d'où pendoit un écusson, sur lequel étoient gravées les armes de France & du Dauphin, & une inscription en caractères romains; ce qui indiquoit que ces figures pouvoient avoir environ deux cens cinquante ans, & qu'on les avoit remises, dans ce temps, à la place d'autres plus anciennes, qui apparemment tomboient de vétusté. Ces lions méritoient d'être conservés, & on feroit très-bien de les rétablir actuellement. C'est un monument de l'antiquité, qui prouve le droit de Jurisdiction. Ces figures servoient autrefois, dit M. l'Abbé Lebeuf, à supporter le Siege du Juge Ecclesiastique, soit Officiel, soit Archiprêtre, dans les siècles où leurs jugemens se prononçoient aux portes des Eglises, ainsi qu'on en trouve encore qui finissent par ces mots, *DATUM INTRA DUOS LEONES.*

*Tabul.
Ecles. anti-
cienf.*

De ce même côté est la tour, où sont six cloches qui forment une sonnerie

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 441
assez forte & assez harmonieuse.

La plus grosse, qui a quatre pieds dix pouces de diametre, sur quinze pieds neuf pouces de circonférence, est de l'an 1553.

La seconde a quatre pieds deux pouces trois lignes de diametre, sur quatorze pieds sept pouces de circonférence. Elle est de 1612.

La troisieme a trois pieds dix pouces neuf lignes de diametre, & onze pieds sept pouces de circonférence. Elle est du même temps que la seconde, comme on le voit par l'inscription qui est en Latin, aussi-bien que celles des deux premieres.

La quatrieme, qui a trois pieds sept pouces & demi de diametre, sur onze pieds de circonférence, porte cette inscription Françoisise :

» En 1669 j'ai été nommée *Anne-*
» *Marie-Louise*, par très-haute & très-
» puissante Princesse *Anne-Marie-Louise*
» *d'Orléans*, fille aînée de feu *Monseigneur*,
» Fils de France, Duc d'Orléans, On-
» cle du Roi, Princesse Souveraine de
» Dombes, Duchesse de Montpensier,
» Châtellerault & de S. Fargeau, Dau-
» phine d'Auvergne, Princesse de la
» Roche-sur-Yon, Comtesse d'Eu, Pre-
» mier Pair de France; & par haut &
» puissant Seigneur Messire *Emmanuel-*

» *Théodose de la Tour d'Auvergne*, Car-
 » dinal - Prince de Bouillon, Duc d'Al-
 » bret, & Abbé de S. Ouen de Rouen,
 » & de Tournus en Bourgogne : & bé-
 » nite par Messire *François le Tellier*,
 » Prêtre-Docteur en Théologie, Curé
 » & Archiprêtre de l'Eglise de S. Seve-
 » rin, & Aumônier de la Reine. M.
 » *Auguste-Robert de Pommereux*, Che-
 » valier, Seigneur de la Bretache, Con-
 » seiller du Roi en ses Conseils, Maître
 » des Requêtes ordinaire de son Hôtel,
 » & Président au Grand-Conseil ; M.
 » *Claude Louvet*, Ecuyer, Conseiller
 » & Secrétaire du Roi, Maison, Cou-
 » ronne de France & de ses Finances ;
 » M. *Joachim Boivinet*, Greffier de l'Au-
 » dience de la troisième Chambre des
 » Requêtes du Palais ; & honorable
 » homme *François Bourgeois*, Mar-
 » chand de soie, Bourgeois de Paris,
 » Marguilliers.

La cinquieme, qui a deux pieds de diametre, sur six pieds sept pouces de circonférence, n'a point d'inscription.

La sixieme a un pied huit pouces de diametre, sur six pieds huit pouces de circonférence. Elle porte pour inscription :

» En 1697 j'ai été bénite par Messire
 » *Jean Lixot*, Docteur, Archiprêtre &
 » Curé de S. Severin, & nommée *Ma-*

QUART. DE S. ANDRÉ. XVIII. 443

» *rie-Madelaine*, par *Auguste-Joseph de*
» *Montulé*, & *Madelaine-Henriette le*
» *Clerc de Lesseville*; *Chappuis*, Con-
» *seiller*; *André Perron*, Conseiller au
» *Parlement*, *Marguilliers*.

On finira ce qu'on avoit à ajouter à l'article de l'Eglise de S. Severin, par rendre raison de la quantité de fers de chevaux qui sont attachés à la grand-porte du côté de la rue S. Severin. C'est une suite de la dévotion que l'on avoit anciennement à S. Martin, qui est un des anciens Patrons de cette Paroisse. Comme ce Saint est plutôt représenté en Cavalier qu'en Evêque, & qu'on le peint toujours à cheval, les voyageurs avoient imaginé de le prendre pour leur Patron; ou du moins d'invoquer son intercession en leur faveur; & , soit avant d'entreprendre leur voyage, ou après leur retour, ils attachoient des fers de leurs chevaux aux portes des Eglises où ils avoient été implorer sa protection; c'est ce qu'on peut remarquer dans les Eglises dédiées sous son nom, & dans lesquelles on a conservé les mêmes portes qui y étoient anciennement, telles que sont encore aujourd'hui l'Eglise Collégiale de S. Martin de Chabli, & celle de S. Martin d'Erblai, près Conflans-sainte-Honorine.

7

SUPPLÉMENT

AUX ADDITIONS DU TOME VI.

PAGE 79, au bas de la page ajoutez, les Ouvrages excellens du Pere Lallemand, entr'autres le *Bonheur de la mort des Justes*, & le *Recueil de leurs dernieres actions & paroles*, en deux Volumes in-12. & plusieurs autres.

Page 163, ligne 10. Cette belle copie de Raphaël est presqu'entièrement perdue par la moisissure dont elle est couverte. C'est le sort des meilleurs Tableaux des Communautés de Filles, par la négligence & le peu de connoissance des Moines qui desservent leurs Monasteres. Le chœur de ces Dames est un des plus grands & des mieux éclairés de Paris.

FIN DU TOME VI.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Handwritten text or markings.

7

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

**This book is under no circumstances to be
taken from the Building**

JAN 10 1916

form 410

B'D JAN 25 1915



